



SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation
ZONE CENTRALE DU CAUSSE DE GRAMAT

FR 7300909
Département du LOT



Mai 2006

DOCUMENT D'OBJECTIFS
de la Zone centrale du Causse de Gramat
Site FR 7300909

Liste des membres du Comité de pilotage local

PRESIDENCE

Madame la Sous-Préfète de Gourdon, représentant le Préfet du Lot

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

Monsieur le Directeur régional de l'Environnement

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES

Monsieur le Conseiller général du canton de Gramat

Monsieur le Conseiller général du canton de Labastide-Murat

Monsieur le Conseiller général du canton de Livernon

Monsieur le maire de Labastide-Murat

Madame le maire de Fontanes-du-Causse

Monsieur le maire de Le Bastit

Monsieur le maire de Durbans

Monsieur le maire de Lunegarde

Monsieur le maire de Montfaucon

Monsieur le maire de Quissac

Monsieur le maire de Reilhac

Monsieur le maire de Caniac-du-Causse

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée et du Causse

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat

Ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS DES BIENS RURAUX COMPRIS DANS LE SITE

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture

Représentants des groupes de travail locaux :

- Monsieur Pascal Cailleau, GAEC de Chalvet, Le Bastit
- Monsieur Frédéric Bergognoux, GAEC le Causseard, Fontanes-du-Causse
- Monsieur Alain Benazet, Fédération départementale des chasseurs du Lot
- Monsieur Jean-Jacques Ranouil, ONCFS

Ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET SYLVICOLES

Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Lot

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Lot

Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs du Lot

Monsieur le Président de la confédération paysanne

Ou leurs représentants respectifs

REPRESENTANTS DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS D'USAGERS ET DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi- Pyrénées

Monsieur le Président du Parc Naturel régional des Causses du Quercy

Monsieur le Président de l'UNICEM de Midi-Pyrénées

Monsieur le Président du Comité Départemental de Spéléologie

Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée du Lot

Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme

Monsieur le Président de l'association « Los Communaux » à Caniac-du-Causse

Monsieur le Président de l'association « La Maison de la Braunhie »

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Lot

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des APPMA du Lot

Monsieur le Président du GADEL

Monsieur le Président de l'association Lot Nature

Ou leurs représentants respectifs

OPERATEUR LOCAL

Monsieur le Président de l'ADASEA du Lot

Ou son représentant

Le Document d'objectifs du site FR 7300909 « Zone centrale du Causse de Gramat » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>).

- Le DOCUMENT DE COMPILATION : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- Du document de synthèse auquel s'ajoutent les comptes-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
- D'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR 7300909 « Zone centrale du Causse de Gramat ».

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot à Cahors et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Lot à Cahors.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.1
Qu'est ce que Natura 2000 ?	p.1
Qu'est ce qu'un Document d'objectifs ?	p.2
Que sont les contrats Natura 2000 ?	p.3
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE	P.4
A. Localisation et description du site	p.4
<i>Cartographie de localisation du site</i>	p.5
<i>Description sommaire</i>	p.6
<i>Périmètres d'inventaire et de protection</i>	p.6
<i>Aspects paysagers</i>	p.6
<i>Cartographie des périmètres de protection</i>	p.7
B. Les paramètres physiques	p.8
<i>Données géologiques, pédologiques, hydrologiques et climatiques</i>	p.8
<i>Végétation et occupation du sol</i>	p.8
<i>Cartographie des milieux naturels</i>	p.9
C. L'Intérêt écologique et la problématique	p.10
<i>Habitats et Espèces d'intérêt communautaire</i>	p.10
CHAPITRE III : DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	P.11
A. Inventaire des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire	p.11
1. Les Habitats et Espèces d'intérêt communautaire	p.11
<i>Cartographie des habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	p.14
<i>Cartographie des statuts des habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	p.18
<i>Cartographie relative aux chiroptères inscrits dans l'annexe II et/ou IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	p.22
2. Les Fiches Habitats	p.23
3. Les Fiches Espèces	p.47
4. Synthèse de l'analyse écologique	p.74
B. Inventaire des activités humaines	p.77
1. Le foncier	p.77
2. Le diagnostic agricole	p.77
<i>Les agriculteurs, leur exploitation</i>	p.77
<i>La gestion des habitats naturels par l'agriculture</i>	p.80
<i>Synthèse de l'analyse du diagnostic agricole</i>	p.83
<i>Cartographie de l'utilisation agricole</i>	p.84
3. Le diagnostic forestier	p.85
<i>Evaluation de la structuration forestière</i>	p.85
<i>Le contexte forestier sur la zone</i>	p.85
<i>Identification des pratiques de gestion forestière</i>	p.85
<i>Cartographie des Plans Simples de Gestion forestière</i>	p.87
4. L'analyse des autres usages de l'espace	p.88
<i>Les projets des communes</i>	p.88
<i>Le tourisme</i>	p.88
<i>La chasse</i>	p.91
<i>La spéléologie</i>	p.92
<i>Cartographie des sites potentiels pour la pratique de la spéléologie</i>	p.93
<i>L'artisanat</i>	p.94
<i>Conclusion de l'analyse des autres usages de l'espace</i>	p.96

A. Grandes problématiques de gestion du site	p.97
<i>La problématique agricole, gestion des Habitats agro-pastoraux</i>	p.97
<i>La gestion forestière des habitats d'intérêt communautaire</i>	p.99
<i>Stratégies de gestion en faveur des Chiroptères</i>	p.100
<i>La problématique des activités touristiques et de loisirs</i>	p.100
<i>Développement communal et urbanisation</i>	p.101
B. Hiérarchisation des enjeux de conservation	p.102
C. Objectifs généraux et Objectifs de gestion	p.103
<i>Objectifs généraux</i>	p.103
<i>Objectifs de gestion</i>	p.104
D. Propositions de mesures et d'actions	p.105
<i>Axes de travail et lignes d'action</i>	p.105
<i>Récapitulatif des mesures et actions retenues</i>	p.108
E. Les Fiches Actions	p.110
<i>Structure des Fiches actions</i>	p.110
LIGNE D'ACTION A - Agri-Environnement	p.113
LIGNE D'ACTION B - Gestion des habitats naturels agropastoraux et habitats forestiers (hors contexte agricole)	p.149
LIGNE D'ACTION C - Protection des chiroptères d'intérêt communautaire	p.185
LIGNE D'ACTION D - Maintien d'un tissu agricole actif et gestion de l'espace	p.189
LIGNE D'ACTION E - Mise en valeur du patrimoine naturel	p.205
LIGNE D'ACTION F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire	p.217
LIGNE D'ACTION G - Missions de la structure animatrice	p.231
<i>Tableaux récapitulatifs thématiques des actions</i>	p.242
Liste des Cartes	p.246
Liste des Graphiques	p.246
Liste des Tableaux	p.247
Bibliographie relative à l'inventaire du Patrimoine Naturel	p.248
Bibliographie relative à l'inventaire des Activités Humaines	p.252
Lexique	p.254

INTRODUCTION

Qu'est ce que Natura 2000 ?

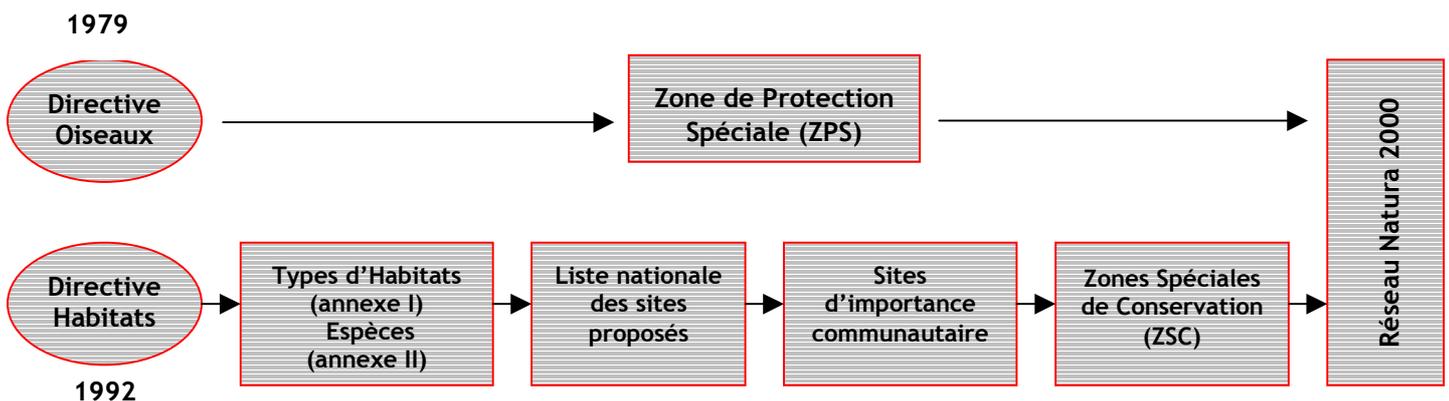
Un réseau écologique européen

L'Union européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- La directive Oiseaux de 1979 qui concerne la protection des oiseaux sauvages,
- La directive Habitats de 1992 qui vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Chaque pays de l'Union européenne se doit d'établir des ZPS (Zones de Protection Spéciale) au titre de la directive Oiseaux et des ZSC (Zone Spéciale de Conservation) au titre de la directive Habitats.

L'ensemble des ZPS et ZSC constituent le réseau Natura 2000.



Un outil de développement durable

L'objectif de Natura 2000 consiste à préserver la qualité de notre environnement en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles (issues du concept de développement durable). Il s'agit de trouver un équilibre entre la conservation des habitats et des espèces et le maintien voire le développement des activités économiques.

Tableau n° 1 : Natura 2000, les textes de référence

Textes	Objet
Directive 79/409/CEE du 02/04/79 ou Directive "Oiseaux"	Conservation des oiseaux sauvages
Directive 92/43/CEE du 21/05/92 ou Directive "Habitats"	Conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvage
Ordonnance n° 2001-231 du 11/04/01	Transposition en droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats"
Décret n° 2001-1031 du 08/11/01	Procédure de désignation des sites Natura 2000
Décret n° 2001-1216 du 20/12/01 et sa circulaire d'application du 03/05/02	Gestion des sites Natura 2000
Circulaire du 24/12/04 (annule et remplace la circulaire du 3/05/02)	Gestion des sites Natura 2000

Qu'est ce qu'un Document d'objectifs ?

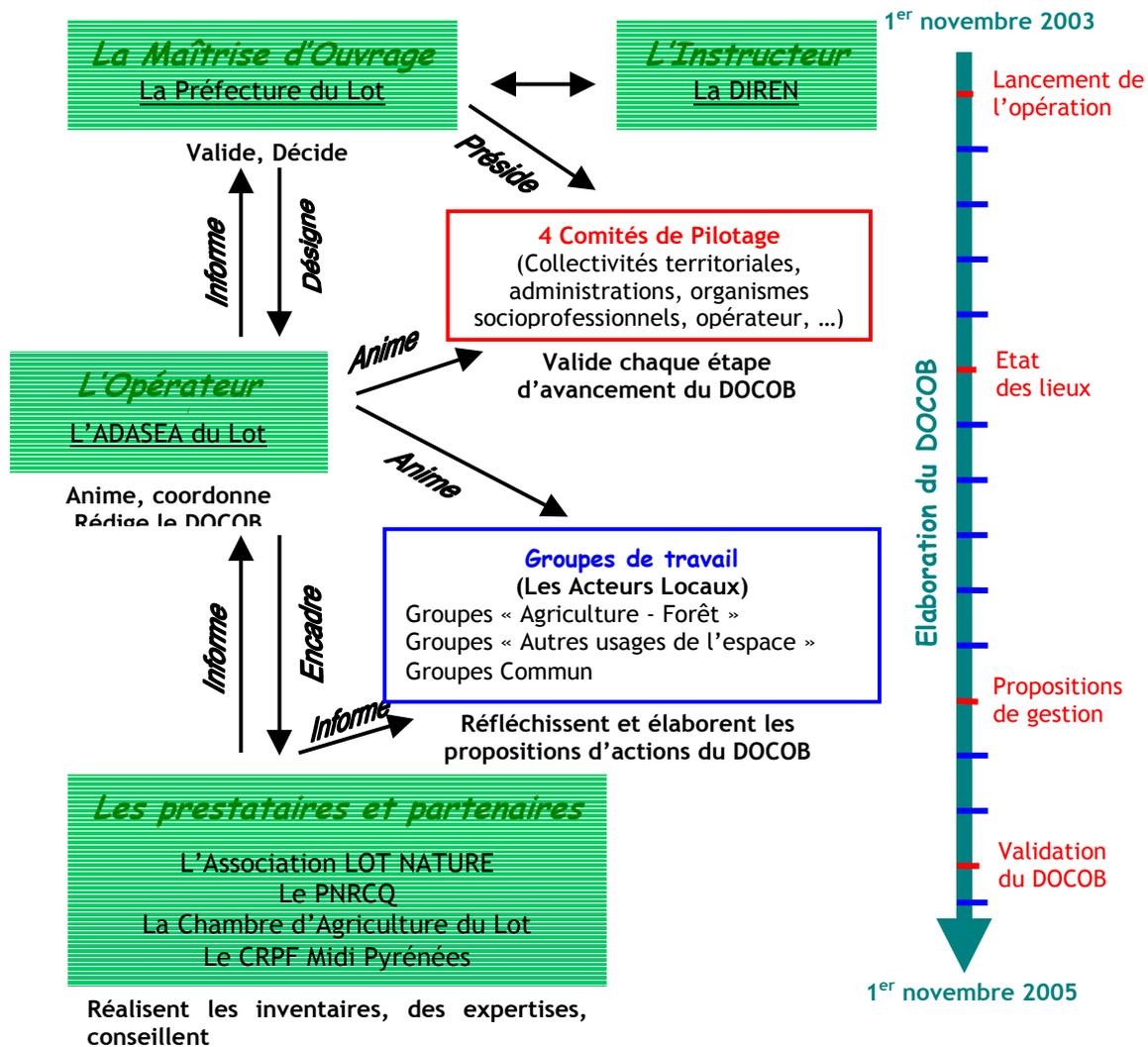
Un outil de gestion établi en concertation

Pour mettre en œuvre la Directive Habitats, la France a choisi de présenter pour chaque site, un document d'objectifs qui prévoit des mesures de conservation appropriées. Il permet d'identifier les objectifs, de définir les moyens d'actions et de planifier à long terme sa conservation.

La France a choisi de privilégier une **démarche de concertation** et des **outils de gestion contractuels**, plutôt que réglementaires. Ainsi chaque site français sera doté d'un Document d'objectifs (DOCOB).

D'une **durée de 6 ans**, le DOCOB est un véritable **plan de gestion du site** établi sous la responsabilité du Préfet de Département, et réalisé avec tous les partenaires concernés. Il sera ensuite régulièrement évalué et, si nécessaire, remis à jour. Sa **mise en œuvre** accompagnera l'intégration du site dans le réseau Natura 2000.

Les acteurs et le processus d'élaboration



Le DOCOB est établi sous la responsabilité du Préfet, maître d'ouvrage du projet.

Ce que contient un Document d'objectifs

- **Etat des lieux**
L'inventaire, la description de l'état de conservation des habitats.
L'inventaire et la description des activités humaines.
- **Enjeux et objectifs**
Les enjeux de conservation, menaces éventuelles, enjeux socio-économiques et culturels.
Les objectifs de conservation des différents habitats et des espèces.
- **Fiches - actions**
Les mesures de gestion contractuelles ou réglementaires proposées.
L'évaluation du coût des actions proposées.
- **Suivi**
L'instauration d'un système de suivi de l'état de conservation des habitats.

Que sont les contrats Natura 2000 ?

Définitions et contenu

Les contrats Natura 2000 permettent de mettre en œuvre les actions élaborées dans le DOCOB. Ils sont basés exclusivement sur le volontariat.

Le contrat Natura 2000 :

- porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site ;
- porte exclusivement sur des terrains situés dans le site Natura 2000 ;
- prend la forme de Contrat d'Agriculture Durable (CAD) pour les exploitants agricoles.

Durée : 5 ans.

Contenu :

- les mesures contractuelles élaborées dans le DOCOB ;
- le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières ;
- les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements.

Les financements :

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat Natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles provenant de cofinancements européens, de financements provenant de l'Etat, et / ou de cofinancements émanant des collectivités territoriales. Ces aides seront versées par le CNASEA dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'Etat.

Les bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure avec l'autorité administrative des « Contrats Natura 2000 ».

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

A. Localisation et description du site

Le site Natura 2000 « Zone centrale du Causse de Gramat » se trouve dans le centre du département du Lot et couvre 6400 ha. Le site concerne **neuf communes** (Le Bastit, Caniac-du-Causse, Durbans, Fontanes-du-Causse, Labastide-Murat, Lunegarde, Montfaucon, Quissac, Reilhac) et s'étend sur un plateau calcaire qui lui donne ses caractéristiques topographiques et sa végétation si particulière.

La participation de chacune des communes à la surface totale du site est très disparate (tableau ci-dessous). On peut noter que seule la Commune de Fontanes du Causse est concernée à 100 % par le site.

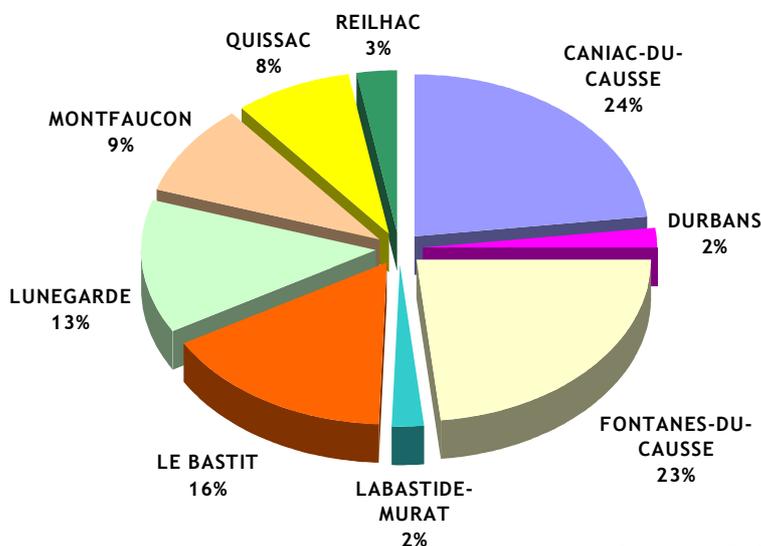
Tableau n° 2 : Implication des communes sur le site.

Communes	Surface de la commune (ha)	Surface en Natura 2000 de la commune (ha)	Part de la commune inscrite dans le site (%)
Labastide-Murat	2727	151	6
Montfaucon	2618	578	22
Quissac	2517	529	21
Reilhac	1298	170	13
Fontanes du Causse	1501	1497	100
Caniac du Causse	3500	1472	42
Durbans	2781	123	4
Le Bastit	2825	1024	36
Lunegarde	1043	856	82
Total	20810	6399	31%

Source : ADASEA du Lot

Cette disparité se retrouve lorsque l'on compare les participations de chaque commune à la surface totale du site (graphique ci-dessous).

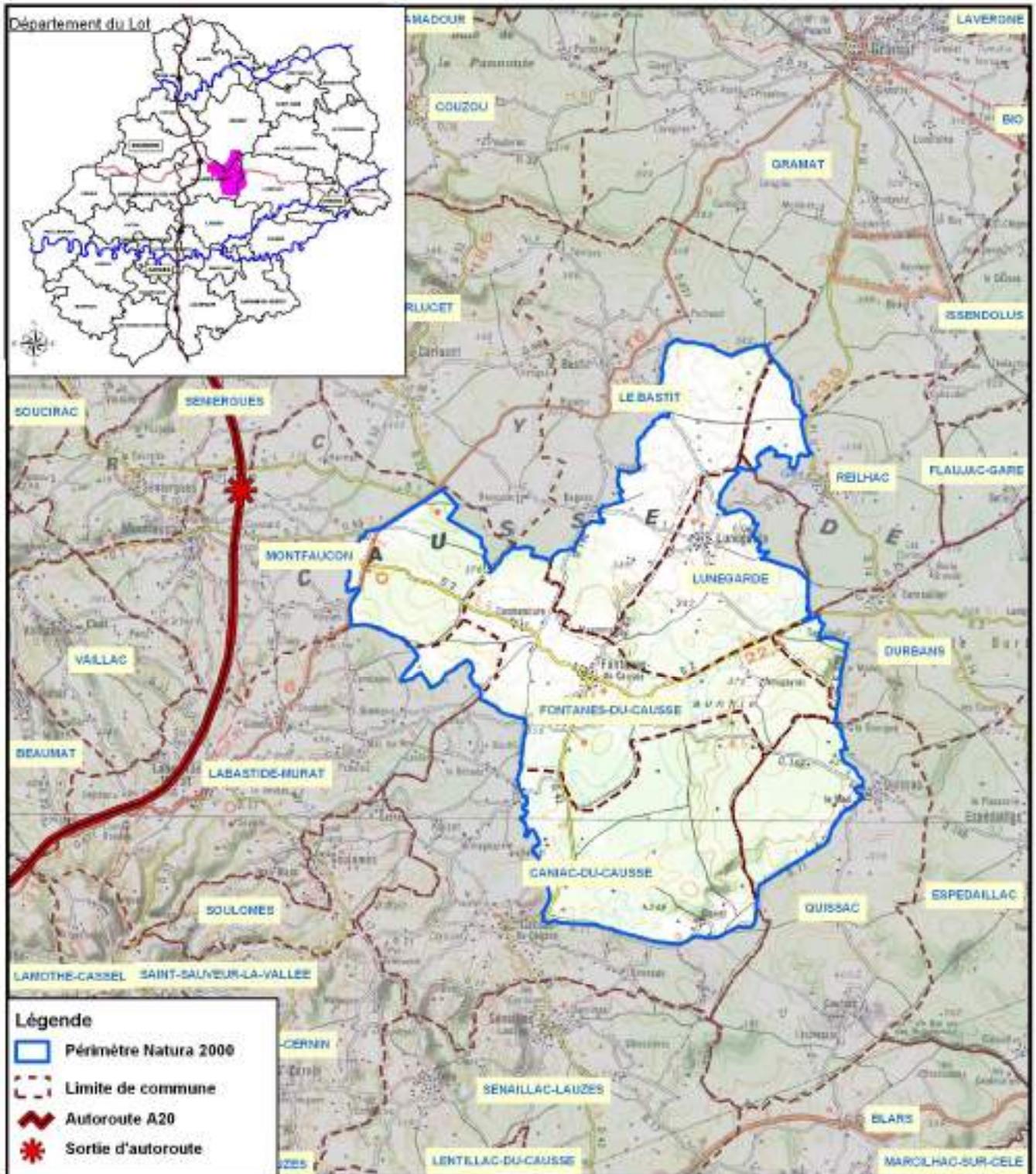
Graphique n° 1 : Implication du site sur les communes.



Source : ADASEA du Lot

NATURA 2000 Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie de localisation du site



Source : DIREN Midi-Pyrénées
IGN Paris - BDCarto © - Scan100 © Nov. 2004



Description sommaire

Le site de la Zone centrale du Causse de Gramat se situe sur un secteur de plateau calcaire, à relief karstique superficiel et souterrain particulièrement remarquable (très nombreux lapiaz, dolines, gouffres).

L'hydrologie générale est de type karstique : percolation en profondeur dans les fissures du calcaire et circulation en rivières souterraines vers les grandes rivières encaissées qui constituent les drains.

L'intérêt majeur du site réside en la diversité des milieux et paysages qu'il renferme :

- un important ensemble de pelouses sèches pâturées, riches en orchidées et abritant diverses autres plantes remarquables ;
- une importante couverture boisée essentiellement constituée par la chênaie pubescente ;
- un important réseau de haies et de murets de pierres sèches participant de façon essentielle à la biodiversité des milieux ouverts ;
- un ensemble de petits points d'eau ne couvrant qu'une très faible surface du site mais à rôle écologique et agronomique essentiel en milieu caussenard.

Périmètres d'inventaire et de protection

Le périmètre Natura 2000 vient se rajouter aux autres périmètres de protections déjà existants à savoir :

- **1 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) de type I :**
n° SFF 730010330, « Friches et Bois de la Braunhie », de 2377.46 ha ;
- **1 ENS (Espace Naturel Sensible) :** celui du Massif de la Braunhie, émanant de la politique du Conseil Général destinée à préserver, gérer et faire connaître au public les sites les plus remarquables dans le département. Cette politique a été mise en place dans le Lot en janvier 2001.
- **2 sites d'intérêt écologique exceptionnel** au titre de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Aspects paysagers

De façon générale, le Causse d'aujourd'hui présente un paysage qui s'est refermé, perdant, au passage, certains de ses attributs emblématiques (espace, la dominante minérale) et de ses éléments de caractère (le maillage des murets et leur rôle structurant). La déprise agricole a fortement contribué à l'abandon de vastes secteurs.

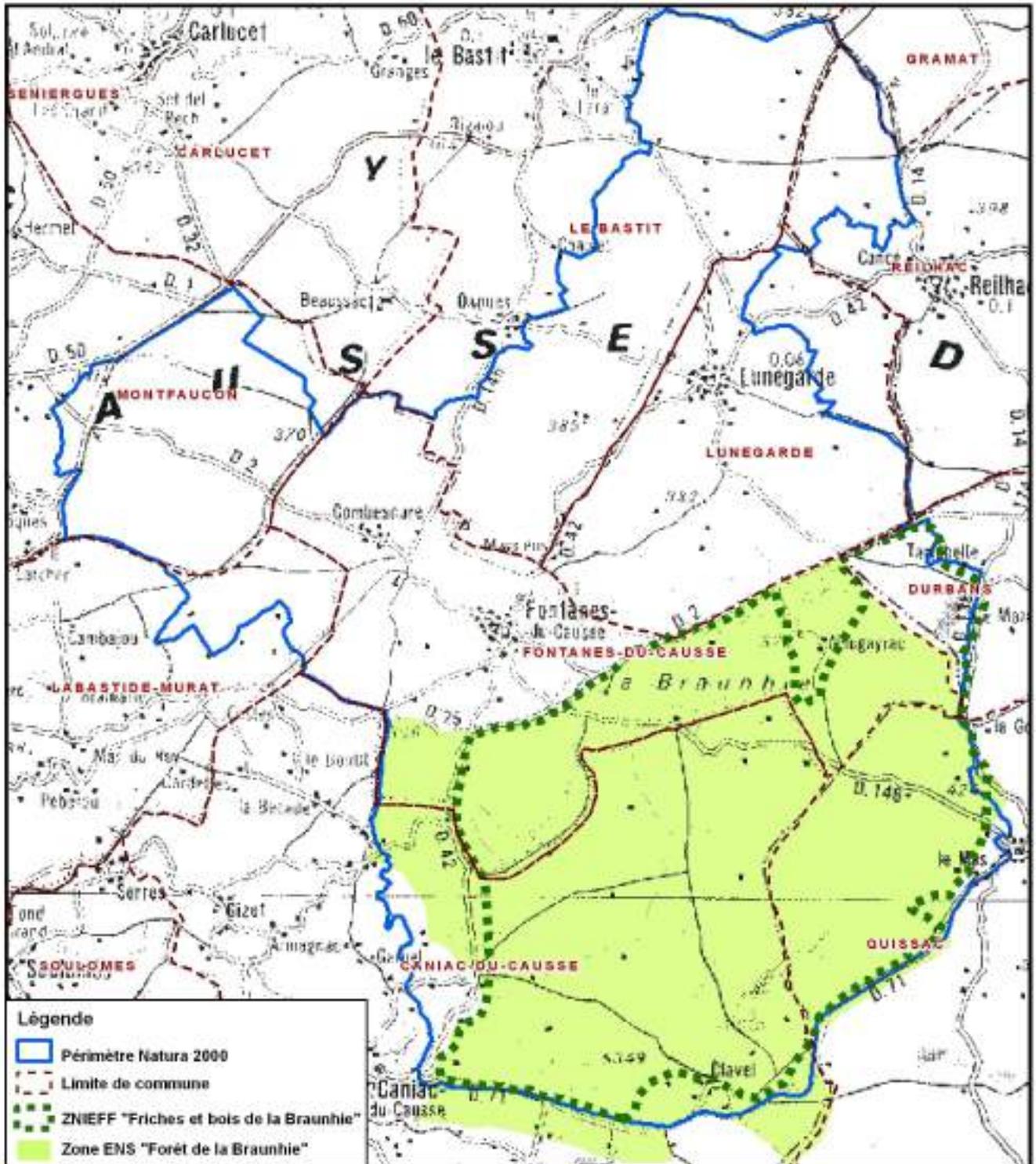
L'effet conjugué de la désertification et de la mécanisation est à l'origine de la transformation radicale du paysage avec son cortège de conséquences :

- abandon des terres les plus karstifiées, impropres à la mécanisation ;
- diminution de l'élevage extensif et régression des pelouses sèches ;
- abandon du petit patrimoine spécifique (murets, caselles, ...);
- augmentation des risques d'incendies ;
- développement d'une nouvelle activité : la chasse clôturée.

Grâce au dynamisme agricole du territoire, la Zone centrale du Causse de Gramat a échappé en partie au phénomène de déprise agricole.

NATURA 2000 Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie des périmètres de protection



1 000 500 0
Mètres

Sources : DIREN Midi-Pyrénées
Conseil Général du Lot
IGN Paris - Scan100 ©



B. Les paramètres physiques

Données géologiques, pédologiques, hydrologiques et climatiques

La partie « Causse » du Quercy, à laquelle se rattache le site, s'étage de 330 m à 455 m d'altitude. Elle est formée de roches calcaires ou dolomitiques dures, fracturées et karstifiées, du Jurassique moyen et supérieur.

Ces roches ont donné de vastes plateaux ondulés, sans réseau hydrographique superficiel (percolation souterraine), à végétation clairsemée adaptée à la sécheresse. Cette unité est constituée de nombreux affleurements rocheux et d'une forte proportion de sols caillouteux superficiels souvent argileux et colorés de rouge, appelés rendzines.

L'hydrologie générale est complexe et de type karstique. Les eaux d'infiltration devenues faiblement acides provoquent une très lente dissolution des roches calcaires. Associés à des processus d'érosion mécanique et d'effondrement, ces phénomènes de corrosion, propres au karst, créent un relief typique. Il est essentiellement caractérisé en surface par des dolines, lapiaz et canyons, et en profondeur par des grottes, gouffres, igues et rivières souterraines.

Ainsi de nombreux ruisseaux provenant de terrains imperméables du Limargue disparaissent au contact des calcaires dans des cavités établies parfois le long de vallées aveugles ou brutalement au pied de la corniche calcaire (Réveillon), voire dans des fissures impénétrables (Alzou).

La zone centrale du Causse de Gramat hérite d'une climatologie variant entre dominante océanique et influence méridionale. Son apparence particulièrement sèche durant les mois d'été se justifie plus par un contexte édaphique que climatique.

Végétation et occupation du sol

La situation géographique et climatique du site associée à sa géologie, mais aussi à l'utilisation de l'espace par les hommes au cours du temps ont façonné la couverture végétale. Aujourd'hui, il est possible d'identifier, (cf. tableau ci-dessous) trois grandes formes de végétation : la forêt, les landes et pelouses sèches et les cultures.

Tableau n° 3 : Les milieux naturels du site.

Classes d'habitats	Couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	9 %
Pelouses sèches, Steppes	19 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glaces permanente	0 %
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1 %
Autres terres arables	28 %
Forêts caducifoliées	41 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
Couverture totale	100 %

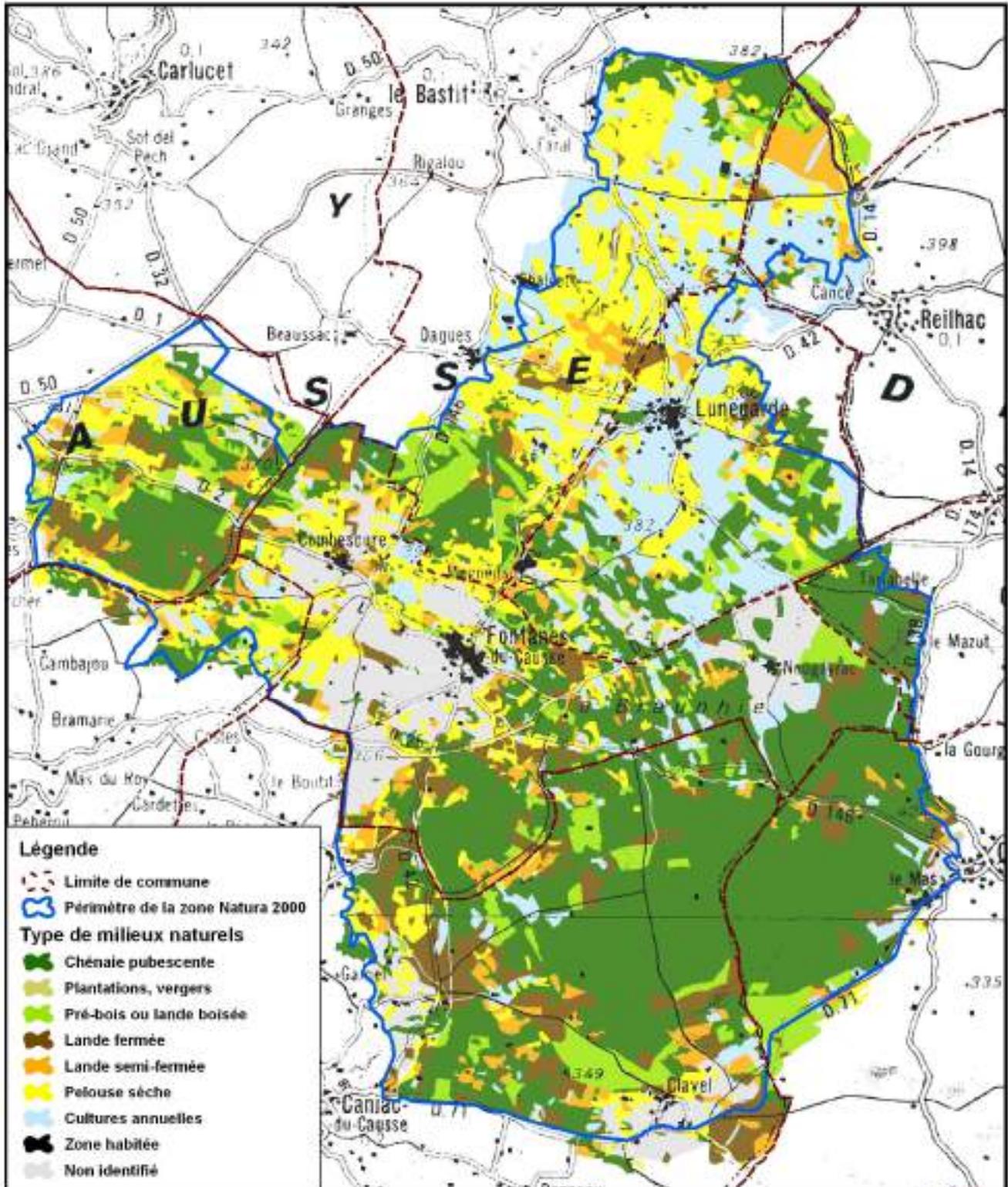
Source : Formulaire standard Natura 2000 du site FR 7300909, 2001

La couverture boisée représente, actuellement, plus de 40 % du site. Cette couverture est essentiellement constituée par la chênaie pubescente calcicole subméditerranéenne. Le site se caractérise également par un ensemble important (28 %) de landes et pelouses sèches pâturées. La Zone centrale du Causse de Gramat voit enfin 29 % de sa superficie recouverte par les grandes cultures.

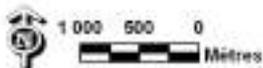
NATURA
2000

Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie des milieux naturels



- Légende**
- Limite de commune
 - Périmètre de la zone Natura 2000
 - Type de milieux naturels**
 - Chénale pubescente
 - Plantations, vergers
 - Pré-bois ou lande boisée
 - Lande fermée
 - Lande semi-fermée
 - Pelouse sèche
 - Cultures annuelles
 - Zone habitée
 - Non identifié



Sources : DIREN Midi-Pyrénées
Parc naturel régional des Causses du Quercy - 2000
IGN Paris - Scan100©



C. L'Intérêt écologique et la problématique

Habitats et Espèces d'intérêt communautaire

La richesse de la faune et de la flore présentes sur la Zone centrale du Causse de Gramat fait de ce site une parfaite illustration de la biodiversité européenne :

- **11 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 3 dits « prioritaires »**
Habitats agropastoraux : 5 types.
Habitats aquatiques et humides : 3 types.
Habitats rocheux : 2 types.
Habitats forestiers : 1 type.
- **13 espèces animales d'intérêt communautaire dont 1 dite « prioritaire »**
au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (source : Formulaire standard des données, 2001).

L'intérêt principal de ce site réside dans la conservation des pelouses sèches (19 % de la couverture du site) qui concentrent la plupart de la faune et de la flore remarquable.

Ainsi, Il est intéressant de préciser que ces milieux naturels abritent sur cette zone :

- une riche entomofaune à affinité méridionale ou orophile, comprenant diverses espèces remarquables d'orthoptères, de lépidoptères et de coléoptères,
- une chiroptérofaune diversifiée, dont l'importance numérique reste à préciser,
- une importante population de lézard ocellé.

Bien que ces milieux naturels abritent une flore et une faune tout à fait originales, adaptées à l'aridité et au caractère calcaire du sol, ils n'occupent désormais plus que des surfaces restreintes, et sont généralement menacés au niveau européen.

L'intérêt biologique de ce site est d'autant plus remarquable qu'il découle en grande partie de l'activité agricole qui a façonné, entretenu et gère encore aujourd'hui (pastoralisme) une grande partie de ces milieux naturels et en particulier, l'élevage ovin.

Si la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire requiert, d'une part, le maintien de cette activité synonyme d'entretien de l'espace, elle implique, d'autre part, la modification de certaines pratiques agricoles (modération de l'utilisation de produits phytosanitaires, de la fertilisation, limitation du retournement ou du surpâturage des pelouses sèches...) et la réorganisation des activités de loisirs et de tourisme afin de les rendre compatibles avec la sensibilité de ces milieux.

CHAPITRE II : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

A. Inventaire des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire

Dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs Natura 2000, des inventaires orientés vers le recensement des habitats naturels, complétés par des relevés phytosociologiques, ont été réalisés sur l'ensemble du périmètre. De la même façon, des relevés ainsi que certaines prospections des espèces animales d'intérêt communautaire ont été effectuées. Ces données complètent la bibliographie existante et permettent la réactualisation de la cartographie des unités végétales et des aires de répartition pour quelques espèces animales.

Ces études ont été réalisées, pour l'ensemble des habitats naturels et des espèces animales, par l'association LOT NATURE, Vincent Heulmé et le CREN - Espaces Naturels de Midi-Pyrénées.

1. Les Habitats et Espèces d'intérêt communautaire

❖ **11 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires, sont répertoriés sur la zone Natura 2000.**

Ils représentent en surface **2044 ha soit 32 % du site.**

De plus, on dénombre **65 points d'eau d'intérêt communautaire, 27 points sur des pentes rocheuses où se trouve de la végétation chasmophytique, 106 grottes non exploitées par le tourisme et enfin 13 points correspondant à la présence de la tilliaie.**

Les habitats directement liés aux pratiques agropastorales représentent la plus grande part de ces habitats naturels d'intérêt communautaire (la totalité en surface). En effet, l'intérêt principal de ce site réside dans la conservation **des pelouses sèches** (25% de la surface du site, 78% de la surface en habitat naturel d'intérêt communautaire, soit 1 592 ha) qui concentrent la plupart de la faune et de la flore remarquables de la zone et qui sont maintenues grâce au pastoralisme. De la même manière, les **landes à genévriers** qui représentent le reste de la surface en habitat naturel d'intérêt communautaire (452 ha, 7% de la surface du site et 22% de la surface en habitat naturel d'intérêt communautaire) sont également gérées par l'agriculture. Les autres habitats naturels d'intérêt communautaire sont ponctuels et disséminés sur le site (points d'eau, grottes, ...).

Au total, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Bois, Haies, ...) et les habitats naturels d'intérêt communautaire représentent **5048 ha soit 80% du site.**

Les principaux résultats obtenus lors de l'inventaire des habitats présents sur le site, sont réunis dans un tableau de synthèse (cf. page suivante) qui présente :

- la dénomination de l'habitat (libellé Cahiers d'Habitats ou Corine Biotope quand l'habitat n'est pas d'intérêt communautaire),
- le code Corine Biotope,
- le code Natura 2000,
- la surface totale de l'habitat sur le site,
- le pourcentage de cette surface par rapport à la surface totale du site (6400 ha),
- ou le nombre d'habitats localisés (nombre de points) lorsqu'il s'agit d'habitats ponctuels.

La localisation, la typicité, la vulnérabilité, la représentativité, la dynamique, l'état de conservation ainsi que des orientations de gestion (données issues de la bibliographie et des inventaires biologiques) concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire sont décrits dans les **Fiches Habitats.**

Tableau n°4 : Synthèse des habitats présents sur le site Natura 2000 « Zone centrale du Causse de Gramat »

Code Corine	Code Natura 2000	Dénomination	Surface totale de l'habitat	Pourcentage / surface totale du site		Nombre d'habitats (pour les habitats ponctuels)
34.32 et/ou 34.33	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	1592 ha (3 pelouses distribuées en mosaïque)	20 %	25 %	
34.11	6110	<u>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i> *</u>		0,5 %		
34.5	6220	<u>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *</u>		4,5 %		
31.88	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	452 ha	7 %		
38.2	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,25 ha	< 1 %		
22.12 x 22.32	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isöeto-Nanojuncetea</i>				11 points
(22.12 ou 22.15) x 22.44	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.				32 points
22.13 x (22.41 et/ou 22.421)	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>				22 points
62.1	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique				27 points
65.4	8310	Grottes non exploitées par le tourisme				106 points
41.4	9180	<u>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *</u>				13 points
31.812		Fruticées à Prunelliers et Troènes	5,5 ha	< 1 %		
41.2		Chênaies-charmaies (Chênes pubescents)	88 ha	1 %		
41.2		Chênaies-charmaies (Chênes pédonculés)	9 ha	< 1 %		
83.12		Châtaigneraies	1 ha	< 1 %		
31.8E711		Taillis de Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	96 ha	1,5 %		
41.711		Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	1978,5 ha	3 %		
41.711		Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i> (Prés-Bois)	678,5 ha	1 %		
41.711		Coupe forestière	1,5 ha	< 1 %		
83.3121		Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapins de Douglas et de Cèdres	1 ha	< 1 %		
83.325		Autres plantations d'arbres feuillus (Truffières)	13,86 ha	< 1 %		
82.2 ou 81.1		Cultures avec marges de végétation spontanée ou prairies sèches améliorées	1278 ha	20 %		
87.1		Terrains en friche	76,58 ha	1 %		
86.2		Villages	57,06 ha	1 %		

Caractère Gras : habitats d'intérêt communautaire

Caractère Gras et Souligné : habitats d'intérêt communautaire et prioritaires

Carte n° 4 : Cartographie des habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

Légende

 périmètre Natura 2000

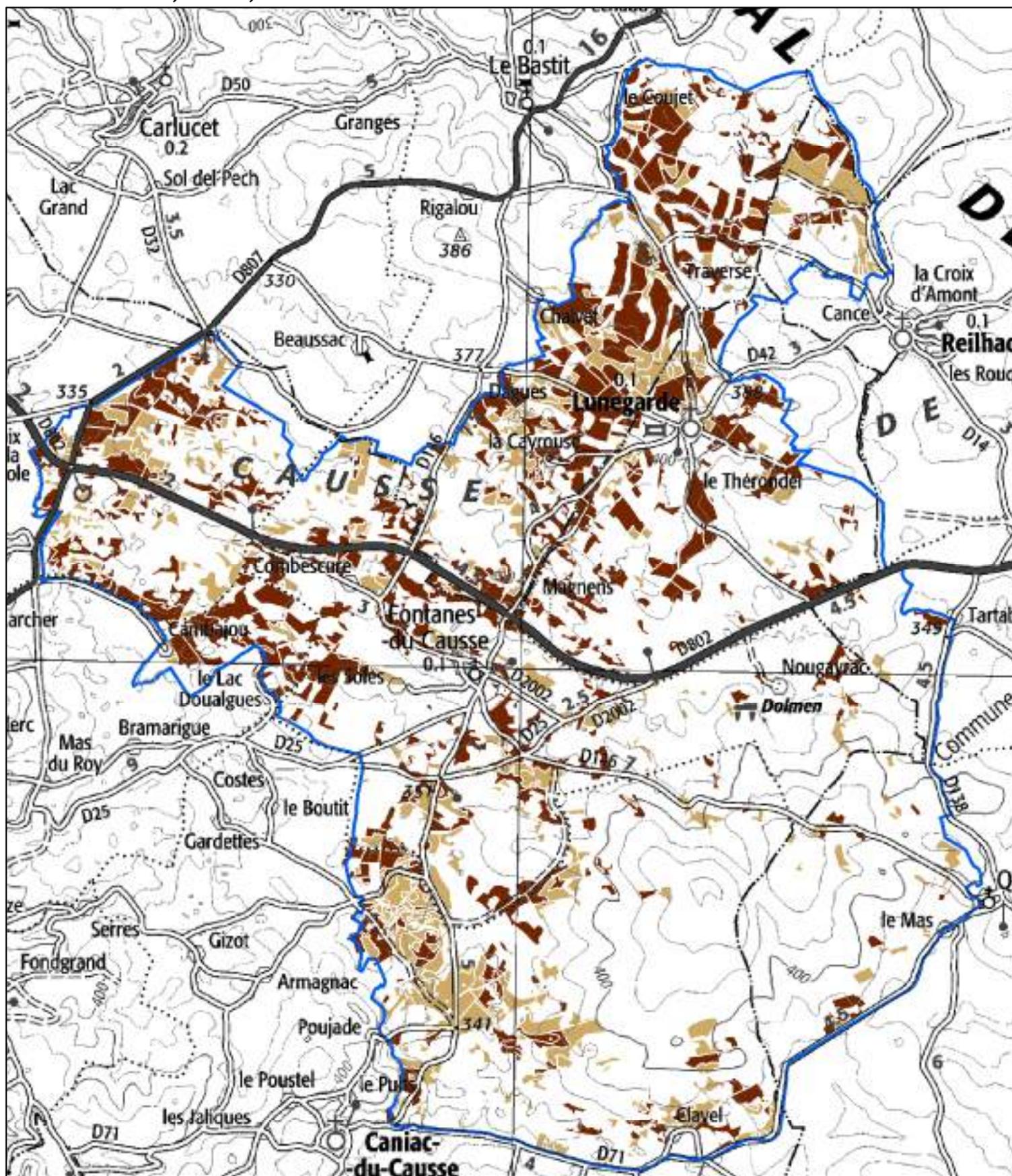
FR7300909

Code Natura

	3130
	3130/3140
	3130/3140/3150
	3150
	5130
	6110
	6110/6210
	6110/6210/6220
	6210
	6210/6220
	6220
	6510
	8210/8310
	8310
	9180

**Carte n° 5 : Cartographie des statuts des habitats naturels de l'annexe I de la Directive
« Habitats, Faune, Flore »**

Carte n°5 : Cartographie des statuts des habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »



0 1 000
Mètres

Légende

 périmètre Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire

 IC

 IC prioritaire

- ❖ **13 espèces d'intérêt communautaire**, sont répertoriées sur la zone Natura 2000 :
 - **9 espèces de Chiroptères** : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe Euryale, le Grand Murin, le Petit Murin, le Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées, le Murin ou Vespertilion de Bechstein.
 - **1 espèce de Lépidoptère** : l'Ecaille chinée.
 - **3 espèces de Coléoptères** : le Lucane Cerf-volant, le Taupin violacé, le Grand Capricorne.

La classification, le statut, la description, les habitats, la distribution générale, la biologie, la vulnérabilité et les préconisations de gestion concernant ces espèces sont décrits dans **les Fiches Espèces**.

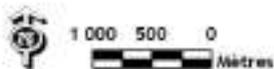
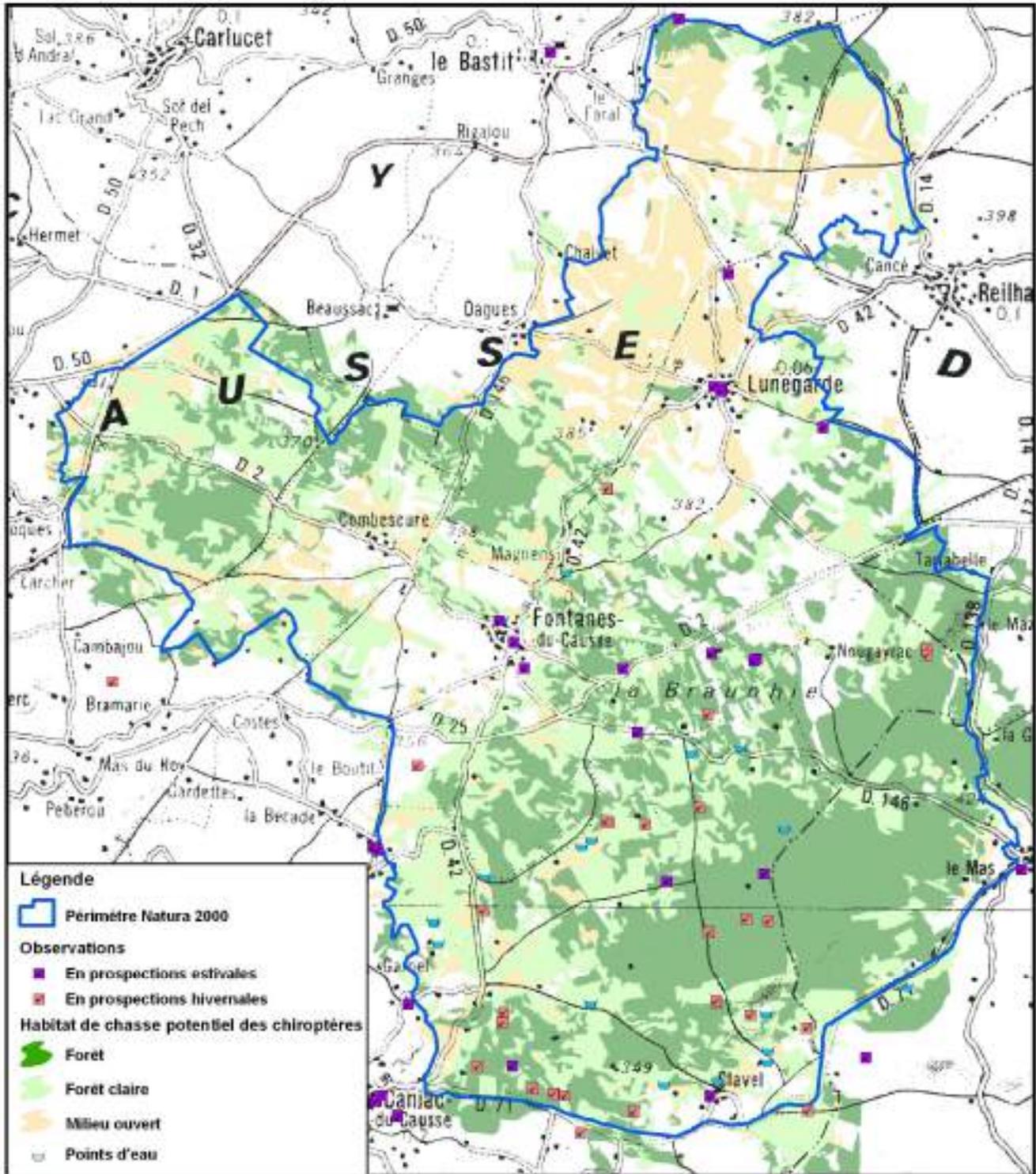
Autres espèces remarquables inventoriées :

- 54 espèces végétales remarquables (Ophris sillonné, Sabline de chaume...)
- 3 espèces d'amphibiens remarquables (crapaud accoucheur, triton marbré, ...)
- 6 espèces de coléoptères remarquables (Grand capricorne...)
- 2 espèces de collemboles remarquables (Pseudosinella balazuci, ...)
- 12 espèces de lépidoptères remarquables (Nacré de la Filipebndule)
- 11 espèces d'orthoptères remarquables (Criquet bariolé, Oedipode rouge...)
- 13 espèces de mammifères remarquables (Grand murin, Oreillard gris, ...)
- 30 espèces d'oiseaux remarquables (Pie grièche écorcheur, Pic mar,...)
- 3 espèces de reptiles remarquables (Couleuvre verte et jaune, Lézard ocellé, ...)

Carte n°6 : Cartographie relative aux chiroptères inscrits dans l'annexe II et/ou IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

NATURA 2000 Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie relative aux chiroptères inscrits dans l'annexe II et/ou IV de la Directive "Habitats, Faune, Flore"



Sources : DIREN Midi-Pyrénées
Lot Nature 2004 - CREN Midi-Pyrénées 2004
IGN Paris - Scan100 ©



2. Les Fiches Habitats

Cette analyse écologique se base sur les données bibliographiques et celles recensées lors de l'inventaire biologique. Elle porte sur chaque habitat naturel inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats et sur chaque espèce animale inscrite à l'annexe II et/ou IV qui a été inventoriée sur la « Zone centrale du Causse de Gramat ».

Les Habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sont décrits sous la forme d'une fiche de synthèse abordant les thèmes suivants :

- Le nom commun
- Le libellé Natura 2000
- Le code Corine
- Le code Natura 2000
- Le statut (prioritaire ou seulement d'intérêt communautaire)
- La description et la localisation de l'habitat
- La typicité / exemplarité (Inconnue, Bonne, Moyenne, Mauvaise)
- La représentativité (Inconnue, Excellente, Bonne, Significative)
- L'intérêt patrimonial (Inconnu, Fort, Moyen, Faible)
- L'état de conservation (Inconnu, Bon, Moyen, Mauvais, Très Mauvais)
- La dynamique de l'habitat (Inconnu, Stable, Progressive lente, Régressive lente, Progressive rapide, Régressive rapide)
- Les orientations générales de gestion (issues de la bibliographie, en particulier des Cahiers d'Habitats)

Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement

Libellé : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Code Corine : 34.32 et/ou 34.33

Code Natura 2000 : 6210

Description et localisation du groupement :

Ces pelouses sont des formations herbacées basses dominées par des graminées vivaces développées dans des stations moyennement sèches à très sèches, le plus souvent sur des sols calcaires.

Sur substrats calcaires, l'habitat est représenté par deux principaux sous-types en fonction de la sécheresse :

- des pelouses qualifiées de mésophiles, liées à des milieux moyennement secs à secs, parfois même temporairement humides, qui sont rangées dans l'alliance du *Mesobromion erecti*,
- des pelouses xérophiles, liées à des milieux très secs, qui sont affiliées à l'alliance du *Xerobromion erecti*.

Cortège floristique caractéristique :

De très nombreuses espèces sont présentes dans les deux sous-habitats (ceux-ci sont encore sub-divisibles en associations ou groupements décrits ou non).

Espèces constantes (ou très fréquentes) et abondantes dans au moins un des groupements du *Mesobromion* :

Brize moyenne, Orchis bouffon, Lotier corniculé, Renoncule bulbeuse, Cirse acaule, Orchis pyramidal, Euphorbe verruqueuse, Raiponce orbiculaire, Renoncule à feuilles de graminées, Brome dressé, Germandrée petit-chêne, Hippocrépis à toupet, Sauge des prés, Filipendule commune, Laïche printanière, Brunelle blanche, Koelérie pyramidale, Anthyllide vulnérable, Gaillet jaune, Luzule champêtre, Agrostis commun, Flouve odorante, Fétuque rouge, Brachypode penné, Bétoine officinale, Plantain lancéolé, Dactyle pelotonné, Carotte sauvage, Vesce cultivée, Achillée millefeuilles, Marguerite commune, Centaurée du groupe *nigra*, Pâquerette vivace, Cumin des prés, Lin cathartique, Erythrée petite-centaurée, Trèfle champêtre, Géranium colombin, Luzerne naine, Guimauve hérissée, Euphorbe exigue, Shérardie des champs, Carthame laineux.

Espèces constantes (ou très fréquentes) et abondantes dans au moins un des groupements du *Xerobromion* :

Koelérie du Valais, Hélianthème des Apennins, Liseron de Biscaye, Germandrée des montagnes, Andropogon ischème, Scille d'automne.

Espèces constantes (ou très fréquentes) et abondantes communes à au moins un des groupements du *Mesobromion* et du *Xerobromion* :

Séséli des montagnes, Herbe à l'esquinancie, Euphorbe petit-cyprès, Panicaud champêtre, Fétuque ovine, Potentille printanière, Pimprenelle sanguisorbe, Cardoncelle molle, Globulaire commune, Thym serpolet.

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Festuco valesiacae-Brometea erecti*

Ordre : *Brometalia erecti*

Alliances : *Mesobromion erecti* et *Xerobromion erecti*



Pelouse du Mesobromion - Lot Nature - Vincent Heaulmé

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110)

Tonsures à annuelles (6220)

Landes à Genévriers (5130)



Crapaudine de Guillon - Lot Nature
Vincent Heaulmé



Orchis parfumé
Lot Nature
Vincent Heaulmé



Lézard ocellé
Nature Midi-Pyrénées
Gilles Pottier

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>Cet habitat est représenté par plusieurs associations déjà décrites ainsi que par des groupements inédits se rattachant à l'une ou l'autre des alliances précitées.</p> <p>Pour l'alliance du <i>Mesobromion</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association du <i>Carduncello mitissimi-Ranunculetum graminei</i> • Pelouse mésophile à Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>) dominant et à Luzule champêtre, Orchis bouffon, Cirse acaule et Plantain moyen • Pelouse dominée par le Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>) à Bétoine officinale, Agrostis commun, Achillée millefeuilles, Gaillet vrai et Erythrée petite-centaurée • Pelouse fauchée mésophile à Brome érigé, Euphorbe verruqueuse et Sauge des prés, y compris variante fraîche à Cumin des prés et Raiponce orbiculaire <p>Pour l'alliance du <i>Xerobromion</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association du <i>Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae</i> • Pelouse xérophile à tendance acidiline à Andropogon ischème et Armoise camphrée 	<p>Représentativité :</p> <p>Bien répandues sur le site, ces pelouses représentent un habitat majeur du site.</p> <p>Les pelouses sèches vivaces sont fréquemment distribuées en mosaïque avec les pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110) et avec les tonsures à annuelles (6220). Dans la plupart des cas, elles sont largement dominantes.</p> <p>Le résultat de l'inventaire biologique montre que ces pelouses correspondent aujourd'hui à 1283 ha soit 20 % de la surface du site.</p>
<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Les sous-types de l'habitat possédant la plus forte valeur botanique sont : la pelouse à Crapaudine de Guillon et Koelérie du Valais, qui héberge de nombreuses espèces méridionales nettement localisées à rares au niveau national ou régional (Lin des collines, Hysope officinal), et la pelouse à Cardoncelle molle et Renoncule à feuille de graminée, où ont été recensées une vingtaine d'espèces d'orchidées, dont l'Orchis parfumé, protégé par la loi.</p> <p>L'habitat constitue également la majeure partie du biotope local du Lézard ocellé, reptile méridional vulnérable, et de plusieurs espèces d'oiseaux de milieux ouverts nettement localisés ou en déclin et figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux (Oedicnème criard, Pipit rousseline, Bruant ortolan).</p> <p>L'habitat possède aussi une riche entomofaune qui comprend diverses espèces remarquables de coléoptères, de lépidoptères (Hermite, Nacré de la filipendule) et d'orthoptères (Criquet bourdonneur, Criquet bariolé).</p>	
<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Il apparaît que certaines parcelles sont en phase d'embroussaillage ce qui modifie peu à peu la nature de cet habitat.</p> <p>En outre, quelques pelouses présentent des caractéristiques de « surpâturage » (espèces nitrophiles).</p> <p>Toutefois, dans l'ensemble, nous pouvons considérer que cet habitat est en bon état de conservation à l'échelle du site.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Ces pelouses ne peuvent se maintenir sans la poursuite du pâturage et, en cas d'abandon agro-pastoral définitif, elles sont vouées à disparaître sous l'effet d'un embroussaillage plus ou moins rapide, prélude au retour de la forêt.</p> <p>Les surfaces respectives et la variabilité de trois des habitats (pelouses vivaces des Festuco-Brometea-6210, tonsures à annuelles-6220, landes à Genévrier-5130) sont essentiellement conditionnées par la nature et l'intensité des pratiques pastorales.</p> <p>Des contrôles effectués au printemps 2004 sur plusieurs parcelles du site ont révélé une nette diminution de cette végétation de pelouse vivace et, corrélativement, une étonnante extension des pelouses à annuelles. Cette modification résulterait de la sécheresse exceptionnelle de l'été 2003. Il semblerait que de nombreuses parcelles aient été touchées.</p>
<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire réintroduction de pratique pastorale extensive adaptée à la nature de cet habitat • Réouverture des pelouses embroussaillées avec le souci du maintien de zones à lande ouverte 	

Tonsures à annuelles

Libellé : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Théro-Brachypodietea*

Code Corine : 34.5

Code Natura 2000 : 6220

Description et localisation du groupement :

Ces pelouses sont essentiellement composées de thérophytes (plantes annuelles) de petite taille qui germent aux pluies d'automne ou en hiver, fleurissent et fructifient au printemps puis se dessèchent et disparaissent en début d'été.

Ces particularités biologiques leur permettent de coloniser en pionnières des sols presque nus.

Sur le site, elles se trouvent donc essentiellement :

- d'une part au niveau des trouées, ou « tonsures », ouvertes par l'effet du pacage (broutement, piétinement) au sein des pelouses vivaces,
- d'autre part sur les affleurements rocheux où ils sont étroitement mêlés à la végétation vivace typique des dalles calcaires.

Cortège floristique caractéristique :

Espèces constantes (ou très fréquentes) et abondantes dans au moins une des deux associations du groupements du *Brachypodion distachyae* :

- Thym serpolet,
- Scille d'automne,
- Brachypode à deux rangs,
- Euphorbe exiguë,
- Sabline des chaumes,
- Buplèvre du Mont Baldo,
- Sabline à feuilles de serpolet,
- Céraiste nain,
- Luzerne naine,
- Trèfle champêtre,
- Trèfle scabre,
- Catapode rigide,
- Micrope dressé,
- Brome raboteux,
- Crépis saint,
- Shérardie des champs,
- Fétuque ovine

Statut : prioritaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Stipo capensis-Trachynietea distachyae*

Ordre : *Brachypodietalia distachyae*

Alliance : *Trachynion distachyae* (= *Brachypodion distachyae*)



Pelouse à annuelles - Lot Nature - Vincent Heaulmé

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110)

Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210)



Sabline des chaumes
Lot Nature
Vincent Heaulmé



Lin des collines - Lot Nature
Vincent Heaulmé

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>Sur le site, on ne rencontre qu'une classe de cet habitat ; il s'agit de communautés à dominance d'annuelles méditerranéo-atlantiques (alliance du Trachynion distachyae, classe des Stipo capensis-Trachynietea distachyae).</p> <p>Deux associations affiliées à l'alliance du Trachynion distachyae (=Brachypodion distachyae) sont identifiables sur la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'association du <i>Lino collinae-Arenarietum controversae</i> à Céraiste nain, Trèfle des champs, Trèfle scabre, Luzerne naine, Brachypode à deux rangs, Buplèvre du Mont Baldo, Crucianelle à feuilles étroites, Lin de France, Ornithogale à feuilles ténues, Renoncule à feuilles de cerfeuil et Spiranthe d'automne • l'association du <i>Vulpio ciliatae-Crepidetum foetidae</i> à Shérardie des champs, Tabouret perfolié, Laiteron âcre, Anthémis des champs, Euphorbe en faux, Vulpie ciliée, Brome raboteux, Crépis fétide, Luzerne rigide et Egilops ové. Ce sous-type héberge également l'Orobanche naine très rare en Midi-Pyrénées. 	<p>Représentativité :</p> <p>Sur le site ces pelouses sont globalement bien représentées dans les parcours extensifs ouverts à semi-ouverts où elles occupent électivement les zones sèches au substrat plus ou moins nu, là où la végétation herbacée vivace, très clairsemée, n'exerce qu'une faible concurrence.</p> <p>Le résultat de l'inventaire biologique montre que ces pelouses correspondent aujourd'hui à 273 ha soit 4,5 % de la surface du site.</p>
<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Ces pelouses se caractérisent par la présence de plusieurs annuelles nettement méridionales dont la Sabline des chaumes protégée au niveau national qui lui confère une valeur patrimoniale certaine. Plusieurs plantes vivaces remarquables électives des pelouses rases croissent également de façon privilégiée ou fréquente dans ces tonsures, dont elles renforcent l'intérêt floristique : Lin des collines, Ornithogale à feuilles ténues, Renoncule à feuilles de cerfeuil, Spiranthe d'automne (petite orchidée à floraison tardi-estivale).</p> <p>Les pelouses pionnières à dominantes d'annuelles présentent souvent un intérêt faunistique indéniable. Elles constituent l'un des habitats préférentiels de certains insectes localisés à rares, affectionnant une végétation discontinue et rase, tels l'Hermite, le Criquet des grouettes ou le Criquet bourdonneur.</p>	<p style="text-align: right;">Bonne Significative</p> <p style="text-align: right;">Fort</p>
<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Si le pacage est essentiel pour la conservation de l'habitat, il tend à le dégrader au delà d'un certain seuil de pression pastorale, en favorisant les communautés nitrophiles (Vulpie ciliée) au détriment des autres.</p> <p>Des contrôles de terrain effectués au printemps 2004 semblent indiquer que sur les parcelles de pelouse ayant fortement souffert de la sécheresse de l'été 2003 le pacage automnal a conduit à du surpâturage, à l'origine d'un développement inhabituel des formes dégradées, à tendance nitrophile, de l'habitat.</p> <p>L'habitat non dégradé a quant à lui profité de la place laissée par l'habitat de pelouses sèches vivaces sur calcaire ayant souffert de la sécheresse : il s'est étendu sur les zones de sol mis à nu par la mort de nombreux pieds de Koelérie du Valais, Féтуque ovine ou encore Laîche de Haller.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Ces pelouses ne peuvent se maintenir sans la poursuite du pastoralisme et, en cas d'abandon agro-pastoral définitif, elles sont vouées à disparaître sous l'effet d'un embroussaillage plus ou moins rapide, prélude au retour de la forêt.</p> <p>Les surfaces respectives et la variabilité de trois des habitats (pelouses vivaces des Festuco-Brometea-6210, les tonsures à annuelles-6220, landes à Genévrier -5130) sont essentiellement conditionnées par la nature et l'intensité des pratiques pastorales.</p> <p>S'il y a surpâturage, des formes dégradées et pauvres en espèces de l'habitat peuvent apparaître. Ce même habitat est capable d'une forte dynamique d'expansion sur les zones ayant souffert d'une précédente sécheresse ou même sur des zones de friches pâturées. Avec le souspâturage, l'habitat recule face à des peuplements de plantes vivaces.</p>
<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire réintroduction de pratique pastorale extensive adaptée à la nature de cet habitat • Réouverture des pelouses embroussaillées 	<p style="text-align: right;">Bon Stable</p>

Pelouses pionnières sur dalles calcaires

Libellé : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi*

Code Corine : 34.11

Code Natura 2000 : 6110

Description et localisation du groupement :

Il s'agit de pelouses pionnières à faible recouvrement développées sur des dalles rocheuses calcaires, à sol superficiel, voire quasi nul.

Leur cortège est formé d'espèces vivaces xérophiles, notamment de plantes crassulescentes (grasses) comme les orpins, et par des annuelles au cycle biologique bien adapté à la sécheresse du milieu.

Statut : prioritaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Sedo albi-Scleranthetea biennis*

Ordre : *Alysso alyssoidis-Sedetalia albi*

Alliance : *Alysso alyssoidis-Sedion albi*

Cortège floristique caractéristique :

Pelouses sur dalle compacte:

- Orpin blanc et Orpin jaunâtre

Pelouses sur dalles xériques pourvues d'un mince cailloutis superficiel :

- Orpin blanc et jaunâtre,
- Pissenlit à fruits rouges,
- Pâturin bulbeux,
- Scille d'automne,
- Féтуque ovine,
- Koélerie du Valais,
- Héliantheme des Appenins,
- Sabline des chaumes,
- Brachypode à deux rangs,
- Buplèvre du Mont Baldo,
- Minuartie hybride,
- Germandrée botryde,
- Saxifrage à trois doigts

Pelouses des dalles calcaires à régime hydrique contrasté :

- Pâturin de Bade,
- Renoncule à feuilles de cerfeuil,
- Scille d'automne,
- Herniaire glabre,
- Sabline des chaumes,
- Erythrée élégante,
- Bardanette rameuse



Pelouse sur dalle calcaire - Lot Nature - Vincent Heaulmé

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Tonsures à annuelles (6220)

Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210)

Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle (3130)



Pâturin de Bade
Lot Nature
Vincent Heaulmé



Orpin blanc - Laurent Duhautois

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>L'habitat ne se restreint pas strictement à l'intitulé figurant dans la directive (pelouses calcaires karstiques) mais englobe plus largement l'ensemble des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles relevant de l'alliance de l'Alyso-Sedion albi.</p> <p>Trois formes principales de cet habitat ont été recensées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une forme banale de l'habitat : pelouses sur dalles xériques compactes, - une forme à cortège plus diversifié où se mêlent vivaces et annuelles : pelouses sur dalle xériques recouvertes d'un cailloutis de désagrégation superficielle, - la forme la plus remarquable : pelouses sur dalle à cailloutis superficiel et fort contraste hydrique (dépressions collectrices d'eaux de ruissellement ou zones de battement des mares). 	<p>Représentativité :</p> <p>L'habitat est bien représenté sur le site, en milieu ouvert ou semi-ouvert, sur dalle calcaire compacte ou plus ou moins désagrégée en surface.</p> <p>Il est par contre absent, ou presque, des lapiaz fortement saillants et accidentés.</p> <p>Malgré cette fréquence, la surface totale occupée est faible.</p> <p>Le résultat de l'inventaire biologique montre que ces pelouses correspondent aujourd'hui à 26 ha soit 0,5 % de la surface du site.</p>
Bonne	Significative

<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Le sous-type le plus remarquable de l'habitat, de haute valeur patrimoniale, est constitué par les pelouses des dalles calcaires à régime hydrique contrasté. Correspondant à des conditions écologiques très particulières, elles sont très peu nombreuses, avec moins d'une vingtaine de stations recensées (Heaulmé, 1994-1996 et 1999).</p>
Fort

<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Si les pelouses de dalle étaient considérées jusqu'à présent comme en bon état de conservation et peu menacées sur le site, la canicule de l'été 2003 a mis en exergue la vulnérabilité du Pâturin de Bade aux conditions de très grande sécheresse.</p> <p>Ainsi, des contrôles effectués au printemps 2004 (quatre stations locales) ont révélé la disparition de 60 % à 100 % des pieds préexistants, du fait de la sécheresse (présence de nombreux pieds morts et desséchés).</p> <p>Cette situation est très probablement généralisable à l'ensemble des stations.</p> <p>A terme, la survie locale du Pâturin de Bade paraît subordonnée à l'absence d'un retour à brève échéance d'un tel épisode climatique et à la capacité de l'espèce à reconstituer entre-temps des peuplements.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux semble assez stable, seul l'embroussaillage pourrait le faire régresser.</p> <p>Il se maintient néanmoins très bien au sein de junipéraie lorsque la faible épaisseur du sol, à certains endroits, empêche toute colonisation arbustive.</p>
Moyen	Stable

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire réintroduction de pratique pastorale extensive adaptée à la nature de cet habitat • Réouverture des pelouses embroussaillées

Landes à Genévrier

Libellé : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code Corine : 31.88

Code Natura 2000 : 5130

Description et localisation du groupement :

Cet habitat regroupe les junipérais ayant colonisé les pelouses sèches et autres landes développées sur terrains calcaires du domaine médio-européen.

Le taux de couverture par le Genévrier commun (*Juniperus communis*) dépasse les 30% et permet de le distinguer des pelouses sèches piquetées de genévriers (taux de recouvrement inférieur à 30%).

Cortège floristique caractéristique :

La richesse intrinsèque de l'habitat est directement corrélée à la richesse de la pelouse sèche sur laquelle la lande s'est développée.

Quelques essences arbustives ou arborées apparaissent néanmoins assez fréquemment aux côtés du Genévrier commun :

- Erable de Montpellier
- Cerisier de Ste -Lucie
- Cornouiller sanguin
- Cornouiller mâle
- Mancienne.

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*

Ordre : *Prunetalia spinosae*

Alliance : *Berberidion vulgaris*



Pelouse avec genévriers - Lot Nature - Pierre Sourzat

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210)

Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110)

Tonsures à annuelles (6220)



Genévrier commun
Lot Nature - Pierre Sourzat



Cornouiller mâle en fleur
Lot Nature - Vincent Heaulmé



Fauvette orphée
Images et Patrimoine - Thierry Gabet

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>Cet habitat est représenté sur le site par des landes à la physionomie assez variable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>la Junipéraie ouverte</u> : à strate arbustive uniquement composée de genévriers communs et à strate herbacée abondante pouvant relever des 3 habitats de pelouses sèches ❖ <u>la junipéraie ouverte arborée</u> : comme la précédente avec en plus une strate arborée visible mais pas dominante ❖ <u>la junipéraie fermée</u> : à strate arbustive quasi exclusive et composée essentiellement de genévriers ❖ <u>la junipéraie fermée arborée</u> : comme la précédente avec présence d'une strate arborée secondaire <p style="text-align: right;">Bonne</p>	<p>Représentativité :</p> <p>Cet habitat est globalement assez bien représenté sur le site.</p> <p>Des travaux de réouverture du milieu ont cependant reconverti un certain nombre de zones de landes en pelouses sèches.</p> <p>Le résultat de l'inventaire biologique montre que ces landes correspondent aujourd'hui à 452 ha soit 7 % de la surface du site.</p> <p style="text-align: right;">Significative</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>La structure, semi-ouverte, de la lande permet une diversification de la faune : des oiseaux remarquables comme la Fauvette orphée ou la Fauvette passerinette apprécient ce milieu. Le Bruant ortolan et la Pie-grièche écorcheur, deux espèces en déclin en France et en Europe, ainsi que le Pipit rousseline y trouvent postes de chant, sites de nidification ou encore secteurs de chasse.</p> <p>Le spectaculaire Lézard ocellé, bien présent sur la zone concernée se réfugie souvent dans les îlots de genévriers au sein de pelouses ouvertes ou piquetées mais il déserte les secteurs trop fermés.</p> <p>Il convient de souligner que les junipéraies ouvertes sont beaucoup plus riches que celles qui sont fermées car la totalité du cortège végétal des trois habitats de pelouses sèches y est encore présent.</p> <p style="text-align: right;">Fort</p>

<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Deux facteurs peuvent menacer le maintien de cet habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La dynamique de végétation et donc l'évolution naturelle vers le climax, la chênaie pubescente. Cette fermeture du milieu entraîne la disparition naturelle de l'habitat. ❖ La réouverture du milieu soit pour une conversion en culture soit pour une reconquête des pelouses sèches. <p>Les deux phénomènes ont été observés sur le site.</p> <p style="text-align: right;">Moyen</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>La lande à genévrier est un habitat semi-ouvert qui se maintient essentiellement grâce au pâturage.</p> <p>Au départ, la colonisation par le Genévrier commun des parcours ouverts a vraisemblablement lieu suite à une diminution de la pression de pâturage ou suite à un abandon passager du parcours. Le Genévrier étant peu appétant pour les ovins, il réussit à se maintenir là où d'autres ligneux, notamment des feuillus, éprouvent plus de difficultés face à l'appétit des moutons.</p> <p>Le maintien du pâturage évite la fermeture plus avancée du milieu : si le pâturage disparaît, la lande à genévrier évolue assez rapidement vers le climax local, la chênaie pubescente.</p> <p style="text-align: right;">Régressive lente</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire réintroduction de pratique pastorale extensive adaptée à la nature de cet habitat • Réouverture par réduction de la strate arborée des landes à genévriers dans l'objectif de freiner l'évolution vers la chênaie pubescente • Privilégier un taux d'ouverture plus important en réduisant la couverture arbustive pour obtenir des landes ouvertes tout en prenant soin de garder une physionomie globale propice à l'avifaune.

Prairies naturelles de fauche

Libellé : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Code Corine : 38.2

Code Natura 2000 : 6510

Description et localisation du groupement :

Cet habitat regroupe les prairies naturelles de fauche des étages de plaine et de colline.

Il s'agit de formations herbacées hautes et denses, résultant généralement d'un déboisement ancien de forêts feuillues suivie par une exploitation régulière en régime de fauche exclusive ou en régime mixte fauche-pâturage de regain.

L'habitat est encore largement représenté au niveau national mais il est globalement en nette régression du fait de sa conversion croissante en cultures ou en pacages et est souvent banalisé par une fertilisation importante.

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Arrhenatheretea elatioris*

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris*

Alliance : *Brachypodio rupestris-Centaurion nemoralis*

Cortège floristique caractéristique :

Espèces constantes (ou très fréquentes) et abondantes rencontrées dans l'habitat :

- Gaillet vrai,
- Brome dressé,
- Fétuque rouge,
- Cumin des prés,
- Centaurée du groupe *nigra*,
- Avoine élevée,
- Fétuque faux-roseau,
- Plantain lancéolé,
- Renoncule âcre.

Photo pas disponible pour l'instant

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210)

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>L'habitat est représenté par deux formes de prairies de fauche calcicoles apparemment non fertilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'une mésophile, à Avoine élevée, Fétuque faux-roseau, Dactyle pelotonné, Fétuque rouge, Trisète jaunâtre, Oenanthe faux-boucage, Centaurée du groupe <i>nigra</i>, Salsifis des prés, Marguerite commune, Gaillet jaune, Filipendule commune et Lotier corniculé, - l'autre humide, inondée régulièrement, mais brièvement, par une source, qui se distingue essentiellement de la précédente par l'abondance ou la fréquence de plusieurs plantes plus ou moins hygrophiles bien répandues (Fétuque des prés, Cumin des prés, Colchique d'automne) ou relativement localisées (Brome en grappe, Ophioglosse commune) ainsi que par la présence ponctuelle d'une orchidée protégée rare, l'Orchis punaise. <p>En raison de la présence de l'Oenanthe faux-boucage, la prairie mésophile se rattache à l'alliance du Brachypodio-Centaureion nemoralis (Cor. 38.21).</p> <p>L'absence ou la rareté tant des caractéristiques du Brachypodio-Centaureion nemoralis que de celles de l'Arrhenatherion elatioris ne permet pas de trancher quant au rattachement de la prairie humide à l'une ou l'autre de ces deux alliances.</p> <p style="text-align: right;">Moyenne</p>	<p>Représentativité :</p> <p>L'habitat est extrêmement localisé sur le site dans la mesure où les parcelles potentiellement favorables, caractérisées par un sol relativement profond, sont peu nombreuses et presque toutes cultivées.</p> <p>Il n'a été recensé que sur quelques parcelles de fond de combe du secteur de Font Roumive, sur la commune de Lunegarde.</p> <p style="text-align: right;">Significative</p>
<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>La prairie mésophile à Oenanthe faux-boucage correspond à une forme moyennement typique de l'habitat. Exempte de plantes particulièrement remarquables, elle présente un intérêt patrimonial moyen.</p> <p>La prairie humide à Cumin des prés et Colchique constitue une forme originale de l'habitat, qui possède un intérêt élevé en raison de la présence de l'Ophioglosse commune, petite fougère hygrophile en voie de régression, et surtout de l'Orchis punaise, espèce protégée fortement raréfiée.</p> <p style="text-align: right;">Fort</p>	
<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>La fertilisation agricole entraînant une réduction de la diversité et une banalisation de la flore prairiale, les formes les plus intéressantes de l'habitat sont les prairies maigres (non ou peu améliorées), notamment les variantes à caractère humide plus ou moins marqué.</p> <p>Les menaces potentielles pesant sur cet habitat sont la mise en culture, un renouvellement avec retournement et réensemencement du sol, le remplacement de la fauche par une utilisation exclusive en pacage ou son simple abandon, la fertilisation et, pour la prairie humide, le drainage.</p> <p style="text-align: right;">Bon</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>En cas d'abandon ces prairies sont appelées à s'embroussailler rapidement et le maintien de la pratique de la fauche est la première condition de leur conservation.</p> <p>Ainsi, si la prairie n'était plus fauchée une fruticée à ronces et prunelliers s'y installerait assez rapidement.</p> <p style="text-align: right;">Stable</p>

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la pratique de la fauche, sans apport de fertilisants

Points d'eau à herbiers de Characées

Libellé : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

Code Corine : (22.12 ou 22.15) x 22.44

Code Natura 2000 : 3140

Localisation et description du groupement :

L'habitat comprend les milieux d'eau calme douce à saumâtre, à richesse en nutriments faible à assez élevée et caractère légèrement acide à nettement basique (pH : 6,3 à 9,7), qui abritent des herbiers immergés dominés par des algues de la famille des Characées.

La composition de ces herbiers varie notamment selon la profondeur, la luminosité, le pH et le niveau trophique des eaux, la présence ou non de plantes aquatiques supérieures. Elle est le plus souvent monospécifique ou limitée à quelques espèces.

Cet habitat a un rôle biologique important, notamment comme biotope de nombreux invertébrés aquatiques et milieu de ponte et de développement larvaire des amphibiens.

Cortège floristique caractéristique :

- *Chara vulgaris var longibracteata*
- *Chara delicatula*

Les herbiers rencontrés sont le plus souvent monospécifiques. Seule *Chara vulgaris var longibracteata* a été retrouvée au cours de l'étude.

Mais la détermination spécifique étant très délicate, nous nous sommes généralement arrêtés à celle du genre.

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :
Lacs naturels à Potamot ou à Lentilles d'eau (3150)

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Charetea fragilis*

Ordre : *Charetalia hispidae*

Alliance : *Charion vulgaris* (?)



Lac de font del Pech - PnrCQ - Pascal Dubreuil



Dytique marginé
Lot Nature - Tristan Lafranchis

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>Cet habitat est potentiellement présent sur la plus grande partie du territoire français mais il a fortement régressé du fait de la destruction et de la dégradation des milieux qui lui sont favorables (assèchement, eutrophisation, envasement). Ainsi, dans de nombreux départements les characées ont complètement disparu ou n'occupent plus que des stations réduites.</p> <p>Les herbiers présents sur les points d'eau du site sont tous constitués de Characées du genre <i>Chara</i>. <i>Chara vulgaris</i> var <i>longibracteata</i> semble être présent dans la plupart des cas. Faute de détermination spécifique nous ne sommes pas en mesure de dire si <i>Chara delicatula</i> fait aussi partie du cortège.</p> <p>Ces éléments nous permettent cependant de classer les herbiers présents dans l'ordre des <i>Charetalia hispidae</i> (communautés des eaux « dures », basiques et calciques).</p> <p style="text-align: right;">Bonne</p>	<p>Représentativité :</p> <p>Cet habitat n'est représenté sur le site que de façon très ponctuelle sur des points d'eau permanents (où il pourrait relever du <i>Charion fragilis</i>) et sur des points d'eau temporaires (où il semble relever du <i>Charion vulgaris</i>).</p> <p>Les surfaces représentées sont donc toujours très faibles à l'échelle du site, bien que les herbiers puissent occuper la totalité de la surface des points d'eau.</p> <p>Le résultat de l'inventaire biologique donne : 32 points d'eau à Characées inventoriés pour 73 points d'eau prospectés.</p> <p style="text-align: right;">Significative</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Intrinsèquement, cet habitat est mono à paucispécifique. Cependant un travail important reste à effectuer sur la distribution d'un tel habitat à l'intérieur des terres et notamment lorsque sa distribution paraît aussi morcelée et ponctuelle que sur les Causses. <i>Chara vulgaris</i> var <i>longibracteata</i> semble bien présent dans le Sud-est, le Sud-ouest le Massif Armoricain, les Flandres, le Nord et la Savoie, <i>Chara delicatula</i> n'a visiblement été trouvé que dans la partie nord de la France.</p> <p>Cet habitat, rare au niveau du département et ponctuel en France semble donc avoir un intérêt patrimonial élevé. De plus cet habitat héberge une faune très diversifiée et intéressante et permet de limiter l'évaporation de l'eau par abaissement de la température.</p> <p style="text-align: right;">Fort</p>

<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Les principales menaces pesant sur l'habitat au niveau local sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la concurrence avec les autres types de végétations aquatiques • le processus naturel d'envasement progressif du milieu aquatique. <p>Les récents travaux de restauration des points d'eau effectués sur le site dans le cadre du programme Life II lui ont été favorables : plusieurs herbiers se sont développés à la faveur du désenvasement des lacs de St-Namphaise.</p> <p style="text-align: right;">Bon</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Les herbiers à characées présentent en majorité un net caractère pionnier et caractérisent les milieux aquatiques neufs ou régulièrement remaniés, dont ils constituent souvent la végétation aquatique exclusive.</p> <p>Dans les milieux aquatiques stabilisés, les characées subissent la concurrence des plantes aquatiques supérieures. Elles peuvent alors subsister de façon relictuelle en mélange avec ces dernières, se cantonnant souvent à la strate inférieure des herbiers, ou être totalement éliminées par la concurrence pour la lumière ou l'élévation du niveau trophique de l'eau.</p> <p style="text-align: right;">Régressive lente</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de curage sur les lacs très envasés mais permettant toutefois une recolonisation rapide de l'habitat (laisser sur place la couche superficielle de substrat riche en oospores)

Lacs naturels à Potamot ou à Lentilles d'eau

Libellé : Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

Code Corine : 22.13 x (22.41 et/ou 22.421)

Code Natura 2000 : 3150

Description et localisation du groupement :

Cet habitat largement répandu regroupe les milieux d'eau calme (lacs, étangs, mares, ...) moyennement pourvus à riches en nutriments et caractérisés par des herbiers vivaces immergés et enracinés à Potamots ou par une végétation aquatique libre flottant à la surface de l'eau ou entre deux eaux dominée par des lentilles d'eau.

La variabilité de l'habitat est principalement conditionnée par la granulométrie et la nature des sédiments, l'éclairement, la profondeur, le degré de minéralisation et la richesse trophique des eaux.

Sur le site, sont présents les deux principaux types de végétation relevant de l'habitat, soient des herbiers immergés fixés relevant de l'alliance du *Potamion pectinati* et des herbiers flottants libres à lentilles d'eau se rapportant au *Lemnion minoris*.

Cortège floristique caractéristique :

Si la diversité végétale peut être notable, il est assez fréquent qu'elle soit limitée à quelques espèces.

Trois sous-types ont été recensés :

- Un groupement à Potamot dense (*Groenlandia densa*), Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*) et Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*)
- Deux groupements monospécifiques de Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) et de Potamot crépu (*Potamogeton crispus*).

La végétation aquatique flottante libre est essentiellement composée de peuplements de Petite Lentille d'eau *Lemna minor*, sous-type généralement banal de l'habitat (sauf lorsque la présence de *Wolffia arrhiza* a pu être relevée, car il s'agit d'une espèce rare sur le département).

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Points d'eau à herbiers de Characées (3140)

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Potametea pectinati* et *Lemnetea minoris*

Ordres : *Potametalia pectinati* et *Lemnetalia minoris*

Alliances : *Potamion pectinati* et *Lemnion minoris*



Lac de Saint Namphaise - Lot Nature - Vincent Heaulmé



Renoncule à feuilles capillaires
Lot Nature
Vincent Heaulmé



Petite lentille d'eau
Lot Nature - Vincent Heaulmé

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>La définition de cet habitat, en adéquation avec celle adoptée dans le tome 3 des cahiers d'habitats, correspond à une conception large, qui ne prend pas seulement en compte les milieux aquatiques eutrophes mais aussi ceux à caractère mésotrophe à méso-eutrophe et qui englobe la quasi totalité des végétations de l'alliance du Potamion pectinati, sans tenir compte de la distinction entre Magnopotamion (peuplements de grands potamots) et Parvopotamion (peuplements de petits potamots), unités anciennes abandonnées dans la classification phytosociologique moderne.</p> <p>Sont également intégrée à cet habitat les végétations flottantes de Lemnacées relevant du <i>Lemnion minoris</i>. Sur le site, certains tapis à Lemnacées sont représentés par une communauté mono ou bispécifique comportant <i>Wolffia arrhiza</i>, lentille d'eau rare au niveau départemental et seulement connue de 2 localités lotoises en dehors du site.</p>	<p>Représentativité :</p> <p>On connaît 22 points d'eau présentant cet habitat sur les 73 prospectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 à végétation flottante du <i>Lemnion minoris</i> • 18 à végétation enracinée du <i>Potamion pectinati</i> • 7 avec les deux communautés de l'habitat <p>L'habitat est donc très ponctuel sur l'ensemble du site et les surfaces intéressées sont toujours très faibles</p>
Moyenne	Significative

<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Parmi les plantes recensées à ce jour dans ces herbiers, certaines (Zannichellie des marais, Potamot crépu) semblent peu communes, sans être rares, au niveau départemental ou régional. La lentille sans racines est quant à elle assez rare sur le département et la région.</p> <p>Comme les peuplements de charophytes, ces herbiers possèdent une capacité d'hébergement faunistique importante (invertébrés aquatiques, pontes et larves d'amphibiens).</p>	Fort
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p><u>Les principaux facteurs de régression</u> ou d'appauvrissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assèchement • Envasement • Hypertrophisation des eaux • Consommation excessive par divers animaux (poissons brouteurs, anatisés, ragondin et rat musqué) <p>Les communautés végétales relevant du <i>Potamion pectinati</i> semblent avoir bénéficié comme les herbiers à Characées de l'entretien des points d'eau. Mais les végétations flottantes à Lentille sans racines adaptées un niveau d'eutrophisation plus important pourraient être défavorisées par ce type de travaux.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Au cours de l'évolution dynamique spontanée des végétations aquatiques locales, le groupement à Potamot dense, Zannichellie des marais et Renoncule à feuilles capillaires semble habituellement succéder ou se superposer aux peuplements pionniers de characées, avec lesquels il est fréquemment associé.</p> <p>Il semble s'adapter relativement bien aux conditions locales et certains herbiers se développent sur des points d'eau temporaires : ils résistent donc bien à la dessiccation estivale et peuvent profiter de pluies estivales abondantes pour effectuer une deuxième génération végétative.</p> <p>Sur les points d'eau permanents, ils peuvent remplacer les herbiers à Characées par concurrence.</p> <p>Les tapis flottants de Lemnacées, quant à eux, s'adaptent à des eaux eutrophes et à des niveaux d'envasement très importants. Ils sont en cela plus adaptables que les végétations à Zanichellie et Potamot dense.</p>
Bon	Progressive lente

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désenvasement des points d'eau après avoir effectué un diagnostic fin des sous-types d'habitat présents afin de veiller à leur pérennité après l'action <p>(Le désenvasement est favorable à un des deux sous-types de l'habitat mais ces conséquences sur l'autre sous-type sont inconnues)</p>

Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle

Libellé : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isöeto-Nanojuncetea*

Code Corine : 22.12 x 22.32

Code Natura 2000 : 3130

Description et localisation du groupement :

Il s'agit d'une végétation amphibie rase annuelle liée à des milieux bien éclairés inondables (berges des plans d'eau, bancs alluviaux des cours d'eau, chemins inondables), pauvres à assez riches en nutriments, où elle se développe après l'exondation estivale.

Elle forme des communautés à caractère pionnier qui colonisent les substrats nus. Elles croissent également en mosaïque avec des végétations vivaces à la concurrence desquelles elles sont sensibles.

Souvent dominée par des joncs et des souchets de petite taille, elle présente des combinaisons floristiques variées en fonction notamment de la durée de l'inondation, de la richesse du milieu, de la localisation géographique.

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe *Isoeto durieui-Juncetea bufonii*

Ordre : *Nanocyperetalia flavescens*

Alliances : *Centaurio pulchelli-Blackstonion perfoliatae?*

Cortège floristique caractéristique :

Peuplements ponctuels de petites espèces annuelles :

- Sisymbre rude (*Sisymbrella aspera*)
- Renoncule des mares (*Ranunculus sardous*)
- Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*)
- Véronique faux-mouron (*Veronica anagalloides*)
- Souchet brun (*Cyperus fuscus*)
- Souchet jaunâtre (*Pycreus flavescens*)

Sur le site, ces peuplements se distribuent en mosaïque :

- soit avec une végétation amphibie vivace ne relevant pas de la directive Habitats (végétation à Scirpe des marais, *Agrostis stolonifère*, Jonc articulé, Jonc comprimé),
- soit, à un niveau moins longuement inondé, avec une végétation de dalle calcaire à régime contrasté, caractérisée notamment par le Pâturin de Bade (cf. fiche sur l'habitat 6110).

Habitats en contact :

Habitat de l'annexe I :

Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (riches en orchidées *) (6210)
Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110)
Tonsures à annuelles (6220)



Point d'eau temporaire
Lot Nature - Vincent Heaulmé



Jonc des crapauds
Lot Nature - Vincent Heaulmé



Cresson rude
Lot Nature - Vincent heaulmé

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>Ces peuplements semblent pouvoir être interprétés comme des formes particulières, à caractère neutro-basophile, de l'habitat 3130. Ils paraissent plus particulièrement rattachables au Centauro pulchelli-Blackstonion perfoliatae (alliance regroupant les végétations des Nanocyperetalia flavescentis à caractère basiline), soit à l'habitat élémentaire 3130-6 des cahiers d'habitats.</p> <p>Si les relevés phytosociologiques et les relevés simplifiés peuvent confirmer cette affiliation, il semblerait cependant que les points d'eau prospectés présentent un type d'habitat paucispécifique et de surface globalement très réduite.</p>	<p>Représentativité :</p> <p>Cet habitat est largement distribué en France mais il n'occupe le plus souvent que des stations ponctuelles et fragiles.</p> <p>Le résultat de l'inventaire biologique sur le site : sur 73 points d'eau prospectés, l'habitat a été identifié 11 fois.</p>
Moyenne	Significative

<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Les espèces constitutives de ces végétations sont en majorité peu communes (Sisymbre rude, Véronique faux-mouron) à rare (Souchet jaunâtre) au niveau départemental ou régional et possèdent de ce fait une valeur patrimoniale notable.</p>	Fort
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Cet habitat est en nette régression, en France, du fait de destructions directes (aménagements des rives) ou de l'altération des conditions écologiques dont il dépend (notamment eutrophisation des eaux et modification du régime hydrique).</p> <p>Sur le site, il présente un fort niveau de vulnérabilité dû essentiellement à son caractère extrêmement localisé.</p> <p>Il se développe dans des zones généralement dévolues au pâturage ovin extensif et le danger le plus important serait la fermeture par colonisation arbustive des berges ou leur envahissement par des cortèges de plantes nitrophiles.</p> <p>Au vu des pratiques actuelles, l'habitat ne semble pas cependant mis en danger.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Cet habitat, soumis à de fortes différences hydriques au cours de l'année pourrait être remplacé par des plantes nitrophiles suite à un enrichissement important du sol par apport de fertilisants organiques ou minéraux.</p> <p>La colonisation des ligneux pourrait également le mettre en danger par la concurrence pour la lumière et l'apport local de litière eutrophisante.</p> <p>Le maintien des conditions écologiques requises pour la conservation de l'habitat passe donc par celui des pratiques agropastorales extensives en place sur le site.</p>
Bon	Stable

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien du pâturage pour limiter la fermeture du milieu et donc la régression de l'habitat • Ne pas fertiliser aux abords des Lacs de St-Namphaise et des points d'eau temporaires

Tiliaies

Libellé : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

Code Corine : 41.4

Code Natura 2000 : 9180

Description et localisation du groupement :

Cet habitat regroupe les forêts mélangées dominées par des feuillus de type « nomade » (régénérant et se développant à la lumière), tels que les Tilleuls, les Erables, les Ormes et le Frêne commun, développées dans des fonds de vallons encaissés ou sur des pentes abruptes dont le substrat est souvent riche en blocs rocheux ou en cailloux.

La composition de cet habitat varie notamment selon la nature et la structure du substrat, l'exposition et l'altitude.

Il peut se décliner en quatre sous-types principaux :

- frênaies ou ormaies fraîches à caractère atlantique,
- tillaies ou érabraies fraîches sur calcaires ou sols siliceux « riches » (libérant beaucoup d'éléments minéraux nutritifs),
- tillaies ou érabraies fraîches à flore acidiphile sur sols siliceux pauvres,
- tillaies sèches sur pentes chaudes.

Cortège floristique caractéristique :

Les espèces ligneuses les mieux représentées sont :

- Tilleul à grandes feuilles, généralement abondant ou dominant dans la strate arborescente,
- Erable de Montpellier,
- Frêne élevé,
- Cornouiller mâle,
- Noisetier,
- Chêne pubescent,
- Erable champêtre,
- Groseillier des Alpes.

La strate herbacée se caractérise par :

- une composante rupicole, électivement liée aux blocs rocheux, à Polypode intermédiaire, Capillaire des murailles, Scolopendre officinale (peu fréquente), Arabette tourette, Laitue des murailles, Géranium herbe-à-Robert (sous-espèce nominale), Gaillet gratteron, Cardamine hérissée, Géranium luisant et Sabline à trois nervures,
- une composante terricole, occupant essentiellement les petits replats terro-caillouteux, à Cardamine impatiente, Mercuriale vivace, Fragon petit-houx, Tamier commun, Mélique uniflore, Fétuque à feuilles variables, Garance voyageuse, Brome de Beneken et Narcisse faux-narcisse (jonquille).

Statut : prioritaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Quercus roboris-Fagetalia sylvaticae*

Ordre : *Fagetalia sylvaticae*

Sous-ordre : *Fagenalia sylvaticae*

Alliance : *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani*



Tilleul à grandes feuilles - Lot Nature - Pierre Sourzat



Dentaire pennée
Lot Nature - Vincent Heaulmé



Lilium martagon
Lot Nature
Pierre Sourzat

<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>Ces bois correspondent à un groupement forestier apparemment encore inédit, constituant un type de forêt de ravin non décrit dans les cahiers d'habitats. Par leur écologie (situation confinée plutôt fraîche) et leur composition floristique (présence de plusieurs espèces affectionnant un ombrage et une humidité atmosphérique élevés (Cardamine impatiente, Sabline à trois nervures, Scolopendre officinale), ils semblent plutôt se rapporter à l'alliance du Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani (tillaies ou érablaies fraîches en situation plus ou moins confinée) qu'à celle du Tilion platyphylli (tillaies sèches).</p> <p>Par rapport aux associations du Tilio-Acerion déjà décrites, l'originalité de ces bois réside dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur nette tonalité thermophile, soulignée par l'abondance ou la fréquence de divers espèces subméditerranéennes ou subatlantiques (Erable de Montpellier, Chêne pubescent, Cornouiller mâle, Arabette tourette, Fragon, Garance voyageuse, Tamier commun), - la présence d'espèces d'affinité plutôt continentale ou affectionnant les climats frais non citées dans les cortèges des associations déjà décrites consultées (Brome de Beneken, Narcisse faux-narcisse). 	<p>Représentativité :</p> <p>L'habitat est extrêmement localisé sur le site, où il n'a été recensé que dans un nombre limité de cloups (dolines) boisés du massif de la Braunhie.</p> <p>Il y occupe les zones de pente fortement rocheuses, formées de lapiaz plus ou moins massifs en gradins, ainsi que, parfois, le fond même de la dépression lorsque celui-ci est essentiellement composé de blocs calcaires.</p> <p>La surface occupée est toujours exiguë, le plus souvent inférieure à 100 m².</p> <p>Une prospection systématique de l'ensemble des cloups de la Braunhie (irréalisable dans cette étude) aurait sans doute permis une localisation plus précise de la répartition de cet habitat très ponctuel sur le site.</p>
Bonne	Significative

<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Outre le Brome de Beneken, espèce médioeuropéenne se trouvant en limite méridionale de répartition dans le Lot, la strate herbacée héberge ponctuellement diverses autres plantes remarquables comme le Lis martagon, la Parisette à quatre feuilles et surtout la Laïche appauvrie, rare laïche forestière figurant dans la liste des espèces végétales de Midi-Pyrénées candidates à une protection réglementaire à l'échelon régional.</p> <p>L'habitat possède donc un intérêt patrimonial élevé en raison de sa rareté et de la relative singularité de sa composition floristique. Cet intérêt est renforcé par le fait que les diverses stations de Laïche appauvrie recensées sur le site se trouvent soit au sein même de l'habitat soit à son contact direct et dépendent alors largement de celui-ci pour leur ombrage.</p>
Fort

<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>L'exploitation forestière représente une menace potentielle, mais qui semble peu susceptible d'être réalisée dans les faits en raison de l'isolement, de l'exiguïté et du caractère accidenté des stations occupées.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>En raison des fortes contraintes édaphotopographiques, l'habitat est une formation stable correspondant à un climax stationnel.</p>
Bon	Stable

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure de gestion ne semble nécessaire à mettre en place pour la conservation de cet habitat, si ce n'est bien sûr d'en éviter l'exploitation forestière, le pâturage ou la surfréquentation.

Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires

Libellé : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Corine : 62.1

Code Natura 2000 : 8210

Description et localisation du groupement :

Cet habitat regroupe les différentes communautés herbacées vivaces qui colonisent les fissures des rochers et des falaises calcaires et notamment sur le site des communautés à fougères saxicoles.

Statut : intérêt communautaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Asplenietea trichomanis*

Ordre : *Potentilletalia caulescentis*

Alliances : *Potentillion caulescentis* et *Violo biflorae-Cystopteridion alpinae*

Cortège floristique caractéristique :

Voici la liste des espèces de fougères recensées sur le site et constitutives de l'habitat :

- Capillaire des murailles,
- Rue-des-murailles,
- Cétérach officinal,
- Scolopendre officinale,
- Polypode intermédiaire.

Ces fougères sont souvent accompagnées d'un cortège de plantes à fleurs rupicoles comme :

- l'Arabette tourette,
- l'Orpin réfléchi
- des Epervières du groupe *murorum*



Faux Capillaire - Lot Nature - Pierre Sourzat

Rue des Murailles
Lot Nature
Pierre Sourzat



<p>Typicité / exemplarité :</p> <p>L'habitat est constitué par deux formes banales, mais distinctes, de végétations saxicoles, toutes deux dominées par des fougères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'une, apte à supporter un ensoleillement direct et une atmosphère sèche, surtout présente dans la partie supérieure des parois, y compris en exposition chaude, caractérisée par la Rue-des-murailles, le Cétérach officinal et la Capillaire des murailles, qui appartient à l'alliance du <i>Potentillion caulescentis</i>, - l'autre, élective des stations ombragées à hygrométrie élevée, présente dans la partie la plus encaissée des parois, souvent en exposition fraîche, caractérisée par la Scolopendre officinale, le Polypode intermédiaire, la Capillaire des murailles et l'Arabette tourette, qui relève de l'alliance du <i>Violo biflorae-Cystoperidion alpinae</i>. <p>Il est à souligner que ce dernier ensemble se retrouve au sein des tillaies-ébraiaies et des frênaies-ébraiaies relevant de l'habitat prioritaire 9180, où il colonise les blocs rocheux ombragés.</p>	<p>Représentativité :</p> <p>L'habitat est fortement localisé et très peu étendu sur le site, où il est présent de façon ponctuelle sur les parois rocheuses des igues et de certains cloups du massif de la Braunhie (entre autres Igue Jouade, Igue des Brantits, Igue Noire, Puits de Limogne).</p> <p>Outre quelques relevés phytosociologiques effectués, aucun inventaire spécifique n'a été mené pour cet habitat. Toutefois, lors de l'inventaire des autres habitats présents sur ce site, il a été localisé sur 27 points.</p> <p>Il doit se retrouver de façon assez régulière sur les gouffres de la Braunhie qui possèdent des parois rocheuses abruptes ainsi que sur les zones de roches affleurantes au sein de pelouses sèches de landes ou même de zones boisées.</p>
Moyenne	Significative
<p>Intérêt patrimonial :</p> <p>Les végétations recensées correspondent à des formes banales de l'habitat, exemptes de plantes remarquables, mais contribuent néanmoins à la biodiversité du site. Elles ne possèdent pas un fort intérêt patrimonial.</p>	
Faible	
<p>Vulnérabilité et Etat de conservation :</p> <p>Notons également que cette végétation peut se retrouver sur les murs, mais n'est pas alors à considérer comme un habitat de la directive.</p> <p>Sa localisation fait qu'elle est en général peu menacée par les activités humaines.</p>	<p>Dynamique de la végétation :</p> <p>Les plantes constitutives de cet habitat sont adaptées à des conditions édaphiques et microclimatiques extrêmes (approvisionnement en eau déficitaire, fortes variations thermiques au cours de l'année).</p> <p>Aussi, elles sont relativement peu touchées par la concurrence d'autres plantes. Cet habitat tendrait plutôt à représenter un climax.</p>
Bon	Stable
<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure de conservation ne semble nécessaire pour préserver cet habitat, si ce n'est bien sûr d'en limiter la destruction 	

Grottes non exploitées par le tourisme

Libellé : Grottes non exploitées par le tourisme

Code Corine : 65.4

Code Natura 2000 : 8310

Description et localisation de l'habitat :

Cet habitat comprend toutes les cavités souterraines naturelles dans lesquelles aucun aménagement touristique n'a été effectué.

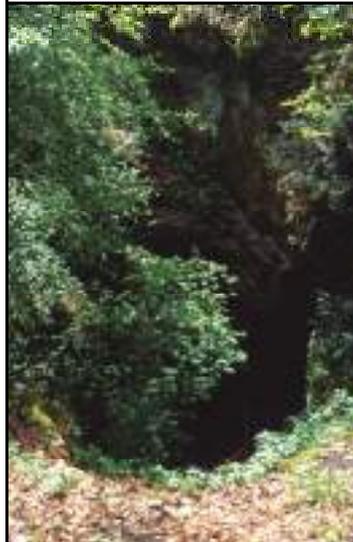
Ces milieux sont très souvent paucispécifiques et les chaînes alimentaires qui s'y développent sont principalement dépendantes d'apport de nourriture venant de la surface. L'obscurité totale empêche tout développement de végétaux et donc la présence de consommateurs primaires végétariens.

Trois types d'animaux vivent dans cet habitat :

- les troglodites qui fréquentent les grottes pour effectuer les diapauses hivernales ou estivales (chiroptères, mollusques, papillons, batraciens, diptères, phryganes, etc.),
- les troglodites qui sont des formes peuplant les milieux souterrains en raison de conditions écologiques régnant dans ceux-ci (ex. : Escargots du genre *Oxychilus*)
- les troglodites (ex. : Protée) dont le niveau d'évolution adaptative ne permet plus leur survie en dehors de ce milieu.

Ces milieux, souvent très isolés, abritent des écosystèmes rares et sont très sensibles aux modifications physico-chimiques. De nombreuses espèces endémiques hypogées s'y rencontrent : collemboles, orthoptères, coléoptères, mollusques, amphibiens, etc.

Statut : intérêt communautaire



Entrée de gouffre
Lot Nature
Vincent Heaulmé



Intérieur d'une grotte
Groupe chiroptères de MP
Claude Milhas

Typicité / exemplarité :

Les grottes et igues présentes sur le site sont typiques d'un réseau karstique développé. On peut y trouver des galeries en eau, d'autres sèches dites fossiles.

La faune qui s'y développe demeure relativement méconnue sur le site et cela en grande partie à cause des difficultés d'accès et de la forte potentialité d'endémisme (espèces ou formes propres à une cavité ou à un réseau souterrain).

Représentativité :

Les grottes et cavernes karstiques et les eaux souterraines en milieu calcaire sont des milieux abondants sur la zone étudiée.

Grâce au remarquable ouvrage de M. Taisne - *Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot* - on peut dénombrer près d'une centaine d'avens et grottes sur ce site. Mais ce chiffre pourrait bien être plus proche des 500 (com. du Comité départemental de Spéléologie du Lot).

La partie sud du site, la Braunhie, est particulièrement bien pourvue en cavités souterraines et concentre l'essentiel des grottes et avens de la zone.

Le résultat de l'inventaire biologique donne : **106 grottes (ou igues) inventoriées sur ce site.**

Bonne

Excellente

Intérêt patrimonial :

Les grottes et avens hébergent d'importantes populations de chiroptères. La diversité chiroptérologique est relativement grande : près de 40% des espèces françaises (soit 13 espèces) y a été recensé. Sept espèces de la Directive Habitat y sont présentes ainsi que de nombreuses autres espèces (Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, ...).

Deux espèces de collembolles endémiques à très forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site : *Pseudosinella balazuci* et *Pseudosinella dodecophthalma* (Deharveng et Bariviera).

Fort

Vulnérabilité et Etat de conservation :

Formés naturellement il y a fort longtemps, le réseau karstique du site abrite des écosystèmes rares et uniques très sensibles aux modifications apportées par diverses pollutions et perturbations.

De nombreuses sources de dysfonctionnements (possibles ou avérées) :

- Pollutions biologiques (rejets de substances organiques)
- Pollutions chimiques ou physico-chimiques (apports de pesticides, de métaux lourds, etc.)
- Aménagements touristiques (la fréquentation touristique augmente le taux de CO2 atmosphérique, le degré d'hygrométrie et la température)
- Eclairages qui permettent aux végétaux chlorophylliens d'envahir le milieu
- Dérangements sur les éventuelles colonies de chiroptères
- Obstruction des entrées
- Destruction du milieu par création de carrières

Sur le site, la grande majorité des cavités ne sont pas répertoriées et sont très peu connues du public et donc très peu fréquentées. Seuls quelques spéléologues, conscients la plupart du temps des dérangements potentiels des colonies de chauves-souris, fréquentent une partie des cavités souterraines. Il y a tout lieu de penser que sans un développement des visites et sans une ouverture touristique les grottes garderont leur équilibre naturel.

A l'heure actuelle, cet habitat demeure en bon état de conservation sur le site.

Bonne

Dynamique de cet habitat :

Concernant la dynamique végétale, les grottes sont dépourvues de végétaux chlorophylliens. Seules des pollutions d'ordre trophique ou lumineuse pourraient entraîner d'importantes modifications dans l'équilibre des cavités souterraines, avec par exemple la prolifération d'algues chlorophylliennes.

La dynamique des populations animales peut par contre être fortement influencée par les apports extérieurs des animaux troglodytes (notamment les chiroptères). Ainsi des espèces de collembolles ou autres invertébrés détritivores peuvent voir leurs populations d'effondrer suite à la désertion de colonies de Chiroptères. Le phénomène inverse peut aussi se produire avec l'installation d'une nouvelle colonie de chiroptères favorisant alors une dynamique de colonisation arthropodienne.

Inconnue

Orientations générales de gestion :

- Envisager la fermeture ou la réglementation d'entrée pour les cavités abritant des colonies d'hivernage ou de reproduction de chiroptères qui auraient à souffrir d'une trop forte fréquentation.
(après étude comparative de l'évolution des colonies et de la fréquentation pouvant avoir une incidence et après concertation de l'ensemble des acteurs locaux concernés)

3. Les Fiches Espèces

Les Espèces animales inscrites à l'annexe II et / ou IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sont décrites sous la forme d'une fiche de synthèse abordant les thèmes suivants :

- Le Nom (français, latin)
- Le Code Natura 2000
- La Classification
- Le Statut Natura 2000 (prioritaire ou seulement d'intérêt communautaire)
- Les Statuts de protection
- La Description
- La Biologie
- Les Habitats de cette espèce
- La Distribution générale
- La Vulnérabilité (Les menaces)
- La Localisation et importance de la population locale
- Les Orientations générales de gestion
(issues de la bibliographie, en particulier des Cahiers d'Habitats)

Ecaïlle chinée *Callimorpha quadripunctaria*

Code Natura 2000 : 1078

Espèce prioritaire

Classification :

Classe : Insectes

Ordre : Lépidoptères

Famille : Arctiidés



Lot Nature - Claudie Candailé

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe II

Description :

Cette espèce est inconfondable. Comme chez de nombreuses écaïlles, il existe un fort contraste de coloration entre les ailes postérieures et les ailes antérieures :

Ailes antérieures (face dorsale) : noires zébrées de blanc crème ou de jaune pâle.

Ailes postérieures (face dorsale) : rouges (ou jaunes chez la forme *lutescens*) avec quatre grosses taches noires chacune.

La chenille atteint 5cm au dernier stade larvaire ; le tégument est brun foncé et présente sur les segments des verrues brun orangé portant elles-mêmes des touffes de soies grisâtres ou brun jaunâtre. Une bande médio-dorsale jaunâtre et deux bandes latérales de macules jaunâtres la différencient des chenilles d'autres grosses écaïlles. La tête est noire.

Distribution générale :

Europe : Espèce du paléarctique occidental.

France : L'Ecaïlle chinée est présente partout.

Cette espèce ubiquiste est commune sur l'ensemble du département du Lot.

Habitats :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans de nombreux habitats naturels (des pelouses sèches aux prairies humides en passant par la chênaie pubescente). Les milieux anthropisés accueillent également l'espèce.

Biologie :

Période de vol : Espèce monovoltine (vole de fin juin à août).

Reproduction : Les œufs sont pondus en juillet-août. Ecllosion 10-15 jours après la ponte. Diapause hivernale dans un cocon à la base des plantes. Le développement larvaire se poursuit au printemps. Nymphose en juin.

Régime alimentaire : La chenille est polyphage. On l'a trouvée sur des Astéracées (*Eupatorium cannabinum*, *Cirsium sp.*, *Carduus sp.*), des Lamiacées (*Lamium sp.*), des Urticacées (*Urtica sp.*), des Onagracées (*Epilobium sp.*), des Fabacées (*Genista sp.*, etc.), des Caprifoliacées (*Lonicera sp.*), des Bétulacées (*Corylus avellana*), ou encore des Fagacées (*Fagus sylvatica*, *Quercus sp.*). Les adultes sont floricoles et se nourrissent sur diverses plantes : ronces, angéliques, cirses, chardons, eupatoires, etc.

Activité : Ils sont principalement nocturnes mais peuvent également s'activer en plein jour, en particulier en fin d'après-midi.

Vulnérabilité :

En Europe, seule la sous-espèce de l'île de Rhodes (*Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*) est menacée.

La population lotoise, bien que n'ayant fait l'objet d'aucune estimation, semble bien se porter : c'est une espèce couramment rencontrée par les lépidoptéristes.

La grande variété des milieux qu'elle fréquente, sa faible exigence écologique et la polyphagie de sa chenille permettent d'estimer que la population lotoise de l'Ecaïlle chinée n'est pas en danger sur le département.

Localisation et importance de la population locale :

La situation locale de cette espèce est à priori la même qu'au niveau départemental : **espèce commune et hors de danger**. L'espèce a fait l'objet de plusieurs contacts au cours de l'étude mais sa population n'a pas été estimée.

Orientations générales de gestion :

En France, on estime que **cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières**. Il en est de même au niveau local sur le site considéré.

Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

Code Natura 2000 : 1088

Classification :

Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Cérambycides



Lot Nature
Vincent Heaulmé

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : annexe II
Cotation UICN : « espèces vulnérables » pour le Monde
Protégée au niveau national (arrêté du 22/07/93).

Description :

Les adultes mesurent de 24 à 55 mm.
Le corps est noir brillant, avec l'extrémité des élytres brun-rouge. Le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle. Elles atteignent au plus son extrémité chez la femelle.

Distribution générale :

Europe : Espèce principalement méridionale (Moyen-Orient, Europe centrale et méridionale).
France : De plus en plus rare en allant vers le nord.

Les populations de la partie sud de la France ne sont pas en danger.

Dans le Lot, cette espèce est répartie sur l'ensemble du département et est bien présente sur le Causse de Gramat (Com. F. Burle).

Habitats :

Lié aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Biologie :

Période de vol : juin-septembre

Reproduction : Des œufs blancs et presque cylindriques sont déposés isolément dans des anfractuosités et des blessures d'arbres. La larve se développe pendant 31 mois dans le bois sénescant et dépérissant de différentes espèces de chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*). La nymphose a lieu en fin d'été et en automne dans une loge obturée par un bouchon calcaire et reliée à une galerie débouchant à l'air libre.

L'adulte éclot cinq à sept semaines après la nymphose mais passe l'hiver dans la loge nymphale pour ne sortir qu'à partir de juin.

Régime alimentaire : La larve est xylophage. Les adultes se nourrissent de sève d'arbres blessés et de fruits mûrs.

Activité : plutôt nocturne.

Vulnérabilité :

Cette espèce est commune sur l'ensemble du département, plus que *C. velutinus* par exemple.

Inféodé aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* n'est menacé que par l'abattage systématique de ceux-ci.

Localisation et importance de la population locale :

Sur le Causse de Gramat, l'omniprésence du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) permet à l'espèce d'être commune et non menacée.

Orientations générales de gestion :

- Maintien de vieux chênes (cette mesure est la plus à même de préserver une population lotoise bien portante)
- Mise en place d'îlots de vieillissements afin de favoriser cette espèce et l'ensemble du cortège des insectes saproxyliques qui dépend souvent de la présence préalable de cet insecte xylophage (notamment *Limoniscus violaceus* et *Osmoderma eremita*, coléoptères saproxyliques de la Directive, présents sur des sites lotois voisins).

Taupin violacé *Limoniscus violaceus*

Code Natura 2000 : 1079

Classification :

Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Élateridés



Lot Nature
Marc Tronquet

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II

Description :

Le Taupin violacé mesure de 10-11 mm.

De couleur noire avec des reflets bleu foncé à violacé. Les élytres sont déprimés de part et d'autre de la suture. Il présente une fine pubescence grise sur la tête, le pronotum et la bordure des stries des élytres.

Les larves, de forme allongée, ont la forme typique des larves de taupins.

Distribution générale :

Europe : Endémique européen, son aire de distribution est discontinue de l'Espagne au Danemark et à l'Autriche. Seulement une douzaine de sites européens sont connus pour cette espèce au faible pouvoir de dispersion.

L'espèce, qui a disparu dans de nombreux pays européens, est **au bord de l'extinction**. Sa sauvegarde est donc prioritaire sur l'ensemble des sites où elle est connue.

Habitats :

Cette espèce est liée aux **forêts très anciennes**. Son habitat correspond aux vieux arbres feuillus (chênes, hêtres et même frênes).

Les arbres sur lesquels il a été trouvé dans le Lot sont au moins pluriséculaires.

Biologie :

Reproduction : La ponte est effectuée dans les fissures et les fentes des cavités d'arbres au ras du sol. Des œufs, pondus au printemps, sortent les larves qui se développent durant 15-16 mois et cessent de s'alimenter au cours de la saison froide. La nymphose a lieu dans une petite loge, dans la cavité.

Les adultes nés en fin d'été restent dans la cavité tout l'hiver et n'émergent qu'au printemps suivant (fin avril - début juin).

Régime alimentaire : Que partiellement connu. Les larves seraient à la fois prédatrices d'autres larves d'insectes et saprophages (pelotes de réjection, fèces de petits mammifères et même cadavres d'insectes).

Les exigences écologiques de cette espèce et en particulier de son stade larvaire expliquent, au moins en partie, **la grande rareté de cette espèce**.

De nombreux paramètres interviennent pour que les conditions favorables au développement de la larve soient réunies ; le taux d'humidité notamment est un facteur déterminant prépondérant.

Vulnérabilité :

La répartition actuelle de l'espèce, relictuelle, témoigne de la dégradation très avancée de son habitat.

Les causes de sa raréfaction sont :

- Disparition du sylvo-pastoralisme par la pratique de brûlis contrôlés qui favorisait la création de cavités basses
- Pratiques sylvicoles d'élimination des vieux sujets cariés
- Disparition de l'exploitation en taillis sous-futaie et en futaie au profit de pratiques plus rentables à court terme comme les coupes à blanc et la culture en futaie régulière.

Localisation et importance de la population locale :

Dans le Lot, trois microsites abritent l'espèce ; il s'agit de secteurs riches en très vieux chênes pubescents (Cantegrel, La Pannonie et les Imbards).

L'espèce n'a pas été trouvée sur le site même, mais la présence de vieux chênes sénescents et la proximité des trois sites Natura 2000 précités nous permettent d'envisager fortement sa présence sur la zone.

Ainsi Delpy (*Inventaire préliminaire de la coléoptérofaune des vieux chênes de Nougayrac*) pense que l'absence de l'espèce dans les relevés de capture sur le site est plus due à la faible pression de piégeage qu'à son absence réelle. Les quelques relevés effectués à Nougayrac laissent présager une richesse de la faune saproxylophage aussi importante que sur les autres sites Natura 2000 hébergeant l'espèce (notamment celui de la Pannonie).

S'agissant d'une espèce européenne très rare, **les sites Natura 2000 qui l'abritent ont donc une très grande responsabilité pour la préservation de l'espèce.**

Orientations générales de gestion :

La prise en compte de la très forte potentialité de présence de l'espèce dans la gestion forestière du site apparaît indispensable :

- Conservation des arbres présentant des cavités au niveau du sol jusqu'à leur dépérissement total
- Prévoir des îlots de vieillissement afin de permettre la continuité de l'existence de vieux arbres en fin de vie.

Lucane Cerf-volant *Lucanus cervus*

Code Natura 2000 : 1083

Classification :

Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Lucanidés



Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexe II
Convention de Berne : Annexe III

Description :

C'est le plus grand coléoptère d'Europe : les femelles mesurent de 20 à 50 mm, les mâles entre 35 et 85 mm.

La couleur générale est le brun-noir et le pronotum possède une ligne discale longitudinale. La tête du mâle, plus large que le pronotum, est pourvue de mandibules surdimensionnées pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps. Chez la femelle, la tête est plus étroite que le pronotum et les mandibules sont courtes.

La larve, de type mélolonthoïde (proche de celles des Scarabéidés), peut atteindre 10 cm pour un poids de 20 à 30g maximum.

Distribution générale :

Europe : l'aire de distribution s'étend jusqu'à la Mer Caspienne et au Proche Orient.

France : commune sur l'ensemble du territoire.

En déclin dans la partie nord de son aire, le Lucane Cerf-volant ne semble pas menacé en France, ni même dans le Lot où il est encore rencontré très fréquemment.

Habitats :

L'adulte en vol est susceptible d'être rencontré dans tous les milieux terrestres naturels lotois. Il vit sur les troncs et les branches des vieux arbres.

La larve est par contre inféodée aux souches et systèmes racinaires d'arbres morts ou dépérissants en milieu forestier ou semi-ouvert.

Biologie :

Période de vol : la durée de vie des adultes est de 1 mois environ. Les mâles ont une période de vol plus courte que les femelles.

Reproduction : Les œufs sont déposés par la femelle près de souches ou de vieux arbres. Le développement larvaire dure 5 à 6 ans en moyenne. La nymphose a lieu dans une loge aménagée par la larve dans le sol, à proximité des racines.

L'adulte passe l'hiver dans cette loge et ne sort qu'à la belle saison (mai-juillet).

Régime alimentaire : La larve est saproxylophage, c'est-à-dire qu'elle consomme le bois mort (en particulier des chênes, mais aussi de nombreux autres feuillus). Les adultes se nourrissent de la sève des arbres blessés.

Activité : Dans le sud de la France, l'espèce est active dès la fin de l'après-midi, même si elle est principalement nocturne.

Vulnérabilité :

Les facteurs limitant pour cette espèce :

- Arrachage ou destruction systématique des souches d'arbres et des arbres morts
- Disparition des arbres dans les haies du bocage

Localisation et importance de la population locale :

L'espèce est bien présente sur le site (com. coléoptéristes locaux dont F. Burle et étude en cours). L'importance de la population du site n'a pas été estimée.

Cependant, considérant qu'il s'agit d'une espèce commune sur l'ensemble du département et non menacée, le site ne revêt pas une responsabilité majeure dans la préservation de l'espèce.

Orientations générales de gestion :

- Maintien des haies arborées et d'arbres sénescents dans ces formations et en milieu boisé
- Sensibilisation auprès des propriétaires pour la conservation des souches de feuillus

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Code Natura 2000 : 1303

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés



ENMP
François Schwaab

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Cotation UICN : « espèces à faible risque » pour le Monde et « espèces vulnérables » pour la France.
Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

Le Grand Rhinolophe est, avec son envergure pouvant atteindre 40 cm pour un poids maximal de 34 g, le plus grand des rhinolophes européens.

Il dort suspendu, le plus souvent enveloppé dans ses ailes, tête et avant du corps néanmoins visibles.

Biologie :

Régime alimentaire : Il se nourrit essentiellement de gros insectes (papillons, criquets, mouches,...). Il attrape ses proies au vol, le plus souvent à partir d'un poste d'affût dans les branches, mais il lui arrive de les glaner au sol (chenilles, etc.).

Reproduction : La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles sont isolées des mâles. Elles forment en été des colonies de reproduction parfois en association avec d'autres espèces de chiroptères (Rhinolophe euryale ou Murin à oreilles échancrées). La naissance de l'unique jeune a lieu de mi-juin à fin juillet. A un mois, les jeunes commencent à chasser aux abords du gîte.

Hibernation : Elle s'étale de septembre-octobre à avril.

Déplacements : L'espèce est sédentaire : les sites d'hivernage ne sont généralement pas distants de plus de 30km des sites de reproduction.

Longévité : Le Grand Rhinolophe peut vivre jusqu'à 30 ans.

Habitats :

Ce rhinolophe fréquente les régions chaudes jusqu'à 1480 m d'altitude : les zones karstiques, le bocage et les milieux plus fortement anthropisés (parcs).

Zone de chasse : Il recherche ses proies dans les milieux semi-ouverts où se côtoient bois de feuillus, pâtures bordées de haies, landes, jardins, etc. Les haies et lisières en bordure de pâture revêtent pour cette espèce une importance majeure : le bétail paissant sous le couvert arboré crée en effet un plafond haut de végétation sous lequel s'étalent de véritables corridors de chasse. La zone de chasse s'étend sur un rayon de 2 à 4Km autour du gîte de reproduction.

Gîte de reproduction : Le Grand Rhinolophe établit généralement ses colonies de reproduction dans des gîtes plus chauds que les grottes (25°C semble être la température optimale): caves, greniers, bâtiments désaffectés, toitures d'églises... mais il ne dédaigne pas les grottes assez chaudes pour assurer l'élevage des jeunes.

Gîte d'hivernage : Il passe l'hiver dans des grottes ou des cavités artificielles (mines, caves, etc.) auxquelles il est très fidèle. Ces gîtes d'hivernage doivent avoir une température comprise entre 5 et 12°C, une hygrométrie supérieure à 96% et ils doivent bénéficier de beaucoup de calme.

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Europe occidentale, méridionale et centrale. France : Sur la quasi-totalité du territoire français.</p> <p>Dans le Lot, le Grand Rhinolophe a été assez souvent contacté, notamment sur le Causse de Gramat.</p> <p>L'espèce est en fort déclin dans le Nord-ouest européen.</p> <p>La situation est meilleure dans la partie ouest de la France où 50% des effectifs hivernaux se concentrent en Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes, mais le déclin reste général en France.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les causes de sa raréfaction</u> sont nombreuses et variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction des haies et des talus ▪ Dérangements sur les gîtes d'hivernage ▪ Condamnation des gîtes de reproduction (fermeture des greniers, etc.) ▪ Traitement chimique des charpentes (intoxication et mort des individus entrés en contact) ▪ Intensification agricole et forestière avec en particulier la généralisation de l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles) ▪ Prédation naturelle (rapaces nocturnes, petits carnivores) et la présence des chats domestiques.
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillerait 1600 individus en hiver au minimum (soit le 1/3 de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 125 individus en été, chiffre très probablement sous-estimé, (un peu plus de 5% de la population estivale régionale).</p> <p>Le site Natura 2000 « zone centrale du causse de Gramat », et notamment le secteur sud (Braunhie), possède un vaste réseau karstique particulièrement favorable à l'hivernage de l'espèce. Ce site revêt dès lors un fort niveau de responsabilité pour la population lotoise de Grand Rhinolophe.</p> <p><u>Comptages hivernaux :</u> 341 individus dans les cavités souterraines de la Braunhie. <u>Détections estivales (nombre d'individus) :</u> 22 individus</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du bocage et du pâturage, en particulier autour des sites de reproduction ▪ Pose de dispositifs réglementant l'entrée des gîtes d'hivernage importants et maintien d'un couvert arboré autour de ces mêmes entrées (ce qui limite la prédation lors du départ nocturne des chauves-souris) ▪ Amélioration des capacités d'accueil des colonies de reproduction : sensibilisation des particuliers et des collectivités locales ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes

Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

Code Natura 2000 : 1304

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés



ENMP - Francois Schwaab

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Cotation UICN : « espèces vulnérables » pour le Monde et la France
Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

Le Petit Rhinolophe est, avec son envergure comprise entre 19.2 et 25,4 cm pour un poids maximal de 10 g, le plus petit des rhinolophes européens.

Il dort suspendu, complètement enveloppé dans ses ailes.

Biologie :

Régime alimentaire : Insectivore, le Petit Rhinolophe consomme des proies dont l'envergure est comprise entre 3 et 14mm. Les insectes liés aux zones humides et boisées constituent l'essentiel de son régime alimentaire.

Reproduction : La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles forment en été des colonies de reproduction parfois en association avec d'autres espèces de chiroptères (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échanquées et Vespertilion de Daubenton).

La naissance de l'unique jeune a lieu de mi-juin à mi-juillet. Après un mois d'accrochage continu au pelage maternel, les jeunes commencent à chasser aux abords du gîte (dans un rayon d'1 Km). Ils seront émancipés à 6-7 semaines.

Hibernation : Ce rhinolophe hiberne de septembre-octobre à fin avril.

Déplacements : Les terrains de chasse se trouvent généralement à 2-3 Km des gîtes estivaux. Pour les rejoindre, il évite de traverser les zones ouvertes.

Longévité : Le Petit Rhinolophe vit généralement 3-4 ans mais il peut vivre jusqu'à 21ans.

Habitats :

Ce rhinolophe fréquente les régions chaudes jusqu'à 1510 m d'altitude, le bocage essentiellement.

Zone de chasse : La présence d'un linéaire de haies boisées jouant le rôle de corridor est indispensable sur les secteurs de chasse.

En outre, le Petit Rhinolophe semble avoir besoin de la présence de zones humides pour la manne d'insectes que ces milieux procurent.

Gîte d'hivernage : Il passe l'hiver dans des grottes ou des cavités artificielles (mines, caves, cheminées, etc.) auxquelles il est généralement fidèle, mais des déplacements automnaux sont souvent relevés d'un gîte à l'autre. Ces gîtes d'hivernage doivent avoir une température comprise entre 4 et 16°C, une hygrométrie élevée et ils doivent bénéficier d'une tranquillité absolue.

Gîte de reproduction : Le Petit Rhinolophe établit ses colonies de reproduction dans des gîtes variés, naturels ou artificiels : grottes, caves, greniers, combles de bâtiments.

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Cette chauve-souris est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale.</p> <p>France : Sur la quasi-totalité du territoire français.</p> <p>L'espèce est présente dans le Lot et sur le site considéré, sans que l'on puisse préciser sa répartition départementale.</p> <p>L'espèce est en fort déclin dans le nord et le centre de l'Europe.</p> <p>Ses effectifs sont en nette réduction dans plusieurs régions françaises : Alsace, Haute-Normandie et Île-de-France. Ailleurs en France, la situation est meilleure. La Corse et Midi-Pyrénées totalisent à elles seules plus de 50% des effectifs estivaux.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les causes de sa raréfaction</u> sont nombreuses et variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction des haies et des talus ▪ Dérangements sur les gîtes d'hivernage ▪ Condamnation des gîtes de reproduction (fermeture des greniers, etc.) ▪ Traitement chimique des charpentes (intoxication et mort des individus entrés en contact) ▪ Eclairage des bâtiments de type église, châteaux, etc. : désertion des colonies installées dans ces bâtiments. ▪ Intensification agricole et forestière avec en particulier la généralisation de l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles) ▪ Prédation naturelle (rapaces nocturnes, petits carnivores) et présence des chats domestiques.
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillerait 6000 individus en hiver (soit environ 1/4 de la population hivernante estimée en Midi-Pyrénées) et 184 individus en été, chiffre très probablement sous-estimé, (environ 5% de la population estivale régionale).</p> <p>Le site, notamment le secteur sud (Braunhie), possédant un vaste réseau karstique particulièrement favorable à l'hivernage de l'espèce, apparaît comme important pour la conservation de la population lotoise de Petit Rhinolophe. Comme d'autres espèces de chiroptères il fréquente une grande diversité de gîtes passagers entre sites de reproduction, terrains de chasse et sites d'hibernation. On peut par exemple le rencontrer dans les nombreuses petites bergeries du site.</p> <p><u>Comptages hivernaux</u> : 66 individus dans les cavités souterraines de la Braunhie. <u>Détections estivales (nombre d'individus)</u> : 10 individus</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du bocage et du pâturage, en particulier autour des sites de reproduction ▪ Pose de dispositifs réglementant l'entrée des grottes importantes pour l'hivernage et la reproduction et maintien d'un couvert arboré autour de ces gîtes ▪ Amélioration des capacités d'accueil des colonies de reproduction : sensibilisation des particuliers et des collectivités locales ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires et des traitements de charpentes, en particulier aux abords des colonies reproductrices

Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*

Code Natura 2000 : 1305

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés



ENMP - Sylvain Déjean

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Cotation UICN : « espèces vulnérables » pour le Monde et la France
Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

Le Rhinolophe euryale est de taille intermédiaire entre Grand et Petit Rhinolophe. Son envergure est comprise entre 30 et 32cm pour un poids maximal de 17,5g.

Il dort suspendu, partiellement enveloppé dans ses ailes : le ventre est le plus souvent visible.

Biologie :

Régime alimentaire : Mal connu. Selon certains spécialistes, le Rhinolophe euryale consomme essentiellement des lépidoptères et des coléoptères. Ce rhinolophe, tout comme les deux autres espèces, se déplace avec une agilité déconcertante à travers la végétation. Il chasse principalement à faible hauteur au-dessus du sol, et peut également pratiquer l'affût ou le vol sur place.

Reproduction : La période de rut est automnale. Les deux sexes forment en été des colonies de reproduction (parfois très populeuses) en association avec d'autres espèces (Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Vespertilion de Capaccini, Minioptère de Schreiber, Grand Rhinolophe et Rhinolophe de Mehely, ce dernier étant rarissime en France). La naissance de l'unique jeune (parfois deux) a lieu en juin-juillet. Les jeunes commencent à voler au bout de 4 à 5 semaines.

Hibernation : Le Rhinolophe euryale hiberne de mi-septembre à mi-mars. L'hibernation est totale à partir de mi-décembre.

Déplacements : Contrairement aux Grand et Petit rhinolophes, l'Euryale semble être plus enclin à se déplacer : 134km peuvent séparer les sites de reproduction de ceux d'hivernage et il utilise fréquemment des sites de transit.

Longévité : Le plus vieux Rhinolophe euryale connu aurait vécu au moins 7 ans et demi d'après son baguage. Sa longévité comme son espérance de vie moyenne demeurent inconnues.

Habitats :

Ce rhinolophe fréquente les régions chaudes de plaine et les contreforts montagneux de la zone méditerranéenne.

Zone de chasse : Les milieux qu'il fréquente préférentiellement pour la chasse sont encore peu connus. Il semblerait cependant (d'après une étude corrézienne) qu'il opte, comme les autres Rhinolophes pour les secteurs de pâture bordés de boisements de feuillus. (mosaïque paysagère riche en haies et lisières). Il chasse dans un rayon de 4km autour des gîtes de reproduction.

Gîte de reproduction : C'est dans les grottes qu'il se reproduit, bien que des colonies reproductrices soient parfois rencontrées dans des combles de bâtiments. En période de reproduction, une température comprise entre 12.8 et 20°C et une humidité comprise entre 95 et 100% semblent le mieux convenir à l'espèce.

Gîte d'hivernage : C'est dans les grottes qu'il hiberne également. La température doit être comprise entre 7 et 15°C pour les sites d'hivernage.

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Espèce méridionale, présente notamment dans tous les pays bordant la méditerranée au nord.</p> <p>France : Présent dans la moitié sud de la France et même jusqu'aux Pays-de-Loire.</p> <p>Le Rhinolophe euryale est bien présent dans le Lot, comme en Aquitaine et Midi-Pyrénées (régions bastions de l'espèce en France).</p> <p>Les populations du sud-est de l'Europe (Grèce, Bulgarie, Espagne, Portugal, Italie, etc.) se portent relativement bien.</p> <p>L'espèce est cependant en fort déclin en France. Au cours des trente dernières années, les effectifs sont en nette réduction dans la plupart des régions françaises occupées : c'est seulement en Aquitaine et Midi-Pyrénées que l'espèce n'est pas en danger d'extinction.</p> <p>Midi-Pyrénées totalise ainsi 50% des effectifs connus en période de reproduction.</p> <p>Le Lot compte quant à lui la deuxième plus grosse colonie française de reproduction connue.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les causes de sa raréfaction</u> sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement sur les sites d'hivernage ▪ Modification des milieux de chasse (essentiellement le bocage comme pour les autres rhinolophes) ▪ Intensification agricole avec en particulier la généralisation de l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles). Empoisonnement par les pesticides organochlorés utilisés particulièrement en arboriculture
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillerait 3400 individus en hiver (soit 75% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 2400 individus en été (plus de 68% de la population estivale régionale). La colonie de reproduction très importante signalée dans la littérature ne se rapporte pas à ce site. Compte tenu de la forte mobilité de l'espèce sur un rayon de quelques dizaines de kilomètres (voire plus), il n'est toutefois pas exclu que les spécimens contactés en période hivernale sur la zone centrale du Causse de Gramat puissent appartenir à cette colonie de reproduction (20 individus contactés dans les grottes de la Braunhie).</p> <p>Le site étudié, de par la densité de son réseau karstique, apparaît cependant d'ores et déjà important pour la préservation de l'espèce au niveau départemental, voire régional.</p> <p><u>Comptages hivernaux :</u> 20 individus dans les cavités souterraines de la Braunhie. <u>Détections estivales (nombre d'individus) :</u> 153 individus</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du bocage et du pâturage, en particulier autour des sites de reproduction ▪ Pose de dispositifs réglementant l'entrée des grottes importantes pour l'hivernage et la reproduction ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des colonies reproductrices

Grand Murin *Myotis myotis*

Code Natura 2000 : 1324

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés



ENMP - François Schwaab

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Cotation UICN : « espèces à faible risque » pour le Monde et « espèces vulnérables » pour la France
Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

Avec une envergure de 35 à 43cm, le Grand Murin compte parmi les plus grands chiroptères de France. La longueur tête + corps est de 6,5-8cm, celle de l'avant-bras est comprise entre 5,3 et 6,6cm. Le Grand Murin pèse de 20 à 40g. Contrairement à ce que pourraient laisser croire leurs qualificatifs respectifs, le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Petit Murin (*Myotis blythi*) sont de tailles très voisines.

Biologie :

Régime alimentaire : Cette espèce de chiroptère est spécialisée dans la capture, par vol rasant puis vol sur place, des insectes évoluant au niveau du sol. En France le Grand Murin consomme surtout de gros insectes liés aux milieux boisés : hannetons, scarabées, Dans le sud de son aire, les gros insectes liés aux zones ouvertes (pelouses sèches par exemple) sont également largement capturés : grillons, sauterelles, etc. Il profite aussi des éclosions massives ou essaimages d'insectes : hannetons, fourmis, ... qu'il capture alors au vol.

Reproduction : Le rut se déroule entre le mois d'août et octobre.. La femelle donnera naissance à un jeune (rarement deux) en juin. Les colonies peuvent comprendre plusieurs dizaines voire centaines ou milliers d'individus, assez fréquemment en mélange avec d'autres espèces (Petit Murin, Minioptère de Schreiber, Rhinolophe euryale, Murin à oreilles échancrées ou encore Vespertilion de Capaccini). Les gîtes estivaux sont occupés de début avril à fin septembre. Les jeunes s'envolent à un mois et le sevrage intervient à 6 semaines.

Hibernation : Cette phase débute en octobre et dure jusqu'en avril. Il peut former des essaims importants, mais il n'est pas rare d'observer des individus isolés dans des fissures.

Déplacements : Bien que 200 Km puissent séparer les colonies d'hivernage et d'estivage, le Grand Murin est considéré comme une espèce sédentaire.

Longévité : Le Grand Murin peut vivre jusqu'à 20 ans mais son espérance de vie moyenne n'excède pas 4-5 ans.

Habitats :

Zone de chasse : Le Grand Murin utilise les terrains où le sol est facilement accessible : sous-bois clairs, prairies rases, pelouses sèches.

Gîte de reproduction : En été les colonies de reproduction s'installent sous les toitures de divers bâtiments : greniers, combles où la température peut atteindre 35°C. Il colonise aussi, pendant la belle saison, des caves et, dans le sud de son aire, des grottes.

Gîte d'hivernage : Ce sont essentiellement des grottes, voire des galeries creusées par l'homme et même des caves où la température est comprise entre 7 et 12°C et où l'hygrométrie est élevée.



ENMP - François Schwaab

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : le Grand Murin est présent du Portugal à la Turquie et contrairement au Petit Murin, il est absent d'Afrique du Nord. Il est également absent de Scandinavie et a disparu d'Angleterre.</p> <p>France : Il est présent partout hormis dans et autour de Paris.</p> <p>L'espèce est bien présente dans le Lot, sans que l'on puisse préciser sa répartition départementale.</p> <p>Le Grand Murin est en forte diminution au nord de son aire alors que dans le sud de l'Europe, ses populations restent encore importantes.</p> <p>Les plus fortes populations françaises sont présentes dans le Nord-est, le Centre et surtout en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Dans ces deux dernières régions d'importantes colonies reproductrices sont présentes dans les cavités souterraines.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les menaces potentielles sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement sur les gîtes de reproduction ou d'hivernage, voire la fermeture de ceux-ci (par exemple la pose de grillage dans les clochers) ▪ Développement de l'éclairage des façades de bâtiments publics ▪ Intensification agricole et forestière avec en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Généralisation de l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles) ❖ Transformation des prairies en cultures ▪ Compétition (avec les pigeons ou les chouettes effraies) pour les gîtes estivaux
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>Nous avons peu de données régionales précises pour cette espèce. Mais pour le couple <i>Myotis myotis/Myotis blythi</i> et d'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillerait au minimum 120 individus de ces deux espèces en hiver (soit près de 58% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 640 individus en été (18 % de la population estivale régionale).</p> <p>Grâce à son important réseau karstique et à la présence de milieux de chasse favorables, notamment les pelouses sèches mais aussi les prés-bois, le site étudié apparaît comme accueillant pour cette espèce.</p> <p><u>Comptages hivernaux :</u> 49 individus (Grand et Petit Murins confondus) dans les grottes de la Braunhie.</p> <p><u>Détections estivales (nombre d'individus) :</u> 4 individus (Grand et Petit Murins confondus)</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la tranquillité des gîtes occupés et favoriser l'installation sur des secteurs nouveaux (fermeture ou limitation de l'accès aux grottes occupées, pose de chiroptières au niveau des clochers, etc.) ▪ Maintenir et développer les potentialités de chasse par le maintien des pelouses sèches et autres prairies permanentes, mais aussi par le développement des prés-bois limitant la densité du sous-bois ▪ Maintien de corridors boisés entre les sites de reproduction et les zones de chasse ▪ Amélioration des capacités d'accueil des colonies de reproduction : sensibilisation des particuliers et des collectivités locales ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes

Petit Murin *Myotis blythi*

Code Natura 2000 : 1307

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Cotation UICN : « espèces vulnérables » pour la France
Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Pas de photo disponible pour le moment

Description :

Espèce « jumelle » du Grand Murin, le Petit Murin possède une envergure en moyenne légèrement plus faible que ce dernier: 36,5 à 40,8 cm. Le Petit Murin compte donc également parmi les plus grands chiroptères de France.

La longueur tête + corps est de 6,2-7,1 cm, celle de l'avant-bras est comprise entre 5,05 et 6,2 cm.

Le Petit Murin pèse de 15 à 29,5 g, il est donc moins corpulent que le Grand Murin.

Biologie :

Régime alimentaire : Le Petit Murin capture essentiellement deux types de proies : les sauterelles et les Hannetons. La chasse se pratique alors en vol rasant suivi d'un vol sur place de quelques secondes puis d'une capture au sol. Le Petit Murin pratique la cueillette en plein vol pour les hannetons, et il sait aussi glaner des insectes posés sans s'arrêter de voler.

Reproduction : L'accouplement a lieu à partir d'août et se prolonge probablement jusqu'au printemps suivant. Le mâle se constitue très souvent un harem et marque son territoire en déposant des sécrétions. Les colonies de mise bas sont partagées avec d'autres espèces (Grand Murin, Vespertilion de Capaccini, Minioptère de Schreiber,...) et elles peuvent réunir jusqu'à plusieurs centaines de femelles. La femelle donnera naissance à un jeune (rarement deux) entre mi-juin et mi-juillet. Les gîtes estivaux sont occupés de début avril à fin septembre. Les jeunes s'envolent à un mois et le sevrage intervient à 6 semaines.

Hibernation : Cette phase dure généralement d'octobre à avril. Sur les sites d'hivernage, le Petit Murin est souvent isolé, dans une fissure.

Déplacements : L'espèce est considérée comme sédentaire ; ses gîtes d'hivernage et d'estivage ne sont généralement distants que de quelques dizaines de kilomètres.

Longévité : Le Petit Murin peut vivre jusqu'à 33 ans mais son espérance de vie moyenne n'excède pas 4-5 ans.

Habitats :

On rencontre ce chiroptère jusqu'à 2000 m d'altitude.

Zone de chasse : Il fréquente les terrains herbacés ouverts pour chasser : prairies mésophiles à franchement humides, pelouses sèches, landes ouvertes... Il évite à priori les zones trop fermées (forêts) et les zones cultivées (vignes, cultures de céréales, etc.).

Ces terrains de chasse (environ 50 ha) sont généralement situés dans un rayon de 5 à 6 Km autour des sites de reproduction.

Gîte d'hivernage : Ce sont essentiellement des grottes, voire des galeries creusées par l'homme et même des caves où la température est comprise entre 6 et 12°C et où l'hygrométrie est élevée.

Gîte de reproduction : Au nord de l'aire de répartition européenne, les colonies de reproduction sont installées sous les toitures de divers bâtiments : greniers, combles où la température peut dépasser 35°C. Dans les régions plus méridionales (en Midi-Pyrénées par exemple), il colonise plutôt les cavités souterraines.

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Présent de la Péninsule Ibérique et de l’Afrique du nord jusqu’à la Mongolie. Ce murin est en revanche absent de la partie nord de l’Europe</p> <p>France : On ne le rencontre pas au nord de la ligne allant de Bordeaux à la Franche-Comté en passant par le nord du Limousin.</p> <p>L’espèce est bien présente dans le Lot, sans que l’on puisse préciser sa répartition départementale. On a contacté l’espèce à plusieurs reprises sur le site étudié, notamment dans la Braunhie.</p> <p>La confusion entre Grand et Petit Murins pose encore de sérieux problèmes pour une estimation de la taille des colonies et donc de l’évolution des populations. Les sites les plus septentrionaux sur lesquels l’espèce a été suivie montrent cependant une tendance générale à la diminution des effectifs.</p> <p>En Midi-Pyrénées l’espèce semble encore posséder des colonies importantes.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les menaces potentielles sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement sur les gîtes de reproduction ou d’hivernage, voire la fermeture de ceux-ci (par exemple la pose de grillage dans les clochers) ▪ Développement de l’éclairage des façades de bâtiments publics ▪ Intensification agricole et forestière avec en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Généralisation de l’usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d’insectes disponibles) ❖ Transformation des prairies en cultures ▪ Compétition (avec les pigeons ou les chouettes effraies) pour les gîtes estivaux
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>Nous avons peu de données régionales précises pour cette espèce. Mais pour le couple <i>Myotis myotis/Myotis blythi</i> et d’après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillerait 120 individus de ces deux espèces en hiver (soit près de 58% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 640 individus en été (18 % de la population estivale régionale).</p> <p>Par contre grâce à son important réseau karstique et à la présence de milieux de chasse favorables, notamment les pelouses sèches (qui présentent une abondante source de nourriture, notamment des orthoptères), le site étudié apparaît comme accueillant pour cette espèce.</p> <p><u>Comptages hivernaux :</u> 49 individus (Grand et Petit Murins confondus) dans les grottes de la Braunhie.</p> <p><u>Détections estivales (nombre d’individus) :</u> 4 individus (Grand et Petit Murins confondus)</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la tranquillité des gîtes occupés et favoriser l’installation sur des secteurs nouveaux (fermeture ou limitation de l’accès aux grottes occupées, pose de chiroptières au niveau des clochers, etc.) ▪ Maintenir et développer les potentialités de chasse par le maintien des pelouses sèches et autres prairies permanentes, mais aussi par le développement des prés-bois limitant la densité du sous-bois ▪ Maintien de corridors boisés entre les sites de reproduction et les zones de chasse ▪ Amélioration des capacités d’accueil des colonies de reproduction : sensibilisation des particuliers et des collectivités locales ▪ Réduction le plus possible de l’usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes

Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*

Code Natura 2000 : 1321

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés



ENMP
François Schwaab

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Cotation UICN : « espèces vulnérables » pour le Monde et la France
Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

Taille moyenne (22 à 24,5 cm d'envergure).

Le Murin à oreilles échanquées possède un pelage laineux, gris-brun teinté de roux (nuance souvent absente du pelage des espèces à hivernage souterrain).

Le Murin à oreilles échanquées pèse de 7 à 15 g.

Biologie :

Régime alimentaire : Il est assez spécialisé : ses proies principales sont des mouches et des araignées. Ce murin chasse très souvent dans les arbres aux branchages ouverts (noyers, chênes, saules, tilleuls), à l'intérieur desquels il évolue avec aisance, collectant les proies posées sur les feuilles ou les branches. Il capture également les mouches posées sur les murs des bâtiments d'élevage de bétail.

Reproduction : Le rut a lieu en automne mais il se prolonge probablement jusqu'au printemps. Les femelles mettent bas de mi-juin à fin juillet et forment des colonies de 20 à 2000 individus, souvent en association avec le Grand Rhinolophe et parfois aussi avec le Rhinolophe euryale, le Grand Murin ou le Minoptère de Schreiber. L'unique jeune, au pelage gris et non pas roux comme l'adulte, s'envole quatre semaines après la naissance.

Hibernation : Cette phase est particulièrement longue : de la fin de l'automne jusqu'à fin avril et même parfois mi-mai. Cette espèce hiverne généralement en petits essaims dans les grottes ; il arrive que d'autres espèces s'y joignent et profitent ainsi de la chaleur dégagée. Dernière espèce à sortir de sa léthargie hivernale, c'est aussi la dernière à quitter ses gîtes diurnes pour aller chasser ; le Murin à oreilles échanquées ne part en chasse que la nuit tombée et parfois deux heures après le coucher du soleil.

Longévité : Cette espèce peut vivre 16 ans et a une espérance de vie moyenne de 3-4 ans.

Habitats :

Cette espèce fréquente surtout les zones de basses altitudes (1300 m maximum).

Zone de chasse : Elle s'installe de préférence près de massifs non loin de zones humides mais elle fréquente également une grande diversité de milieux : vergers, parcs et jardins, bocage, etc. Ces milieux constituent des terrains de chasse privilégiés et le Murin à oreilles échanquées n'hésite pas à chasser les insectes au dessus de l'eau et à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

Gîte de reproduction : Ce sont essentiellement des combles et greniers de divers bâtiments dans le nord de son aire (il y recherche la chaleur) ; plus au sud, il se reproduit également dans les cavités souterraines, naturelles ou artificielles.

Cette espèce est très fidèle à ses gîtes de reproduction, cela pourrait expliquer le fait qu'elle semble moins sensible au dérangement que les autres chiroptères. En été, le Murin à oreilles échanquées ne craint pas de s'installer dans des zones faiblement éclairées et des mâles sont parfois observés sur les chevrons soutenant des avancées de toit.

Gîte d'hivernage : En hiver, il recherche des zones parfaitement obscures et tempérées, surtout des grottes dont la température peut avoisiner les 12°C avec une très forte hygrométrie.

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Présent dans une grande partie de l'Europe : à l'ouest, du Maghreb au sud de la Hollande, et à l'est, de la Pologne à la Turquie.</p> <p>France : Ce murin est présent dans toutes les régions.</p> <p>L'espèce est présente dans le Lot, sans que l'on puisse préciser sa répartition départementale. Elle a été contactée à plusieurs reprises sur le site étudié, notamment dans la Braunhie.</p> <p>Cette espèce est en déclin sévère au nord de son aire de distribution ; en France par contre elle se porte relativement bien avec localement des effectifs en hausse.</p> <p>Son statut lotois reste cependant à préciser et l'abandon de l'élevage sur de grandes zones du département peut laisser croire que la population lotoise de Murin à oreilles échanrées a dû subir, localement, un net recul, voire une disparition.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les menaces potentielles</u> sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement sur les gîtes de reproduction ou d'hivernage ▪ Intensification agricole et forestière et notamment pratique de la monoculture avec utilisation massive de produits phytosanitaires ▪ Déstructuration du bocage ▪ Disparition de l'élevage extensif : les élevages de bétail (caprins, bovins et ovins) attirent en effet beaucoup de mouches.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillerait au minimum 3 individus en hiver (soit 23% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 250 individus en été, chiffre très probablement sous-estimé, (plus de 11% de la population estivale régionale).</p> <p>Le type de gîtes de reproduction souvent choisi dans les zones méridionales (les cavités souterraines), l'abondance de ces mêmes cavités sur le site, la présence de nombreux petits points d'eau (lacs de St-Namphaise) et un mode d'élevage extensif répandu laissent présager que la zone étudiée revêt une importance non négligeable dans la préservation de cette espèce.</p> <p><u>Comptages hivernaux</u> : 10 individus sur l'ensemble des 29 cavités prospectées (soit 30% des cavités connues sur le site).</p> <p><u>Détections estivales (nombre d'individus)</u> : 1 individu</p>

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la tranquillité des gîtes occupés et favoriser l'installation sur des secteurs nouveaux (fermeture ou limitation de l'accès aux grottes occupées, pose de chiroptières au niveau des clochers, etc.) ▪ Amélioration des capacités d'accueil des colonies de reproduction : sensibilisation des particuliers et des collectivités locales ▪ Maintien de corridors boisés et de haies entre les sites de reproduction et les zones de chasse ▪ Maintien de l'élevage extensif : abondance de proies disponibles pour cette espèce et maintien de l'ouverture de milieux représentant des habitats d'intérêt communautaire (pelouses sèches, landes à genévriers) avec tout le cortège faunistique et floristique remarquable associé. ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes

Murin ou Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteini*

<p>Code Natura 2000 : 1323</p>	<p>Classification :</p> <p><u>Classe</u> : Mammifères <u>Ordre</u> : Chiroptères <u>Famille</u> : Vespertilionidés</p>	 <p style="text-align: right; font-size: small;">ENMP - François Schwaab</p>
<p>Statuts :</p> <p>Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV Convention de Berne : Annexe II Convention de Bonn : Annexe II Cotation UICN : « espèces vulnérables » pour le Monde et la France Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981</p>		
<p>Description :</p> <p>De taille moyenne (25 à 30 cm d'envergure).</p> <p>Le Murin de Bechstein possède un pelage relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos et blanc sur le ventre. Son museau est rose. Ses oreilles sont très longues : 23 à 26 mm alors que pour le Murin à oreilles échancrées (par exemple), sensiblement de même corpulence, elles ne dépassent pas 17 mm de long.</p> <p>Le Murin de Bechstein pèse de 7 à 12 g.</p>		
<p>Biologie :</p> <p><u>Régime alimentaire</u> : Le Murin de Bechstein chasse une grande diversité d'insectes avec un goût plus prononcé pour les lépidoptères et les diptères. Il chasse également les névroptères et un grand panel d'arthropodes non volants : opilions, chenilles, araignées, etc. Il glane ses proies au sol ou sur la végétation et chasse parfois à l'affût.</p> <p><u>Reproduction</u> : Les accouplements ont lieu en octobre-novembre puis au printemps et la parturition a lieu fin juin-début juillet. L'unique jeune commence à voler en août.</p> <p><u>Hibernation</u> : L'hibernation commence en septembre-octobre et se prolonge jusqu'en avril.</p> <p><u>Déplacements</u> : C'est une espèce sédentaire qui n'effectue que de faibles déplacements (35 Km maximum). Assez fidèle à son domaine, la petite colonie formée de femelles (les mâles sont solitaires), change souvent de gîte au cours de la belle saison : elle est en quelque sorte nomade au sein de son territoire. Ce nomadisme estival, associé à des mœurs très discrètes, fait de cette espèce une chauve-souris très difficile à repérer dans des conditions naturelles.</p> <p><u>Longévité</u> : Le Murin de Bechstein peut vivre 21 ans.</p>	<p>Habitats :</p> <p>Cette espèce fréquente surtout les zones de basse altitude (1400 m maximum).</p> <p>C'est un chiroptère sylvicole particulièrement lié aux vieilles futaies (arbres au moins séculaires). Néanmoins on rencontre cette espèce dans divers milieux forestiers et il ne dédaigne pas les boisements plus jeunes si toutefois suffisamment de cavités sont présentes.</p> <p><u>Zone de chasse</u> : Le « Bechstein » chasse dans les zones à sous-bois dense comme dans les clairières, les prairies proches des forêts ou aux abords des points d'eau. Son territoire de chasse individuel est compris entre 15 et 30 ha et il est établi dans un rayon de 200 m à 2 Km autour du gîte diurne.</p> <p><u>Gîte de reproduction</u> : Il établit ses petites colonies reproductrices dans diverses cavités de vieux arbres ou de la roche, parfois aussi dans des bâtiments. Les nichoirs pour les oiseaux sont également fréquemment adoptés.</p> <p><u>Gîte d'hivernage</u> : L'hibernation a lieu dans les grottes ainsi que dans les cavités souterraines. Il se glisse alors dans les interstices, adoptant les mœurs « fissurales » communes à d'autres espèces comme le Vespertilion de Natterer. La température est comprise entre 3 et 12°C et l'hygrométrie est supérieure à 98%.</p>	

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Son aire de répartition s'étend à travers l'Europe de l'Ouest dans les régions chaudes et tempérées comprises entre la Roumanie, la Grèce, le sud de la Suède et l'Angleterre.</p> <p>France : Dans la plupart des départements français bien que plus rare sur le pourtour méditerranéen et en Corse.</p> <p>L'espèce a été observée à plusieurs reprises sur le département et sur le site Natura 2000 étudié ici.</p> <p>L'espèce est très rare dans plusieurs pays (Italie, Espagne, Hongrie, Roumanie, etc.), en déclin en Pologne et bien présente sans être jamais abondante en France, Allemagne et Autriche notamment.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les menaces potentielles</u> sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de boisements monospécifiques, en particulier avec résineux (perte de son habitat) ▪ Dérangement sur les gîtes de reproduction ou d'hivernage ▪ Eclairages publics permanents gênant le cycle biologique des microlépidoptères nocturnes (▪ Intensification agricole et forestière avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>Très peu de données sont disponibles pour le Lot, mais selon le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et le Parc National des Pyrénées, le Lot accueille au minimum 4 individus en hiver et très peu d'individus ont été notés en période de reproduction dans le Lot comme en Midi-Pyrénées (aucune prospection n'ayant été réalisée en forêt pour rechercher cette espèce).</p> <p>Il faut cependant signaler que les mœurs « fissurales » de l'espèce biaisent énormément les résultats des prospections menées en milieu souterrain : il semblerait que seulement 2% des individus présents dans une cavité soient repérables lors des recensements hivernaux. Il est donc légitime de penser que ses effectifs sont souvent sous-estimés. Quant aux colonies de reproduction, elles sont si difficiles à repérer que dans nombre de régions françaises aucune d'entre elles n'a été signalée à ce jour.</p> <p><u>Comptages hivernaux</u> : 2 individus sur l'ensemble des 29 cavités prospectées</p> <p><u>Détections estivales (nombre d'individus)</u> : aucun</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <p>Espèce sylvicole, le Murin de Bechstein a besoin de la présence de vieux arbres et surtout d'arbres vieillissants qui présentent des cavités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir dans les documents de gestion forestière de ne pas consacrer plus de 30% de la surface boisée aux plantations monospécifiques de résineux ▪ Maintenir autour des colonies de mise bas des îlots de parcelles âgées (arbres centenaires) traitées en taillis sous-futaie, futaie régulière ou irrégulière ▪ Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts (clairières, prairies, pelouses, etc.) et de boisements

Barbastelle

Barbastella barbastellus

Code Natura 2000 : 1308

Classification :

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés



Claude Milhas

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV
 Convention de Berne : Annexe II
 Convention de Bonn : Annexe II
 Cotation UICN : « espèce vulnérable » pour le Monde et la France
 Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

La Barbastelle, sombre et de taille moyenne se reconnaît surtout à sa face caractéristique : un museau court et des oreilles très larges dont les bords se rejoignent sur le front. Les yeux semblent ainsi « inclus » dans les pavillons auriculaires.

La Barbastelle pèse de 6 à 13.5g.
 Son envergure oscille entre 24.5 et 28cm.

Biologie :

Régime alimentaire : La Barbastelle possède une mâchoire très étroite, elle ne chasse donc que des insectes au corps assez mou et de faible taille. Les petits lépidoptères nocturnes (notamment *Pyralidae*, *Arctiidae* du genre *Eilema* et *Noctuidae* du genre *Orthosia*) constituent l'essentiel de son régime alimentaire, ce qui donne une couleur claire à ces fèces. Des diptères et de petits coléoptères sont également consommés. Le vol est direct et rapide et les insectes sont capturés en l'air.

Reproduction : La période de rut peut commencer en août et se prolonger jusqu'en mars. La majeure partie des femelles est fécondée avant la période de léthargie hivernale et le développement embryonnaire est suspendu en hiver. La durée totale de la gestation peut ainsi atteindre 9 mois. La femelle donnera naissance à un jeune (rarement deux) au cours de la première décade de juin. Les colonies de mise bas se composent généralement d'une vingtaine de femelles au maximum et se caractérisent par une forte mobilité à l'intérieur de leur territoire.

Hibernation : Fin août les colonies reproductrices se sont dispersées. Suite à cette phase de dispersion encore assez méconnue, les barbastelles rejoignent leurs gîtes d'hivernage. Elles se regroupent rarement en grandes colonies et demeurent d'un naturel très discret.

Déplacements : 300 Km semble être le déplacement maximal noté chez cette espèce.

Longévité : La Barbastelle peut vivre jusqu'à 23 ans.

Habitats :

Zone de chasse : La chasse à lieu essentiellement en lisière ou au niveau de la canopée. La Barbastelle est considérée comme une espèce forestière mais elle apprécie cependant les milieux semi-ouverts, le bocage par exemple, où elle chasse le long des haies.

Gîte de reproduction : La Barbastelle choisit souvent des gîtes à proximité immédiate de l'homme. Elle est néanmoins très sensible au dérangement et à la moindre alerte, la colonie déménage. L'espèce est cependant fidèle à son site de reproduction et les déplacements s'effectuent le plus souvent d'un bâtiment à l'autre. Les colonies s'installent derrière les volets, entre deux linteaux de bois ou encore entre un tronc d'arbre et son écorce décollée, lorsque la colonie est installée en milieu naturel.

Gîte d'hivernage : Ces chiroptères sont peu frileux et seules des températures nettement en dessous de 0°C leur feront rejoindre les gîtes les plus abrités. Ils hibernent dans diverses cavités : grottes, carrières souterraines, dessous de ponts, tunnels désaffectés,... Ils sont souvent dissimulés entre deux moellons sous un pont ou dans une fissure de rocher, mais on les trouve aussi tout simplement suspendus au plafond des grottes, en plein courant d'air.

<p>Distribution générale :</p> <p>Europe : Initialement la Barbastelle se rencontrait du sud de la Scandinavie à la Grèce, et du Portugal au Caucase. Dans la partie nord-ouest européenne de son aire de distribution, ses nouvelles frontières nord semblent être la Hollande ou la Belgique.</p> <p>France : Présente partout en France sauf dans quelques départements du nord de la France. Elle est aussi rare à absente dans quelques départements du bord de la Méditerranée et en Alsace.</p> <p>L'espèce est présente dans le Lot, sans que l'on puisse préciser sa répartition départementale.</p> <p>La Barbastelle est en forte diminution au nord-ouest de son aire. Elle est considérée comme rarissime voire éteinte dans plusieurs pays : Angleterre, Belgique, Allemagne. En Europe de l'est et du sud, la situation paraît moins dramatique bien que certains secteurs soient également très pauvres en barbastelles. En France elle est en danger d'extinction en Picardie et en Île-de-France.</p> <p>Pour de nombreux départements français on ne connaît aucune colonie de mise bas. Sa discrétion et la faible taille de ses colonies reproductrices y sont sans doute pour quelque chose.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les menaces potentielles sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition des haies arborées ▪ Traitements phytosanitaires touchant les populations de lépidoptères qui constituent l'essentiel de ses proies ▪ Circulation routière, responsable de la destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes chaque année ▪ Développement des éclairages publics qui détruisent et perturbent le cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>Nous avons peu de données régionales pour cette espèce. D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, seuls 67 individus ont été recensés en Midi-Pyrénées en été et 14 en hiver. Dans le Lot l'espèce n'a été trouvée qu'à deux reprises en hiver (M. Esslinger inédit & GCMP). En été une petite colonie de reproduction est connue dans le sud du département (M. Esslinger inédit).</p> <p>Grâce à la présence de milieux de chasse favorables, notamment les prés-bois, les prairies, cultures et pelouses bordées de haies arborées, les nombreux bosquets et surtout la forêt de la Braunhie... mais aussi l'omniprésence de cavités et la relative abondance de petits bâtiments, le site étudié apparaît comme accueillant pour cette espèce. L'apparente faiblesse des effectifs est probablement à mettre une fois de plus sur la grande discrétion de l'espèce.</p> <p><u>Comptages hivernaux :</u> aucun contact <u>Détections estivales (nombre d'individus) :</u> quelques individus</p>

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les grands peuplements forestiers plantés qui s'apparentent à la monoculture étant nettement défavorables à l'espèce, il conviendra de veiller à ce que cette pratique (absente et improbable ici) n'apparaisse pas sur le site. ▪ Maintenir les haies arborées et favoriser le bocage. ▪ Limiter l'emploi de l'éclairage public aux deux premières heures de la nuit en zone rurale, car le pic d'activité de la plupart des papillons nocturnes est noté en milieu de nuit. ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires en particulier ceux dirigés vers les lépidoptères nocturnes. ▪ Prévoir une limitation de l'accès à des colonies d'hivernage qui seraient découvertes ultérieurement. ▪ Sensibiliser la population au respect de la quiétude des colonies de mise bas.

Minoptère de Schreibers *Miniopterus shreibersi*

Code Natura 2000 : 1310

Classification :

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés



Claude Milhas

Statuts :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : Annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Cotation UICN : « espèce à faible risque » pour le Monde et « espèce vulnérable » pour la France

Protégée au niveau national : arrêté du 17 avril 1981

Description :

Son envergure est comprise entre 30.5 et 34.2cm et ses ailes sont longues et étroites. Son museau est court et clair, tandis que son front est bombé. Le Minoptère pèse entre 9 et 16g et sa longueur tête+corps est comprise entre 5 et 6.2 cm.

Ses oreilles sont courtes, presque carrées et très écartées sur le front. Le tragus est petit.

Biologie :

Régime alimentaire : Les papillons nocturnes composent l'essentiel de son régime alimentaire. Le régime du Minoptère est assez proche de celui de la Barbastelle. Il consomme aussi des arthropodes terrestres : larves de diptères ou araignées et, en plus faible quantité, des tipules et des mouches. L'essentiel de ses proies constituent le plancton aérien qui évolue à quelques dizaines de mètres du sol.

Reproduction : Comme chez la Barbastelle, la maturité sexuelle des femelles est atteinte à deux ans. Le rut et la parade commencent mi-septembre et atteignent leur paroxysme en octobre. La fécondation a lieu immédiatement après l'accouplement mais la nidation de l'embryon est différée jusqu'au printemps suivant. La mise bas a lieu au cours de la première quinzaine de juin, au sein de colonies de tailles parfois impressionnantes : jusqu'à 2000 individus au mètre carré ! Les jeunes (1 à 2 par portée) s'envolent à 5-6 semaines.

Hibernation : Cette phase débute en décembre pour s'achever fin février. Les minioptères ne passent donc que trois mois en hibernation, mais les colonies qu'ils forment alors sont tout aussi impressionnantes que celles de l'été (jusqu'à 80000 individus). D'autres espèces se joignent souvent au minioptères : divers rhinolophes, des grands murins...

Déplacements : Il ne s'agit pas d'une espèce migratrice bien que ces déplacements entre gîtes de reproduction gîtes de transits et gîtes d'hivernage puissent être importants. Les nombreux déplacements entre période d'hivernage et d'estivage favoriseraient grandement le brassage génétique. Le territoire des minioptères se mesure en milliers de kilomètres carrés.

Longévité : Elle peut atteindre 19 ans.

Habitats :

Zone de chasse : Strictement cavernicole dans le sud de son aire de répartition, le Minoptère de Schreibers ne semble pas être inféodé à un milieu de chasse précis. Il chasse le plus souvent en plein ciel et se nourrit de plancton aérien qu'il capture d'un vol rapide qui peut atteindre 54Km/h. On ne connaît pas encore l'étendue que peut couvrir le territoire de chasse d'une colonie de minioptères.

Gîte de reproduction : Ses sites sont essentiellement des grottes mais il peut aussi s'agir de piles creuses de ponts et, dans le nord de leur aire de distribution, de bâtiments. La température moyenne des gîtes de mise bas est comprise entre 10 et 15°C, mais à l'intérieur de l'essaim formé par les chauves-souris, elle avoisine les 30°C.

Gîte d'hivernage : Il s'agit de grottes, de carrières ou encore d'anciennes mines. Le gîte d'hivernage n'est pas nécessairement situé au sud du gîte de reproduction, même si les distances les séparant peuvent atteindre 350Km.

Il convient de souligner la grande fidélité du Minoptère à l'ensemble de ses gîtes (qu'ils soient d'hivernage, d'estivage ou de transit).

<p>Distribution générale :</p> <p>Le Minioptère de Schreibers est un mammifère d'origine tropicale dont l'aire de répartition est très large : du Portugal au Japon à travers l'Eurasie, en Nouvelle-Guinée, en Australie et en Afrique du nord et sub-saharienne.</p> <p>Europe : son aire de distribution est sub-méditerranéenne. On ne le rencontre plus au-delà d'une ligne allant du nord de la Loire et du Jura français aux Tatras en Slovaquie</p> <p>France : Il n'est donc bien présent que dans la moitié sud du pays. Il manque cependant en Auvergne et dans les Alpes internes cristallines.</p> <p>L'espèce est bien présente dans le Lot, sans que l'on puisse préciser sa répartition départementale.</p> <p>Plusieurs colonies ont disparu depuis 1960 de régions françaises comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes.</p> <p>Compte tenu de son grégairisme important et de sa fidélité aux gîtes qu'il occupe, la fermeture ou la fréquentation nouvelle d'une seule grotte servant de gîte peut conduire à la rapide disparition locale de l'espèce, par désertion.</p>	<p>Vulnérabilité :</p> <p><u>Les menaces potentielles sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement sur les gîtes, voire la fermeture de ceux-ci (par exemple la pose de grilles à l'entrée des grottes) ▪ Disparition des haies arborées ▪ Traitements phytosanitaires touchant les populations de lépidoptères qui constituent l'essentiel de ses proies ▪ Circulation routière, responsable de la destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes chaque année ▪ Développement des éclairages publics qui détruisent et perturbent le cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes
<p>Localisation et importance de la population locale :</p> <p>D'après les données régionales dont nous disposons pour cette espèce (Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et Parc National des Pyrénées), le Lot accueillerait 640 individus en hiver (soit près de 9% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 355 individus en été (12 % de la population estivale régionale).</p> <p>Grâce à son important réseau karstique, le site étudié apparaît accueillant pour cette espèce. Même si après les prospections de 2004, aucune colonie de reproduction n'a été trouvée, on sait que le site est bien fréquenté par l'espèce en été.</p> <p><u>Comptages hivernaux :</u> aucun contact</p> <p><u>Détections estivales (nombre d'individus) :</u> observations d'individus en chasse</p>	

<p>Orientations générales de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la tranquillité des gîtes occupés ▪ Si un gîte devait être découvert et si son accès devait y être limité, ne surtout pas y installer de grilles à l'entrée car le Minioptère déserte les gîtes lorsqu'il est obligé d'y accéder en passant à travers des barreaux. Il faut alors nécessairement privilégier la pose de grillage ou de clôture de défend autour de l'entrée du gîte ou tout autre moyen évitant la pose d'une grille traditionnelle. ▪ Maintien des haies arborées ▪ Réduction le plus possible de l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes

4. Synthèse de l'analyse écologique

Tableau n° 5 : Critères étudiés lors de l'analyse écologique

LES HABITATS :

- **Le nom commun et le code Natura 2000**
- **Le statut** (prioritaire ou seulement d'intérêt communautaire - IC)
- **La typicité/ exemplarité** (Inconnue, Bonne, Moyenne, Mauvaise)
- **La représentativité** (Inconnue, Excellente, Bonne, Significative)
- **L'intérêt patrimonial** (Inconnu, Fort, Moyen, Faible)
- **La dynamique de l'Habitat** (Inconnu, Stable, Progressive lente, Régressive lente, Progressive rapide, Régressive rapide)
- **L'état de conservation** (Inconnu, Bon, Moyen, Mauvais, Très mauvais)
- **La vulnérabilité**

LES ESPECES :

- **Le Nom commun et le Code Natura 2000**
- **La Représentativité régionale** (Inconnue, Excellente, Bonne, Significative)
- **La Représentation sur le site** (Inconnue, Excellente, Bonne, Significative)
- **La vulnérabilité de l'espèce**

Globalement, les habitats naturels et les espèces animales d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Zone centrale du Causse de Gramat » demeurent dans un état de conservation favorable. Ainsi, nous pouvons considérer que les pratiques de gestion actuelles sont compatibles avec la préservation de ces milieux.

Aujourd'hui, l'objectif est de maintenir ces habitats dans un même état de conservation, voire de l'améliorer. Par conséquent, il faut encourager, par l'intermédiaire de ce document d'objectifs, les propriétaires de ces habitats ou les gestionnaires à poursuivre ces pratiques en les adaptant parfois plus spécifiquement afin de répondre au mieux aux exigences propres à ces milieux.

Tableau n° 6 : Récapitulatif de l'analyse écologique des Habitats naturels d'intérêt communautaire

Dénomination de l'habitat Code Natura 2000	Statut	Typicité/ Exemplarité	Représentativité	Intérêt patrimonial	Dynamique	Etat de conservation	Vulnérabilité
Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement - code 6210	I C	Bonne	Bonne	Fort	Régressive lente	Bon	<p>Avérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse <p>Potentielle :</p>
Pelouses pionnières sur dalles calcaires - code 6110	Prioritaire	Bonne	Significative	Fort	Régressive lente	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des pratiques de pâturage (évolution naturelle vers la lande puis le boisement en chênes pubescents) ; • Conversion agricole (cultures, prairies semées...); • Surpâturage ; • Boisement artificiel (conifères, truffiers, ...).
Tonsures à annuelle - code 6220	Prioritaire	Bonne	Significative	Fort	Régressive lente	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du milieu pour une reconquête des pelouses sèches ; • Conversion agricole (cultures, prairies semées...), • Boisement artificiel (conifères, truffiers, ...).
Landes à genévrier - code 5130	I C	Bonne	Bonne	Moyen	Régressive lente	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation agricole entraînant une réduction de la diversité et une banalisation de la flore prairiale.
Prairie naturelle de fauche - code- 6510	I.C	Bonne	Significative	Fort	Régressive lente	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence avec d'autres végétations aquatiques • Envasement du milieu aquatique • Fermeture par colonisation arbustive des berges • Assèchement • Hypertrophisation des eaux • Envahissement par des cortèges de plantes nitrophiles • Consommation excessive par divers animaux (poissons brouteurs, anatisés, ragondins et rats musqués)
Point d'eau à herbiers de Characées - code 3140	I C	Bonne	Significative	Fort	Régressive lente	Bon	
Lac naturel à Potamot ou à Lentilles d'eau - code 3150	I C	Moyenne	Significative	Fort	Progressive lente	Bon	
Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle - code 3130	I C	Moyenne	Significative	Fort	Régressive lente	Bon	
Tillaies - code 9180	Prioritaire	Bonne	Significative	Fort	Stable	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation forestière Aucune menace sur le site.
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires - code 8210	I C	Moyenne	Significative	Faible	Stable	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune menace sur le site.
Grottes non exploitées par le tourisme - code 8310	I C	Bonne	Excellente	Fort	Stable	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • pollutions biologiques (rejets de substances organiques), • pollutions chimiques ou physico-chimiques (apports de pesticides, de métaux lourds)

Tableau n°7 : Récapitulatif de l'analyse écologique des Espèces d'intérêt communautaire

Dénomination de l'espèce	Représentativité régionale	Représentation sur le site	Vulnérabilité
Grand Rhinolophe - code 1303	Bonne	Excellente	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des haies et des talus • Dérangements sur les sites d'hivernage • Condamnation des gîtes de reproduction (fermeture des greniers, etc.) • Traitements chimiques des charpentes • Prédation naturelle (rapaces nocturnes, petits carnivores) et la présence de chats domestiques disponibles) • Modification des milieux de chasse (essentiellement bocage) • Intensification agricole et forestière avec en particulier l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles) • Empoisonnement par les pesticides organochlorés utilisés particulièrement en arboriculture. • Compétition avec les sites estivaux (Chouettes effraies, pigeons...) • Eclairage sur les façades
Petit Rhinolophe- code 1304	Bonne	Bonne	
Rhinolophe Euryale - code 1305	Bonne	Significative	
Grand Murin- code 1324	Bonne	Bonne	
Petit Murin- code 1307	Inconnue	Bonne	
Murin ou Vespertillon à oreilles échanquées - code 1321	Inconnue	Bonne	
Murin ou Vespertillon de Bechstein code 1321	Significative	Significative	
Barbastelle - code 1308	Inconnue	Significative	
Minioptère de Schreibers - code 1310	Inconnue	Significative	
Ecaille chinée	Excellente	Excellente	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune
Grand Capricorne	Bonne	Bonne	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage systématique des vieux chênes
Lucane Cerf volant	Bonne	Bonne	
Taupin Violacé	Inconnue	Inconnue	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition du sylvo-pastoralisme par la pratique de brûlis contrôlé qui favorisait la création de cavités basses • Pratiques sylvicoles d'élimination des vieux sujets cariés • Disparition de l'exploitation en taillis sous-futaie et en futaie au profit de pratiques plus rentable à court terme comme les coupes à blanc et la culture en futaie régulière.

B. Inventaire des Activités Humaines

1. Le foncier

Sur les 6400 ha que compte la Zone centrale du Causse de Gramat, le foncier se répartit comme suit :

- Propriété de l'Etat : moins d'1 ha ;
- Propriété du Conseil Général : 20 ha ;
- Propriété des Communes : 187 ha ;
- Propriété privée : le reste, soit 6191 ha.

Concernant la propriété privée, il est à préciser que les 6191 ha restant concerne 263 propriétaires (dont 155 propriétaires fonciers privés non exploitants agricoles) soit en moyenne 23.6 ha par propriétaire.

Le foncier présent à l'intérieur du périmètre du site est très morcelé. La taille moyenne des parcelles de la zone est d'environ 1.4 ha, soit supérieure à la taille moyenne des parcelles du département du Lot. Ce parcellaire reste cependant très hétérogène : des secteurs comme celui de la forêt de la Braunhie recensent de grandes parcelles alors que d'autres, comme celui de Clavel, présentent un paysage comprenant des parcelles de tailles beaucoup plus restreintes (ancien domaine ou exploitation agricole).

2. Le diagnostic agricole

Les agriculteurs, leur exploitation

Données démographiques et statut juridique des exploitations

Le département du Lot compte 6 063 chefs d'exploitation (RGA 2000) pour une Surface Agricole Utile de 219 947 ha soit 40 % de la superficie totale (522 517 ha).

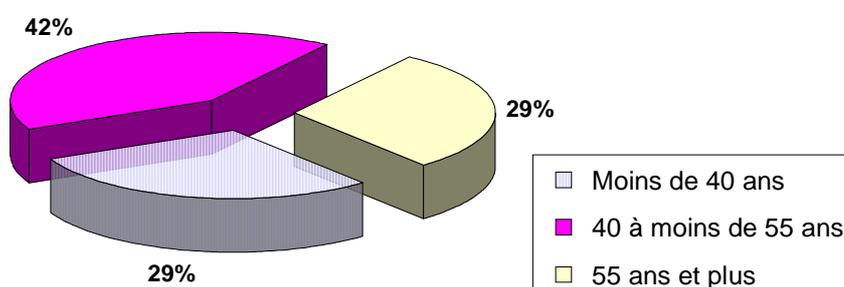
Les 74 chefs d'exploitation concernés par le site Natura 2000 se répartissent dans 54 exploitations, dont 39 exploitations individuelles, 11 GAEC et 4 EARL. Il y aurait donc 28 % des exploitations, concernées par le site, sous forme sociétaire contre 13 % dans le territoire des neuf communes et 16 % sur le département. Ce sont le plus souvent des sociétés à caractère familial (GAEC parents - enfants ou EARL entre conjoints).

D'autre part, d'après les données issues des enquêtes individuelles, nous avons constaté que, sur les 65 chefs d'exploitation enquêtés, seulement 2 exploitants sont à titre secondaire et 22 sont des femmes (34 % de femmes chefs d'exploitation contre 28 % dans le département).

Dynamisme de l'agriculture

• Répartition des classes d'âge

Graphique n° 2 : Répartition par classe d'âge des chefs d'exploitation enquêtés et concernés par le site natura 2000



Les agriculteurs sont globalement plus jeunes que les chefs d'exploitation du département (23 % de moins de 40 ans). D'autre part, il apparaît que les plus de 55 ans sont moins nombreux sur le site (29 %) que sur le département (35 %).

Par conséquent, le site aurait une proportion d'agriculteurs jeunes élevée et une proportion d'agriculteurs proches de la retraite moins importante que dans de nombreuses autres zones du département, ce qui constitue un atout indiscutable pour ce territoire en terme de dynamisme agricole.

Néanmoins, il demeure que la part des plus de 55 ans reste importante et correspond à la tendance au vieillissement des exploitations agricoles, observable partout en France.

- **Le nombre de dossiers sur le site**

D'après la base de données de l'ADASEA du Lot, depuis 1994, pour les 46 exploitations enquêtées, 15 dossiers DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs) ont été accordés (33 % des 46 exploitations), 15 dossiers de PAM (Plan d'Amélioration de Matériels) (33%) et 7 dossiers Cession-Reprise (15 %) ont été réalisés, et enfin 34 CTE (Contrats Territoriales d'Exploitation) (74 %) ont été contractualisés.

Ces informations confirment le bon dynamisme agricole de cette région du Causse.

Malgré ce dynamisme agricole, il convient de s'attarder particulièrement sur le devenir de ces structures afin d'anticiper sur les perspectives d'évolution concernant la gestion de ce site par l'activité agricole.

- **Transmission - reprise des exploitations**

L'enquête réalisée auprès des 65 chefs d'exploitation montre que pour les 25 chefs d'exploitation de plus de 50 ans la succession est loin d'être assurée dans de nombreux cas.

La problématique et le devenir de l'exploitation étant différents lorsqu'il s'agit d'une exploitation individuelle ou d'une exploitation sous forme sociétaire, nous avons fait le choix de séparer les deux types dans notre analyse.

Ainsi, sur les 25 chefs d'exploitations de plus de 50 ans, 13 sont des chefs d'exploitation individuelle, pour lesquels seulement 38 % des successions sont assurées. En ce qui concerne les exploitations sous forme sociétaire, 12 chefs d'exploitation (soit 10 sociétés) ont plus de 50 ans. Parmi ces 10 sociétés, 4 exploitations ont un associé reprenneur, les autres n'ont pas de succession assurée.

Les risques, induits par ces difficultés de succession, concernant l'abandon de certaines parcelles peu productives sont similaires. Les exploitations sous forme sociétaire sans successeur se voient aussi confronter à des problèmes de surcharge de travail, de manque de main d'œuvre, de difficulté d'organisation du travail et parfois aussi à un changement du statut de l'exploitation.

Toutefois, et contrairement au cas des exploitations individuelles, les exploitations sous forme sociétaire sans associé reprenneur ne se disloquent pas en général. Elles demeurent une entité agricole homogène avec des outils de production efficaces et préservent ainsi un nombre d'actifs agricoles peu diminué.

La structure foncière

Pour plus de simplicité, nous avons nommé la surface agricole totale exploitée par une exploitation « SAT » et la surface agricole exploitée par une exploitation et déclarée à la PAC « SAPAC ».

Au final, pour l'ensemble des 46 exploitations enquêtées, la SAT représente 10 226 ha tandis que la SAPAC s'élève à 7 236 ha, ce qui montre que près de 30 % des surfaces agricoles ne sont pas déclarées à la PAC alors qu'elles sont exploitées et entretenues grâce aux troupeaux (pâturage).

Le calcul des moyennes, 222 ha pour la SAT moyenne des 46 exploitations et 157 ha pour la SAPAC moyenne, confirme l'observation indiquant la taille plutôt moyenne voire grande de la plupart des exploitations de ce site.

Maintenant, si nous classons la SAPAC selon les classes d'âge des exploitants, nous constatons que 50 % de cette surface est détenue par les agriculteurs âgés de moins de 40 ans tandis que les 50 ans et plus n'en détiennent que 16 %.

En poursuivant l'exploitation de ces données, les agriculteurs de moins de 40 ans sont ceux qui possèdent les exploitations les plus grandes (242 ha en moyenne) alors que, à contrario, les exploitants de 50 ans et plus détiennent une SAPAC moyenne plus faible, soit 90 ha.

En outre, pour aller plus loin dans l'analyse de ces résultats, nous les avons confrontés aux informations que nous possédions sur la transmission des exploitations ayant un chef d'exploitation de plus de 50 ans.

Ainsi, en ce qui concerne les exploitations individuelles, la succession non assurée de certaines d'entre elles (38 %) entraînerait d'ici dix ans une libération de foncier correspondant à 647 ha pour la SAPAC et à 810 ha pour la SAT. Ce foncier, comme nous l'avons développé précédemment partirait soit à l'agrandissement d'exploitations voisines, soit à l'abandon.

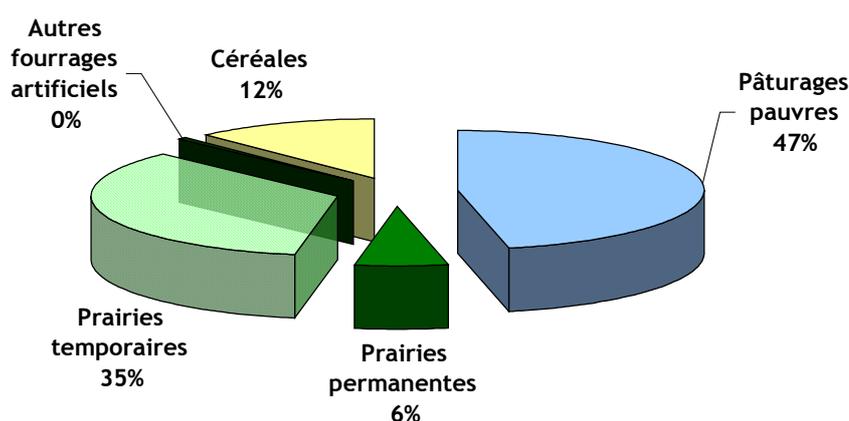
A ces chiffres, devra certainement être rajoutée une partie des surfaces détenues par les agriculteurs ayant une succession incertaine, soit au total 131 ha de SAPAC ou 302 ha de SAT.

Si nous analysons maintenant la situation des exploitations sous forme sociétaire, il semble très délicat de faire des prospectives car les exploitants qui perdent un associé partant à la retraite peuvent faire le choix de garder l'ensemble du foncier, ou parfois d'en libérer un peu (cela dépend surtout de la charge de travail supplémentaire consécutive au départ de l'associé).

Les systèmes d'exploitation

- L'assolement sur le site

Graphique n° 3 : Assolement moyen sur l'ensemble des 46 exploitations enquêtées



Une des premières remarques que nous pouvons faire en examinant le graphique ci-dessus est que la surface fourragère correspond à 88 % de la surface totale des exploitations. Etant donné la prédominance de l'élevage sur ce secteur, ce résultat n'est pas étonnant. Confortant cette constatation, nous pouvons compléter ce graphique en ajoutant que les 12 % de céréales (blé, avoine, orge, ...) produites sont en fait entièrement auto-consommées par les troupeaux.

Par ailleurs, ce qui attire le plus notre attention est la grande proportion occupée par les pâturages pauvres (pelouses, landes, bois) dans cet assolement. Ainsi, presque la moitié des surfaces

exploitées par une exploitation sur ce site correspond à des parcelles au potentiel agronomique très faible et vouées en général au pastoralisme extensif.

- **Les productions animales**

42 exploitations sur les 46 enquêtées produisent des ovins : 31 exploitations sont spécialisées en ovin viande alors que les autres se sont plus diversifiées et possèdent un second atelier (bovin viande, canards gras, caprins, porcs, volailles et ruches). Le total de l'effectif ovin sur le site (pour les 46 exploitations) s'élève à 19 770 têtes.

Il faut noter également que la plupart de ces exploitations produisent des agneaux de qualité, dotés du « Label rouge Agneaux fermiers du Quercy ».

Deux exploitations sont spécialisées en « élevage caprin ». L'AOC rocamadour s'étendant sur cette zone, cette production bénéficie également d'un signe de qualité.

- **L'agrotourisme**

Parmi les 46 exploitations enquêtées, peu se sont diversifiées vers l'agrotourisme. Toutefois, il semble que cette activité, qui aurait un fort potentiel en terme de débouchés, se développe progressivement sur le site. Ainsi, nous avons recensé sur cette zone et parmi les exploitants enquêtés :

- 1 exploitation faisant partie du réseau « Bienvenue à la ferme » et présentant un « Point de vente à la ferme »,
- 7 exploitations louant 7 Gîtes ruraux 3 épis,
- 1 exploitation louant 4 Chambres et Table d'hôtes 2 épis,
- 1 exploitation louant 2 Chambres d'hôtes 2 épis,
- Un marché de producteurs de Pays du Lot qui s'installe à Labastide - Murat.

La gestion des habitats naturels par l'agriculture

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire fait en fait partie intégrante, voire parfois représente la totalité, des parcours des exploitations agricoles sur ce territoire.

La gestion des parcours

- **L'importance et la taille des parcs pâturés sur le site**

253 parcs pâturés ont ainsi été identifiés, occupant une surface totale de 3 650 ha dont 3 533 ha en parcours, c'est à dire en pelouses, en landes ou en bois. Ces parcs pâturés correspondent donc à une emprise agricole par rapport à la surface totale du site de 57 %.

- **La composition de ces parcs pâturés**

Lors du repérage des parcs pâturés, nous avons demandé aux agriculteurs de séparer les surfaces selon leur nature en trois grandes catégories facilement identifiables sur photographie :

- Les surfaces en pelouses ou en landes
- Les surfaces en bois
- Les surfaces en prairies ou en cultures

En s'appuyant sur les relevés PAC pour les îlots déclarés et seulement sur l'interprétation visuelle pour les autres, nous avons associé, pour chaque parc pâturé et pour chaque catégorie une surface exprimée en pourcentage.

Au final, en effectuant la moyenne de toutes ces données, nous obtenons une répartition moyenne des trois catégories :

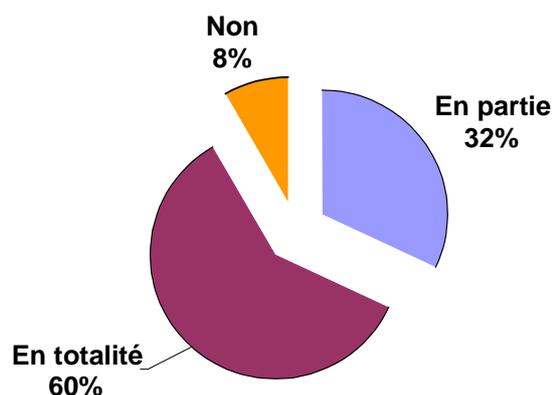
Pelouses Landes	Bois	Prairies Culture
49 %	42 %	9 %

- Les équipements pastoraux

En analysant les renseignements issus des enquêtes, nous observons que seulement 60 % des parcs pâturés sont clôturés en totalité (cf. graphique ci-contre). 32 % le sont en partie et 8 % ne sont pas fermés à l'aide de clôtures.

A notre époque où le gardiennage des troupeaux par un berger ne se pratique plus, les parcs qui sont pâturés doivent être complètement fermés au risque de perdre des animaux.

Graphique n° 4 : Parcs pâturés clôturés

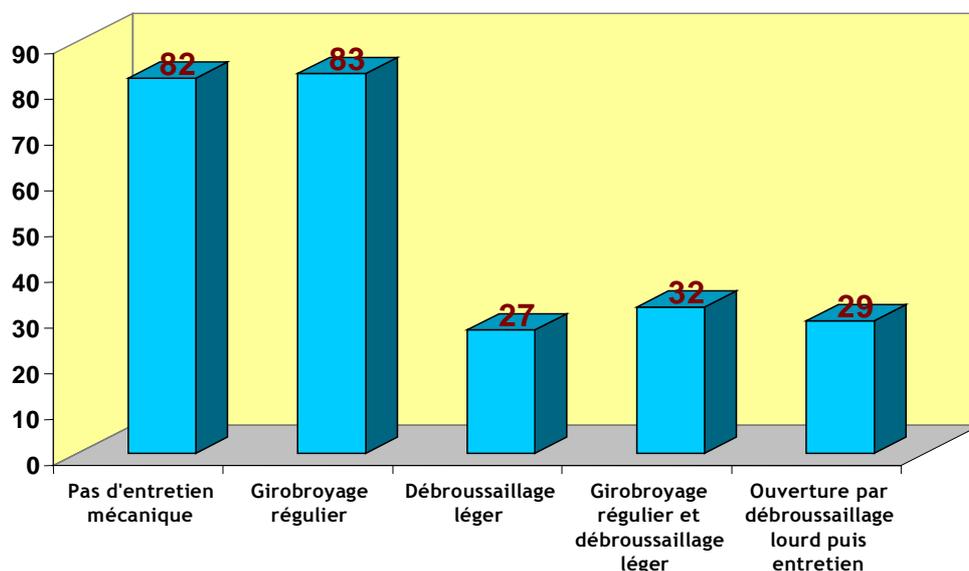


En fait, nous avons constaté sur ce secteur que pour de nombreux parcs pâturés, ce sont les haies et les murets qui font office de clôture, ce qui fonctionne relativement bien à condition que ces linéaires soient bien entretenus. Or justement, aujourd'hui de nombreux murets s'écroulent perdant peu à peu leur fonction de clôture des parcs.

Cette situation justifie l'important besoin en clôtures exprimé par les agriculteurs lors de ces entretiens : 135 parcours sur 253, soit 53 % des parcs pâturés, nécessiteraient des poses de clôtures, de façon partielle le plus souvent. D'autre part, nous pouvons noter également que seulement 16 % des parcs pâturés sont cloisonnés et que la taille moyenne des parcelles dans un parc cloisonné est de 7 ha. Il faut préciser que le cloisonnement aide l'agriculteur à optimiser l'utilisation de la ressource fourragère de ses parcours.

- L'entretien des parcs clôturés

Graphique n° 5 : Entretien mécanique des parcs pâturés



Le graphique ci-dessus, issu du résultat des enquêtes agricoles, nous montre que 68 % des parcs pâturés sont entretenus mécaniquement. Cet entretien s'effectue plus ou moins régulièrement

(souvent tous les deux ans) et en général à la période automnale ou hivernale. Nous pouvons d'ailleurs distinguer le girobroyage d'entretien plutôt régulier et le débroussaillage léger qui se réalise ponctuellement si cela est nécessaire.

En outre, se rajoutent, à ces entretiens mécaniques courants des débroussaillages lourds d'ouverture qui se réalisent en général la première année avant le réinvestissement pastoral des parcelles embroussaillées. Ces travaux d'ouverture, dont beaucoup ont été financés par le programme LIFE Nature sur ce site, correspondent soit à la création de layons permettant au troupeau de circuler sur la parcelle et de réinvestir progressivement le milieu, soit à un girobroyage beaucoup plus important de la couverture arbustive ne laissant que quelques pieds ou bosquets de genévriers, prunelliers... Dans un souci d'efficacité et de pérennité vis à vis de ces travaux d'ouverture, il est préconisé l'année qui suit de maintenir une pression pastorale forte (limitant la repousse des arbustes).

- « Utilisation des pelouses sèches ou landes par des éleveurs ovins du site » :

Cette étude effectuée par la Chambre d'Agriculture repose sur une enquête réalisée en juillet 2004, auprès de dix agriculteurs, principalement éleveurs d'ovin viande. Ils sont tous situés sur la « zone centrale du causse de Gramat » et utilisateurs de pelouses ou landes en pâturage pour leurs troupeaux.

Cela représente 777 ha, soit 42 parcs clôturés qui comportent des pelouses ou des landes (18,5 ha par parc). Seulement 303 ha (38,96%) divisés en 14 parcs sont identifiés comme composés uniquement de pelouses ou landes seules (21,64 ha par parc).

Sur la zone du Causse central, les parcours sont largement utilisés par les éleveurs ovins et ont un rôle stratégique dans les ressources fourragères disponibles. Ils sont utilisés :

- en toutes saisons,
- avec différents modes de pâturage (prélèvement complet de la strate herbacée avec attaque des ligneux / prélèvement du meilleur de la végétation),
- des animaux à faibles comme à forts besoins,
- en fonction du système de reproduction et des périodes d'agnelage.

Les exploitations agricoles se sont adaptées à l'hétérogénéité des milieux en développant des pratiques diverses. Celles-ci ont permis, en confortant un système fourrager, de valoriser un espace à faible potentiel fourrager et de favoriser la biodiversité des habitats.

La gestion des points d'eau

Sur le site, 95 points d'eau permanents ou temporaires ont été repérés lors de l'inventaire des habitats naturels et 73 ont été prospectés. Parmi ces points d'eau, 34 ont été localisés, grâce aux enquêtes agricoles à l'intérieur des parcs pâturés des exploitations et nous avons noté que 32 sont véritablement utilisés pour l'abreuvement des animaux.

Parmi ces 34 points d'eau présents dans les parcs pâturés, donc gérés par les agriculteurs, 10 ont été inventoriés comme contenant un Habitat naturel d'intérêt communautaire.

Les multiples contractualisations agricoles

Plusieurs opérations ou programmes proposant des contrats rémunérés aux agriculteurs pour le respect d'engagements agri-environnementaux ont été mis en œuvre sur ce secteur :

- L'Opération Locale (OPL) Causse Central (96-97) qui a conduit à la contractualisation de 1 354 ha de surfaces agricoles.
- Les deux programmes Life Nature (94-96 ou 99-2003) qui a permis de contractualiser 1 245 ha au total.
- Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) (à partir de 2000) ont induit l'engagement de 1 597 ha.

Au total, ce sont 4 196 ha qui ont été contractualisés sur ce territoire. Toutefois, les programmes se succédant, les parcelles engagées sont parfois les mêmes.

Synthèse de l'analyse du diagnostic agricole

Les points forts

- Un site très entretenu par l'agriculture (emprise agricole importante) et qui résiste à la déprise agricole
- Un bon dynamisme agricole (une population agricole qui rajeunit, de nombreux projets, des productions de qualité (Label rouge agneau du Quercy, AOC Rocamadour ...), une pratique de la contractualisation ancienne et importante...)
- Un pourcentage important d'exploitations sous formes sociétaires
- Une agriculture axée sur l'élevage, essentiellement ovin, caractérisée par une gestion extensive des parcelles agricoles
- Des agriculteurs très attachés à leur territoire / Une agriculture consciente des relations qu'elle entretient avec les milieux naturels
- Un potentiel touristique important : développement de l'agrotourisme

Les points faibles

- Un potentiel agronomique très faible (parcours)
- Un morcellement important de certaines exploitations agricoles
- Une transmission des exploitations problématique d'ici une dizaine d'années
- Des besoins en équipements pastoraux et en entretien des parcours
- Une ressource en eau faible et contraignante

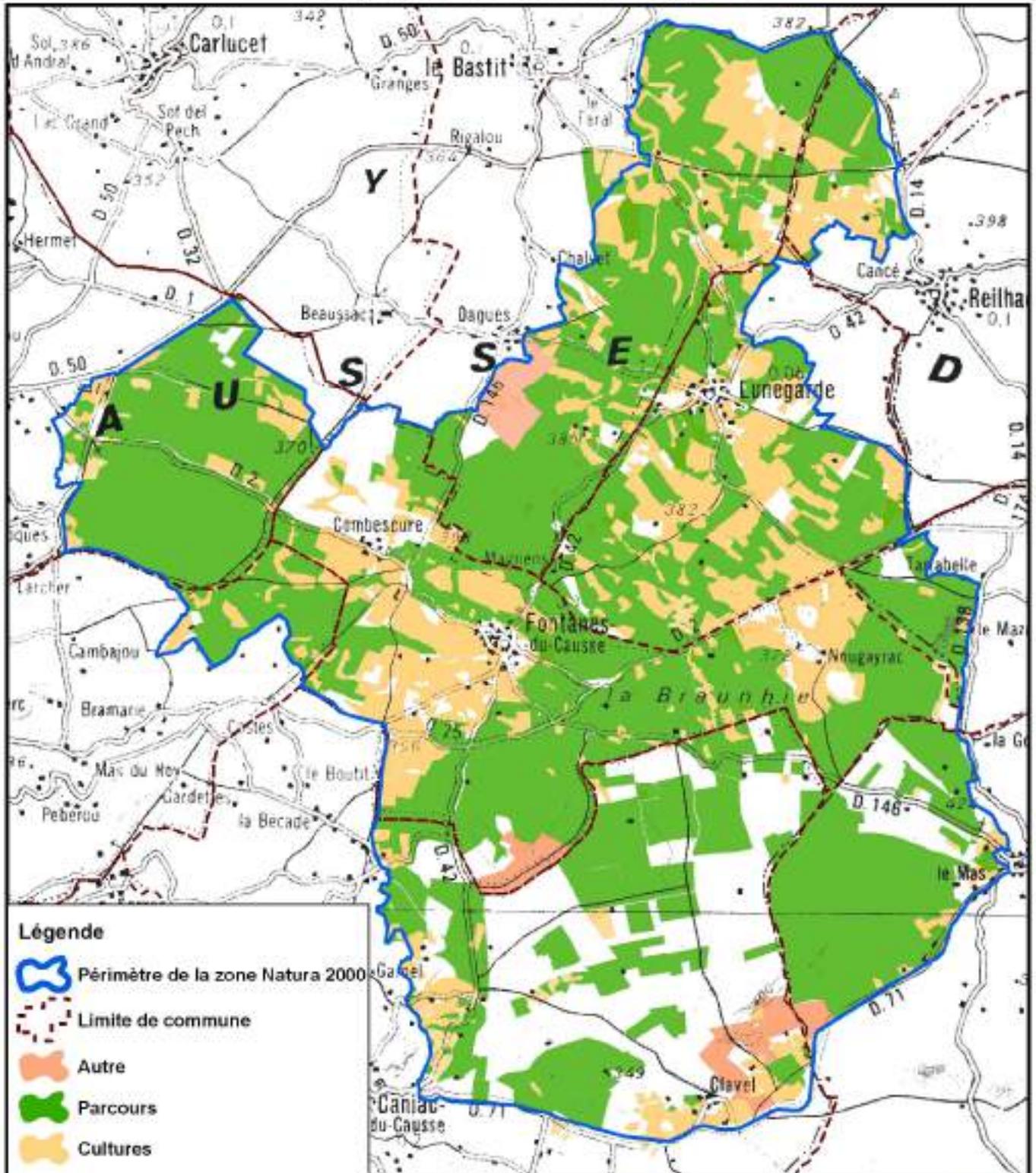
Quelques axes de travail souhaités :

Les agriculteurs rencontrés, lors des enquêtes et en réunion d'information, ont émis quelques souhaits d'orientations qui peuvent être repris en tant que premières pistes de travail :

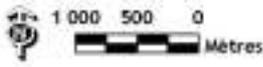
- ❖ Aider les projets d'investissements pastoraux (pose de clôture, mise en place de points d'abreuvement, ...)
- ❖ Faciliter l'échange ou l'acquisition de foncier
- ❖ Encourager le maintien des exploitations présentes et soutenir les plus fragiles
- ❖ Faciliter et aider l'installation de jeunes agriculteurs
- ❖ Développer de nouveaux projets en rapport avec l'activité pastorale
- ❖ Optimiser le potentiel touristique (débouchés des produits agricoles fermiers) sans créer d'inconvénients liés à la surfréquentation sur les exploitations
- ❖ Limiter les contraintes administratives au maximum

NATURA 2000 Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie de l'utilisation agricole



- Légende**
-  Périmètre de la zone Natura 2000
 -  Limite de commune
 -  Autre
 -  Parcours
 -  Cultures



Sources : DIREN Midi-Pyrénées - ADASEA du lot 2004
IGN Paris - Scan100 ©



3. Le Diagnostic forestier

Réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées

Evaluation de la structuration forestière

Les propriétés de petite surface (< à 4 ha) représentent une petite part des forêts soit 8%, mais elles sont détenues par plus de la moitié des propriétaires forestiers de ces communes (57%). Les propriétés supérieures à 50 ha représentent 3% des propriétaires, soit 31% de la surface forestière.

Nous remarquons également que les forêts des communes de Caniac du Causse, Labastide Murat et Montfaucon sont particulièrement morcelées. En effet, par rapport aux petites surfaces boisées (< 4 ha) :

- Caniac du Causse fait état de 96 propriétaires pour 109,86 ha,
- Labastide Murat 131 propriétaires pour 149,88 ha
- Montfaucon 69 propriétaires pour 89,44 ha.

De plus, Labastide Murat et Montfaucon ne possèdent pas de propriétés forestières supérieures à 50 ha. Les communes dont la forêt est la moins morcelée est Le Bastit et Quissac, car elles présentent une grande proportion de propriétés dont la surface est supérieure à 50 ha (respectivement 723,95 ha sur 1128,89 et 583,16 ha sur 1344,65) et peu de propriétés forestières inférieures à 4 ha (respectivement 39,56 ha et 48,46 ha).

Le contexte forestier sur la zone

Les formations boisées sont presque exclusivement constituées de peuplements de chêne pubescent parfois clairs ou clairiérés, assez généralement accompagné d'érable de Montpellier et d'érable champêtre.

Les peuplements forestiers sont composés pour l'essentiel de taillis simples dont l'exploitation s'est singulièrement ralentie durant ces soixante dernières années, de quelques futaies généralement sur souches et de mélange futaie-taillis. Il existe en réalité tous les états intermédiaires entre des peuplements d'aspect forestier et des formations plus claires, passant progressivement au stade de pelouses simplement occupées de pieds épars de buis, genévrier et chêne pubescent.

La plus grande forêt sur cette zone est la forêt de la Braunhie, forêt de chênes pubescents et de genévriers située sur une partie des communes de Fontanes du causse, Quissac et Caniac du causse. Il s'agit d'une forêt très peu exploitée du fait de l'empierrement très important, d'un réseau de murets dense, de la présence d'igues et d'un réseau de desserte peu opérationnel.

Identification des pratiques de gestion forestière

Analyse générale des pratiques forestières sur la zone du causse

Dans le passé, il existait un marché de bois de traverse. Outre le bois de chauffage, les forêts étaient également exploitées pour la production de bois de charpente et de planches essentiellement pour l'utilisation domestique (toit, hangar, ...), le charbon de bois et le gazogène (surtout pendant la deuxième guerre mondiale, lorsque les carburants manquaient).

La gestion était menée en coupe rase traditionnelle de taillis, avec très souvent conservation de quelques réserves pour le bois d'œuvre (20 à 50/ha).

Actuellement, l'exploitation de la forêt est surtout menée pour l'acquisition de bois de chauffe. Occasionnellement, elle fournit du bois de traverse dans les « très gros bois » (circonférence supérieure à 62,5 cm à 1,30 m) et également des piquets à moule (pour les parcs de conchyliculture). Ces perches sont issues des bois les plus droits de petit diamètre (15-20 cm de diamètre maximum) dans le cadre d'une coupe rase ou d'une coupe d'amélioration (coupe visant à

la meilleure venue et à la croissance des peuplements par élimination des arbres de moindre valeur).

La gestion est conduite majoritairement en taillis, rarement en futaie (lorsqu'il y a futaie, il s'agit surtout de futaie sur souche, c'est-à-dire d'arbres issus de taillis qui se sont affranchis de la cépée d'où ils sont issus).

Le sylvopastoralisme est également remis au goût du jour. Cette pratique consiste en une ouverture de la forêt, -en règle générale sur un taillis de peu de valeur comme celui des causes-, pour la rendre accessible à un troupeau. Ceci implique une coupe d'éclaircie forte et le maintien d'arbres stables. L'objectif est d'éclaircir le sol pour permettre le développement de l'herbe, tout en conservant un sous-étage et un couvert léger mais continu.

Dans l'avenir, la production de bois de chauffage et un sylvopastoralisme raisonné seront vraisemblablement les principales pratiques forestières. Le bois-énergie sous forme de bois déchiqueté pourrait se développer sur le territoire du causse. Les plaquettes provenant du broyage des branches issues de coupes sont ensuite brûlées dans des chaudières adaptées. Il y a actuellement un projet de chantier expérimental de bois déchiqueté sur le causse.

Les forêts soumises au Plan simple de Gestion (PSG)

Tout propriétaire possédant des terrains boisés d'une surface d'un seul tenant de plus de 40 ha dans les causes, est soumis à l'obligation de gérer sa forêt conformément à un Plan Simple de Gestion agréé par le CRPF (loi du 6 août 1963). Lorsque les arrêtés préfectoraux auront été pris, cette surface pourra être descendue à 25 ha (loi du 9 juillet 2001).

Ce document réalisé pour une période de 10 à 30 ans, présente un état des lieux, les objectifs assignés à la forêt et définit le programme d'exploitation des coupes et des travaux à effectuer. Lorsque son PSG a été agréé, le propriétaire peut procéder aux coupes prévues.

Le site Natura 2000 présente plusieurs propriétés forestières bénéficiant d'un PSG d'une durée moyenne de 24 ans (entre 16 et 30 ans). Ces unités gérées représentent environ 390 ha. Egalement sur ce secteur, 5 propriétés forestières sont soumises au Régime Spécial d'Autorisation de l'Administration des Coupes (RSAAC) dont 2 n'ont jamais fait l'objet d'un PSG. Ces forêts représentent approximativement 359 ha. Ce régime s'applique aux propriétés pour lesquelles un plan simple de gestion est requis et n'a jamais été présenté, ou n'a pas encore été agréé ou renouvelé. Les demandes d'autorisation des coupes sont à demander à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Il ressort deux grandes lignes dans les documents de gestion analysés, qui sont :

- l'utilisation des bois comme zones de parcours pour les troupeaux de moutons,
- la production de bois de chauffage avec renouvellement des peuplements en taillis.

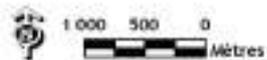
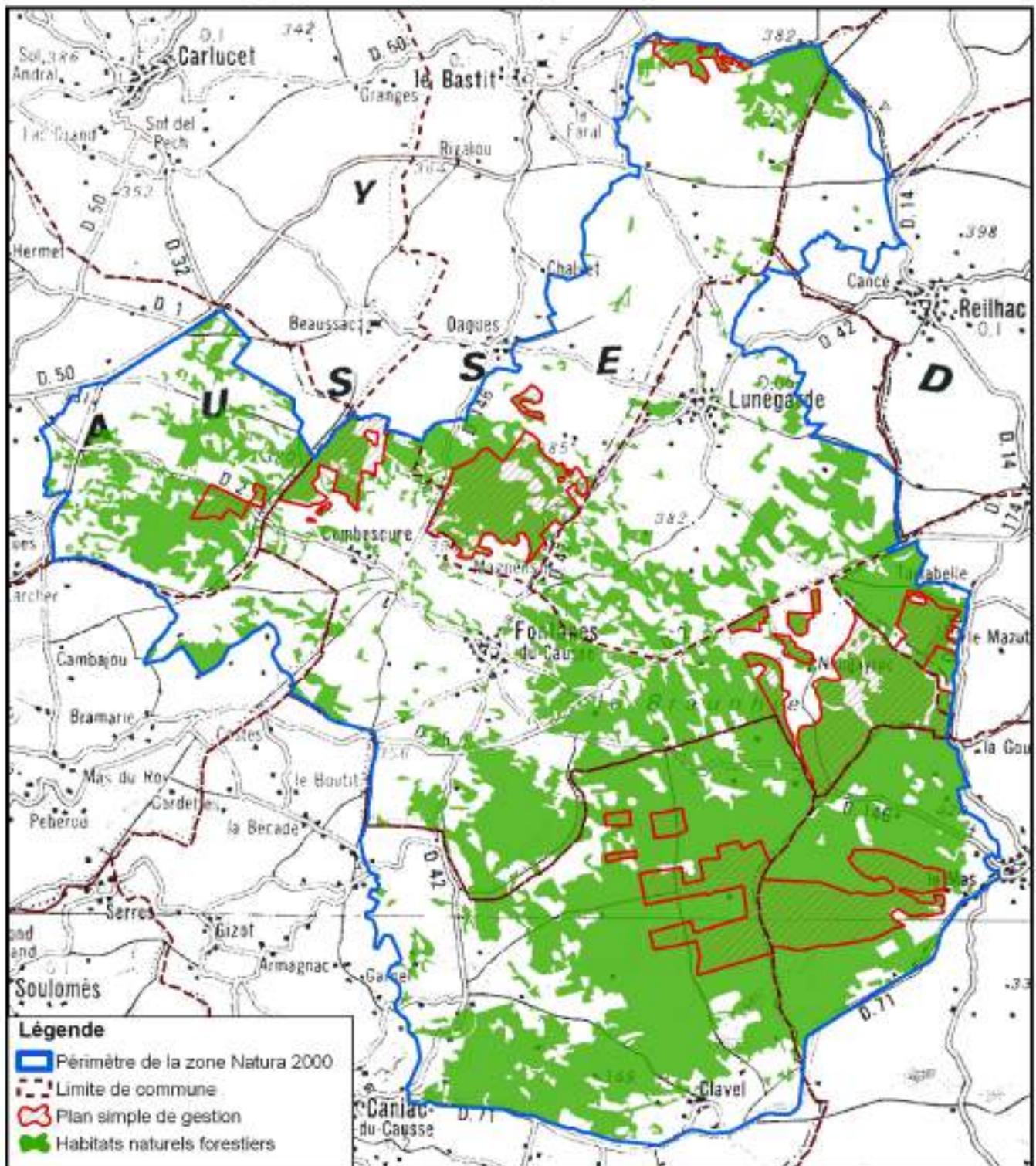
Au vu des documents, la majorité des forêts situées sur la zone Natura 2000 a toujours été traitée en taillis. Un PSG, dans un paragraphe « traitements antérieurs » remonte aux années 1930 pour le justifier. Les témoignages recueillis auprès des propriétaires le confirment également. A certains endroits, des taillis possèdent quelques réserves, mais les peuplements restent de qualité médiocre (potentialité faible de la zone de cause).

Les rares interventions programmées sont des coupes de taillis pour récolter du bois de chauffe soit pour la vente soit pour l'utilisation personnelle. A signaler le cas d'une propriété qui exploitait quelques traverses pour le chemin de fer, des piquets de clôture et des petites planches pour les besoins de l'exploitation. Les bois étaient déjà utilisés comme zone de parcours.

Dans un seul PSG l'ouverture d'une desserte de 1 km pour la faciliter la gestion et des élargissements de sentiers est prévue. Un propriétaire pratique la chasse sur sa forêt. Une seule parcelle d'environ 5 ha fait état d'un peuplement constitué de vieilles réserves, sans projet de coupe. Sur une seule des propriétés, un projet de 2,5 ha de plantation de Cèdre de l'Atlas et / ou d'Erables sycomores a été réalisé sur des zones de landes. Une propriété a été classée en réserve de chasse par une convention passée avec la Fédération Départementale des Chasseurs.

NATURA 2000 Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie des plans simples de gestion forestière



Sources : DIREN Midi-Pyrénées
 LotNature 2004 - CRPF Midi-Pyrénées 2004
 IGN Paris - Scan100 ©



4. L'analyse des autres usages de l'espace

Les projets des communes

La proximité de l'autoroute A 20, le réaménagement de la RD 802, la proximité de la zone artisanale de Livernon à l'est de la zone, le projet de la zone artisanale de Sényergues - Montfaucon au nord du site, ainsi que la position centrale de cette zone dans le département du Lot sont autant d'atouts qui poussent les nouveaux arrivants à s'installer sur le Causse central, ceci avec les conséquences que cela implique au niveau des communes : l'accroissement des demandes de logements (location/achat) et de permis de construire.

Afin de satisfaire au maximum ces demandes tout en privilégiant un développement organisé et harmonieux du territoire communal, les communes ont envisagé de mettre en place les documents d'urbanisme appropriés. Ainsi Fontanes du Causse, Durban, Lunegarde, et Le Bastit ont effectué une demande auprès des services de la DDE pour la réalisation d'une carte communale. Celle de la commune de Caniac-du-Causse est en cours de réalisation, et celle de Reilhac a été approuvée. Les communes de Quissac, de Montfaucon, et de Labastide-Murat ont, de leur côté, effectué une demande auprès des services de la DDE afin de réaliser un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A l'occasion de l'élaboration de ces documents de planification, il serait pertinent de tenir compte de l'état des lieux et des préconisations de gestion inscrits au DOCOB (document de référence). Natura 2000 doit être intégré dans ces outils au même titre que les autres domaines relatifs à la protection de l'environnement.

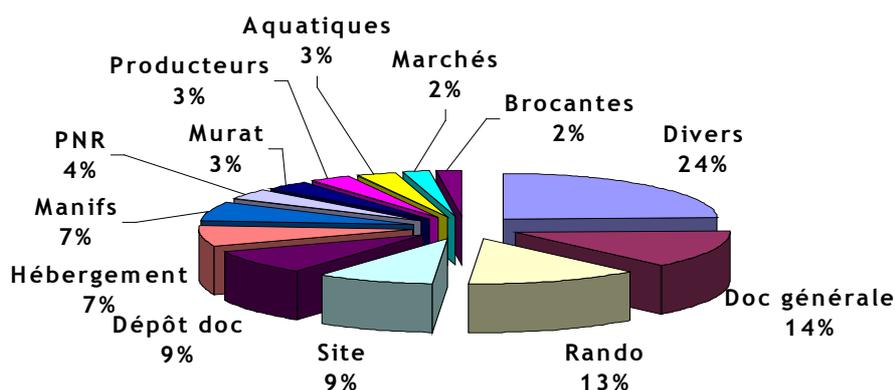
Outre les documents d'urbanisme précédemment cités, afin de répondre aux demandes croissantes de logements et de permis de construire, les communes ont envisagé d'autres projets concernant notamment :

- les travaux d'assainissement (eaux pluviales + les collectifs) ;
- les travaux d'enfouissement des réseaux (EDF, Télécom) ;
- l'entretien (la remise en état) des routes ;
- l'aménagement d'aires de sports et loisirs
- la création de centres culturels et multimédias ;
- le ramassage des ordures ménagères, le transport scolaire, l'aide à la petite enfance (CLCSH, RAM...)...

Le tourisme

Selon le diagramme ci-dessous, la première activité des touristes du site est la randonnée pédestre pratiquée dans le cadre du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Graphique n°6 : La fréquentation de l'OT de Labastide-Murat
(Demandes touristiques du 1er juin 2003 au 30 juin 2004)



Source : Office de tourisme intercommunal, janvier 2004

Les autres activités prisées sont la visite des brocantes et des marchés, des plans d'eau, des gouffres et grottes, la visite du musée Murat et le cyclotourisme.

La clientèle

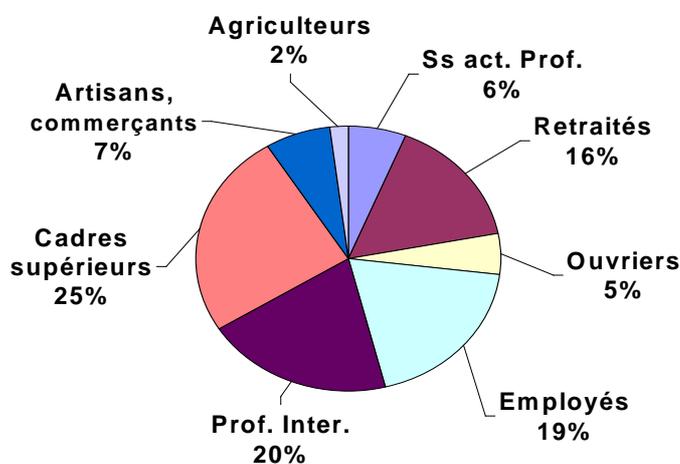
Concernant la clientèle, on retrouve sur le site une population provenant en majorité du Sud-Ouest et de l'Ile-de-France pour la clientèle française, et une population provenant notamment de Grande-Bretagne et de Belgique en ce qui concerne la clientèle étrangère.

Cette clientèle se compose de couples (40 %) et de familles (38 %). Trois quarts des familles sont accompagnées d'enfants (en majorité âgés de plus de 7 ans).

Contrairement aux familles, les couples se distinguent par leur mobilité et des séjours de courte durée. Les groupes ne représentent que 4 % de la clientèle lotoise. Le nombre moyen par groupe s'établit à 3,2 personnes.

La majorité de la clientèle se situe dans les tranches d'âges de 35-54 ans, complétée d'une représentation assez équilibrée des moins de 34 ans et des plus de 54 ans.

Graphique n° 7 : Les catégories socioprofessionnelles

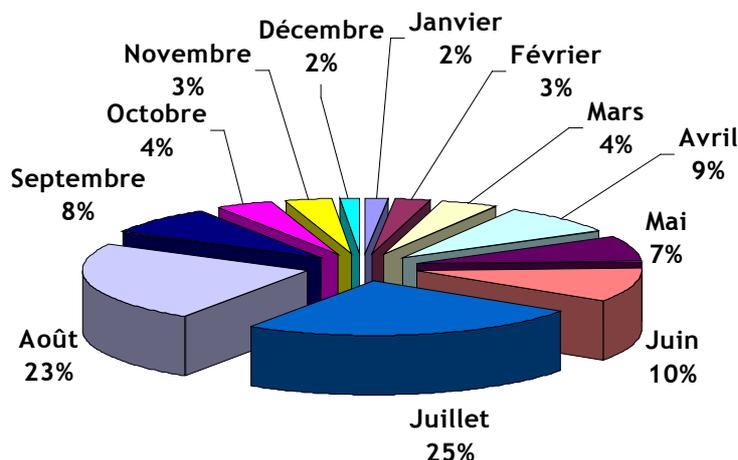


Source : Le tourisme dans le Lot en 2000 - CDT du Lot

Cette clientèle est essentiellement constituée par les classes moyennes. Avec 30 % des cadres supérieurs actifs ou retraités, les classes aisées sont également bien représentées sur le département.

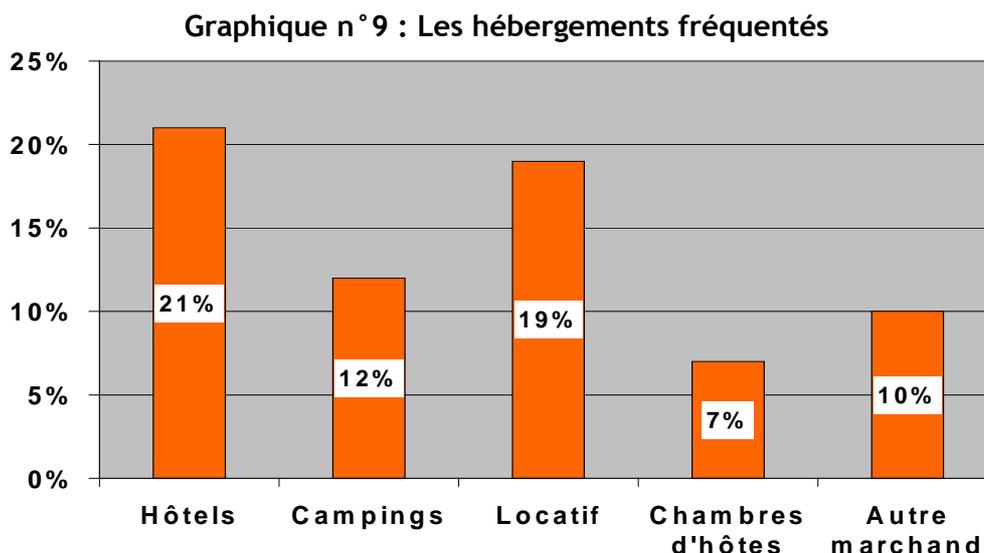
Concernant la fréquentation du site, on assiste, selon le diagramme ci-dessous, à un relatif étalement de la saison sur les vacances d'avril et les mois de mai et juin (effet « ponts ») avec des séjours de courte durée voire d'une semaine en location.

Graphique n° 8 : La fréquentation touristique annuelle



Source : Office de tourisme intercommunal, janvier 2004

Enfin, plus de deux tiers de la clientèle en séjour fréquentent les hébergements marchands avec une préférence même pour les hôtels (21 %) et les locations saisonnières (19 %).



Source : Le tourisme dans le Lot en 2000 - CDT du Lot

Au sein des hébergements non marchands, ce sont des résidences de parents ou d'amis qui sont en première place (17 %).

Les perspectives d'évolution

De par la notoriété et l'image que dégage le département du Lot, de par la situation centrale du site dans ce département et de par le fait que ce site soit associé à l'image de marque « Parc naturel régional des Causses du Quercy » et soit intégré dans un futur proche au réseau Natura 2000, il est indéniable que le tourisme constitue une des composantes économiques indispensables de la Zone centrale du Causse de Gramat.

Ce territoire est en passe de devenir un lieu de prédilection pour les adeptes des activités de plein air, mais cela nécessite des interventions publiques pour renforcer cette vocation. Conscients de ce problème les différents acteurs locaux travaillant sur la question (Parc naturel régional, Comité Départemental du Tourisme, Fédération départementale de cyclotourisme...) ont déjà prévu toute une série de projets visant à améliorer le séjour des touristes ainsi que les conditions de pratique de toute activité nature.

Un premier point va consister par la réalisation d'études qualitatives (degré de satisfaction) et quantitatives (taux de fréquentation) concernant les sentiers d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible de la Braunhie, et l'itinéraire de Saint Jacques de Compostelles. Une communication va également être développée concernant la richesse et les potentialités du futur site Natura 2000.

Un second point va consister en la réactualisation des données concernant le tracé et le balisage des circuits de promenade et de randonnée, ainsi que les circuits VTT. Selon l'état, ces circuits feront l'objet d'une réédition dans le cadre d'un nouveau Topo-guide de Petite Randonnée et VTT du CDT du Lot.

Un dernier point concerne les projets en tant que tels, soit :

- la création de nouveaux documents d'information (classeur 35 circuits VTT, plaquette des activités annuelles routes et VTT...);
- la création d'un relais de découverte ainsi que d'une vélo-route;
- le développement du balisage pour les randonnées notamment par la création d'une signalétique « carrefours dangereux » pour les chemins de randonnées pédestres, équestres et VTT, et d'une signalétique propre à la vélo-route.

La chasse

Le territoire des 9 communes concernées par Natura 2000, est découpé en 31 structures locales de chasse affiliées à la Fédération Départementale de la Chasse (FDC), parmi lesquelles :

- 23 sont de type associatif loi 1901,
- 6 sont des propriétés privées,
- 2 sont des enclos de chasse.

La majorité des associations (56%) est constituée à partir de regroupement de propriétaires terriens. Les chasseurs peuvent en être membres, sinon ils sont considérés comme actionnaires ou invités.

Superficie contractualisée par les 31 structures de chasse	Nombre des propriétaires adhérents	Nombre de chasseurs
14 426 hectares (soit environ 70 % de la superficie totale des 9 communes)	347	400

Plus précisément, le site de la Zone centrale du Causse de Gramat est découpé en 20 structures de chasse adhérentes à la FDC, parmi lesquelles :

- 13 sont de type associatif loi 1901 ;
- 7 sont des propriétés privées.

Depuis une quinzaine d'années, l'organisation de la chasse sur le Causse Central évolue : les propriétaires, détenteurs de droits de chasse, exploitent de plus en plus l'activité chasse (location, chasseurs, actionnaires, chasses d'amis...). De 5 à 10 structures de chasse peuvent ainsi cohabiter à l'échelle d'une commune (Le Bastit : 8 ; Durban : 7).

Les actions menées par les structures de chasse

Les 31 structures de chasse sont toutes affiliées à la FDC. Ceci leur permet de bénéficier de subventions pour l'aménagement des territoires et la gestion des espèces gibiers.

En fonction de leurs objectifs de gestion, elles mènent sur leur territoire des actions ponctuelles (réhabilitation ou aménagement de points d'eau, entretien de parcelles par girobroyage, culture à gibiers...), sous convention avec les propriétaires adhérents. Ces actions visent à restaurer une mosaïque de milieux favorable à la faune gibier et à la biodiversité.

Dans cet objectif, certaines structures de chasse de la zone Natura 2000 (associations de chasse de Labastide-Murat, Le Bastit, Quissac, Caniac du Causse, Fontanes du Causse) ont participé à une action partenariale de reconquête et de revalorisation d'espaces abandonnés : points d'eau - culture faunistique - cloups. D'autres actions liées à la gestion des espèces gibiers sont menées sur la zone par les structures de chasse et/ou la Fédération des Chasseurs :

- les suivis patrimoniaux faune sauvage (perdrix rouge, pigeon ramier, chevreuil...),
- la surveillance sanitaire des espèces gibiers,
- l'aide à la prévention des dégâts,
- le plan de gestion petite faune sédentaire (perdrix, lapin).

L'animation de la vie locale

Diverses activités sont menées localement (banquets, lotos, fête de la chasse, ball-trap..., restauration du petit patrimoine, réouverture de chemins ...) par les chasseurs et leur structures : une contribution parfois importante dans la vie associative des petites communes du Causse.

L'activité chasse y est bien ancrée : l'aménagement des murets en pierre sèche pour le lapin et des cloups pour la chasse à l'affût font partie du patrimoine caussenard.

Associés à la réalisation, par le Ministère de l'agriculture, en 1996, d'une vidéo cassette VHS « Le Causse du Quercy - De silence et d'or » ou partie prenante de diverses actions partenariales, les chasseurs locaux sont bien impliqués dans le milieu rural.

Le sentier d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Braunhie invite à la découverte du patrimoine Caussenard. La chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social, économique y est intégrée.

La spéléologie

(Rédigée par le Comité départemental de Spéléologie du Lot (CDS 46))

La zone concernant l'ENS Causse Central est un très vieux plateau calcaire fortement érodé. Le triangle défini par les villages de Caniac du Causse, Fontanes du Causse et Quissac, d'une superficie d'environ 4000 ha, est la zone du département où la densité de cavités est la plus élevée.

Cette zone facilement accessible (comparée aux zones karstiques de montagne) a été le haut lieu de la spéléo pendant les années 80. Durant cette période, l'exploration systématique a permis de recenser les cavités ayant un intérêt pour les pratiques spéléo: une centaine d'entre elles.

La profondeur moyenne des cavités de la Braunhie est d'une trentaine de mètres. Seules six d'entre elles avoisinent les cents mètres de profondeur et deux dépassent les deux cents mètres (Planagrèze et Viazac).

Ces cavités ont pour la totalité, à l'exception de deux d'entre elles, une composante exclusivement verticale. En effet, l'igue de Viazac et l'igue de Bonneau sont les deux seules cavités de la zone ayant un développement (horizontal) significatif, respectivement de quatorze et de quatre kilomètres environ. Seules ces deux cavités permettent de rejoindre le niveau calcaire où se développent les galeries sous la Braunhie.

Les autres cavités sont, à une distance plus ou moins proche de l'orifice d'entrée :

- bouchées par les résidus d'érosion ;
- envahies par le concrétionnement ;
- ou bien se terminent sur des passages dont les dimensions ne permettent pas la progression d'un homme (rétrécissement lié à la dureté d'une strate de calcaire).

Aucune des cavités ne rassemble les spécificités nécessaires pour y effectuer de l'encadrement de non spéléo. En effet, la forte composante verticale des cavités de cette zone se traduit par une progression très technique. D'autre part, l'absence de galeries n'est pas propice à l'encadrement de groupes (8 à 10 personnes).

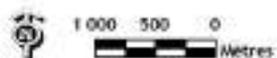
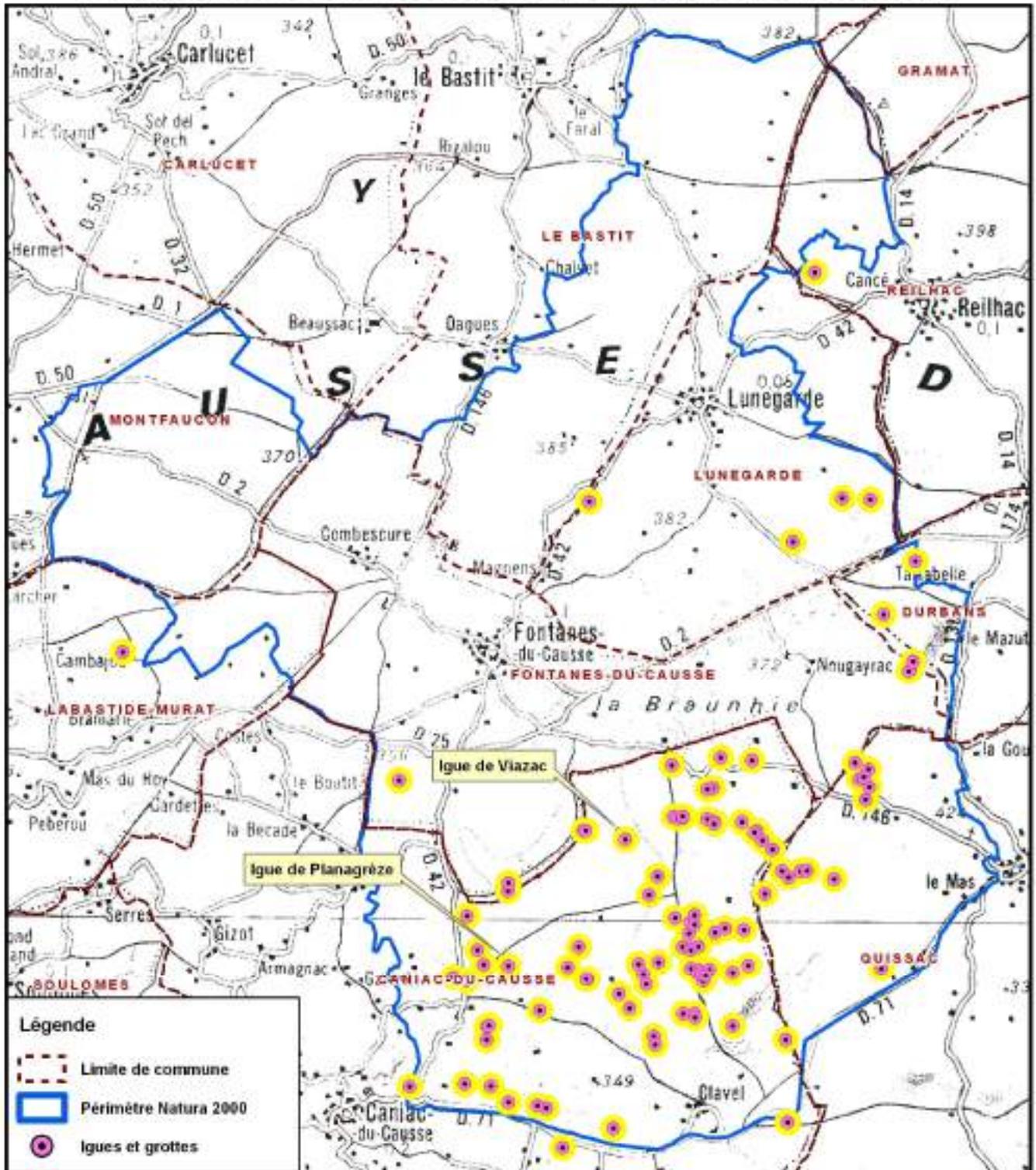
Les cavités du Lot comme toutes les cavités situées en région karstique non montagneuse (y compris celles de la Braunhie) ont rapidement été délaissées par les spéléologues qui se sont rabattus sur des zones dont le potentiel d'exploration est plus élevé. Seuls certains des spéléologues locaux poursuivent la désobstruction et les escalades dans l'espoir d'ouvrir un nouvel accès vers les parties horizontales qui serpentent sous la Braunhie.

Actuellement, seules une dizaine des gouffres et igues de cette zone sont pratiquées par les spéléologues du département et des départements voisins. Ces cavités sont agréables pour y pratiquer la formation et la visite dite de classiques, leurs caractéristiques communes sont un volume important et une technicité élevée. Chaque année l'Ecole Française de Spéléologie y organise une formation diplômante. Ces cavités dites techniques se prêtent particulièrement aux entraînements et à la formation aux techniques de secours en milieu souterrain.

En conclusion, les cavités de la zone ENS Causse Central sont exclusivement visitées par les spéléologues ayant une maîtrise suffisante des techniques de la spéléologie dite alpine (progression sur corde). Seules les rares grottes de cette zone peuvent être visitées par des non spéléo: Roche percée, Bru, La Devèze 2, Bouffios, Clavel, Muret Calcifié. Notons que les grottes de La Devèze 1 et de Pégourié ne sont pas citées ci-dessus car leur accès est restreint.

NATURA 2000 Cartographie du site Natura 2000 FR7300909

Cartographie des sites potentiels pour la pratique de la spéléologie



Sources : DIREN Midi-Pyrénées
Lot Nature - 2004
IGN Paris - Scan100 ©



Tableau n° 8 : Liste des cavités les plus fréquentées sur la zone ENS Causse Central

Site	Fréquence approximative (Nombre d'équipes de spéléo / an)	Type de pratique
<i>Viazac, Planagrèze</i>	20	Etudes, Exploration, Classique, Formation.
<i>Diane, Igue Noire</i>	15	Classiques, Formation.
<i>Mont Fouilloux, Aussure, Brantits 1 et 2, Picastelle, Loup</i>	Moins de 10.	Classiques, Formation.
<i>Autres cavités de la Braunhie.</i>	Parfois.	Exploration, par les spéléologues locaux exclusivement.

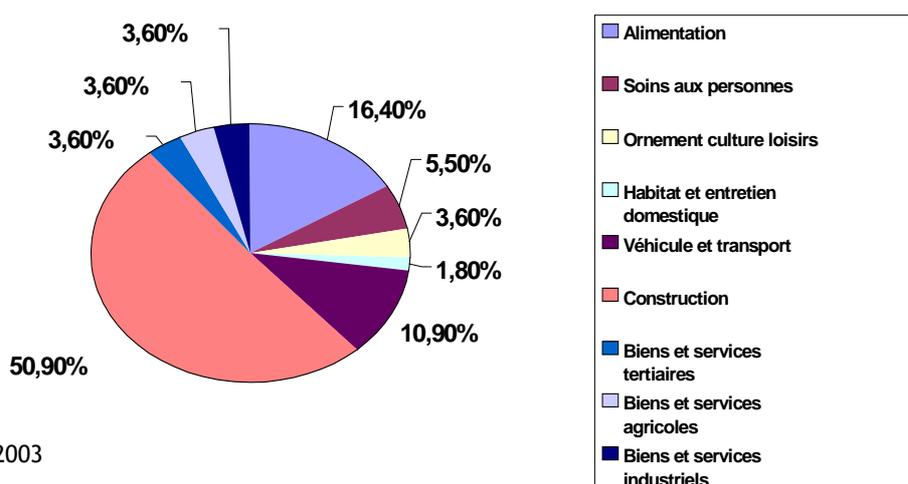
Dans le département du Lot, il est à noter que les spéléologues sont sensibilisés à la conservation des chauves-souris et connaissent les périodes critiques (d'ailleurs, ces derniers sont à l'origine de l'étude de 1996).

L'artisanat

L'état des lieux

Au 1^{er} janvier 2003, l'artisanat compte 55 établissements sur les neuf communes concernées par la zone Natura 2000 (les biens et services aux ménages : 15 établissements ; les biens et services mixtes : 34 établissements ; les biens et services aux entreprises : 6 établissements). Outre le secteur de la construction fort pourvoyeur de main d'œuvre, les familles les plus représentées, selon le diagramme présenté ci-dessous, sont l'alimentation, les soins aux personnes, les véhicules et transport, la construction.

Graphique n° 10 : l'éventail des activités artisanales sur la zone du Causse Central



Source : INSEE / RSA 2003

L'évolution des familles d'activités

D'une manière générale, entre 1999 et 2003, l'artisanat a progressé sur le secteur passant de 49 à 55 établissements (soit une augmentation de 12.2%). Les activités de construction ont bénéficié d'une augmentation de 21.7% (28 établissements en 2003 contre 23 en 1999), tandis que les autres activités n'ont bénéficié d'une augmentation que de 3.8% (27 établissements en 2003 contre 26 en 1999).

Entre 1999 et 2003, les secteurs qui ont bénéficié de la plus forte évolution sont, selon le tableau présenté ci-dessous :

- les activités de soins aux personnes à hauteur de 50%,
- les activités de biens et services tertiaires à hauteur de 100%.

Tableau n°9 : L'évolution des familles d'activités

Secteurs artisanaux	1999	2003	Solde
Alimentation	7	9	2
Soins aux personnes	2	3	1
Ornement, loisirs, culture	3	2	-1
Habitat et entretien domestique	0	1	1
Véhicule et transport	6	6	0
Biens et services tertiaires	1	2	1
Biens et services agricoles	5	2	-3
Biens et services industriels	2	2	0

Source : INSEE / RSA 2003

Toutefois, il convient de relativiser cette évolution, compte tenu du faible nombre d'établissements existant dans ces secteurs.

Les secteurs en régression sont les services agricoles (-60%) et l'ornement, les loisirs et la culture (-33.3%). Les secteurs restés stables sont les véhicules et transports, ainsi que les biens et services agricoles. Outre ceux évoqués ci dessus, un autre secteur montre une progression : l'alimentation (+28.6%). De nouveaux secteurs d'activités apparaissent, il s'agit de l'habitat et de l'entretien domestique.

Les perspectives d'évolution

L'enjeu premier du territoire consiste à maintenir un tissu économique artisanal composé des services et de commerces de proximité sans lesquels il perdrait son attractivité et ses possibilités de développement.

Le secteur de l'artisanat se trouve confronté aujourd'hui à plusieurs difficultés qui risquent d'entraver son développement. Si le secteur de la construction est celui qui a bénéficié de la plus grosse progression d'établissements entre 1999 et 2003 (+5), c'est également celui qui a le plus débauché dans le même laps de temps. Ni l'arrivée de nouvelles activités (habitat et entretien domestique), ni la progression de celles concernant l'alimentation, les soins aux personnes, ou les biens et services tertiaires, n'ont compensé, en terme de création d'emplois, le déficit accusé dans ce domaine par le secteur de la construction. Il convient toutefois de penser que la création d'activités nouvelles dans d'autres secteurs artisanaux va être porteuse de dynamisme et contribuer au développement ainsi qu'à la diversification de l'artisanat dans son ensemble.

Le secteur de l'artisanat souffre, en second lieu, d'une grave chute du nombre de transmissions-reprises. Ce problème correspond notamment à celui du logement et de la flambée des prix dont il fait l'objet. Ainsi bon nombre de repreneurs potentiels n'ayant pas la possibilité de se loger (par achat ou par location) sur le secteur, ne se lancent pas.

Les exigences commerciales et les contraintes spatiales d'exploitation des activités artisanales ont une influence sur la localisation des entreprises ; elles peuvent ainsi être implantées au centre des communes, dans les quartiers d'habitation ou les hameaux, le long des axes routiers importants et dans les zones d'activités. Une dernière difficulté intervient néanmoins auprès des entreprises qui, désireuses de s'installer sur le territoire, sont confrontées au problème de l'isolement et des distances à parcourir. Le maintien ainsi que le développement du tissu économique artisanal semble inexorablement passer par le développement de l'ADSL.

Conclusion de l'analyse des autres usages de l'espace

Lorsque l'on effectue la synthèse de l'analyse des autres usages de l'espace, il apparaît clairement que le site bénéficie, de la part des populations autochtones comme de celles nouvellement arrivées, d'une image plus positive que négative.

Les points forts :

- la notoriété et l'image du département du Lot ;
- la notoriété et l'image du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- la position centrale de la zone dans le département du Lot ;
- la proximité d'un axe routier important ;
- la présence d'un réseau de bourg- centres aux alentours de la zone ;
- la proximité de zones artisanales en création ou en développement ;
- l'évolution démographique positive (grâce au solde migratoire) ;
- l'accroissement du nombre de demandes d'installation (achat, location...) sur le site.

Les points faibles :

- les nouveaux arrivants ne travaillent pas sur leurs lieux de résidence, et ne s'investissent pas ou trop peu dans la vie sociale de leur commune ;
- le rapport qualité de vie / isolement ;
- le tourisme est une des composantes économiques indispensables du site mais la vocation touristique du site reste à renforcer ;
- le maintien du tissu économique artisanal.

Les entretiens effectués auprès des élus locaux concernés (mairies, communautés de communes, cantons) et les rencontres avec les responsables de chaque structure sur la Zone centrale du Causse de Gramat ont été fructueux et les réponses données ont semblé toutes converger dans le même sens concernant l'aménagement de l'espace et le développement du territoire, à savoir :

- un désir local de maintenir et développer le tissu économique et social sur le site ;
- un désir local, face au degré de préservation du site, de trouver un compromis entre développement socio-économique et protection de l'environnement.

CHAPITRE III : DE LA HIERARCHISATION DES ENJEUX AUX FICHES ACTIONS

Globalement, les habitats naturels et les espèces animales d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Zone centrale du Causse de Gramat » demeurent dans un état de conservation favorable. Ainsi, au préalable de cette analyse, nous pouvons considérer que l'ensemble des pratiques de gestion actuelles est compatible avec la préservation de ces milieux.

A. Grandes problématiques de gestion du site

La problématique agricole, gestion des Habitats agro-pastoraux

L'état des lieux montre clairement que la « Zone centrale du Causse de Gramat » est en grande partie gérée par l'agriculture, et en particulier par le pastoralisme. L'analyse écologique corrobore le constat que les pratiques pastorales jouent un rôle environnemental indéniable en assurant l'entretien des écosystèmes biologiquement diversifiés, et en particulier des habitats naturels agropastoraux (pelouses, landes et points d'eau). Ainsi, le maintien de la richesse floristique et faunistique de ce site est associé à la présence d'une agriculture dynamique.

Les pelouses sèches et les landes à genévriers sont les habitats les plus répandus sur le site où ils sont le plus souvent distribués en mosaïque au sein des parcours pastoraux extensifs. Leur présence, leur entretien et leur conservation dans un état favorable sont liées directement au pâturage ovin.

En analysant plus précisément la nature des pratiques agricoles sur ces habitats, nous devons noter, en premier lieu, la grande proportion de surface agricole (47 %) occupée par les pâturages pauvres (pelouses, landes, bois) dans l'assolement moyen des exploitations de ce site.

De plus, les résultats de l'étude sur "l'utilisation des parcours" nous montrent que les parcs comprenant des pelouses et des landes sont utilisés par tous les éleveurs et ceci tout au long de l'année en fonction du nombre de lots de brebis. Les modes d'utilisation semblent cependant favoriser, pour la plupart des parcs, une utilisation par le troupeau en phase avec la pousse de l'herbe, en un ou deux passages dans l'année.

Ce diagnostic met également en évidence des conduites de troupeau différentes : tailles des parcs, périodes de pâturage, pressions pastorales. Il n'y a pas de règle précise; l'agriculteur adapte tout simplement son système pastoral aux caractéristiques de son troupeau (effectif, ...), à son outil de production (stock fourrager, main d'œuvre, matériels, ...) et à la nature du parc considéré (ressource fourragère, équipements pastoraux, présence d'eau, distance du siège d'exploitation, ...).

D'autre part, les travaux d'entretien mécanique et de réouverture des milieux (débroussaillage, girobroyage), pratiques très courantes sur ce territoire (68 % des parcs sont entretenus mécaniquement, 10 % font l'objet de travaux d'ouverture chaque année) semblent en général très favorables à l'entretien et la reconquête des pelouses sèches. Toutefois, il faut veiller à ne pas dépasser un certain seuil d'ouverture, au-delà duquel les landes à genévriers sont dégradées. Il conviendrait pour la préservation des habitats sur cette zone de maintenir la mosaïque de milieux naturels déjà existante.

En effet, l'hétérogénéité de ces milieux est à l'origine de leur grande richesse floristique et faunistique et du fait qu'il existe une forte valeur patrimoniale dans ces complexes pastoraux pris dans leur ensemble.

Nous constatons donc la nécessité de conserver une diversité des pratiques agricoles sur l'ensemble des pelouses sèches et landes à genévriers afin de maintenir la biodiversité remarquable. Pour cela une vision d'ensemble à l'échelle du site est fortement souhaitable : nous devons éviter une homogénéisation des pratiques tout en limitant les surpâturages ou les sous-pâturages répétés sur plusieurs années ce qui conduirait dans les deux cas à la banalisation du milieu.

En outre, la canicule de l'été 2003 a mis en exergue la vulnérabilité des pelouses aux conditions de très grande sécheresse (pelouses fortement dégradées). Il semblerait que de nombreuses parcelles aient été touchées par ce phénomène.

A terme, la régénération de l'habitat "pelouse" paraît subordonnée à l'absence d'un retour à brève échéance d'un tel épisode climatique et à la capacité des espèces à reconstituer entre-temps des peuplements.

Ainsi, sur ces parcelles de pelouse ayant fortement souffert de la sécheresse, le pacage, à certaines périodes, n'est pas conseillé car il conduirait à un développement inhabituel des formes dégradées, à tendance nitrophile, des habitats.

Par conséquent, il serait nécessaire, dans l'avenir, de mettre en place un système souple de contractualisation sur ces surfaces pastorales permettant de s'adapter tout d'abord à la nature des parcelles (suite à un diagnostic initial) mais aussi aux aléas climatiques.

Le résultat du diagnostic agricole montre également que, malgré une population agricole qui rajeunit, un bon dynamisme agricole et une déprise agricole relativement faible comparée à d'autres secteurs du département, les incertitudes concernant la transmission des exploitations dans les dix ans à venir demeurent inquiétantes (libération de foncier importante et moins d'actifs agricoles pour les exploiter).

De plus, malgré une emprise agricole très importante, on constate que certaines surfaces sur le site restent inexploitées notamment dans la forêt de la Braunhie. Les parcelles isolées posent des problèmes techniques et structurels à l'exploitation pour le transport des animaux d'un parcours à l'autre. De plus, ces parcelles sont pour la plupart difficiles d'accès. Par ailleurs, il réside un besoin de surfaces labourables pour assurer le maintien des exploitations (besoin important en ressource fourragère notamment en stock pour la période hivernale).

Le plan de gestion élaboré dans le cadre de la réalisation du DOCOB doit impérativement tenir compte de la situation actuelle mais également du devenir de l'agriculture sur ce territoire.

Par conséquent, parallèlement à l'élaboration de mesures agissant directement sur l'état de conservation des habitats (objectif premier de Natura 2000), il conviendra de mettre en œuvre des actions de soutien de l'agriculture sur ce site et en particulier des actions en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs tout en pérennisant les exploitations déjà implantées.

Dans le même ordre d'idées, des actions susceptibles de faciliter les échanges de foncier pourraient aussi être proposées.

En outre, lors de la rédaction des propositions de gestion, il faudra veiller à ne pas créer, vis à vis des exploitants agricoles, de contraintes supplémentaires (lourdeur administrative, temps de travail, complexité de la procédure), l'objectif étant de mettre en place un système réaliste, simple et efficace afin de répondre le mieux possible aux exigences de la démarche Natura 2000.

L'élaboration du document d'objectifs pourrait également être l'occasion de réfléchir à des moyens de lutte durable contre la fermeture des milieux tout en préservant des îlots de chênaie pubescente assez nombreux pour le maintien des habitats remarquables liés à la forêt (Tillaies par exemple) et des espèces sylvoicoles remarquables du site (Circaète Jean-le-Blanc, Murin de Bechstein...). Il serait intéressant en particulier de se pencher sur le développement de l'utilisation des rémanents « bois » et sur le développement des pratiques de sylvo-pastoralisme.

La gestion forestière des habitats d'intérêt communautaire

a) Incidences de la gestion forestière sur les Habitats

Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

De par leur situation en zone d'éboulis et leur faible accessibilité, les pratiques forestières sont quasi inexistantes. De ce fait, les incidences sont marginales.

Chiroptères et insectes saproxylophages

Le risque majeur sur le maintien des habitats de ces espèces est une importante coupe rase qui ferait disparaître des zones significatives de vieux arbres.

b) Recommandations de gestion forestière pour les habitats d'intérêt communautaire

Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Compte tenu de la faible surface de l'habitat sur le site et des difficiles conditions topographiques où on le rencontre, la non-intervention est recommandée. Dans l'hypothèse peu probable d'interventions sylvicoles, celles-ci devront maintenir le mélange d'essences spontanées et la structure irrégulière naturellement développée.

Chiroptères et insectes saproxylophages

Inciter les propriétaires forestiers à conserver quelques vieux arbres sénescents à cavités ou des îlots de vieillissement intégrant de tels arbres, dans les peuplements forestiers ou les haies. Les arbres concernés auront de préférence, des cavités ou des blessures.

Les arbres contractualisés seront éloignés à distance suffisante des chemins et sentiers afin de minimiser les risques vis-à-vis des promeneurs. Le propriétaire devra être clairement informé de sa responsabilité civile en cas d'accident vis-à-vis d'un tiers.

c) Proposition de gestion

Tableau n° 10 : Proposition de mesures de gestion forestière

Habitats	Chiffrage	Mesures circulaire Natura 2000
Forêts de ravin du Tilio-Acerion	Chiffrage non effectué	Pas de mesures spécifiques prévues, sauf pour d'éventuels habitats d'espèces
Espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxyliques, chiroptères)	Suivant arrêté régional à paraître	Mesure G - F 27005 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Mesure J - F 27015 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers - Mesure K - F 27012 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Stratégies de gestion en faveur des Chiroptères

a) Actions à mener en faveur des gîtes d'hiver :

Le dérangement des gîtes en période d'hibernation est un problème récurrent dans la protection des chauves-souris. Localement, les sites ne sont fréquentés en hiver que par quelques spéléologues. Dans le département du Lot ces acteurs sont sensibles à la conservation des chauves-souris et connaissent les périodes critiques. D'ailleurs, ces derniers sont à l'origine de l'étude de 1996.

Ce site fait partie du Parc naturel régional des Causses du Quercy qui est à l'origine de la protection et du suivi de plusieurs grottes.

b) Actions à mener en faveur des gîtes d'été :

Les grottes

Le dérangement du grand public et des visites guidées est à réglementer ou à limiter physiquement.

L'ajout de bornes interactives destinées à la sensibilisation du public sur ce phénomène sera la meilleure démarche. Dans ces sites, il faudra compter l'ancienne Fromagerie et la grotte de la « Roche percée ».

Les bâtiments potentiels

Dans le cas de découverte de colonies dans du patrimoine bâti, des actions simples peuvent être mises en place :

- information auprès des propriétaires et conseils adaptés.
- possible convention de gestion passée avec eux pour la conservation des chauves-souris.
- mettre en place des mesures et systèmes permettant aux chauves-souris d'accéder à certains édifices publics (église, combles souvent grillagés).
- prendre en compte les chiroptères dans la restauration de bâtiments.

Il faut prévoir, dans tous les cas, des aides financières pour les surcoûts engagés pour la conservation des chauves-souris.

La problématique des activités touristiques et de loisirs

De par la notoriété et l'image que dégage le département du Lot, de par la situation centrale du site dans ce département et de par le fait que ce site soit associé à l'image de marque « Parc naturel régional des Causses du Quercy » et soit intégré dans un futur proche au réseau Natura 2000, il est indéniable que le tourisme constitue une des composantes économiques indispensables de la Zone centrale du Causse de Gramat.

Ce territoire est en passe de devenir un lieu de prédilection pour les adeptes des activités de plein air, mais cela nécessite des interventions publiques pour renforcer cette vocation. Conscients de ce problème, les différents acteurs locaux travaillant sur la question (Parc naturel régional, Comité Départemental du Tourisme, Fédération départementale de cyclotourisme...) ont déjà prévu toute une série de projets visant à améliorer le séjour des touristes ainsi que les conditions de pratique de toute activité nature.

Un premier point va consister par la réalisation d'études qualitatives (degré de satisfaction) et quantitatives (taux de fréquentation) concernant les sentiers d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible de la Braunhie, et l'itinéraire de Saint Jacques de Compostelle. Une communication va également être développée concernant la richesse et les potentialités du futur site Natura 2000.

Un second point va consister en la réactualisation des données concernant le tracé et le balisage des circuits de promenade et de randonnée, ainsi que les circuits VTT. Selon l'état, ces circuits

feront l'objet d'une réédition dans le cadre d'un nouveau Topo-guide de Petite Randonnée et VTT du CDT du Lot.

Un dernier point concerne les projets en tant que tels, soit :

- la création de nouveaux documents d'information (classeur 35 circuits VTT, plaquette des activités annuelles routes et VTT...) ;
- la création d'un relais de découverte ainsi que d'une vélo route ;
- le développement du balisage pour les randonnées notamment par la création d'une signalétique « carrefours dangereux » pour les chemins de randonnées pédestres, équestres et VTT, et d'une signalétique propre à la vélo route.

Développement communal et urbanisation

La proximité de l'autoroute A 20, le réaménagement de la RD 802, la proximité de la zone artisanale de Livernon à l'est de la zone, le projet de la zone artisanale de Séniergues - Montfaucon au nord du site, ainsi que la position centrale de cette zone dans le département du Lot sont autant d'atouts qui poussent les nouveaux arrivants à s'installer sur le Causse central, ceci avec les conséquences que cela implique au niveau des communes: l'accroissement des demandes de logements (location/achat) et de permis de construire.

Afin de satisfaire au maximum ces demandes, les communes ont envisagé de mettre en place les documents d'urbanisme appropriés. Ainsi Fontanes du Causse, Durbans, Lunegarde, et Le Bastit ont effectué une demande auprès des services de la DDE pour la réalisation d'une carte communale.

Celle de la commune de Caniac du Causse est en cours de réalisation, et celle de Reilhac a été approuvée. Les communes de Quissac, de Montfaucon, et de Labastide-Murat ont, de leur côté, effectué une demande auprès des services de la DDE afin de réaliser un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ces documents d'urbanisme sont d'autant plus nécessaires qu'ils vont permettre aux différentes communes concernées par la démarche Natura 2000 de s'organiser en matière d'aménagement de l'espace et de développement du territoire. Une fois le Document d'objectifs validé et le site intégré au réseau Natura 2000, les communes qui n'auront pas élaboré de document d'urbanisme pourraient voir leurs projets refusés ou soumis à des études d'impact plus poussées.

Outre les documents d'urbanisme précédemment cités afin de répondre aux demandes croissantes de logements et de permis de construire, les communes concernées par Natura 2000 ont envisagé d'autres projets concernant notamment :

- les travaux d'assainissement (eaux pluviales + les collectifs) ;
- les travaux d'enfouissement des réseaux (EDF, Télécoms) ;
- l'entretien (la remise en état) des routes ;
- l'aménagement d'aires de sports et loisirs, la création de centres culturels et multimédias ;
- le ramassage des ordures ménagères, le transport scolaire, l'aide à la petite enfance (CLCSH, RAM...).

B. Hiérarchisation des enjeux de conservation

Suite à l'analyse de l'ensemble de ces paramètres et grâce à la réflexion des groupes de travail et du comité de pilotage, deux grandes classes ont été distinguées : les enjeux prioritaires et les enjeux secondaires.

Tableau n° 11 : Hiérarchisation des enjeux de conservation

Enjeux de conservation	Hiérarchisation
1. Pelouses et landes	Enjeux de conservation prioritaires pour le site. Ils concernent 9 habitats naturels d'intérêt communautaire et 9 espèces d'intérêt communautaire.
2. Points d'eau	
3. Grottes et chiroptères	
4. Tillaies	
5. Insectes forestiers	Enjeux de conservation secondaires pour le site. Ils concernent 2 habitats naturels d'intérêt communautaire et 4 espèces d'intérêt communautaire.
6. Prairie naturelle de fauche	
7. Végétation chasmophytique	
8. Ecaïlle chinée	

Le choix des **pelouses et landes** en **premier enjeu prioritaire** tient tout d'abord à la **grande représentativité** des **4 habitats** d'intérêt communautaire (6210, 6220, 6110, 5130), soit 2044 ha sur le site, et à leur état de **conservation particulièrement remarquable**. Deux habitats de pelouses sont, de plus, répertoriés comme habitat **prioritaire au titre de la « Directive Habitat »**. Leur plus grande menace est l'abandon des pratiques pastorales. Aujourd'hui très entretenus par l'agriculture, ces habitats risquent, à moyen terme, du fait de la non transmission de certaines exploitations et du fait de leur faible potentiel agronomique d'être progressivement abandonnés. Cet enjeu bénéficiera donc de **nombreuses mesures de gestion et d'actions** en faveur de leur protection.

Sur les **73 points d'eau** prospectés sur la zone centrale du causse de Gramat, 65 présentent 3 habitats d'intérêt communautaire (3140, 3150, 3130) ; il s'agit du **deuxième enjeu prioritaire**. La représentativité sur la zone est relativement importante et surtout la particularité que revêt la présence d'eau sur le terrain aride du causse les rend **remarquables**.

La **dynamique d'évolution naturelle de ces milieux étant le comblement** et donc la disparition de toute richesse, il est important de veiller à leur entretien voire à leur restauration pour les plus dégradés.

Les points d'eau seront bénéficiaires de **plusieurs mesures de gestion** concourant à leur préservation.

Le troisième enjeu prioritaire choisi concerne **les chiroptères**, 9 espèces d'intérêt communautaire (1303, 1304, 1305, 1324, 1307, 1321, 1323), et **l'habitat d'espèce que sont les grottes**. Les chiroptères sont particulièrement **bien représentés** sur ce site du fait de l'important réseau karstique et de la mosaïque des milieux naturels très favorable à ces espèces.

Des mesures de gestion seront proposées afin de veiller à la protection de ces espèces et à la préservation de leur habitat.

Enfin, le quatrième et dernier enjeu prioritaire est celui de la **tillaie** (forêt de tilleul) présente dans les endroits frais du territoire et notamment dans les dolines. C'est un habitat d'intérêt **prioritaire au titre de la « Directive Habitats »**. Les tillaies sont très **peu menacées** sur ce site et ne sont sur ce territoire que très rarement exploités.

Aucune mesure de gestion ne sera proposée pour cet enjeu.

Quatre autres enjeux comptabilisant des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires ont été classés comme **enjeu de conservation secondaire** : les insectes forestiers, la prairie naturelle de fauche, la végétation chasmophytique et l'écaïlle chinée. Ceux-ci ne présentent soit aucune menace potentielle (végétation chasmophytique), sont banaux comme l'Ecaïlle Chinée (et ceci malgré son caractère prioritaire au titre de la Directive habitats) ou ne sont que très peu présents sur le territoire comme la prairie naturelle de fauche. Seuls les insectes forestiers feront l'objet de mesures de gestion.

C. Objectifs généraux et Objectifs de gestion

Objectifs généraux

L'objectif final de la démarche Natura 2000 est la préservation de la Biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, des objectifs généraux ont été définis. Ils ont été sélectionnés et approfondis dans les différents groupes de travail :

Objectif 1 : Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire (pelouses, landes, points d'eau, tillaies, prairie de fauche)

- a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site ;
- b. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaires ;
- c. Prévoir et maîtriser l'occupation de l'espace (chasse clôturée, urbanisation, projet d'aménagement, abandon, ...) ;
- d. Favoriser une meilleure maîtrise du foncier (morcellement, échange de foncier...).

Objectif 2 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces (pelouses, landes, points d'eau, tillaies, prairies naturelles de fauche, grottes)

- a. Maintenir les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;
- b. Restaurer des habitats dégradés (parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale, points d'eau envasés, ...) ;
- c. Favoriser une diversité des pratiques de gestion des milieux naturels.

Objectif 3 : Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire

- a. Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire ;
- b. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (grottes, arbres sénescents, haies, pelouses, landes, points d'eau...) ;
- c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels.

Objectif 4 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

- a. Sensibiliser tout public à la préservation des milieux naturels ;
- b. Communiquer sur la gestion (agricole et forestière) des milieux naturels ;
- c. Accueillir, accompagner, encadrer, sensibiliser la population touristique ;
- d. Ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visites.

Objectif 5 : Evaluer les résultats

- a. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- b. Evaluation de la mise en œuvre des mesures du DOCOB ;
- c. Inventaires scientifiques complémentaires.

Objectifs de gestion

Ce sont des objectifs opérationnels avec des résultats attendus. Ils se réfèrent directement aux enjeux de conservation définis précédemment.

Ils seront ensuite précisés par des mesures ou des actions concrètes applicables à l'unité de gestion.

Tableau n° 12 : Synthèse des objectifs de gestion par enjeu de conservation

Enjeux	Pelouses sèches et landes	Points d'eau	Grottes et Chiroptères	Tillaies	Insectes forestiers	Prairie naturelle de fauche	Végétation chasmophytique	Ecaille chinée
Objectifs de gestion	Gestion extensive par le pâturage Maintenir et/ou restaurer l'ouverture	Restauration et entretien Création de nouveaux points d'eau	Ne pas développer la fréquentation actuelle des grottes Maintien de la population de Chiroptères par la préservation de leurs habitats (grottes, bâtiments, haies, cultures, ...)	Maintien de l'état de conservation : aucune intervention sur l'habitat	Préservation des habitats de ces espèces (arbres sénescents, haies, ...)	Préserver l'état de conservation	Aucun	Aucun

D. Propositions de mesures et d'actions

Après avoir identifié et hiérarchisé les enjeux de conservation, défini les objectifs généraux du site ainsi que les objectifs de gestion relatifs aux enjeux, il s'agit maintenant de déterminer les mesures et actions correspondantes. Pour plus de lisibilité, ce programme d'actions a été organisé sous la forme d'axes de travail et de lignes d'actions qui regroupent et classent en grandes catégories l'ensemble de ces mesures et actions.

Axes de travail et lignes d'action

Ainsi, nous avons distingué 4 grands axes de travail dont l'objectif est de permettre la mise en œuvre concrète du programme d'actions sur le site, et par conséquent répondre aux objectifs de Natura 2000 :

- Axe I : Mesures de Gestion
- Axe II : Actions connexes
- Axe III : Suivi et évaluation du Document d'Objectifs
- Axe IV : Mise en œuvre du Document d'Objectifs

Ces axes de travail ont ensuite été décomposés en Lignes d'action qui regroupent les mesures ou actions de même nature, ayant trait aux mêmes thèmes (agri-environnement, mise en valeur du patrimoine naturel, gestion de l'espace...). Ces lignes d'action se réfèrent aux objectifs généraux.

Au final, ce programme d'actions comprend des mesures de gestion et des actions, directement applicables sur le site. Les mesures de gestion font appel à la notion de contractualisation (CAD, Contrats Natura 2000) avec des propriétaires ou gestionnaires d'habitats ; elles sont étroitement liées à la conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Les actions sont plus ponctuelles et ne donnent pas lieu à la signature d'un contrat ; elles accompagnent les mesures de gestion afin d'améliorer leur efficacité (animation, information) et permettent une mise en œuvre concrète du Document d'Objectifs (suivi des habitats et espèces, sensibilisation, animation du DOCOB). Chacune de ces mesures ou actions a pour objectif de favoriser directement ou indirectement un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.

Ces mesures et actions seront détaillées sous la forme de fiches-actions (cahiers des charges, coûts financiers).

Tableau n° 13 : Articulation entre les axes de travail et les lignes d'action

AXES DE TRAVAIL	LIGNES D' ACTIONS		
<p><u>Axe I - Mesures de Gestion</u></p> <p>Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux identifiés sur le site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action A- Agri-Environnement <p>Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD (Contrat d'Agriculture Durable) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, - les cotisants de solidarité, pour toutes mesures à souscrire sur des parcelles incluses dans la SAU de l'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action B- Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole) <p>Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant prétendre à un CAD (propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivité locales...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action C- Protection des chiroptères d'intérêts communautaire <p>Mesure de gestion à destination des propriétaires de gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire, afin d'effectuer des aménagements concourant à la protection de ces espèces.</p>
<p><u>Axe II - Actions connexes</u></p> <p>Cet axe de travail rassemble les actions connexes aux mesures de gestion et de restauration, nécessaires à la cohérence sur le long terme de la gestion du site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action D - Maintien d'un tissu agricole actif et gestion de l'espace <p>Ensemble d'actions contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action E- Mise en valeur du patrimoine naturel <p>Ensemble d'actions de sensibilisation d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse du patrimoine du site.</p>	
<p><u>AXE III - Suivi et évaluation du Document d'objectifs</u></p> <p>Cet axe rassemble les actions destinées au suivi (y compris inventaires complémentaires) des habitats naturels et des habitats d'espèces, qui permettront d'évaluer à terme le document d'objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire <p>Ensemble d'actions permettant de quantifier et de qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.</p>		
<p><u>AXE IV - Mise en œuvre du Document d'objectifs</u></p> <p>Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures et actions relatives aux lignes d'actions de A à F.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'action G - Missions de la structure animatrice <p>Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structures animatrices chargées de l'application du Document d'objectifs.</p>		

Récapitulatif des mesures et actions retenues

Présentées par axes de travail et lignes d'action

Tableau n° 14 : Récapitulatif des fiches actions retenues dans le DOCOB

AXE I - Mesures de Gestion	<p>A - Agri-Environnement</p>
	<p>Mesure A.1 - Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2 A.1.1 - Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques).</p> <p>Mesure A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants A.2.1 - Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture ; A.2.2 - Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture ; A.2.3 - Gestion extensive des pelouses sèches et des landes ; A.2.4 - Gestion extensive des pelouses calcicoles ; A.2.5 - Entretien et restauration des points d'eau ; A.2.6 - Entretien et réhabilitation des haies ; A.2.7 - Raisonement de la lutte phytosanitaire ; A.2.8 - Réhabilitation sylvopastorale de parcours boisés ; A.2.9 - Entretien des chemins de randonnée balisés ; A.2.10 - Entretien et restauration de murets.</p>
	<p>B - Gestion des habitats naturels agropastoraux et des habitats forestiers (hors contexte agricole)</p>
	<p>Mesure B.1 - Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales B.1.1 - Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture ; B.1.2 - Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture ; B.1.3 - Réouverture de pelouses et landes embroussaillées pour une remise en pâturage ; B.1.4 - Mise en place d'équipements pastoraux pour une remise en pâturage.</p> <p>Mesure B.2 - Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales B.2.1 - Entretien mécanique de landes et pelouses ; B.2.2 - Création et restauration de points d'eau ; B.2.3 - Entretien et réhabilitation des haies ; B.2.4 - Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Mesure B.3 - Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA B.3.1 - Réalisation de diagnostics forestiers individuels ; B.3.2 - Favoriser le développement du bois sénescant ; B.3.3 - Travaux de taille sans enjeux de production et/ou travaux de marquage et d'abattage sans enjeu de production ; B.3.4 - Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive ; B.3.5 - Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</p>
	<p>C - Protection des chiroptères d'intérêt communautaire</p> <p>Mesure C.1 - Protection et aménagements de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères C.1.1 - Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire.</p>

AXE II - Actions connexes	D - Maintien d'un tissu agricole actif et gestion de l'espace
	<p>Mesure D.1 - Mobilisation et maîtrise du foncier agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> D.1.1 - Veille et animation foncières sur le site ; D.1.2 - Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ; D.1.3 - Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels ; D.1.4 - Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon. <p>Mesure D.2 - Valorisation économique du patrimoine naturel du site</p> <ul style="list-style-type: none"> D.2.1 - Mise en valeur de la production ovine « Natura 2000 » <p>Mesure D.3 - Développement communal</p> <ul style="list-style-type: none"> D.3.1 - Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et de Développement communal ; D.3.2 - Etude expérimentale sur deux communes du site d'intégration des objectifs environnementaux dont Natura 2000 en préalable à l'élaboration de Documents d'urbanisme.
	E - Mise en valeur du patrimoine naturel
	<p>Mesure E.1 - Information, sensibilisation générale</p> <ul style="list-style-type: none"> E.1.1 - Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées ; E.1.2 - Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion ; E.1.3 - Création d'une exposition à disposition des communes du site ; E.1.4 - Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants ; E.1.5 - Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site ; E.1.6 - Actualisation et animation du classeur de liaison. <p>Mesure E. 2 - Information, sensibilisation spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> E.2.1 - Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages.
AXE III - Suivi et évaluation du DOCOB	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
	<p>Mesure F.1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> F.1.1 - Etude complémentaire « chiroptères » ; F.1.2 - Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire ; F.1.3 - Etude complémentaire « coléoptères » ; F.1.4 - Suivi du Circaète Jean-le-blanc et étude complémentaire. <p>Mesure F.2 - Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> F.2.1 - Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols des habitats majeurs pour le site ; F.2.2 - Suivi des mares à la suite de travaux de restauration et/ou de désenvasement.
AXE IV - Animation et mise en œuvre du DOCOB	G - Missions de la structure animatrice
	<p>Mesure G.1 - Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> G.1.1 - Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

E. Fiches - Actions

Structure des fiches - actions

L'objectif des fiches - actions est de décliner à un niveau opérationnel, pour chaque enjeu patrimonial identifié, les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux du site et des résultats de la concertation réalisée auprès des acteurs locaux.

Elles contiennent les données suivantes :

Code de l'action	« Intitulé de la Fiche - action »				
Ligne d'action et mesure :	<i>Codes et intitulés de la ligne d'action et de la mesure concernée.</i>				
Enjeux de conservation visés :	<i>Intitulés des enjeux patrimoniaux du site, espèces et habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i>				
Habitats et espèces concernés :					
Zone d'application :	<i>Territoire sur lequel l'action s'applique</i>				
Objectifs généraux :	<i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i>				
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD				
Opérateurs :	<i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels</i>				
Bénéficiaire :	<i>Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitat d'intérêt communautaire.</i>				
Pratiques actuelles :	<i>Pratiques actuellement exercées sur le site concernant cette action</i>				
Changements attendus :	<i>Changements attendus en fin de DOCOB</i>				
Objectifs : <i>Objectifs opérationnels de l'action</i>					
Descriptif des engagements : <i>Cahier des charges et/ou contenu de l'action</i>					
Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
<i>Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs</i>					

Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
<i>Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion / restauration d'habitats d'intérêt communautaire.</i> <i>et ou</i> <i>Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans en fonction du nombre de contrats maximal envisagé.</i>	

P.M. : Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche - action est estimé et financé dans le cadre de la mesure G.1 - « Animation locale et mise en œuvre du DOCOB ».

Plan de financement :							
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€							
%							100 %

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mise en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surface contractualisée...).	Proposition d'indicateurs de suivi pouvant être mis en place pour l'évaluation de Document d'Objectifs.

Les mesures et actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux et des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site (cf. Fiches Habitats et Fiches espèces) ainsi que des propositions formulées au cours des réunions des groupes de travail locaux.

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque mesure ou action proposée dans le cadre du Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

AXE I - MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION A - Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD (Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité).

Mesures A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.

- A.1.1 - Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques).

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants.

- A.2.1 - Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture ;
- A.2.2 - Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture ;
- A.2.3 - Gestion extensive des pelouses sèches et des landes ;
- A.2.4 - Gestion extensive des pelouses calcicoles ;
- A.2.5 - Entretien et restauration des points d'eau ;
- A.2.6 - Entretien et réhabilitation des haies ;
- A.2.7 - Raisonnement de la lutte phytosanitaire ;
- A.2.8 - Réhabilitation sylvopastorale de parcours boisés ;
- A.2.9 - Entretien des chemins de randonnée balisés ;
- A.2.10 - Entretien et restauration de murets.

A.1.1

**Diagnostic éco-pastoral
(enjeux patrimoniaux et économiques)
des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site**

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.1 - Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire, 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces, 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs/Partenaires :	Structure (s) animatrice (s)/ naturaliste, organisme agricole et exploitant.

Objectifs :

- Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;
- Définir les parcelles qui seront engagées obligatoirement en mesures de gestion ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats naturels ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif :

- Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :
 - o Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - o Visite de terrain : inventaires complémentaires éventuels et cartographie ;
 - o Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion (mesures et options) à retenir dans le cadre des CAD...).
- Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :
 - o Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...) ;
 - o Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).
- Recoupement du diagnostic pastoral de l'exploitation et du diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans le CAD, ainsi que les préconisations de gestion (options) à retenir.

Les étapes de la réalisation de ce double diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation sont les suivantes :

1. Diagnostic pastoral : Visite de terrain du technicien agricole préalable avec l'exploitant (définition des unités de gestion pastorale, définition du projet de l'exploitant) et restitution des données recueillies ;
2. Diagnostic écologique : Bilan des données existantes (état des lieux : données faune/flore/habitats d'intérêt communautaire) et visite de terrain du naturaliste, sur la base des données issues de la première étape du diagnostic pastoral ;
3. Élaboration, par les structures en charge des diagnostics pastoral et écologique, d'une proposition d'engagements et de préconisations de gestion intégrant les obligations de gestion dans le cadre de Natura 2000 et les projets de l'exploitant ;
4. Discussion de la proposition avec l'exploitant sur le terrain (exploitant + techniciens agricole + naturalistes).

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Réalisation des diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets						

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
PAR PROJET DE DOSSIER CAD :	
BILAN ÉCOLOGIQUE	
Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation : €	0,5 jour × 350,00 175,00 €
Visite de terrain : 350,00 €	0,5 jour × 175,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) : 350,00 €	0,5 jour × 175,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant : 350,00 €	0,5 jour × 175,00 €
Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier :	700,00 €
BILAN PASTORAL	
Visite de terrain préalable (avec l'exploitant) : €	0,5 jour × 317,00 158,5 €
Bilan pastoral de l'exploitation : €	0,5 jour × 317,00 158,5 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) : 317,00 €	0,5 jour × 158,5 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant : 317,00 €	0,5 jour × 158,5 €
+ Frais de mission (déplacement, repas, ...) = ~ 83 € par jour	166 €
Total BILAN PASTORAL par dossier :	800,00 €
TOTAL PAR DOSSIER :	
1 500,00 €	
Estimation de 27 dossiers sur les 6 ans (34 exploitants sur 46 ont actuellement signé un CTE)	27 × 1 334,00 € 40 500,00 €
TOTAL ACTION :	
40 500,00 €	

Plan de financement :						
	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€		40 500 €				40 500 €
%		100 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Diagnostic réalisé pour chaque dossier CAD d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000.	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics réalisés pour toutes les demandes de CAD par des exploitations concernées par le site ; • Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; • Surfaces engagées.

A.2.1**« Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture »**

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaïlle chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les habitats cités au-dessus à savoir 2 044 ha soit 32 % de la surface du site Natura 2000.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaire :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.
Pratiques actuelles :	Abandon ou en voie d'abandon.
Changements attendus :	Restauration et exploitation par le pâturage.

Objectifs de gestion :

- Reconquérir d'anciennes parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale,
- Améliorer l'état des habitats naturels pour obtenir un état de conservation favorable,
- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitat d'intérêt communautaire,
- Limiter les risques d'incendies,
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels et de paysages ouverts.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.01.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation ;
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD ;
- Restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6220, 6110 et 5130) ;
- Si les surfaces à débroussailler sont classées en zone boisée (ou attenante à une zone boisée de 4 hectares minimum) et s'il y a extraction des souches, il est alors obligatoire de faire une demande d'autorisation de défrichement auprès de la DDAF.

Mesures	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
19.01.A21	<p align="center">« Ouverture de parcelles fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité : Parcelle en déprise ancienne. Recouvrement ligneux supérieur à 30%</p> <p>Engagements : Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD</p> <p>La première année : Débroussaillage lourd d'ouverture en mosaïque : <ul style="list-style-type: none"> • Arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches ou brûlage avec avis de la CDOA , broyage au sol. • Traitements chimiques localisés, autorisés sur avis de la CDOA , sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr). • Conserver quelques arbres et quelques fourrés <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Les années suivantes : <i>Entretien mécanique annuel :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Girobroyage d'entretien ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet • Fertilisation azotée inférieure à 70 U/ha <i>Ou entretien par le pâturage raisonné :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Elimination des refus et des rejets ligneux • Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha <p><u>Sur les parcelles en habitat d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et accès), affouragement permanent. Le dessouchage des arbres ne sera pas réalisé sur les zones embroussaillées qui seront broyées mécaniquement au sol. L'usage du bulldozer est exclusivement réservé au dessouchage des gros arbres.</p> <p>Documents et enregistrements obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : entretien (mécanique ou pâturage) et fertilisation. • Orthophotographie </p> </p></p>	292,70 € /ha/an

19 01.A23	<p style="text-align: center;">« Débroussaillage progressif »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité : Landes très embroussaillées. Taux de recouvrement en ligneux bas égal ou supérieur à 50%.</p> <p>Engagements : Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le débroussaillage ne concernera pas de façon homogène toute la surface. • Diagnostic de parcelle avec planification des interventions • Atteindre un taux de recouvrement de moins de 30% la 4^{ème} année. <p>Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années en suivant les préconisations du protocole des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - broyage mécanique au sol et/ou débroussaillage, - tronçonnage de plusieurs arbres, - brûlage ou exportation des rémanents, - pâturage obligatoire dès la première année avec une pression suffisante (chargement moyen défini par le diagnostic éco-pastoral), - pas de traitement chimique sauf localisé (emprise des clôtures), - pas de fertilisation ni organique (hors restitution du pâturage), ni minérale, - pas d'intervention avec du matériel de cassage de pierres (sauf sous l'emprise des clôtures et accès). <p><u>Sur les parcelles en habitat d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : affouragement permanent. Le dessouchage des arbres ne sera pas réalisé sur les zones embroussaillées qui seront broyées mécaniquement au sol. L'usage du bulldozer est exclusivement réservé au dessouchage des gros arbres.</p> <p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec la localisation de la parcelle Sur les parcelles engagées : <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des pratiques : cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie, les interventions (débroussaillage : date et nature) • Photo de l'initial </p>	<p>354 € /ha/an</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

19 01.A24	<p style="text-align: center;">« Débroussaillage progressif et manuel »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité : Landes très embroussaillées. Taux de recouvrement en ligneux bas égal ou supérieur à 50%. Parcelles difficiles d'accès ou sur milieu caillouteux</p> <p>Engagements :</p> <p>Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans les CAD</p> <p>Le débroussaillage ne concernera pas de façon homogène toute la surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de parcelle avec planification des interventions • Atteindre un taux de recouvrement de moins de 30% la 4^{ème} année. • Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années en suivant les préconisations du protocole des interventions : <ul style="list-style-type: none"> - débroussaillage manuel, - tronçonnage de plusieurs arbres, - brûlage ou exportation des rémanents, - pâturage obligatoire dès la première année avec une pression suffisante (chargement moyen défini par le diagnostic éco-pastoral), • Pas de traitement chimique sauf localisé (emprise des clôtures), • Pas de fertilisation ni organique, ni minérale, • Pas d'intervention avec du matériel de cassage de pierres (sauf sous l'emprise des clôtures et accès). <p><u>Sur les parcelles en habitat d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : affouragement permanent. Le dessouchage des arbres ne sera pas réalisé sur les zones embroussaillées qui seront broyées mécaniquement au sol. L'usage du bulldozer est exclusivement réservé au dessouchage des gros arbres.</p> <p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec la localisation de la parcelle Sur les parcelles engagées : <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des pratiques : cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie, les interventions (débroussaillage : date et nature) • Photo de l'initial </p>	367,20 € /ha/an
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

Cumul possible des mesures précédentes avec l'option suivante :

19.01.C21	<p style="text-align: center;">« Mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p><u>Conditions : avoir souscrit l'une des actions 1901A21 ou 1901A23 ou 1901A24 :</u> Après débroussaillage, mise en place d'équipements pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de clôtures fixes (fil lisse, électrifiées ou non, de un à quatre fils, grillage de type Ursus), - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat (passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien), - Maximum 100 mètres linéaires par hectare 	+0,36 € /ml/an
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après l'année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
	Hypothèse basse	Hypothèse haute*
Coût minimum d'un contrat : 292.70 €/ha/an Surface totale d'habitats concernés sur le site : 2 044 ha Surface totale contractualisable (surface embroussaillée) : 160 ha*	25%	75%
	11 708 €/an	35 124 €/an
Coût total de la gestion :	58 540 €	175 620 €

*Les 160 ha représentent la surface potentiellement contractualisable en 19.01 ou en 19.02 (surface embroussaillée) : le choix de la mesure s'effectuera lors de la réalisation du diagnostic éco-pastoral

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Département	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Ouverture et entretien de 50 % des 160 ha d'habitats d'intérêt communautaire embroussaillés	<ul style="list-style-type: none"> • surface contractualisée • part de la surface sous contrat / surface totale en habitat (en %)

A.2.2**« Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture »**

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats: Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les habitats cités au-dessus à savoir 2034 ha soit 32% de la surface du site Natura 2000.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaires :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.

Pratiques actuelles :	Abandon ou en voie d'abandon.
Changements attendus :	Restauration et/ou maintien de l'exploitation par le pâturage.

Objectifs de gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Reconquérir d'anciennes parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale, • Améliorer l'état des habitats naturels pour obtenir un état de conservation favorable, • Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitat d'intérêt communautaire, • Limiter les risques d'incendies, • Favoriser une mosaïque de milieux naturels et de paysages ouverts.
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Descriptif des engagements :	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la mesure 19.02.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales. • Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation. • Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD. • Restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6220, 6110 et 5130).
-------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
19.02.A21	<p align="center">« Ouverture de parcelles moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité : Parcelle en déprise ancienne. Recouvrement ligneux supérieur à 30%</p> <p>Engagements : Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD.</p> <p>La première année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture mécanique ou manuelle. • Débroussaillage d'ouverture. • Traitement chimique localisé sur les repousses ligneuses ou ronces (molécules autorisées : glyphosates et triclopyr). <p>Les années suivantes :</p> <p>Entretien mécanique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Girobroyage d'entretien ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet. • Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U/ha. <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Ou, entretien par le pâturage raisonné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du chargement instantané sur une courte période : 7 à 15 jours. • Elimination des refus et des rejets ligneux. • Fertilisation azotée totale inférieure à 70 U. <p>Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage.</p> <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahier d'enregistrement des pratiques d'entretien (mécanique ou pâturage) et fertilisation. • Orthophotographie <p><u>Pour les parcelles en habitats d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : Retournement, nivellement, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et accès), affouragement permanent, traitement phytosanitaire (sauf sous l'emprise des clôtures).</p>	118,91 € /ha/an

Cumul possible de la mesure précédente avec l'option suivante :

19.02.C21	<p>« Mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p><u>Conditions : avoir souscrit l'une des actions 1902A21 :</u> Après débroussaillage, mise en place d'équipements pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de clôtures fixes (fil lisse, électrifiées ou non, de un à quatre fils, grillage de type Ursus), - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat (passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien), - Maximum 100 mètres linéaires par hectare. 	<p>+0,36 € /ml/an</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après l'année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)						

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût minimum d'un contrat : 118.91 €/ha/an Surface totale d'habitats concernés sur le site : 2 044 ha Surface totale contractualisable (surface embroussaillée) : 160 ha*	Hypothèse basse 25%	Hypothèse haute* 75%
	4 756,40 €/an	14 269,20 €/an
Coût total de la gestion :	23 782 €	71 346 €

*Les 160 ha représentent la surface potentiellement contractualisable en 19.01 ou en 19.02 (surface embroussaillée) : le choix de la mesure s'effectuera lors de la réalisation du diagnostic éco-pastoral

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Ouverture et entretien de 50 % des 110 ha d'habitats d'intérêt communautaire embroussaillés	<ul style="list-style-type: none"> • surface contractualisée • part de la surface sous contrat / surface totale en habitat (en %)

A.2.3**« Gestion extensive des pelouses sèches et des landes »**

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les habitats cités au-dessus à savoir 2 044 ha soit 32% de la surface du site Natura 2000.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole
Bénéficiaires :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.
Pratiques actuelles :	Pâturage et girobroyage
Changements attendus :	Maintien de l'entretien des parcelles concernées

Objectifs de gestion :

- Conserver les surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire,
- Maintenir les habitats naturels dans un état de conservation favorable,
- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitat d'intérêt communautaire,
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels et de paysages ouverts.

Descriptif des engagements :

- Engagement dans la Mesure 19.03.A00 de la Synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation,
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD, si l'exploitant n'a pas souscrit la mesure 1903 en PHAE sur son exploitation,
- Entretien des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6220, 6110 et 5130)

Mesures	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
<p>Base 19.03.A00</p>	<p align="center">« Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours ou landes jamais retournées. • Le choix de l'option de pâturage sera fait en fonction du diagnostic éco-pastoral préalable <p>Engagements : Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans les CAD</p> <p>Pratiques d'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pâturage : le pâturage doit être raisonné afin d'éviter le sous-pâturage ou le surpâturage, • Le brûlage des résidus en tas est autorisé, • Entretien des limites de parcelles <p>Pratiques de fertilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fertilisation est interdite. Il peut être pratiqué une fertilisation occasionnelle, par exemple en cas de mauvaise pousse de l'herbe. Dans ce cas, la fertilisation maximale annuelle est de 30-30-30. • Pour les apports organiques, on prend en compte l'azote disponible pour la culture l'année de l'épandage. • Les traitements phytosanitaires sont interdits sauf pour les traitements dirigés sous clôtures et partie de parcelle en pente pour lesquelles la CDOA pourra définir le cadre de l'autorisation. <p>Documents d'enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahier de pâturage. • Cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation. • Orthophotographies. <p><u>Sur les parcelles en habitat d'intérêt communautaire</u> Interdictions : Retournement, nivellement, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et accès), affouragement permanent, fertilisation.</p>	
<p>19.03.A21</p>	<p align="center">« Maintien de l'ouverture des espaces à production faible »</p> <p><u>Conditions d'éligibilité :</u> Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible (Evaluée à une brebis maximum /ha/an soit 0,15 UGB/ha/an)</p>	<p align="center">82,30 € /ha/an</p>
<p>19.03.A23</p>	<p align="center">« Entretien d'un espace à production moyenne »</p> <p><u>Conditions d'éligibilité :</u> Entretien d'un espace à productivité moyenne supportant une pression de pâturage moyenne (évaluée à plus d'une brebis/ha/an soit plus de 0,15 UGB/ha/an)</p>	<p align="center">144 € /ha/an</p>

19.03.A22	<p>« Maintien de l'ouverture des landes ouvertes à genévriers, genêts, chênes pubescents ou orchidées »</p> <p>Conditions d'éligibilité : Entretien par pâturage obligatoire avec un chargement assurant l'entretien minimal (environ 0.6 UGB/ha)</p>	164,64 € /ha/an
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Cumul possible des mesures précédentes avec l'option suivante :

19.03.B21	<p>« Mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p>Conditions : avoir souscrit l'une des mesures 1903A :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de clôtures fixes (fil lisse, électrifiées ou non, de un à quatre fils, grillage de type Ursus), Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat (passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien), Maximum 100 mètres linéaires par hectare 	+0,36 € /ml/an
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après l'année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût minimum d'un contrat : 82.30 €/ha/an		
Surface totale d'habitats concernés sur le site : 2 044 ha		
Surface totale contractualisable : 1 675 ha	<u>Hypothèse basse</u> 25%	<u>Hypothèse haute*</u> 75%
	34 463.125 €/an	103 389. €/an
Coût total de la gestion :	172 315,6 €	551 410 €

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 50% des 1 675 ha d'habitats d'intérêt communautaire concernés.	<ul style="list-style-type: none"> surface contractualisée part de la surface sous contrat / surface totale en habitat (en %)

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses sèches rases et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaïlle chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les habitats cités au-dessus à savoir 1 592 ha soit 25% de la surface du site Natura 2000.
Objectifs généraux :	4. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 5. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 6. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole
Bénéficiaires :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.
Pratiques actuelles :	Pâturage et girobroyage
Changements attendus :	Maintien de l'entretien des parcelles concernées

Objectifs de gestion :

- Conserver les surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire,
- Maintenir les habitats naturels dans un état de conservation favorable,
- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitat d'intérêt communautaire,
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels et de paysages ouverts.

Descriptif des engagements :

- Engagement dans la Mesure 20.03.A12 de la Synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation,
- Entretien des habitats naturels d'intérêt communautaire : Complexes de pelouses sèches (habitats 6210, 6220 et 6110)

Mesures	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
20.03.A22	<p align="center">« Gestion extensive des pelouses calcicoles sans fertilisation »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours ou landes jamais retournées. • Le choix de l'option de pâturage sera fait en fonction du diagnostic éco-pastoral préalable <p>Engagements :</p> <p>Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans les CAD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la fertilisation - Le taux de chargement sera défini localement par le Comité technique pour éviter le surpâturage et le sous-pâturage - Retournement et boisement interdit (plantation de haies autorisées après avis du comité technique local) - Utilisation de produits phytosanitaires interdite sauf localisé (emprise des clôtures) - Entretien par un pâturage raisonné ou la fauche (avec exportation des produits dans le cas de la fauche) - Fauche des refus en cas de pâturage - Elimination des broussailles et des rejets ligneux, conserver quelques arbres et fourrés <p>Documents d'enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec la localisation de la parcelle • Orthophotographies • Sur les parcelles engagées : Cahier de pâturage <p><u>Sur les parcelles en habitat d'intérêt communautaire</u> Interdictions : Nivellement, cassage de pierre (sauf sous emprise des clôtures et accès), affouragement permanent.</p>	175,26 € /ha/an

Cumul possible des mesures précédentes avec l'option suivante :

20.03.C22	<p align="center">« Mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p><u>Conditions : avoir souscrit l'une des mesures 1903A :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de clôtures fixes (fil lisse, électrifiées ou non, de un à quatre fils, grillage de type Ursus), • Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat (passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien), • Maximum 100 mètres linéaires par hectare 	+0,36 € /ml/an
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après l'année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût minimum d'un contrat : 175.26 €/ha/an Surface totale d'habitats concernés sur le site : 1 592 ha Surface totale contractualisable : 500 ha	<u>Hypothèse basse</u> 25%	<u>Hypothèse haute*</u> 75%
	21 907.5 €/an	65 722.5 €/an
Coût total de la gestion :	21 907.5 €	65 722.5 €

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 50% des 500 ha d'habitats d'intérêt communautaire concernés.	<ul style="list-style-type: none"> • surface contractualisée • part de la surface sous contrat / surface totale en habitat (en %)

A.2.5**« Entretien et restauration des points d'eau »**

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Enjeux de conservation visés :	Points d'eau et espèces associées
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Points d'eau à herbiers de Characées (3140), Lacs naturels à Potamot ou à Lentilles d'eau (3150), Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle (3130) Espèces : Ecaïlle chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les 34 points d'eau identifiés dans les parcours (abritant potentiellement un habitat naturel d'intérêt communautaire)
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaires :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.
Pratiques actuelles :	Abandon, embroussaillage et envasement
Changements attendus :	Restauration et entretien des points d'eau

Objectifs de gestion :

- Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Maintenir voir améliorer les habitats naturels dans un état de conservation favorable.
- Maintenir les points d'eau sur le Causse (zone de biodiversité, zone d'abreuvement de la faune sauvage et du bétail).
- Désenvaser et débroussailler les alentours des points d'eau.
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.10.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales.
- Préalable : Les points d'eau à engager seront définis avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation.
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD
- Restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire type « Points d'eau ».

Mesure	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
<p>Base 06.10.A00</p>	<p align="center">« Entretien et restauration des mares et points d'eau »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD</p> <p>Conditions d'éligibilité : Point d'eau de 10m² minimum Maximum finançable : une mare par hectare</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un pré-diagnostic en renseignant les indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Environnement de la mare : prairies, bois, cultures, réseau de points d'eau, - Alimentation de la mare : source, ruisseau, ruissellement,... - Régime hydrique de la mare : en eau toute l'année ou sèche en été, - Qualité de l'eau : analyse visuelle sur les indicateurs d'eutrophisation (limpidité, couleur,...) - Profondeur et dynamique (comblement, ...) - Fonction : abreuvement des animaux ou autres fonctions - Le diagnostic prévoit le plan de restauration • Ne pas introduire de poissons ou autres espèces (animales ou végétales) non indigènes • Les interventions de restauration devront avoir lieu entre le 15 août et le 30 janvier. • Ne pas utiliser d'herbicides sur la bande non travaillée • Ne pas fertiliser et appliquer de produits phytosanitaires sur une distance minimum de 5 mètres à partir du haut de berge de la mare. • Maintenir une bande non travaillée de 5 mètres autour de la mare • Eliminer les sources d'eutrophisation (baignade du bétail...) • Fauche des abords interdite entre le 15 avril et le 15 juillet. <p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation : - diagnostic de l'exploitation Sur les parcelles engagées : - localisation de la mare et photo de l'état initial - diagnostic mare et plan de restauration - cahier d'enregistrement des interventions (curage, fauche et autres)</p>	
<p>06.10.A23</p>	<p align="center">« Entretien des mares »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mare appartenant à un réseau ou mare éligible après diagnostic ; • Pas de reprofilage de la mare ; • Préserver la flore sur la plus grande partie de la berge ; • Procéder à un désenvasement de la mare si nécessaire ; • Régilage des produits sur la parcelle ; • Re-profilage ponctuel si nécessaire pour restaurer la berge endommagée ; • Débroussaillage si nécessaire ; • Fauche annuelle à l'automne de 50% de la surface des abords ; • Mise en défens si pâturage et/ou abreuvement de 2/3 du périmètre de la mare. 	<p align="center">102 € /mare/an</p>

06.10.A21	<p align="center">« Restauration de mares et points d'eau »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'établir un plan de restauration ; • Un curage partiel à partir du 15 septembre et un reprofilage si nécessaire (1 pour les 5 ans), selon les préconisations du diagnostic ; • Travaux d'étanchéité si nécessaire ; • Evacuation des résidus et régalage de la parcelle ; • Fauche annuelle des abords, périmètre d'intervention défini par le diagnostic ; • Mise en défens si pâturage et/ou abreuvement des 2/3 du périmètre de la mare. 	128,05 € /mare/an
06.10.A22	<p align="center">« Restauration de mares et points d'eau avec travaux de débroussaillage »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'établir un plan de restauration ; • Un curage partiel à partir du 15 septembre et un reprofilage si nécessaire (1 pour les 5 ans), selon les préconisations du diagnostic ; • Travaux d'étanchéité si nécessaire ; • Evacuation des résidus et régalage de la parcelle ; • Fauche annuelle des abords, périmètre d'intervention défini par le diagnostic ; • Mise en défens si pâturage et/ou abreuvement des 2/3 du périmètre de la mare ; • Débroussaillage du pourtour une fois tous les 5 ans. 	174,10 € /mare/an

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (Tous les points d'eau n'ont pas été prospectés, à étudier lors de la réalisation des diagnostics éco-pastoraux).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration et entretien de 50 % des points d'eau concernés	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de points d'eau restaurés • nombre de points d'eau entretenus

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Grand capricorne (1088) Taupin violacé (1079), Lucane Cerf-volant (1083).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs de gestion :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.c. Favoriser une mosaïque de milieu naturel
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaires :	Exploitants agricoles à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.

Pratiques actuelles :	Entretien des haies.
Changements attendus :	Développement et entretien du réseau de haies.

Objectifs de gestion :

- Conserver les espèces d'intérêt communautaire sur le site et favoriser leur présence.
- Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.02.A00 et 06.01.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales.
- Préalable : Les parcelles à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation.
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
06.02.A21	<p style="text-align: center;">« Entretien de haies par intervention mécanique »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD • Toute intervention sur la haie s'effectue avec l'intervention et le conseil préalable d'un organisme technique • Entretien au moins 100 ml • Un maximum de 200 ml/ha subventionables • Les haies ayant bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien ne sont pas éligibles. • Sur les surfaces engagées, suivre les préconisations du technicien : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>protocole d'intervention</i> ○ <i>calendrier des travaux</i> <p>Engagements :</p> <p><i>Pour les 5 ans du contrat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf si situation particulière appréciée par le diagnostic éco-pastoral • Enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation • Favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie+bande=1.5 m minimum) • Maintien du linéaire de haie de l'exploitation • Suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat <p><u>Pour les haies basses et arbustives de moins de 7 mètres de haut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille en hauteur et en épaisseur de la haie deux fois maximum pour la durée du contrat • Pas d'élagage ou de taille latérale au delà de 6 mètres • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) • Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus de deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention du 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide • Protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <p><u>Pour les haies hautes arborées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de taille en hauteur • Taille en épaisseur sur la partie basse (moins de 6 m) • Pas d'élagage au delà de 6 mètres • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) • Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus de deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention du 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide • Protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) 	0,55 € /ml/an

	<p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec localisation des haies existantes et à planter • Plan de gestion fourni par l'organisme technique • Factures acquittées auprès de l'organisme technique • Factures d'achats des plants <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation de la haie <p>Cahier d'enregistrement des interventions</p>	
06.02.A22	<p style="text-align: center;">« Entretien de haies par intervention manuelle »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des BPAH (Bonne Pratiques Agricoles Habituelles) définie dans la note explicative des CAD • Toute intervention sur la haie s'effectue avec l'intervention préalable d'un organisme technique • Entretenir au moins 100 ml ou arbre isolé (=10 m) • Un maximum de 200 ml/ha subventionables • Les haies ayant bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien ne sont pas éligibles. <p>Engagements : <i>Pour les 5 ans du contrat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf si situation particulière appréciée par le diagnostic éco-pastoral • maintien du linéaire de haie de l'exploitation • suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat <p><u>Pour les haies hautes arborées : émondes, arbres « têtards » etc... :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille en hauteur • Taille en épaisseur sur la partie basse (- de 6 m) • Elagage au-delà de 6 m au moins une fois en 5 ans. • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif deux arbres sénescents en moyenne pour 100 ml) • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention du 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide • Protection de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec localisation des haies existantes et à planter • Plan de gestion fourni par l'organisme technique • Factures acquittées auprès de l'organisme technique <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation de la haie • Cahier d'enregistrement des interventions 	<p style="text-align: center;">0,912 € /ml/an</p>

06.01.A21	<p style="text-align: center;">« Réhabilitation de haies »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des BPAH (Bonne Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD. • intervention et conseil préalable d'un organisme technique, • réhabilitation d'au moins 100 mètres linéaires de haies (et maximum 200 mètres linéaire par hectare subventionable), • haies n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien • haies avec 20 à 50 % d'arbres manquants <p>Sur les surfaces engagées, suivre les préconisations du technicien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>protocole d'intervention</i> ○ <i>calendrier des travaux</i> <p>Engagements : <i>Pour les 5 ans du contrat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf si situation particulière appréciée par le diagnostic éco-pastoral • Enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation • Favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie+bande=1.5 m minimum) • Maintien du linéaire de haie de l'exploitation • Suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat • Taille en hauteur autorisée sur les haies basses • Sur la partie basse, réalisation de deux tailles latérales, espacées de 2 ans selon préconisation du diagnostic • Au-delà de 4 m de hauteur, 2 tailles latérales maximum • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) • Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus de deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle selon préconisation du diagnostic • Sur les haies régénérées et les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation • Conserver au moins 7 arbres/100 ml • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention de 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide • Protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec localisation des haies existantes et à planter • Plan de gestion fourni par l'organisme technique • Facture acquittée auprès de l'organisme technique <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation de la haie • Cahier d'enregistrement des interventions (date et nature) 	1,28 € /ml/an
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD						

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (aucun inventaire des haies n'a été effectué, à étudier lors de la réalisation des diagnostics éco-pastoraux).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Entretien et création d'un réseau de haies favorisant la protection des espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> linéaire de haie en réhabilitation linéaire de haie en entretien

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Chiroptères et insectes forestiers.
Habitats et espèces concernés :	Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	3. Préserver et favoriser la présence d'espèce communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaire :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.

Pratiques actuelles :	Traitements.
Changements attendus :	Atteindre un traitement raisonné et limité des cultures sur la zone Natura 2000.

Objectifs de gestion :

- Limiter les traitements phytosanitaires.
- Préservation des chiroptères.
- Préservation des insectes forestiers.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 08.01.A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation ;
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD
- **Action non contractualisable dans un CAD si elle a déjà été engagée dans un CTE précédemment.**

Mesure	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
08.01.A23	<p style="text-align: center;">« Raisonement de la lutte phytosanitaire grandes cultures (Céréales et oléoprotéagineux). »</p> <p>Mesure tournante</p> <p>Conditions d'éligibilité : Parcelles en céréales et oléo-protéagineux de l'exploitation à l'exception des surfaces MAE tournesol et jachère (hors jachère industrielle).</p> <p>Engagements : <i>Sur toute l'exploitation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD, notamment la présence d'un local de stockage des produits phytosanitaires (fermé, aéré et sol étanche) • Respect des préconisations locales (SRPV) <p><i>Sur les parcelles engagées :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surveillance phytosanitaire attentive des parcelles (maladies, ravageurs, auxiliaires, ...) selon le protocole établi dans les cahiers des charges par cultures agréées par le SRPV de la DRAF 2. Tenue de fiches parcellaires normalisées sur lesquelles sont enregistrées toutes les observations visuelles, et les opérations culturales effectuées dans les îlots définis au départ (à partir du plan cadastral, caractéristiques du sol, surface et culture...) 3. Suivi des préconisations contenues dans les avertissements agricoles édités par le SRPV ; pour les cultures non couvertes, suivre les préconisations d'un organisme technique agréé par le SRPV de la DRAF 4. Le déclenchement des traitements est subordonné aux éléments de diagnostic recueillis dans le cadre de la surveillance accrue des parcelles 5. Raisonner le calendrier de traitements phytosanitaire en fonction des seuils d'intervention et des préconisations du SRPV Cahiers des charges agréés par SRPV : Grandes cultures : maïs, colza, céréales 6. Utilisation d'un matériel de pulvérisation en bon état de fonctionnement, vérifié tous les 3 ans par un agent agréé, dont une vérification dès la première année s'il n'y a pas eu de diagnostic dans les 3 années précédentes. 7. Mise en œuvre de toutes les mesures préventives lors de la préparation des bouillies pour limiter le risque de pollutions ponctuelles, ou les risques vis à vis des utilisateurs (limitation des fond de cuve, équipement de protection individuelle) <p>La surface éligible déclarée comme respectant les conditions de l'aide, peut varier chaque année sans pénalité de 15% au maximum par rapport à la surface d'engagement. La surface moyenne ainsi cultivée sur 5 ans doit être égale ou supérieure à la surface d'engagement.</p> <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des engagements agro-environnementaux (orthophotographies ou planche cadastrale ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5000 et 1/25000). • Tenue des fiches parcellaires normalisées sur lesquelles sont enregistrées toutes les observations visuelles, et les opérations culturales effectuées sur la parcelle (contenu minimum : identifiant de la parcelle culturale, date des observations, observations effectuées, interventions effectuées). • Les attestations de réglage du pulvérisateur • Bulletin d'avertissement du SRPV ou équivalent 	45,73 € /ha/an

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD					

Enveloppe théorique de l'action : Coût moyen d'un contrat : 45,73 €/ha/an Nombre d'hectares contractualisables (surface en culture): 770 ha	Coûts en € TTC	
	Hypothèse basse 25 % 8 803.03 €/an	Hypothèse haute* 80 % 28 169.68 €/an
Coût total de la gestion :	44 015.15 €	140 848.40 €

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Diminution des traitements phytosanitaire sur 50 % de la surface totale en culture (céréales).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares contractualisés

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Chiroptères et Insectes forestiers.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130), Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les habitats d'espèces situés en zones boisées.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.a. Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire 3.b. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole / Organisme forestier
Bénéficiaires :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.

Pratiques actuelles :	Abandon ou en voie d'abandon.
Changements attendus :	Restauration et/ou maintien de l'exploitation par le pâturage

Objectifs de gestion :

- Reconquérir d'anciennes parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale,
- Améliorer l'état des habitats naturels pour obtenir un état de conservation favorable,
- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitat d'intérêt communautaire,
- Limiter l'abandon de ces parcelles,
- Limiter les risques d'incendies,
- Favoriser une mosaïque de milieux naturels et de paysages ouverts.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 19.01.A15 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales.
- Préalable : les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation.
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD

Mesure	Engagements spécifiques	Montant CAD+20% au titre de Natura 2000
19.01.A25	<p data-bbox="331 300 1324 367">« Réhabilitation pastorale par du débroussaillage, de la coupe et du pâturage de parcours boisé et mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p data-bbox="304 398 616 427">Conditions d'éligibilité :</p> <ul data-bbox="304 432 1347 560" style="list-style-type: none"> • Parcelles boisées avec une couverture supérieure à 60% par les houppiers d'arbres et d'arbustes. • Couverture comprise entre 30% et 70% des ligneux hauts. • Participation à une formation sylvo-pastorale. <p data-bbox="304 591 491 620">Engagements :</p> <p data-bbox="304 622 1273 680">Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD</p> <p data-bbox="304 712 632 741">Sur les surfaces engagées :</p> <ul data-bbox="304 745 1347 1193" style="list-style-type: none"> • Le débroussaillage ne concernera pas de façon homogène toute la surface • Diagnostic de parcelle avec planification des interventions. • Débroussaillage progressif au cours des 5 premières années en suivant les préconisations du protocole des interventions • Abattage sélectif avec repérage des arbres ou îlots à conserver • Rangements de rémanents, • Pâturage obligatoire dès la première année avec une pression suffisante (chargement moyen défini par le diagnostic et compatible avec la régénération forestière), • Possibilité de mettre en défens un secteur en régénération, • Pas de traitement chimique sauf localisé (emprise des clôtures), • Pas de fertilisation ni organique, ni minérale, • Pas d'intervention avec du matériel de cassage de pierres (sauf sous l'emprise des clôtures et accès) <p data-bbox="304 1225 871 1254">Documents et enregistrements obligatoires :</p> <p data-bbox="304 1256 708 1285">Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul data-bbox="304 1288 1098 1350" style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'exploitation avec la localisation de la parcelle • Attestation formation sylvo-pastorale <p data-bbox="304 1352 636 1382">Sur les parcelles engagées :</p> <ul data-bbox="304 1384 1286 1507" style="list-style-type: none"> • Enregistrement des pratiques : cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle culturale, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie, les interventions (débroussaillage : date et nature) • Photo de l'initial <p data-bbox="304 1538 946 1568"><u>Sur les parcelles en habitat d'intérêt communautaire</u></p> <p data-bbox="304 1570 1150 1599">Interdictions : Retournement, nivellement, affouragement permanent</p>	201,60 € /ha/an

Cumul possible des mesures précédentes avec l'option suivante :

19.01.C21	<p>« Mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p><u>Conditions : avoir souscrit l'une des actions 1901A21 ou 1901A23 ou 1901A24 :</u> Après débroussaillage, mise en place d'équipements pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de clôtures fixes (fil lisse, électrifiées ou non, de un à quatre fils, grillage de type Ursus), - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat (passage sur clôture, portillon, barrière, passage canadien), - Maximum 100 mètres linéaires par hectare 	<p>+0,36 € /ml/an</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après l'année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (à étudier lors de la réalisation des diagnostics éco-pastoraux).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Réhabilitation sylvopastorale de 5 % des 2 098 ha de surface boisée concernée (gérée par l'agriculture) sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> • surface contractualisée • part de la surface sous contrat / surface totale en habitat (en %)

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	Tous
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 4.d. Ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visite.
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaire :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.
Pratiques actuelles :	Fermeture des chemins.
Changements attendus :	Entretien des chemins existants.

Objectifs de gestion :

- Favoriser l'accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire.
- Maintenir l'ouverture des paysages.
- Améliorer les conditions de visite du site.

Descriptif des engagements :

- Engagement de la mesure 06.07.A11 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales.
- Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation.
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD

Mesure	Engagements spécifiques	Montant CAD*
06.07.A11	<p align="center">« Entretien de chemins de randonnée balisés »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin ne bénéficiant pas des interventions des collectivités locales • Approche collective et obligatoire sur une partie du linéaire du chemin • Maximum : 200 ml/ha finançable <p>Engagements :</p> <p>Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage des deux cotés du chemin, taille latérale avec du matériel n'éclatant pas les branches jusqu'à une hauteur maximale de 6 m. • Pas d'élagage des arbres. <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - localisation des chemins - cahier d'enregistrement des interventions 	<p>30,49 € /100ml/an</p>

* Cette mesure ne bénéficie pas des 20% Natura 2000 car elle ne s'applique pas directement sur un habitat naturel ou d'espèce d'intérêt communautaire.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après l'année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (aucun inventaire des chemins n'a été effectué, à étudier lors de la réalisation des diagnostics éco-pastoraux).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Entretien des chemins balisés concernés	<ul style="list-style-type: none"> • linéaire de chemins entretenus

A.2.10

« Entretien et restauration de murets »

Ligne d'action et mesure :	A - Agri-environnement. A.2 - Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants.
Enjeux de conservation visés :	-
Habitats et espèces concernés :	Hors d'intérêt communautaire : murets et espèces associés telles que le Lézard ocellé par exemple.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	3.a Favoriser la mosaïque de milieu naturel
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)/ Organisme agricole.
Bénéficiaires :	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité.

Pratiques actuelles :	Murets se dégradant
Changements attendus :	Restauration et entretien des murets

Descriptif des engagements :
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la mesure 06.05.A11 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales. • Préalable : Les surfaces à engager seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation. • Action contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant CAD *
06.05.A11	<p style="text-align: center;">« Restauration de murets »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murets de terrasses ou de séparation de parcelles • Murets stables et peu dégradés • Maximum 500 mètres linéaires par hectare <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des BPAH (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) définies dans la note explicative des CAD • Recalage des pierres, • Débroussaillage annuel de la végétation <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <p>Sur l'ensemble de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des murets <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des murets • Cahier d'enregistrement des interventions 	<p>76,22 € /100ml/an</p>

* cette mesure ne bénéficie pas des 20% Natura 2000 car elle ne s'applique pas directement sur un habitat naturel ou d'espèce d'intérêt communautaire

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (aucun inventaire des murets n'a été effectué, à étudier lors de la réalisation des diagnostics éco-pastoraux).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Entretien et Restauration d'une partie du réseau de murets	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de murets contractualisé

AXE I - MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION B - Gestion des habitats naturels agropastoraux et habitats forestiers (hors contexte agricole)

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas prétendre à un CAD (Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, association, collectivités locales...)

Mesures B.1

Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de propriétaires, associations ou collectivités locales (parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA)

- B.1.1 - Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture ;
- B.1.2 - Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture ;
- B.1.3 - Réouverture de pelouses et landes embroussaillées pour une remise en pâturage ;
- B.1.4 - Mise en place d'équipements pastoraux pour une remise en pâturage.

Mesures B.2

Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de propriétaires, associations ou collectivités locales (parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA)

- B.2.1 - Entretien mécanique de landes et pelouses ;
- B.2.2 - Création et restauration de points d'eau ;
- B.2.3 - Entretien et réhabilitation des haies ;
- B.2.4 - Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire.

Mesures B.3

Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers (parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA)

- B.3.1 - Réalisation de diagnostics forestiers individuels ;
- B.3.2 - Favoriser le développement du bois sénescant ;
- B.3.3 - Travaux de taille sans enjeux de production et/ou travaux de marquage et d'abattage sans enjeu de production ;
- B.3.4 - Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive ;
- B.3.5 - Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

B.1.1**« Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.1 - Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaïlle chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échançrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les pelouses et les landes fortement embroussaillées d'intérêt communautaire (non déclarées à la PAC et non soumises à cotisation à la MSA).
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations..., toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Pratiques actuelles :	Abandon ou en voie d'abandon
Changements attendus :	Restauration

Objectifs de gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ; • Réouverture d'anciens parcours embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle) ; • Restauration et maintien des habitats dans un état de conservation favorable ; • Limiter les risques d'incendie.
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Descriptif des engagements :	<ul style="list-style-type: none"> • Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.1 (à destination des exploitants agricoles) ; • Le montant de l'aide est calculé sur la partie investissement seulement, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage ; • L'aide est versée en une fois la première année ; • Suite à l'action B.1.1 le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole (D.1.2 - Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire) ; • Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000 ; • Durée du contrat : engagement sur 5 ans. <p>En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.</p>
-------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.203	<p>« Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture »</p> <p>Conditions d'éligibilité : Parcelles hors SAU</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic initial ; • Réouverture partielle du milieu selon diagnostic ; • Conserver quelques arbres et fourrés ; • Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; • Dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle ; • Ou mise en tas et brûlage ; • Réalisation des travaux entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; • Entretien par girobroyage mécanique les quatre années suivantes. <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des parcelles, • Photo de l'état initial • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions • Factures pour travaux réalisés par entreprise • Diagnostic initial <p><u>Sur les parcelles en habitats d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis)</p>	691,00 €/ha pour les 5 ans

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation/démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
<p>Débroussaillage d'ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = 308,00 €/ha • tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = 199,00 €/ha • dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha • enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha <p>Entretien mécanique par girobroyage les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i></p>	691,00€/ha
Coût total à l'ha:	691,00/ha

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
	Hypothèse basse 25%	Hypothèse haute* 75%
Coût minimum d'un contrat : 691 €/ha/ pour les 5 ans Surface totale d'habitats concernés sur le site : 358 ha Surface totale contractualisable : 50 ha*		
Coût total de la gestion :	8 637.50 €	25 912.50 €

*Les 50 ha représentent la surface potentiellement contractualisable en AFH.203 ou en AFH.205 ou en AFH.211 : le choix de la mesure s'effectuera lors de la réalisation du diagnostic initial

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Ouverture de 50 % des pelouses et landes d'intérêt communautaire embroussaillées (non déclarées à la PAC et non soumises à cotisation à la MSA)	<ul style="list-style-type: none"> • surface réouverte et gérée • surface d'habitat restaurée/ surface d'habitat embroussaillée

B.1.2**« Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.1 - Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces:: Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les pelouses et les landes moyennement embroussaillées (non déclarées à la PAC et non soumises à cotisation à la MSA).
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations..., toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Pratiques actuelles :	Abandon ou en voie d'abandon
Changements attendus :	Restauration

Objectifs de gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ; • Réouverture d'anciens parcours embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle) ; • Restauration et maintien des habitats dans un état de conservation favorable ; • Limiter les risques d'incendie.
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.2 (à destination des exploitants agricoles) ;
- Le montant de l'aide est calculé sur la partie investissement seulement, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage ;
- L'aide est versée en une fois la première année ;
- Suite à l'action B.1.2 le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole (C.1.2 - Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire) ;
- Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.2 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000 ;
- Durée du contrat : engagement sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.205	<p>« Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture par travaux mécaniques ou manuels »</p> <p>Conditions d'éligibilité : Parcelles hors SAU</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic initial ;• Réouverture partielle du milieu selon diagnostic ;• Conserver quelques arbres et fourrés ;• Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ;• Utilisation du bulldozer exclue ;• Réalisation des travaux entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ;• Entretien par girobroyage mécanique les quatre années suivantes. <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan de localisation des parcelles.• Photo de l'initial.• Enregistrement des interventions : dates et natures des interventions.• Factures pour les travaux réalisés par l'entreprise.• Diagnostic initial. <p><u>Sur les parcelles en habitats d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis)</p>	390,00 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :

Débroussaillage d'ouverture : • Girobroyeur forestier + tracteur : 390,00€/ha ou • Débroussaillage manuel : 26 h à 15,00€/h= 390,00€/ha	390,00€/ha
Entretien mécanique par girobroyage les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	
Coût total à l'ha:	390,00/ha

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation/ démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Enveloppe théorique de l'action :

Coût minimum d'un contrat : 390 €/ha/ pour les 5 ans Surface totale d'habitats prioritaires concernés sur le site : 358 ha Surface totale contractualisable : 50 ha*	Coûts en € TTC	
	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
	25%	75%
Coût total de la gestion :	4 875 €	14 625 €

*Les 50 ha représentent la surface potentiellement contractualisable en AFH203 ou en AFH.205 ou en AFH.211 : le choix de la mesure s'effectuera lors de la réalisation du diagnostic initial

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 50 % des habitats d'intérêt communautaire embroussaillés	<ul style="list-style-type: none"> • surface restaurée et gérée • surface d'habitat restaurée/ surface d'habitat embroussaillé

B.1.3**« Réouverture de pelouses et landes embroussaillées pour une remise en pâturage »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.1 - Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaïlle chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les pelouses et les landes moyennement embroussaillées (non déclarées à la PAC et non soumises à cotisation à la MSA).
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire 1.a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme agricole / Organisme forestier.
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.
Pratiques actuelles :	Abandon ou en voie d'abandon
Changements attendus :	Restauration et exploitation par le pâturage

Objectifs de gestion :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ;
- Réouverture d'anciens parcours embroussaillés, en cours de boisements (évolution naturelle) ;
- Restauration et maintien des habitats dans un état de conservation favorable ;
- Limiter les risques d'incendie.

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action AFH.211 du cahier des charges mesures FGMM.
- Suite à l'action B.1.3 le propriétaire doit déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole (il peut alors bénéficier de la mesure D.1.2 - Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire) ou réaliser lui-même l'entretien avec un troupeau ;
- Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.3 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000 ;
- Durée du contrat : engagement sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.211	<p align="center">« Réouverture de pelouses et landes embroussaillées »</p> <p>Condition d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parcelles de landes, pelouses enrichies hors SAU, sur diagnostic. Assurer un pâturage annuel des parcs réouverts. <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réouverture de la parcelle : interventions mécaniques ou manuelles dès la première année ou de façon progressive. Les interventions seront planifiées à partir du diagnostic. Obligation d'entretenir pendant les 5 ans du contrat selon les préconisations du diagnostic. Assurer un girobroyage d'entretien si nécessaire à t+2 et t+4. <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de localisation des parcelles sous contrat. Diagnostic et cahier des charges spécifique. Devis des travaux prévus. <p>Pour les engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même. <p><u>Sur les parcelles en habitats d'intérêt communautaire :</u></p> <p>Interdictions : retournement, nivellement, semis, boisement, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle au pâturage), traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis).</p>	<p>Dépense unique 100% du coût réel</p>

Nature des dépenses	Coûts réels
X heures x coût horaire MO et Matériel	
Temps d'accès à la parcelle	

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Animation/démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 50 % de la surface des habitats d'intérêt communautaire embroussaillés (environ 150 ha)	<ul style="list-style-type: none"> surface réouverte et gérée surface d'habitat restaurée/ surface d'habitat embroussaillée

B.1.4**« Mise en place d'équipements pastoraux pour une remise en pâturage »**

Ligne d'action et mesure :	B- Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.1 - Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associés
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Sur les surfaces en pelouses et landes d'intérêt communautaire non déclarées à la PAC et non soumises à cotisation à la MSA, et ne présentant pas d'équipements pastoraux.
Objectifs généraux :	1.a. maintenir une activité agricole dynamique sur le site 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme agricole / Organisme forestier.
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

- Inciter les particuliers, par la mise en place d'équipements pastoraux, à l'entretien dans un état de conservation favorable du milieu grâce à la mise en œuvre d'une gestion agricole pastorale.

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action AFH.200 du cahier des charges mesures FGMN.
Durée du contrat : engagement sur 5 ans.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.200	<p>Conditions d'éligibilité : Parcelles hors SAU, sur diagnostic. Réaliser un pâturage annuel sur les surfaces engagées.</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de clôtures fixes électrifiées. • Mise en place de postes d'électrification. • Surveillance et entretien des clôtures : débroussaillage annuel sous les clôtures. • Installation de passages canadiens. <p>Documents et enregistrements obligatoires : Pour les engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. <p>Sur les parcelles en habitats d'intérêt communautaire : Interdictions : semis, boisement, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle au pâturage), traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis).</p>	<p>2.8€/ml/5 ans pour les clôtures</p> <p>Coût réel pour les passages canadiens et piétons.</p>

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Animation/démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années					

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
<ul style="list-style-type: none"> • Achat et pose de la clôture : 2€/ml + Entretien et surveillance des linéaires de clôtures : Débroussaillage manuel avec rotofil (2,5 heures / 100ml /an soit pour 5 ans 0,8€/ml) : • Poste d'électrification : devis • Passages canadiens : devis. 	<p>2.8€/ml/5 ans</p> <p>Coût réel</p> <p>Coût réel</p>
Coût total à l'ha:	2.8€/ml/5 ans + coût réel

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Equipement de 20 % des parcelles de pelouses et de landes d'intérêt communautaire débroussaillées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ml de clôtures posées

B.2.1**« Entretien mécanique de landes et pelouses »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.2 - Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les pelouses et les landes d'intérêt communautaire (non déclarées à la PAC et non soumises à cotisation à la MSA).
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire, 2. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable, pour les parcelles nécessitant pas une réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Limiter les risques d'incendie.

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.3 (à destination des exploitants agricoles) déduction faite des aides apportées à la gestion du troupeau
- L'action n'est pas cumulable avec les mesures B.1.1 et B.1.2 « Restauration »
- Dans le cadre de l'action B.2.1., le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole,
- Durée du contrat : engagement sur 5 ans

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.104	<p align="center">« Maintien de l'ouverture par travaux mécaniques ou manuels »</p> <p>Conditions d'éligibilité : Parcelles hors SAU</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux d'entretien entre le 1^{er} et le 31 mars ; - Travaux d'entretien mécaniques par girobroyage au sol (ou débroussailleuse manuelle), sans exportation des petits ligneux - Girobroyage d'entretien réalisé deux fois dans la durée du contrat <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions : dates et natures des interventions. - Factures pour les travaux réalisés par l'entreprise. - Diagnostic initial. <p><u>Sur les parcelles en habitats d'intérêt communautaire :</u> Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitements phytosanitaires, traitements chimiques localisés (sur avis du comité technique)</p>	183,00 €/ha pour les 5 ans

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation/démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Entretien par un girobroyage léger des petits ligneux envahissants : - élimination des petits ligneux : 8h/ha à 11,43 €/h = 91,50€/ha × 2 ans =	183,00€/ha
Coût total à l'ha :	183,00/ha

Enveloppe théorique de l'action : Surface totale d'habitats concernés sur le site : 2 044 ha Surface totale contractualisable : 358 ha	Coûts en € TTC	
	Hypothèse basse 25%	Hypothèse haute* 75%
Coût total de la gestion :	16 378.50 €	49 135.50 €

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Mise en gestion de 50 % des habitats d'intérêt communautaire concernés.	<ul style="list-style-type: none"> • surface d'habitat gérée • surface d'habitat gérée/ surface d'habitat hors SAU

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.2 - Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Points d'eau et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Lacs naturels à Potamot ou à Lentilles d'eau (3150), bord de points d'eau permanent et points d'eau temporaires à végétation annuelle (3130), point d'eau à herbiers de Characées (3140). Espèces : Ecaïlle chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Les 61 points d'eau identifiés en habitat d'intérêt communautaire.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire, Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. 2. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces. 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.
Pratiques actuelles :	Abandon, embroussaillage et envasement
Changements attendus :	Restauration et entretien des points d'eau

Objectifs de gestion :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à la création et à la restauration de point d'eau d'intérêt communautaire.
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à restaurer et à préserver leur patrimoine naturel (habitats et espèces d'intérêt communautaire).
- Favoriser une mosaïque de milieu naturel.

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action AFH063 du Cahier des charges du FGMM.
- Durée du contrat : engagement sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur le point d'eau. Ce diagnostic renseignera les indicateurs suivants :

- Environnement de la mare : prairie, bois, cultures, réseau de points d'eau,
- Alimentation hydrique de la mare : source, ruisseau, ruissellement,
- Régime hydrique de la mare : en eau toute l'année ou sèche en été,
- La qualité de l'eau : analyse visuelle sur les indicateurs d'eutrophisation (limpidité, couleur),
- Le degré de fermeture,
- La profondeur et dynamique : comblement,
- La fonction : abreuvement des animaux ou autres fonctions,

Le diagnostic permettra de prévoir soit une restauration soit un entretien du point d'eau.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.063	<p style="text-align: center;">« Création et restauration de mares »</p> <p>Condition d'éligibilité : Hors SAU</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maîtrise d'œuvre des travaux (localisation, modalités d'intervention et réception des travaux) ou diagnostic pour projet de restauration.- Creusement d'une mare selon préconisation du maître d'œuvre ou restauration de la mare selon préconisation- Entretien de la mare et de ses abords pendant la durée du contrat. <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de localisation des parcelles.- Photo de l'initial.- Enregistrement des interventions : dates et natures des interventions.- Factures pour les travaux réalisés par l'entreprise.- Diagnostic initial.	Coût réel

Nature des dépenses	Coût réel
<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic et maîtrise d'œuvre• Coût des interventions mécaniques ou manuelles	
Coût total à l'ha:	Coût réel

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation/ démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration et entretien de 20 % des points d'eau concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points d'eau restaurés • Nombre de points d'eau entretenus

B.2.3**« Entretien et réhabilitation des haies »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.2 - Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Espèces : Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Grand capricorne (1088) Taupin violacé (1079), Lucane Cerf-volant (1083).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire, 2. Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.b. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire 3.c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s)
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Pratiques actuelles :	Entretien des haies.
Changements attendus :	Développement et entretien du réseau de haies.

Objectifs de gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien (maintien voire amélioration) dans un état de conservation favorable, des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ; • Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ; • Favoriser une mosaïque de milieu naturel.
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Descriptif des engagements :	<ul style="list-style-type: none"> • Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.5 (à destination des exploitants agricoles) ; • Durée du contrat : engagement sur 5 ans. <p>En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur les haies.</p>
-------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
AFH.020	<p style="text-align: center;">« Entretien de haies »</p> <p>Conditions d'éligibilité : Tous linéaires de haies doivent être présents sur le site</p> <p>Engagements : <i>Pour les 5 ans du contrat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf si situation particulière appréciée par le diagnostic • enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation • favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie+bande=1.5 m minimum) • maintien du linéaire de haie de la propriété • suivre les préconisations du technicien : <ul style="list-style-type: none"> - <i>protocole d'intervention</i> - <i>calendrier des travaux</i> • suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat <p><u>Pour les haies basses et arbustives de moins de 7 mètres de haut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille en hauteur et en épaisseur de la haie deux fois maximum pour la durée du contrat • Pas d'élagage ou de taille latérale au-delà de 6 mètres • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) • Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus de deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention du 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès... • Protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <p><u>Pour les haies hautes arborées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de taille en hauteur • Taille en épaisseur sur la partie basse (moins de 6 m) • Pas d'élagage au-delà de 6 mètres • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) • Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus de deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention du 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès... • Protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des haies • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions • Diagnostic établi par le technicien • Factures pour travaux réalisés par entreprise • Facture maîtrise d'œuvre 	0,55€/ml/an

AFH.030	<p style="text-align: center;">« Réhabilitation de haies »</p> <p>Mesure fixe</p> <p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • haies avec 20 à 50 % d'arbres manquants • Réhabilitation les deux premières années, remplacement des manquants • Taille en hauteur et en épaisseur la 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années avec du matériel n'éclatant pas les branches <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf si situation particulière appréciée par le diagnostic • enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation • favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie+bande=1.5 m minimum) • maintien du linéaire de haie de la propriété • suivre les préconisations du technicien : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>protocole d'intervention</i> ○ <i>calendrier des travaux</i> • Taille en hauteur autorisée sur les haies basses • Sur la partie basse, réalisation de deux tailles latérales, espacées de 2 ans selon préconisation du diagnostic • Au-delà de 4 m de hauteur, 2 tailles latérales maximum • Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml) • Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle selon préconisation du diagnostic • Sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation • Conserver au moins 7 arbres / 100ml • Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire • Intervention du 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès... • Protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées) • Suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat <p>Documents et enregistrements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de localisation des haies • Diagnostic établi par le technicien • Enregistrement des interventions : date et nature des interventions • Factures pour travaux réalisés par entreprise • Facture maîtrise d'œuvre 	1,28 € /ml/an
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Animation/ démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (aucun inventaire des haies n'a été effectué, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration et entretien de 10% du linéaire de haies concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ml de haies entretenues ou restaurées

B.2.4**« Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.2 - Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers (hors exploitants agricoles), associations ou collectivités locales.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Habitats : Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuissonnement (6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130). Espèces : Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertillon à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertillon à de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	Ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire, Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats et des espèces. 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaire :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Pratiques actuelles :	Fermeture des chemins.
Changements attendus :	Entretien des chemins existants.

Objectifs de gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter la poursuite de l'exploitation des parcelles de pelouses sèches et de landes d'intérêt communautaire, • Remettre en état des chemins existants qui permettent notamment l'exploitation agro-pastorale de ces parcelles d'intérêt communautaire, • Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel (habitats et espèces d'intérêt communautaire), • Maintenir l'ouverture des paysages, • Lutter contre les incendies.
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Descriptif des engagements :

- L'action B.2.4 s'adresse aux collectivités locales, pour la restauration de chemins menant à des habitats d'intérêt communautaire.
 - La durée du contrat est de 5 ans.
 - La remise en état des chemins comprend :
 - la taille en épaisseur de la végétation buissonnante bordant le chemin ;
 - le girobroyage éventuel de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit.
 - Le chemin ainsi remis en état doit être praticable par des engins agricoles.
 - Cette option est proposée, après diagnostic de la structure animatrice, pour le cas de chemins fortement embroussaillés ; l'intérêt de cette réouverture pour la gestion ou la restauration de parcelles en habitats agro-pastoraux devra être assurée.
 - Les chemins éligibles à la mesure sont les suivants :
 - chemins existants et cadastrés ;
 - chemins publics ou privés (dans ce cas prévoir une convention avec le propriétaire et la collectivité pour déléguer l'entretien du chemin) ;
 - chemin d'accès à une ou plusieurs parcelles en habitat d'intérêt communautaire ;
 - la ou les parcelles concernées doivent faire l'objet d'un contrat de restauration ou d'entretien (par CAD ou par un contrat Natura 2000) ;
- Réalisation d'un diagnostic écologique qui renseignera la nature du chemin (public ou privé), les travaux à réaliser et les parcelles desservies par le chemin en question.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
x	<p align="center">« Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire »</p> <p>Conditions d'éligibilité : Chemin appartenant au domaine public ou au privé. Maximum : 200 ml/ha finançable</p> <p>Engagements non rémunérés sur l'ensemble des parcelles identifiées en pelouses et landes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas retourner, • Ne pas mettre en culture, semer ou planter des végétaux, • Ne pas drainer, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau, • Ne pas fertiliser ni amander, • Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sauf avis du comité technique ou de pilotage, • Ne pas curer les fossés existants, • Ne pas faire de feu pastoral (écobuage) sauf avis du comité technique ou de pilotage. <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage de remise en état des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante), • Girobroyage des ligneux arbustifs sur la partie carrossable du chemin proprement dit ; • Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; • Enregistrement des interventions d'entretien. <p>La portion du chemin ainsi restaurée doit permettre la circulation d'engins agricoles.</p>	<p>92 € /100ml/an</p>

	<p>Entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage des deux cotés du chemin, taille latérale avec du matériel n'éclatant pas les branches jusqu'à la hauteur maximale de 6 mètres, • Pas d'élagage des arbres, • Enregistrement des interventions d'entretien. <p>Documents et enregistrements obligatoires : Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des chemins • Cahier d'enregistrement des interventions 	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation/ démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (aucun inventaire des chemins n'a été effectué, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Remise en état et entretien de 20 % des chemins amenant à des parcelles inaccessibles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de parcelles atteintes. • Linéaire de chemins entretenus.

Ligne d'action et mesure :	B- Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.3 - Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et Chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces. 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3a. Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire 3c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme forestier / organisme agricole / naturalistes
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

- Adapter la mise en œuvre des actions forestières à chaque propriété afin d'optimiser leur efficacité.

Descriptif des engagements :

Cette action se réalise dans un cadre hors CAD.

Première phase : élaboration d'un projet

Après visite sur le terrain, un technicien fournira au propriétaire les éléments d'un projet de contractualisation :

- types de mesures DOCOB applicables sur sa propriété,
- avant-projet, sur plan, de délimitation de surfaces contractualisables par type de mesure,
- estimation des éléments financiers d'un contrat,
- le cas échéant, d'autres recommandations techniques particulières et notamment le rappel des pratiques forestières et agricoles ayant permis le maintien des habitats dans un état de conservation favorable et qui permettent le renouvellement des peuplements forestiers.

Si nécessaire, l'appui d'une expertise naturaliste ou/et agricole pourra être sollicité.

Deuxième phase : repérage et contractualisation

Le propriétaire et le technicien identifieront sur le terrain les arbres et/ou délimiteront les îlots de sénescence à contractualiser.

Le technicien établira avec le propriétaire les éléments de la contractualisation.

A titre d'information, le technicien fournira au propriétaire un compte rendu technique des interventions sylvicoles et/ou pastorales conseillées sur les parcelles concernées.

Lorsque c'est possible, seront encouragés les traitements sylvicoles irréguliers permettant le renouvellement des peuplements forestiers.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action : Diagnostic forestier par projet de dossier : 2 x 560 €	
Coût total par dossier:	1 120 €

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (estimation difficile du nombre de dossiers potentiels).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (MAARP)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

B.3.2**« Favoriser le développement de bois sénescents - F 27 012 »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.3 - Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et Chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.a. Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire 3.b. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire 3.c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme forestier
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée des mesures B.3.3 et/ou B.3.4 et /ou B.3.5.

Objets de contrôle :

Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain. Il est admis que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis, ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties aériennes maintenues au sol qui valent engagement. Ces parties peuvent être démantelées, rangées ou mises en tas si le propriétaire le souhaite.

Mesures	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.3.2.a	<p align="center">« Préserver des vieux arbres disséminés, identifiés favorables »</p> <p>Prioritairement habitat avéré (cavité et terreau) favorable à l'espèce. Cavité potentiellement intéressante. Arbres intéressants avec en priorité les arbres de gros diamètre.</p> <p>Ces arbres devront avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1.30 m du sol, sauf exception. En effet, pour le Taupin violacé il sera possible, lorsque la situation l'exige absolument, de contractualiser des arbres dont le diamètre est inférieur à 40 cm présentant une cavité basse ou une blessure à la base du tronc.</p> <p>Les volumes seront au minimum de 5 m³ /ha de bois fort (découpe diamètre 7 cm). L'engagement contractuel portera sur une durée d'immobilisation, de la valeur du bois en début d'engagement, de la valeur forfaitaire du fonds, d'un taux d'actualisation. Le repérage des arbres se fera lors du diagnostic forestier individuel.</p>	Le montant du barème et le plafond d'aide par projet seront fixés par arrêté préfectoral
B.3.2.b	<p align="center">« Préserver à l'intérieur d'îlots de sénescence des vieux arbres identifiés favorables »</p> <p>Création d'îlots de sénescence sylvicoles contenant des arbres de diamètre supérieur à 40 cm à 1.30 mètres du sol avec :</p> <p>Prioritairement habitat avéré (cavité et terreau) favorable à l'espèce. Cavité potentiellement intéressante.</p> <p>Ces îlots pourront également intégrer des arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> De diamètre supérieur à 40 cm avec blessures ou fissures ou grosse branches mortes. De diamètre inférieur à 40 cm avec habitat avéré (cavité et terreau). De diamètre inférieur à 40 cm avec cavité. <p>Dans ces bouquets, les arbres ne seront pas du tout exploités pendant la durée de 30 ans. La délimitation sera effectuée suite au diagnostic forestier individuel (voir fiche action B.3.1).</p> <p>Les volumes seront au minimum de 5 m³ /ha de bois fort (découpe diamètre 7 cm). L'engagement contractuel portera sur une durée d'immobilisation, de la valeur du bois en début d'engagement, de la valeur forfaitaire du fonds, d'un taux d'actualisation. Le repérage des arbres se fera lors du diagnostic forestier individuel.</p>	Le montant du barème et le plafond d'aide par projet seront fixés par arrêté préfectoral

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Démarrage de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 années					

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et le montant du barème et le plafond d'aide par projet seront fixés par arrêté préfectoral).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés. • Surface et nombre d'îlots engagés. • Nombre d'arbres.

B.3.3**« Travaux de taille sans enjeux de production et/ou travaux de marquage et abattage sans enjeux de production - F 27 005 »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.3 - Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et Chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.a. Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire 3.c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme forestier
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Cette mesure n'est contractualisable qu'accompagnée de la mesure B.3.2.

Objets de contrôle :

Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles terrain. Il est admis que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaque d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties aériennes maintenues au sol qui valent engagement

Mesures	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.3.3.a	<p align="center">« Favoriser les anciennes pratiques d'émondage ou de taille en têtard, ou taille de formation »</p> <p>Ces pratiques sont contractualisables dans les haies arborées, les lisières ou sur les arbres isolés. Les frais d'expert et d'études sont contractualisables.</p>	Coût réel
B.3.3.b	<p align="center">« Favoriser la création de cépées »</p> <p>Les coupes ne concerneront pas les arbres contractualisés dans le cadre des mesures B.3.2. Les rejets de cépées devront être protégés (mise en défens ou protection individuelle ou pression pastorale approprié) afin d'assurer leur développement. Lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un réel danger pour le milieu (habitat, incendies, attaque d'insectes), l'enlèvement et le transfert des produits de la coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. Les frais d'expert et d'études sont contractualisables.</p>	Coût réel

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et coût réel)

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés. • Surface et nombre d'îlots engagés. • Nombre d'arbres contractualisés.

B.3.4**« Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive - F 27 015 »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.3 - Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et Chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.a. Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire 3.c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme forestier
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Cette mesure n'est contractualisable qu'accompagnée de la mesure B.3.2.

Objets de contrôle :

Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôle terrain.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.3.4.	<p align="center">« Favoriser l'irrégularisation de peuplement »</p> <p>Les coupes ne concerneront pas les arbres contractualisés dans le cadre des mesures B.3.2.</p> <p>L'état d'irrégularisation à obtenir et la surface concernée seront définis par le technicien en relation avec le propriétaire, en prenant compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature des espèces à favoriser ; - structure et composition du peuplement forestier ; - volume sur pied (il faudra se référer aux marges de volume qui seront définies régionalement par grand type de contexte) ; - souci de renouvellement du peuplement forestier. <p>Les travaux accompagnant le renouvellement du peuplement forestier (nettoyements, protections, ...) pourront être soutenus financièrement.</p> <p>Les frais d'expert et d'études sont contractualisables.</p>	Coût réel

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et coût réel)

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés. • Nombre d'arbres contractualisés.

B.3.5**« Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire - F 27 010 »**

Ligne d'action et mesure :	B - Gestion des habitats naturels agropastoraux (hors contexte agricole). B.3 - Actions ponctuelles de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers dont les parcelles ne sont ni déclarées à la PAC, ni soumises à cotisation à la MSA.
Enjeux de conservation visés :	Insectes forestiers et Chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088). Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.a.Promouvoir une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire 3.c. Favoriser une mosaïque de milieux naturels
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Organisme forestier
Bénéficiaires :	Propriétaires (particulier ou collectivité), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD.

Objectifs de gestion :

Favoriser les espèces xylophages et saproxylophages, en particulier le Taupin violacé (espèce prioritaire au niveau européen), en maintenant leurs habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

- Cette mesure n'est contractualisable qu'accompagnée de la mesure B.3.2.

Objets de contrôle :

Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôle terrain.

Mesure	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.3.5	<p>« Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire »</p> <p>Mise en défens des rejets de cépées après exploitation d'arbres, ou de semis. Les coupes ne concerneront pas les arbres contractualisés dans le cadre des mesures B.3.2. Le bois coupé pourra être utilisé.</p> <p><u>Opérations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture, - le pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat, - le rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture, - le remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation, - études et frais de port. 	Coût réel

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (l'ensemble des habitats potentiels d'espèces n'a pas été inventorié et coût réel).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats signés. • Nombre d'arbres contractualisés.

AXE I - MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION C - Protection des chiroptères d'intérêt communautaire

Ensemble des mesures contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.

Mesures C.1

Protection et aménagement de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères

- C.1.1 - Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire.

C.1.1**« Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire »**

Ligne d'action et mesure :	C - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. C.1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés :	Chiroptères.
Habitats et espèces concernés :	Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	2. Maintenir et restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. 2.b. Restaurer des habitats dégradés 3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 3.b. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Partenaires :	Comité départemental de spéléologie, Parc naturel Régional des Causses du Quercy, Lot Nature, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées.

Objectifs de gestion :

Préserver les espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
Expérimenter le renforcement du peuplement local de ces espèces par l'aménagement de sites potentiellement favorables.

Descriptif des engagements :

Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou d'équipement en faveur des chauves-souris sur des sites potentiels ou avérés de reproduction ou d'hibernation des populations du site.

Ces actions pourront comprendre :

- une aide financière à la mise en place de petits aménagements dans des bâtiments (privés ou appartenant à la collectivité) hébergeant des colonies de chauves-souris (achats de bâches protectrices pour le guano, équipement pour réserver l'accès des combles ou des caves aux chauves-souris ...) ;
- l'aménagement d'une entrée de grotte pour limiter la fréquentation humaine pendant la période d'occupation par les chauves-souris dans le cadre d'une convention avec les propriétaires et le Comité départemental de spéléologie
- la réalisation d'une action expérimentale d'aménagement des accès aux combles de sites potentiellement favorables aux chauves-souris.

L'ensemble des projets d'aménagement réalisés dans le cadre de cette action sera suivi de l'action F.1.2- Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation de travaux d'aménagement				Action F.1.3	

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Estimation des coûts moyens des différents aménagements possibles : - petits aménagements chez les particuliers (prix m ² bâche agricole x surface de plancher à couvrir) € x ? contractants - aménagement d'une grotte occupée (pose d'une grille et d'un panneau d'information) : - 1400 € x 2 ou 3 grottes - aménagement de combles favorables mais actuellement non fréquentés - 450 € x nombreux sites potentiels (les prix de pose de grilles et de chiropières sont trop dépendants de la surface à fermer et de la nature des travaux à réaliser pour que l'on prenne les coûts donnés ci-dessus pour argent comptant)	Coûts réels
Total :	Coût réel €

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50 %	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Maintien du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site. Augmentation globale du nombre d'individus sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contrats Natura 2000 signés. Nombre d'aménagements réalisés/ nombre de sites de reproduction ou d'hibernation identifiés sur le site.

AXE II - ACTIONS CONNEXES

LIGNE D'ACTION D - Maintien d'un tissu agricole actif et gestion de l'espace

Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés, à valoriser économiquement le patrimoine naturel et à veiller à la bonne gestion de l'espace du site.

Mesures D.1

Mobilisation et maîtrise du foncier

- D.1.1 - Veille et animation foncières sur le site ;
- D.1.2 - Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ;
- D.1.3 - Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels ;
- D.1.4 - Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon.

Mesures D.2

Valorisation économique du patrimoine naturel du site

- D.2.1 - Mise en valeur de la production ovine « Natura 2000 ».

Mesures D.3

Développement communal

- D.3.1 - Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et de développement communal ;
- D.3.2 - Etude expérimentale sur deux communes du site d'intégration des enjeux environnementaux dont Natura 2000 en préalable à la réalisation de documents d'urbanisme.

Ligne d'action et mesure :	D - Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace. D.1 - Mobilisation et maîtrise du foncier.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous et plus spécialement landes et pelouse sèches (5130 et 6110 / 6210 / 6220).
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 1.a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site 1.d. Favoriser une meilleure maîtrise du foncier 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre / partenaires :	SAFALT / Organismes agricoles.

Objectifs :

- Faire remonter tous les mouvements fonciers de l'intérieur du site à la structure animatrice qui pourra vérifier si les parcelles concernées renferment des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire.
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale.
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif :

La structure animatrice devra missionner la SAFALT, par le biais d'une prestation de service.

- Veille foncière : La SAFALT pourrait s'engager à alerter la structure animatrice pour tout mouvement foncier sur le site, et le cas échéant à permettre à ce que la vente réponde au mieux aux objectifs de conservation du site.
- Animation foncière : La SAFALT pourrait s'engager à rechercher les moyens de mobiliser des parcelles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de certains projets individuels ou collectifs de gestion des habitats à la demande de la structure animatrice, notamment :
 - par la mise en place d'échanges ponctuels de parcelles en habitats d'intérêt communautaire :
 - actions complémentaires :
 - mise en place de programmes d'échanges fonciers ponctuels ;
 - aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme d'échange de foncier ponctuel.
 - par la préemption/ rétrocession dans le cadre de la mission SAFER (soit dans un objectif agricole, soit dans un objectif environnemental).

L'action d'animation foncière sera réalisée conjointement avec la structure animatrice afin de mobiliser les compétences respectives (agricoles, environnementales, ...) et d'être au final plus efficient.

La structure animatrice fournira les cartes papiers (communes et sections), les surfaces en habitat d'intérêt communautaire du site afin de faciliter la veille foncière réalisée par la SAFALT.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT)	Veille foncière permanente Animation foncière au cas par cas, en fonction des projets émergents (recherche de parcours par un éleveur...)				

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Prestation de service de la SAFALT Rémunération SAFALT (sur la base de 3 jours/an pour la veille foncière et l'animation de 4 dossiers/an dès la deuxième année) : (3j×5) + (4×2j×5ans)=55 j × 360 € :	19 800 €
Total :	19 800 € TTC

P.M : L'animation et la coordination de cette action par la structure animatrice est décrite et comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs » (pour la partie animation et suivi des dossiers).

Plan de financement :					
	Europe	État	Collectivités territoriales	Autofinancement	TOTAL
€			19 800 €		19 800 €
%			100 %		100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année. 20 dossiers fonciers traités sur les sites durant les 5 années suivantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers traités. Nombre de débouchant sur contrat. Nombre de dossiers traités/nombre d'actes de vente sur la zone. Nombre de vente de parcelle sur le site aboutissant à la destruction d'habitats d'intérêt communautaire.

D.1.2**« Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire »**

Ligne d'action et mesure :	D- Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace. D.1 - Mobilisation et maîtrise du foncier.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous et plus spécialement landes et pelouse sèches (5130 et 6110 / 6210 / 6220).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 1.a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site 1.b. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire 1.d. Favoriser une meilleure maîtrise du foncier 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur / Partenaires :	Structure animatrice / Collectivités et exploitants agricoles.
Bénéficiaire :	Propriétaires fonciers.

Pratiques actuelles :	Non-entretien des parcelles par les propriétaires.
Changements attendus :	Cession de parcelles à des exploitants agricoles dans un objectif d'entretien.

Objectifs :

- Conforter l'utilisation des parcelles à vocation pastorale sur le long terme.
- Rendre incitatif la cession par des contrats de bail d'une durée suffisante pour permettre aux éleveurs d'avoir une gestion à plus long terme de leur système d'exploitation.
- Inciter les propriétaires à passer par des baux ruraux, plutôt que par des Contrats pluriannuels d'exploitation ou par des contrats de durée encore plus limitée.

Descriptif :

Une prime d'un montant forfaitaire à l'hectare est versée au propriétaire qui cède par acte enregistré ou notarié l'utilisation de parcelles en habitat d'intérêt communautaire du site à un exploitant agricole.

Type de milieu	<u>Option 1</u> Cession par Bail Rural	<u>Option 2</u> Cession par : - Convention de mise à disposition. - Convention Pluriannuelle d'exploitation. - Vente directe de parcelles inférieures à 1 ha en contiguïté.
Pelouses sèches et landes	200,00 €/ha	115,00 €/ha
PLAFOND	4 000 € (soit ± 20 ha par propriétaire)	1 725 € (soit ± 15 ha par propriétaire)

Ne peuvent être concernées par cette incitation que les cessions hors cadre familial. La prime est versée au moment de la signature du contrat de cession.

L'exploitant bénéficiant de la cession s'engage à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non-destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral). Il peut, s'il le souhaite, souscrire un contrat Natura 2000 pour la gestion ou la restauration de ces habitats - Mesures A - dans le cadre du dispositif CAD.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place et animation			Animation et suivi des dossiers		

Enveloppe théorique de l'action

	Coûts en € TTC
Cessions de pelouses sèches et landes sur une hypothèse haute de 100 ha cédées 100 ha x 200 € :	20 000 €
Total action :	20 000 €

P.M : L'animation de cette action par la structure animatrice est décrite et comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :

	Europe	État	Conseil Général	Autofinancement	TOTAL
€			20 000 €		20 000 €
%			100 %		100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> 100 ha (principalement des parcours) mis à disposition d'exploitants agricoles et gérés. 20 propriétaires concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conventions de gestion signées. Nombre de baux/nombre de contrats. Nombre de propriétaires concernés/ nombre total.

D.1.3**« Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels »**

Ligne d'action et mesure :	D - Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace. D.2 - Aménagement parcellaire.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous et plus spécialement landes et pelouse sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 1.a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site 1.b. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire 1.d. Favoriser une meilleure maîtrise du foncier 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
Nature de la mesure :	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs / Partenaires :	Structure (s) animatrice (s) / SAFALT, collectivités, Organismes agricoles.
Bénéficiaires :	Propriétaires fonciers.

Objectifs :

- Inciter les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorales intéressantes (notamment pour les échanges de très petites parcelles).
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats naturels d'intérêt communautaire menacés d'abandon.
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale.
- Favoriser une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif :

Dans le cadre des action D.1.1- Veille et animation foncière sur le site, la SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre du site. Dans cette perspective, une aide à la parcelle cédée est mise en place pour permettre de concrétiser ces échanges ponctuels.

Définition : Attribution par la SAFER de biens ruraux ou fonds agricoles, par revente, échange en propriété ou en location, substitution ou transfert de bail, s'inscrivant dans des périmètres et zones à enjeu environnemental fort (site Natura 2000).

Condition d'éligibilité :

- Cession à une collectivité de droit public ou privé (collectivité locale, établissement public, conservatoire régional des espaces naturels...) ou à un particulier personne physique tenu par des engagements spécifiques, conformes aux dispositions d'un cahier des charges particulier au périmètre concerné (en l'occurrence site Natura 2000).
- Pour bénéficier de cette aide à la parcelle cédée, la cession doit être réalisée dans le cadre d'un échange ponctuel de parcelles sur le site.
- Les parcelles concernées renfermeront des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (habitats naturels ou habitats d'espèces).

Un seuil minimum de 2 ha de pelouses sèches et de landes est fixé par opération.

Engagements du bénéficiaire : Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non-destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, , pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral).

Fait générateur de l'aide : Signature de l'acte notarié constatant le transfert du bien à des fins de protection de l'environnement.

Montant de l'aide : Soutien forfaitaire de **610 €** par opération.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (réunion avec les exploitants agricoles, rencontre avec la SAFALT).	Mise en œuvre des échanges amiables ponctuels.				

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Forfait (mesure k du PDRN) : Estimation de 15 opérations foncières sur 5 ans	610 € par opération Estimation = 15 x 610 €
Total :	9 150 €

Plan de financement :

	Europe	État	Conseil Général	Autres	Autofinancement	TOTAL
€			9 150 €			9 150 €
%			100%			100 %

P.M : L'animation de cette action par la structure animatrice est décrite et comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
15 projets d'aménagements parcellaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités. • Nombre de dossiers aboutissant à des aménagements. • Surface concernée par ces aménagements. • Surface aménagée/nombre de dossier en %.

Ligne d'action et mesure :	D- Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace. D.1 Mobilisation et maîtrise du foncier.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernées :	Tous et plus spécialement landes et pelouse sèches (5130 et 6110 / 6210 / 6220).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 1.a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site 1.b. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire 1.d. Favoriser une meilleure maîtrise du foncier 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. 2.b. Restaurer des habitats dégradés
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre / Partenaires :	ADASEA / organismes agricoles.

Objectifs :

- Mobiliser le foncier abandonné ou en voie d'abandon afin de favoriser la reprise de ces parcelles par un ou plusieurs agriculteurs, voire l'installation d'un jeune agriculteur.
- Faciliter la constitution de lots homogènes et intéressants en terme de ressource fourragère et de richesse patrimoniale.
- Favoriser l'émergence et la réalisation de projets collectifs de réinvestissement pastoral.

Descriptif :

Lors d'un mouvement de foncier ou d'un projet de mouvement foncier relativement important, il s'agit en fait d'anticiper et d'orienter la destination de(s) parcelle(s) concernée(s) afin d'obtenir une valorisation pastorale de ces habitats d'intérêt communautaire (pelouses, landes), seul moyen de les maintenir en état de conservation favorable.

Dans tous les cas, il est nécessaire de réaliser, en premier lieu, un diagnostic foncier afin de bien évaluer la situation et d'aider le ou les propriétaires à prendre leur décision :

- Collecte des informations foncières : référence parcellaire, vente ou CMD, références propriétaire auprès de la SAFALT,
- Recherche de données territoriales concernant les parcelles : richesse patrimoniale (naturelle, paysagère, touristique...etc), valeur pastorale, présence d'agriculteurs à proximité, insertion potentielle dans un projet collectif

En fonction des résultats du diagnostic, plusieurs solutions sont alors envisageables concernant la recherche d'un destinataire :

Vente isolée d'une parcelle	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du vendeur et des acheteurs potentiels aux enjeux de conservation identifiés • Recherche éventuelle d'autres acheteurs correspondant mieux aux objectifs recherchés
Installation d'un jeune agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'animation foncière sur les parcelles voisines afin de constituer un lot cohérent en terme d'exploitation agricole, • Sensibilisation du futur installé aux enjeux de conservation identifiés.
Parcelle incluse dans un projet territorial collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation et réflexion commune entre les propriétaires concernés par le projet, • Implication du ou des repreneurs des parcelles dans le projet, • Recherche de moyen de mise en valeur pastoral : éleveurs, groupement pastoral ou association d'éleveur, Convention Pluriannuel d'Exploitation, bail ou autre, mise en place d'équipements pastoraux si nécessaire • Montage juridique et financier du projet ; constitution d'association, rédaction des conventions, demandes de subvention, constitution du budget.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place d'une ou plusieurs actions en fonction des projets qui émergent	Diagnostic foncier Collecte d'informations territoriales Croisement des informations				
					
					

Nature des dépenses	Coûts en €
Emergence des projets En se basant sur la réalisation de 2 projets de revalorisation pastorale (dont 1 projet collectif) :	3j x 2 ans x 317 € : 1 902 €
Diagnostic foncier En moyenne 20 jours conseiller ADASEA par projet	20j x 317 € x 2 projets : 12 680 €
Recherche des destinataires En moyenne 15 jours conseiller ADASEA par projet	15j x 317 € x2 projets : 9 510 €
Montage juridique et financier d'un projet collectif : En moyenne 10 jours conseiller ADASEA par projet	10j x 317 € x1 projet : 3 170 €
+ Frais de mission = ~ 83 € par jour	7 138 €
Total :	34 400 €*

**Ce chiffrage est très estimatif car le coût d'un projet est très variable en fonction du nombre d'hectares et surtout du nombre de propriétaires. Le choix des destinataires engendre également un coût différent selon qu'il s'agit d'un repreneur individuel ou d'un projet collectif. Le plus réaliste est de se baser lors de la réalisation d'un projet sur un coût réel établi sur devis par le prestataire puis sur le montant de la facture.*

P.M : Le suivi et l'encadrement de cette action par la structure animatrice est décrite et comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :					
	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Collectivités territoriales	Autofinancement	TOTAL
€			34 400 €		34 400 €
%			100 %		100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 2 projets de valorisation pastorale de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire abandonnées ou en voie d'abandon. <p>Dans tous les cas, on attend un maintien ou une amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Surface concernée. Nombre de propriétaires concernés. Nombre d'agriculteurs concernés.

Ligne d'action et mesure :	D - Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace D.2 - Mise en valeur économique du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés :	Pelouses, landes et espèces associées.
Habitats et espèces concernés :	Tous et plus spécialement landes et pelouse sèches (5130 et 6110 / 6210 / 6220).
Zone d'application :	L'ensemble des sites Natura 2000 du département du Lot
Objectifs généraux :	1.a. Maintenir une activité agricole dynamique sur le site 1.b. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire 2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s) / Chambre d'Agriculture / Parc naturel régional des causses du Quercy
Maîtrise d'œuvre / Partenaires :	AEAFL / CAPEL / GEOC / ADASEA du Lot / Chambre d'Agriculture / Parc naturel régional des causses du Quercy

Objectifs :

Cette étude - action a pour finalité de vérifier si, grâce aux spécificités de la zone Natura 2000, il est possible de :

- Répondre aux nouvelles attentes sociétales en matière d'environnement,
- Créer de la valeur ajoutée en démarquant les produits ovins issus des zones Natura 2000 afin de conforter le revenu des éleveurs.

Descriptif :

L'objectif de la démarche Natura 2000 est de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales ». Au-delà de la conservation de la diversité biologique, le réseau Natura 2000 est appelé à jouer un rôle primordial en tant qu'outil d'aménagement du territoire, de développement durable de l'espace rural et de dynamisation de l'agriculture.

Sur le site « Zone centrale du causse de Gramat », un consensus général s'est établi entre l'ensemble des acteurs locaux sur le constat que les habitats agro-pastoraux (pelouses, landes), habitats majeurs de la zone, sont maintenus en bon état de conservation grâce aux élevages ovins, seule activité agricole économiquement viable susceptible d'entretenir de telles surfaces. Ce constat transparait également, de façon générale, sur les autres sites Natura 2000 contenant des habitats agro-pastoraux.

S'il semble, d'une part, évident que l'adhésion des éleveurs ovins à cette démarche (préservation de la biodiversité grâce à leur élevage) peut permettre de mettre en valeur les agneaux produits sur un site Natura 2000 ; trouver un débouché à cette valorisation semble, d'autre part, beaucoup moins acquis.

Ainsi, afin de mettre en place cette action potentielle sur l'ensemble des sites Natura 2000 du département, il est indispensable en amont de mener une étude approfondie de l'ensemble des paramètres (deux phases).

Phase 1 :

Il s'agira, de façon générale, de :

Identifier les facteurs de réussites qui inciteront un distributeur à adhérer à la démarche et un consommateur à acheter ce produit,

Identifier les points faibles et les facteurs limitants (coûts de la mise en place, volumes disponibles et répartition de la production au cours de l'année, ...).

Pour ce faire, la méthode proposée s'appuie sur l'analyse des axes suivants :

1/ Attente des agriculteurs :

Très attachés à leur territoire, les agriculteurs sont conscients des relations qu'ils entretiennent avec les milieux naturels (maintien de l'ouverture de la diversité paysagère, limitation des risques d'incendies, entretien et gestion durable d'une mosaïque de milieux, ...). La volonté d'intégrer la dimension environnement dans le

fonctionnement des exploitations ne fait aucun doute auprès des agriculteurs, à condition cependant que cette dernière soit accompagnée d'une prise en compte des exigences technico-économiques des entreprises agricoles : besoins (manque croissant de main d'œuvre et d'équipements...) et perspectives d'évolution (gestion pastorale des surfaces d'intérêt communautaire, productivité numérique, optimisation des coûts de production, ...).

Il semble donc indispensable de consulter un grand nombre d'agriculteurs concernés par ce projet (exploitants ovins dans les sites Natura 2000) afin de faire coïncider au mieux leurs attentes, leurs besoins avec celui-ci, de réfléchir ensemble à la forme de cette action et afin de faire des propositions concrètes. Un des plus grands facteurs de réussite d'un tel projet est l'appropriation et l'implication d'une majorité d'éleveurs ovins.

Ensuite, il peut être envisagé d'effectuer un diagnostic spécifique auprès des élevages ovins (cf. diagnostic éco-pastoral) dont l'objectif est de concilier sur une exploitation ovine à la fois : connaissance et respect de l'environnement, examen des possibilités d'amélioration de la production, prise en compte de l'aspect social. De plus, ce diagnostic, par une approche technique et pédagogique, doit conduire à l'élaboration avec l'éleveur d'un plan de développement de son exploitation. L'ensemble de ces exploitations enquêtées, sensibilisées, conseillées pourrait constituer un réseau d'élevages susceptibles de produire des agneaux "Natura 2000".

2/ Attente des consommateurs :

A travers une analyse d'un échantillon de consommateurs, il est indispensable d'identifier la cible des consommateurs en phase avec « l'offre Natura 2000 ».

3/ Attente des distributeurs :

Un distributeur ou d'un groupe à la recherche d'une démarcation forte est indispensable pour toucher ensuite la cible consommateur. Ainsi, il s'agit d'identifier les facteurs qui inciteront un distributeur à adhérer à la démarche (prix, accompagnement, formation, animation, ...)

4/ Facteurs de différenciation :

La zone Nature 2000 de par sa vocation environnementale (habitats naturels et espèces d'intérêts communautaires) disposent d'éléments de différenciation qu'il est nécessaire d'identifier et de superposer aux territoires (image et notoriété du département du Lot, du PNRCQ, ...) et aux démarches existantes (Label Rouge « Agneau fermier du Quercy », ...) afin de vérifier leurs compatibilités, leurs synergies et/ou leurs antagonismes. Cette analyse doit permettre de disposer d'une trame de discussion avec les consommateurs et les distributeurs.

5/ Produits disponibles :

Les zones Natura 2000 regroupent 41 000 brebis dont la période de production est de 60 % les six premiers mois de l'année (janvier à juin) et 40% les six mois suivants.

Ce handicap de répartition de la production est-il dans une démarche de différenciation un réel frein ou une opportunité à saisir en terme de démarcation ?

Phase 2 :

Suite à cette étude, une action de promotion de cette production « Agneau Terroir Natura 2000 » qui donnerait l'image d'un produit lié à des pratiques respectueuses de l'environnement pourrait être conçue. Sa mise en œuvre s'appliquerait sur l'ensemble des sites Natura 2000 du département. Elle serait encadrée, pilotée par les structures animatrices des sites qui s'appuieraient sur un comité du suivi composé d'éleveurs ovins concernés par les sites. Son application pratique pourrait être confiée à des prestataires spécialistes de la commercialisation, de la communication.

Lors de cette phase de conception, il serait intéressant de réfléchir à la définition de critères d'éligibilité qui légitimeraient cette action auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Dans un premier temps, une première approche de cette action en construction pourrait être intégrée dans le projet Filière / Territoire porté par les organisations de producteurs et les abatteurs - distributeurs, projet déclinant les grandes orientations de la production ovine sur notre département.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'étude préalable à l'action, puis de l'action			Animation et suivi du projet		

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (cahier des charges de l'étude en cours de réalisation).

P.M : L'animation de cette action est décrite et comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

D.3.1**« Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et de développement communal »**

Ligne d'action et mesure :	D - Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace D.3 - Développement communal
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	Ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 1.c Prévoir et maîtriser l'occupation de l'espace 1.d Favoriser une meilleure maîtrise du foncier 4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre / partenaires :	ADASEA du Lot, communes concernées par le site Natura 2000.

Objectifs :

- Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000.
- Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme.
- Donner aux communes les éléments nécessaires pour harmoniser tout projet émergent de leurs territoires avec des objectifs Natura 2000, afin de les informer plus précisément de la présence d'habitats d'intérêt communautaire et de construire un projet conforme aux objectifs de Natura 2000.

Descriptif :

Effectuer une aide ponctuelle auprès des communes ayant un projet d'aménagement.
De même, la structure animatrice peut proposer une aide à la commune (informations, appuis cartographiques,...) pour la réalisation d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, afin d'intégrer dès le départ les objectifs de conservation relatifs à Natura 2000 (dans le respect des procédures d'aménagements).

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise à disposition des communes de conseillers					

P.M : L'animation de cette action par la structure animatrice est décrite et comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des réunions (conseil municipal, réunions publiques, groupes techniques). • Déplacements ponctuels sur le terrain pour examen du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions réalisées.

D.3.2**« Etude expérimentale d'intégration sur deux communes du site des enjeux environnementaux dont Natura 2000 en préalable à la réalisation de documents d'urbanisme »**

Ligne d'action et mesure :	D - Maintien du tissu agricole actif et gestion de l'espace D.3 - Développement communal
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	Ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Conserver les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. 1.c Prévoir et maîtriser l'occupation de l'espace 1.d Favoriser une meilleure maîtrise du foncier 4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	DDE / Structure (s) animatrice (s) / Parc naturel régional des causses du Quercy / communes de Fontanes du Causse et de Lunegarde
Maîtrise d'œuvre / partenaires :	DDE, ADASEA du Lot, Parc naturel régional des causses du Quercy, organismes agricoles

Objectifs :

- Concilier les enjeux environnementaux (objectifs de conservation de Natura 2000, préservation du paysage rural, risques, eaux, ...) avec le développement communal (urbanisation) et le maintien d'une agriculture dynamique.
- Permettre, à terme, la conception dans les deux communes concernées de documents d'urbanisme les plus pertinents et fonctionnels possibles.
- Sensibilisation des élus et des habitants à la préservation de l'environnement et en particulier des milieux naturels.
- Mener une étude pilote transférable aux autres communes du site.

Descriptif :

Conformément aux objectifs de la démarche Natura 2000, à la réglementation du code de l'urbanisme, et aux projets des communes, cette action a pour finalité de réaliser un diagnostic de territoire intégrant l'ensemble des critères, dont le critère environnemental, en prévision de la réalisation des cartes communales des communes de Fontanes du Causse et de Lunegarde.

En préambule, il faut rappeler que le code de l'urbanisme prévoit dans le diagnostic de territoire préalable à la réalisation d'un document d'urbanisme « un état initial de l'environnement » (milieux naturels intéressants, les espèces protégées par la loi française de 1976, le paysage, les risques, le bruit, les nuisances, ...), ce qui est encore aujourd'hui trop rarement effectué. Les textes réglementaires encadrant la démarche Natura 2000 confirment également que tout document d'urbanisme doit prendre en compte ces critères environnementaux « préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Le choix de ces deux communes s'est effectué en tenant compte du fait que leur bourg - centre est situé à l'intérieur du périmètre du site et du fait que ces communes sont largement concernées par la zone Natura 2000 (100 % pour Fontanes du Causse et 82 % pour Lunegarde). Toutefois, cette étude sera conçue de manière à être transférable aux autres communes du site, afin qu'elles puissent, elles aussi, bénéficier de cet outil d'orientation.

D'autre part, le diagnostic des activités humaines réalisé sur ce site lors de l'élaboration du DOCOB a mis en exergue un fort besoin de planification du développement communal. En effet, la proximité de l'autoroute A 20, le réaménagement de la RD 802, la proximité de la zone artisanale de Livernon à l'est de la zone, le projet de la

zone artisanale de Sènièrgues - Montfaucon au nord du site, ainsi que la position centrale de cette zone dans le département du Lot sont autant d'atouts qui poussent les nouveaux arrivants à s'installer sur le Causse central, ceci avec les conséquences que cela implique au niveau des communes : l'accroissement des demandes de logements (location/achat) et de permis de construire.

Afin de satisfaire au maximum ces demandes tout en privilégiant un développement organisé et harmonieux du territoire communal, les communes ont envisagé de mettre en place les documents d'urbanismes appropriés. Ainsi Fontanes du Causse et Lunegarde ont effectué une demande auprès des services de la DDE pour la réalisation d'une carte communale.

La carte communale est un document simple qui délimite les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés. Il peut s'agir d'extensions du bourg ou des hameaux existants ou de la création de nouveaux secteurs constructibles, déjà desservis par les réseaux. Ces zones n'ont aucune obligation d'être d'un seul tenant.

Cette action expérimentale prendra la forme d'une étude rassemblant plusieurs partenaires techniques avec des compétences spécifiques : DDE (urbanisme, réglementation), ADASEA du Lot (agriculture, habitats d'intérêt communautaire), Parc naturel régional des causses du Quercy (patrimoine naturel, paysage, urbanisme). Ce partenariat innovant s'appuiera sur une forte concertation avec les élus et la population afin de parvenir à des propositions concrètes et réalistes.

Le résultat final de cette étude présentera plusieurs scénarios possibles de planification de développement communal sur les deux communes en question. Ces propositions tiendront compte de tous les critères cités précédemment et seront discutés localement. Des représentations cartographiques illustrant les zonages proposés pourront également être produites.

Sans aucun doute, cette étude constituera pour les deux communes des outils complets d'aide à la décision dans l'optique de la réalisation de documents d'urbanisme.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action et recherche de financements.	Suivi du projet				

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (cahier des charges de l'étude en cours de réalisation).

AXE II - ACTIONS CONNEXES

LIGNE D'ACTION E - Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Mesures E.1

Information, sensibilisation générale.

- E.1.1 - Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées ;
- E.1.2 - Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion ;
- E.1.3 - Création d'une exposition à disposition des communes du site ;
- E.1.4 - Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants ;
- E.1.5 - Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site ;
- E.1.6 - Actualisation et animation du classeur de liaison.

Mesures E.2

Information, sensibilisation spécifique.

- E.2.1 - Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages.

E.1.1**« Pérennisation de la diffusion du bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.1 - Information sensibilisation générale.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre :	Prestataire, structure (s) animatrice (s).
Destinataires :	Les propriétaires et exploitants du site.

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) de l'actualité du site.
- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels.
- Créer un « rendez-vous » annuel d'information, attendu par les destinataires.

Descriptif :

Réalisation et diffusion annuelle d'un document de 8 pages en A4, en couleur et en 500 exemplaires.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	1	1	1	1	1

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Impression de 500 exemplaires (prestataire extérieur) :	1 000 €
Expédition :	250 €
Total : 1 250 € X 5 :	
Total :	6 250 €

P.M : La rédaction, la conception, le maquetage et l'iconographie de ce bulletin seront comprises dans la fiche action " Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs".

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Collectivités territoriales	Autofinancement	TOTAL
€	3 125 €	3 125 €			6 250 €
%	50 %	50 %			100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Edition et diffusion en 500 exemplaires du bulletin auprès du maximum d'acteurs locaux du site.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exemplaires diffusés.

E.1.2**« Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.1 - Information sensibilisation générale.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre :	Prestataire, structure (s) animatrice (s).
Destinataires :	Les propriétaires et exploitants du site.

Objectifs :

- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels.

Descriptif :

Réalisation et diffusion d'une plaquette d'information (200 exemplaires) sur la mise en œuvre du Document d'objectifs de présentation et de promotion des actions de gestion du site (2 pages A4).

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation et diffusion	Diffusion				

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Impression et édition des 200 exemplaires:	250€
Expédition :	100 €
Total :	350 €

P.M : La rédaction, la conception, le maquettage et l'iconographie de cette plaquette seront réalisées par la structure animatrice. La nature des dépenses est comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Collectivités territoriales	Autofinancement	TOTAL
€		350 €			350€
%		100 %			100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Edition et diffusion en 300 exemplaires de la plaquette auprès du maximum d'acteurs locaux du site.	Nombre d'exemplaires diffusés.

E.1.3**« Création d'une exposition à disposition des communes du site »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.1 - Information, sensibilisation générale.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre :	Prestataire, structure (s) animatrice (s).
Destinataires :	Mairies, écoles, tout public.

Objectifs :

- Informer les usagers du territoire concerné par Natura 2000.
- Faire connaître la richesse écologique de l'environnement local aux habitants.
- Appropriation par les communes de la démarche Natura 2000.

Descriptif :

- Réalisation de panneaux d'information pour la création d'une exposition à destination des communes du site, des écoles.
- Conception de 10 posters A1 en couleur : définition et fonctionnement de Natura 2000, gestion des habitats agro-pastoraux, gestion des habitats aquatiques, grottes et chiroptères, gestion de la forêt et des espèces animales associées, ...
- Création d'un comité de rédaction, composé des membres des groupes de travail, de la structure animatrice, d'élus, de naturalistes, de services de l'administration, qui sera en charge de la rédaction des textes insérés dans les panneaux.

Cette exposition doit être conçue en cohérence avec l'ensemble des sites Natura 2000 du département.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action	Exposition dans les 9 communes du site.				

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Rédaction des textes, mise en place du comité de rédaction, conception et iconographie réalisées par la structure animatrice (12 jours)	4 800 €
Maquettage, impression et plastification des 10 posters par un prestataire extérieur :	4 200 €
Total :	9 000 €

P.M : La rédaction, la conception et l'iconographie de l'exposition seront réalisées par la structure animatrice. La nature des dépenses est décrite dans la fiche action « Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :						
	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Conseil Général	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4 500 €	4 500 €				9 000 €
%	50%	50 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Exposition mise en place sur les 9 communes concernées pendant 4 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de vie de l'exposition. • Nombre de communes ayant accueilli l'exposition.

E.1.4**« Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.1 - Information sensibilisation générale.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre :	Prestataire, structure (s) animatrice (s).
Destinataires :	Tout public.

Objectifs:

- Informer les randonneurs extérieurs et les habitants.
- Sensibiliser le public.
- Maintenir le multi-usage du site tout en « canalisant » les randonneurs sur les chemins balisés.

Descriptif :

Il existe plusieurs circuits de randonnées passant dans la zone Natura 2000 : itinéraires gérés par le comité départemental du tourisme et le Parc Naturel régional des Causses du Quercy, chemins balisés et entretenus par les communes et chemins d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible.

Il s'agit d'intégrer la définition et les spécificités de Natura 2000 dans les supports de communication de ces circuits (topoguide, dépliants, fiches d'interprétation).

Ces compléments doivent renseigner et sensibiliser tout public à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Calendrier

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action.	Intégration des données Natura 2000 aux dépliants et aux fiches d'interprétation.				

P.M : La rédaction des textes et l'animation de cette action sont comprises dans la fiche - action « Animation et mise en œuvre du DOCOB ».

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Intégration de données sur Natura 2000 dans les topoguides, dépliants, fiches d'interprétation.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles sur Natura 2000 insérés dans des documents.

E.1.5**« Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.1 - Information sensibilisation générale.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre :	Prestataire, structure (s) animatrice (s).
Destinataires :	Tout public et particulièrement le jeune public.

Objectifs:

- Sensibiliser le public, et notamment le jeune public à l'observation des habitats naturels d'intérêts communautaires.

Descriptif :

Intégration des enjeux de conservation de Natura 2000 dans les visites à vocation pédagogique organisées sur le site. Ces sorties auront pour objectif la sensibilisation d'un public jeune (scolaires) à la fragilité de certains milieux, au respect de l'environnement et à la gestion de ces milieux.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Intégration des enjeux de conservation de Natura 2000 dans les visites à vocation pédagogique organisées sur le site. Organisation de visites à vocation pédagogique.					

P.M. : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du DOCOB ».

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Réalisation de sorties à vocation pédagogiques sur le terrain.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sorties sur le terrain réalisées

E.1.6**« Actualisation et animation du classeur de liaison »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.1 - Information sensibilisation générale.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre:	Prestataire, structure (s) animatrice (s).
Destinataires :	Les élus, tout public.

Objectif:

- Sensibiliser et informer concrètement l'ensemble des élus, et des habitants, aux objectifs de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

Descriptif:

Il existe un classeur de liaison mis à disposition du public dans chaque commune du site, qui synthétise les résultats des inventaires et des propositions de gestion. Ce classeur se divise en deux volets. Si le premier volet se veut « ludique » (données vulgarisées et facilement lisibles par le plus grand nombre), le second est beaucoup moins accessible du fait de la présence de tous les textes français réglementant la démarche Natura 2000.

Ce classeur possède une vocation pédagogique car il demeure incontournable pour tous ceux qui souhaitent connaître de façon très précise cette démarche, et met en évidence l'état d'avancement du projet.

L'action consiste en :

- l'intervention auprès des conseils municipaux pour les sensibiliser à Natura 2000, à la préservation des habitats d'intérêt communautaire et à l'utilisation du classeur ;
- l'actualisation annuelle des données du classeur et notamment concernant l'avancement de la contractualisation et la mise en place des actions.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action	Information et sensibilisation des élus par le biais de réunions.				

P.M : La conception des documents, la réalisation de réunions et leurs animations sont comprises dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Réalisation de plusieurs réunion d'information. Evolution du classeur de liaison.	<ul style="list-style-type: none"> • Documents ajoutés dans le classeur • Nombre de réunions animées

E.2.1**« Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages »**

Ligne d'action et mesure :	E - Mise en valeur du patrimoine naturel. E.2 - Information sensibilisation spécifique.
Enjeux de conservation visés :	Les insectes forestiers.
Habitats et espèces concernés :	Grand capricorne (1088), Taupin violacé (1079), Lucane cerf-volant (1083).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	1. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire 4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateurs :	Structure (s) animatrice (s).
Maîtrise d'œuvre :	Structure (s) animatrice (s), Prestataire, CRPF.
Destinataires :	Tout public.

Objectifs :

- Sensibiliser les habitants et les élus du site à l'intérêt patrimonial de ces insectes et à leur fragilité.
- Inciter les particuliers et les collectivités à la prise en compte de ces espèces lors de l'aménagement éventuel de leurs bâtiments.

Descriptif :

Réalisation et diffusion d'une plaquette d'information sur les coléoptères saproxylophages très mal connus par le public (2 pages A4 en couleur et en 500 exemplaires).

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Conception et réalisation de la fiche coléoptères. Diffusion locale.		Diffusion			

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Rédaction du texte et photos 5 j × 400 € :	2 000 €
Maquettage et impression de 500 exemplaires :	650 €
Expédition :	350 €
Total :	3 000 €

P.M : La coordination de cette action est décrite dans la fiche action « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :						
	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Conseil Général	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	1 500 €	1 500 €				3 000 €
%	50%	50 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Edition et diffusion des fiches auprès du maximum d'acteurs locaux du site.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exemplaires diffusés.

AXE III - SUIVI ET EVALUATION DU DOCOB

LIGNE D'ACTION F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de quantifier l'évolution des habitats et des espèces (suivi, inventaires complémentaires...)

Mesures F.1

Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire

- F.1.1 - Etude complémentaire « chiroptères » ;
- F.1.2 - Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire ;
- F.1.3 - Etude complémentaire « coléoptères » ;
- F.1.4 - Suivi du Circaète Jean-le-blanc et étude complémentaire.

Mesures F.2

Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

- F.2.1 - Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols des habitats majeurs pour le Site ;
- F.2.2 - Suivi des mares à la suite de travaux de restauration et/ou de désenvasement.

Ligne d'action et mesure :	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. F.1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés :	Chiroptères.
Habitats et espèces concernées :	Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	5.c. Inventaires scientifiques complémentaires
Nature de la mesure	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Tous partenaires publics ou privés à compétences reconnues dans le domaine concerné (Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Association Lot Nature ...)

Objectifs :

- Préserver des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.
- Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
- Evaluer les résultats.

Descriptif :

Cette étude complétera les relevés réalisés sur le site lors de l'état des lieux. Etant donné qu'aucune colonie de reproduction n'a été trouvée pour aucune espèce alors que de nombreux individus ont été contactés en été sur le site, il conviendra de continuer la prospection des gîtes potentiels de reproduction. De plus, des prélèvements de restes de proies, voire du guano seront prélevés afin d'analyser le régime alimentaire des espèces occupant les sites.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier des actions :						
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Mise en place de l'action (conventions et recherche de financements)		Réalisation des inventaires et analyse				

Nature des dépenses		Coûts en € TTC
Prospection des gîtes de reproduction :	6 jours × 550 €	3 300 €
Rédaction et cartographie :	1 jour × 550 €	550 €
Total :		3 850 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	1 155	1 925	770				3 850
%	30 %	50 %	20 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une carte actualisée de la répartition des colonies reproductrices des espèces de chiroptères sur le site. • Analyse du régime alimentaire de plusieurs espèces de chiroptères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production du rapport de synthèse.

F.1.2**« Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire »**

Ligne d'action et mesure :	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. F.1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés :	Chiroptère.
Habitats et espèces concernés :	Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	5. Evaluer les résultats.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaire :	Tous partenaires publics ou privés à compétences reconnues dans le domaine concerné (Conservatoire Régional des Espaces Naturel de Midi Pyrénées, Association Lot Nature, ...)

Objectifs :

- Evaluer l'état des populations de ce groupe d'espèces d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site.
- Evaluer l'état de conservation de leur habitat.
- Posséder des éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Descriptif :

Le suivi des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire comprendra :

- la prospection des gîtes de reproduction et d'hibernation identifiés sur le site dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial du site et dans le cadre de l'action F.1.1 - Etude complémentaire « Chiroptères » ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site .

Un rapport de synthèse des données recueillies et l'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des zones de reproduction et d'hibernation identifiées.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action et recherche de financements					Réalisation des inventaires et analyse

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Prospection des gîtes de reproduction et d'hibernation : 11 jours × 550 €	6 050 €
Rédaction et cartographie : 2 jours × 550 €	1 100 €
Total :	7 150 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe (FEDER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	2 145	3 575	1 430				7 150
%	30 %	50 %	20 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une carte actualisée de la répartition des espèces de chiroptères sur le site. • Maintien en nombre d'individus des populations inventoriées lors de la réalisation de l'état des lieux du site. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production du rapport de synthèse.

F.1.3**« Etude complémentaire « coléoptères » »**

Ligne d'action et mesure :	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. F.1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés	Insectes forestiers
Habitats et espèces concernés :	Grand capricorne (1088), Taupin violacé (1079), Lucane Cerf-volant (1083).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	5.c Inventaires scientifiques complémentaires
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s)
Bénéficiaires :	Tous partenaires publics ou privés à compétences reconnues dans le domaine concerné (association Lot Nature, ...)

Objectifs :

- Compléter l'état des lieux du site sur les coléoptères saproxylophages.
- Prendre en compte ces espèces dans la gestion du site.

Descriptif :

Des prospections supplémentaires seront effectuées pour enrichir les bases de données réalisées lors de l'état des lieux sur les habitats d'espèces potentiels. Il s'agit aussi et notamment de rechercher le taupin violacé (espèce très rare et menacée en Europe). Une méthodologie simple consisterait à placer des pièges d'interception non létaux entre le 15 avril et le 15 juin sur les arbres susceptibles d'accueillir cette espèce rarissime. Cependant il conviendra alors de relever les pièges une fois tous les deux jours pour éviter la mort des insectes capturés. Outre la présence/absence du Taupin violacé il conviendra de relever la présence de l'ensemble des coléoptères piégés, en particulier des espèces saproxylophages dont plusieurs possèdent un intérêt patrimonial certain.

Un rapport de synthèse des données recueillies et l'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Mise en place de l'action (conventions et recherche de financements)		Réalisation des inventaires et analyse		

Nature des dépenses		Coûts en € TTC
Prospections complémentaires :	31 jours × 550 €	17 050 €
Rédaction et cartographie :	4 jours × 550 €	2 200 €
Total :		19 250 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	5 775	9 625	3 850				19 250
%	30 %	50 %	20 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Production d'une carte actualisée de la répartition des espèces de coléoptères sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> • Production du rapport de synthèse.

Ligne d'action et mesure :	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. F.1 - Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés :	Circaète Jean-le-blanc. Espèce inscrite à la Directive oiseaux.
Habitats et espèces concernés :	Circaète Jean-le-blanc (A080).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	5. Evaluer les résultats.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Tous partenaires publics ou privés à compétences reconnues dans le domaine concerné (Association Lot Nature, ...)

Objectifs :

- Evaluer l'état des populations de cette espèce d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site.
- Evaluer l'état de conservation de leur habitat.
- Posséder des éléments nécessaires pour l'évaluation et la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Descriptif :

La réalisation de l'état des lieux du Document d'objectifs a confirmé la présence d'un couple de Circaète Jean-le-blanc qui se reproduit dans la partie Est du massif de la Braunhie. Un autre massif favorable à l'espèce est également à signaler (sans que sa présence y soit confirmée à ce jour) : le bois de Cayrouse. Des prospections complémentaires sont à réaliser. Elles permettraient de mieux cerner les sites de reproduction avérés et de prévoir des mesures de gestion favorables à l'espèce.

Le suivi des populations du Circaète Jean-le-blanc sur le site :

- le contrôle de la fréquentation par l'espèce des sites de reproduction identifiés sur le site dans le cadre de l'inventaire effectué pour l'état des lieux initial ;
- une prospection complémentaire sur d'autres sites potentiellement favorables à l'espèce ;
- l'évaluation de l'évolution des populations sur le site ;
- la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation de leurs habitats.

Un rapport de synthèse des données recueillies et l'analyse des résultats sera remis, accompagnés d'une cartographie des zones de reproduction seront remis.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action (conventions et recherche de financements)			Réalisation des inventaires et analyse		

Nature des dépenses		Coûts en € TTC
Suivi biologique des populations existantes :	2 jours × 550 €	1 100 €
Prospections complémentaires :	6 jours × 550 €	3 300 €
Analyse et rédaction :	2 jours × 550 €	1 100 €
Total :		5 500 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	1 650	2 750	1 100				5 500
%	30 %	50 %	20 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des sites de reproduction inventoriés lors de la réalisation de l'état des lieux du site. Mise en évidence de nouveaux sites de reproduction. Evaluation de l'évolution de populations dur le site.	<ul style="list-style-type: none"> Production du rapport de synthèse.

Ligne d'action et mesure :	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. F.2 - Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés :	Pelouses sèches et landes
Habitats et espèces concernés :	Pelouses sèches vivaces sur calcaire et faciès d'embuisonnement (Code Natura 6210), Tonsures à annuelles (6220), Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110), Landes à Genévrier (5130).
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	5. Evaluer les résultats.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Tous partenaires publics ou privés à compétences reconnues dans le domaine concerné.

Objectifs :

- Evaluer quantitativement l'état de conservation des habitats d'intérêts communautaire du site.
- Obtenir une carte de l'occupation du sol, en fin de mise en œuvre du document d'objectifs, afin de dresser le bilan des habitats et des différentes utilisations de l'espace (évolution depuis la cartographie des milieux des sites dressées pour l'état des lieux) et réalisée en 2004/2005.
- Avoir un outil cartographique qui servira de base à la rédaction du deuxième document d'objectifs, et à définir les enjeux à venir.

Descriptif :

Cette étude concerne les habitats dont le bilan cartographique (bilan quantitatif) peut être significatif ; elle exclue donc des Habitats naturels d'intérêt communautaires inventoriés : les végétations de pentes rocheuses calcaires (8210), les grottes non-exploitées par le tourisme (8310), les tillaies (9180), les prairies naturelles de fauche (6510) et les végétations de points d'eau (3140 - 3150 - 3130).

L'objectif est d'établir à partir de la carte de milieux de l'état des lieux et en s'appuyant sur de nouvelles photos aériennes ainsi que sur des relevés de terrain complémentaires, une nouvelle carte saisie sous format informatique (SIG).

L'évolution générale de l'occupation du sol, et notamment les complexes d'habitats d'intérêt communautaire, au cours de cette période sera analysée.

Calendrier des actions :					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Mise en place de l'action	Inventaire, relevés de terrains, photo-interprétation et saisie informatique		Analyse de l'évolution du site

Nature des dépenses	Coûts en € TTC	
Analyse des photos aériennes et contrôles de terrain	16 jours × 550 €	8 800
Suivi des placettes	9 jours × 550 €	4 400
Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan	5 jours × 550 €	2 750
	Total :	15 950 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4785	7975	3190				15950,00€
%	30 %	50 %	20 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une carte actualisée de l'occupation des sols pour l'ensemble du site. • Analyse de l'évolution des placettes et de l'évolution des zones après ouverture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production du rapport de synthèse.

F.2.2**« Suivi des mares à la suite de travaux de restauration et/ou de désenvasement »**

Ligne d'action et mesure :	F - Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. F.2 - Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire.
Enjeux de conservation visés :	Points d'eau.
Habitats et espèces concernés :	Points d'eau à herbier de Characées (3140), lacs naturels à Potamot ou à Lentille d'eau (3150), bords de points d'eau permanents et de points d'eau temporaires à végétation annuelle (3130) et espèces associées.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	5. Evaluer les résultats.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Bénéficiaires :	Tous partenaires publics ou privés à compétences reconnues dans le domaine concerné (Association Lot nature, ...)

Objectifs :

- Evaluer l'état de conservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire et estimer son évolution sur le site.
- Posséder des éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'objectifs.

Descriptif :

Des contrôles sur les communautés végétales, notamment lors des travaux de désenvasement de lacs de Saint-Namphaise seront effectués afin d'en évaluer l'évolution. Cette action nécessite des relevés phytosociologiques pré et post-travaux.

Un rapport de synthèse des données recueillies et l'analyse des résultats, accompagnés d'une cartographie des zones restaurées ou ayant fait l'objet de travaux seront remis.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de l'action (conventions et recherche de financements).		Réalisation des inventaires et analyse			

Nature des dépenses	Coûts en € TTC
Suivi de l'évolution des communautés végétales : (nombre de point d'eau x 0.5 jours) × 550 €	
Analyse et rédaction : (nombre de point d'eau x 0.5 jours) × 550 €	
Total :	?

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche action. « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (dépend du nombre de points d'eau restaurés).

Plan de financement :							
	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	30 %	50 %	20 %				100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :	
Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la biodiversité des mares fortement envasées par restauration et développement d'habitats naturels à haute valeur patrimoniale et meilleures capacités d'accueil pour la faune aquatique et amphibie. Evaluation de l'évolution de la richesse de ces habitats en fonction des travaux réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Production du rapport de synthèse.

AXE IV - ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU DOCOB

LIGNE D'ACTION G - Missions de la structure animatrice

Mesures G.1

Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs

Ligne d'action et mesure :	G - Missions de la structure animatrice. G.1. - Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.
Enjeux de conservation visés :	Tous.
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Zone d'application :	L'ensemble du site.
Objectifs généraux :	Tous.
Nature de la mesure :	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD
Opérateur :	Structure (s) animatrice (s).
Maître d'œuvre/ Partenaires :	Organismes chargés des suivis et diagnostics, DIREN, DDAF, DDE, Préfecture.

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, classeur de liaison, permanence téléphonique, rencontre individuelle... ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers ;
- Recherche de financements relatifs aux projets ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation des groupes de travail et du Comité de Pilotage Local.

Descriptif :

Cette fiche - action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de gestion, actions connexes et des mesures de suivi retenues dans le Document d'objectifs par la ou les structures animatrices qui seront désignées par la Préfecture du Lot (détail ci-après des sous actions éventuelles).

Modalité d'application de l'action :

- Convention(s) pluriannuelle (s) entre la (les) structure (s) - animatrice (s) et l'Etat ;
- Prise en charge de 100 % du coût de l'animation.

Calendrier des actions :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Actions applicables pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs.					

I. Promotion des mesures de gestion et animation de la contractualisation

Nature des dépenses	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Années
Information et sensibilisation				
a. Réalisation de réunions d'information locales pour la promotion des mesures de gestion et le lancement du Document d'objectifs.		Sur la base de 2 réunions sectorielles sur le site : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation de la présentation. ▪ Information /invitation. ▪ Animation des 2 réunions. 	1 j 0,5 j x 2 0.5 jx2	3 j 2006
b. Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation des mesures de gestion.	A B C	Sur la base de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 27 dossiers CAD (0,5 j de prise de contact et information par dossier) ▪ 15 dossiers contrats Natura 2000 « Habitats agropastoraux » ▪ 4 dossiers contrats Natura 2000 Protection des chiroptères (1 j de démarchage et information pour la réalisation d'un dossier) 	0.5 j/d x 27 1 j/d x 19	32,5 j 2006 à 2011
Animation				
c. Elaboration et suivi des conventions de prestation de service pour la réalisation d'un diagnostic éco-pastoral sur le site	A.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de l'étude et suivi des prestataires. 	1 j/an x 6 ans	6 j 2006 à 2011
d. Elaboration et suivi des conventions de prestation de service pour la réalisation d'un diagnostic forestier	B.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des conventions de prestation de service. ▪ Gestion de l'étude et suivi des prestataires. 	1 j 1 j/an x 6 ans	7 j. 2006 à 2011
e. Elaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des CAD	A.2	L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'un CAD Natura 2000 est réalisée au cours des diagnostics éco-pastoraux (Mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces CAD ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant.		2006 à 2011
f. Elaboration des contrats Natura 2000 de restauration et de gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux	B.1 et B.2	Sur la base de 10 dossiers pour l'ensemble des mesures B1 et B2 sur 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic environnemental sur le terrain. ▪ Elaboration du contrat Natura 2000. 	1j/dossier 1j/dossier	20 j 2006 à 2011
g. Elaboration des contrats Natura 2000 de gestion forestière	B.3	Sur la base de 5 dossiers pour l'ensemble les mesures B3 sur 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic environnemental sur le terrain. ▪ Elaboration du contrat Natura 2000. 	1j/dossier 1j/dossier	10 j 2006 à 2011
h. Elaboration des contrats Natura 2000 de protection et d'aménagements ponctuels d'habitats d'espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	C.1.1	Sur la base de 4 dossiers pour la mesure C sur 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic environnemental sur le terrain. ▪ Elaboration du contrat Natura 2000. 	1j/dossier 1j/dossier	8 j 2006 à 2011

II. Promotion et animation des actions relatives au maintien d'un tissu agricole actif et gestion de l'espace

Nature des dépenses	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Années	
Animation et mise en œuvre des actions foncières					
a. Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation des actions foncières.	D.1.2 D.1.3	Sur la base de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 dossiers ▪ 15 dossiers à partir de la 2^{ème} année. (1 j de démarchage et information pour la réalisation d'un dossier)	1 j x 30	30 j	2006 à 2011
b. Veille et animation foncière sur le site	D.1.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de la convention de prestation de service avec la SAFALT (la 1^{ère} année). A partir de la 2 ^{ème} année d'animation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du prestataire et gestion de la convention. ▪ Examen des propositions de la SAFALT (sur la base de 4 dossiers/an et 1 j par dossier). 	2 j 1 j/an x 5ans 4 j/an x 5 ans	27 j	2006 à 2011
c. Elaboration des contrats Natura 2000 pour l'aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels.	D.1.3	Sur la base de 15 dossiers sur 5 ans à partir de la 2 ^{ème} année.	1 j x 15	15 j	2006 à 2011
d. Elaboration des contrats Natura 2000 "Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire".	D.1.2	Sur la base de 15 dossiers sur 5 ans à partir de la 2 ^{ème} année.	1 j x 15	15 j	2006 à 2011
e. Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon	D.1.4	Sur la base d'un projet mis en la 3 ^{ème} année d'animation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montage technique et financier du projet et mise en place du partenariat ▪ Suivi et encadrement de l'action. 	10j la 3 ^{ème} année 5 j/an x 3 ans	25 j	2008 à 2011
Valorisation économique du patrimoine naturel du site					
f. Mise en place et animation de l'action : Mise en valeur de la production ovine « Natura 2000 »	D.2.1	Montage technique et financier du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction d'un cahier des charges détaillé de l'action ▪ Identification des partenaires et élaboration des conventions des prestataires de services. ▪ Recherche de financement 	5 j la 1 ^{ère} année	<i>Chiffrage impossible pour le moment</i>	2006 2007
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion d'informations et de travail pour les acteurs concernés ▪ Suivi et encadrement 	<i>Chiffrage impossible pour le moment</i>		

Développement communal					
g. Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et de développement des communes.	D.3.1	<p>Sur la base de 7 communes (Fontanes du Causse et Lunegarde font l'objet d'une action spécifique : D.3.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000. ▪ Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme. ▪ Donner aux communes les éléments nécessaires pour harmoniser tout projet émergeant de leurs territoires avec des objectifs Natura 2000. 	1 j / commune x 6 ans	42 j	2006 à 2007
h. Etude expérimentale d'intégration sur les communes de Fontanes du Causse et Lunegarde des enjeux environnementaux dont Natura 2000 en préalable à l'élaboration de documents d'objectifs.	D.3.2	Montage technique et financier du projet	10 j la 1 ^{ère} année	<i>Chiffrage impossible pour le moment</i>	2006
		Animation, suivi, encadrement du projet	<i>Chiffrage impossible pour le moment</i>		

III. Information communication et sensibilisation

Nature des dépenses	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Années	
Mise en œuvre des actions de sensibilisation					
a. Elaboration des dossiers de financements	E	L'élaboration des dossiers de financements la 1 ^{ère} année d'animation pour les 7 actions de la ligne E.	2 j/action	14 j	2006 à 2011
b. Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison (8 pages, 1 n°/an). → Certainement 1 bulletin pour l'ensemble des sites Natura 2000 ayant validé leur DOCOB (gestion déléguée au parc naturel régional des causses du Quercy)	E.1.1	Sur la base de 1 bulletin de liaison diffusé par année d'animation : <ul style="list-style-type: none">• La 1^{ère} année, conception de la maquette, réflexion sur le contenu et l'organisation des différents numéros▪ Documentation, rédaction, corrections, réunions du comité de rédaction.	<i>A prévoir dans le devis animation du parc</i> 4 j x 6	24 j	2006 à 2011
c. Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion.	E.1.2	Sur la base de la réalisation de la plaquette la 1 ^{ère} année d'animation : <ul style="list-style-type: none">▪ Documentation, rédaction, corrections.▪ Suivi du travail du prestataire chargé de l'impression.▪ Diffusion.	4 j	4 j	2006
d. Création et mise à disposition des neuf communes du site d'une exposition.	E.1.3	Sur la base de la réalisation de l'exposition la 1 ^{ère} année d'animation : <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation de l'exposition : rédaction, conception et iconographie de l'exposition.▪ Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression.▪ Gestion de l'exposition.	12 j la 1 ^{ère} année 1 j/an x 5 ans	17 j	2006
e. Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information sur les circuits déjà existants.	E.1.4	Suivi des supports d'information, recherche de la documentation, rédaction des textes	2 j/an	12 j	2006 à 2011
f. Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site.	E.1.5	Intégration des objectifs de Natura 2000 dans les visites pédagogiques réalisées sur le site (textes, photos, témoignages, interventions,...)	1 j/an	6 j	2006 à 2011
g. Actualisation et animation du classeur de liaison.	E.1.6	Sur la base de l'actualisation du classeur de liaison à partir du début de la 2 ^{ème} année d'animation : <ul style="list-style-type: none">▪ Conception des documents, réalisation de réunions, animations.	4 j/an x 5 ans	20 j	2006 à 2011
h. Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages. (Plaquette commune pour les deux sites : « zone centrale du causse de Gramat » et « vieux Chênes »)	E.2.1	Sur la base de la réalisation de la plaquette la 1 ^{ère} année d'animation : <ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'une convention avec les prestataires et distribution.▪ Coordination de l'action	1 j 3j pour les 6 ans	4 j	2006

IV. Suivi et évaluation du DOCOB

Nature des dépenses	Fiches - actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Années
a. Mise en œuvre des actions de suivi et d'inventaires complémentaires.	F.1 et F.2	Sur la base de 6 actions de suivi à mettre en œuvre la 1 ^{ère} année : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du dossier de demande de financement et des conventions de prestation avec les prestataires. ▪ Coordination des actions et suivi des prestataires. 	2 j/action lors du lancement 2 j/action (pour 6 ans)	24 j	2006 à 2011
b. Suivi des mesures de gestion contractualisées et des actions connexes mises en place.	A B C D	Sur la base d'un suivi annuel mis en place à partir de la 2 ^{ème} année d'animation.	5 j/an	25 j	2006 à 2011
c. Suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel.		Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique.	5 j/an	30 j	2006 à 2011

V. Coordination générale

Nature des dépenses	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Années
Coordination locale				
a. Animation du comité de pilotage local		Sur la base d'une réunion annuelle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des supports de la présentation et rédaction du compte rendu. ▪ Animation de la réunion. 	2 j/an 0,5 j/an	15 j 2006 à 2011
b. Coordination locale : Comité départemental Natura 2000, réunions socio-professionnelles, conseils municipaux...		Sur la base de 2 réunions par an : Préparation éventuelle et participation à la réunion.	1 j/réunion	12 j 2006 à 2011
Coordination générale				
c. Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'Etat.		Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail.	2 j/an	12 j 2006 à 2011
d. Gestion financière et administrative des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice	A.1.1 B.3.2 D E F	Sur la base de 18 dossiers financiers différents : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi annuel de l'ensemble des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier). ▪ Gestion comptable, suivi administratif et financier des actions. 	4 j/an 1j/dossier (pour 6 ans)	42 j 2006 à 2011

Coût Total de l'animation de la partie I du DOCOB	En journées / homme : En Euros : x 317 €*	86.5 j 27 420,5 € + Frais de mission
Coût Total de l'animation de la partie II du DOCOB	En journées / homme : En Euros : x 317 €*	169 j 53 573 € + Frais de mission
Coût Total de l'animation de la partie III du DOCOB	En journées / homme : En Euros : x 317 €*	101 j 32 017 € + Frais de mission
Coût Total de l'animation de la partie IV du DOCOB	En journées / homme : En Euros : x 317 €*	79 j 25 043 € + Frais de mission
Coût Total de l'animation de la partie IV du DOCOB	En journées / homme : En Euros : x 317 €*	81 j 25 677 € + Frais de mission

* Coût journalier ADASEA du Lot 2004 (franchise de TVA) ne comprenant pas les frais de mission

COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB	En journées / homme : En Euros : x 317 €*	516,5 j 163 730,50 € + Frais de mission
------------------------------------	----------------------------------------------	-----------------------------------------------

* Coût journalier ADASEA du Lot 2004 (franchise de TVA) ne comprenant pas les frais de mission

Résultats attendus et indicateurs de suivi	
Objet de contrôle	Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, bulletins de liaison, plaquettes d'information, réalisation effective des dossiers, fiches de diagnostics.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<p><u>Réunions d'information</u> : dates, nombre de présents.</p> <p><u>Plaquettes et bulletins de liaison</u> : date de diffusion, nombre diffusé.</p> <p><u>Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux ou extérieurs)</u> : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé.</p> <p><u>Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation</u> : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé.</p> <p><u>Diagnostics réalisés</u> : nombre, nom des acteurs concernés, fiches de diagnostics produites.</p> <p>Production du <u>rapport d'activité annuel</u>.</p> <p><u>Comités de pilotage local</u> : dates de réunions, nombres de présents.</p>

Tableaux récapitulatifs thématiques des fiches - actions

Tableau n 15 : Récapitulatif des actions par enjeu de conservation

Code	Actions Intitulés	Par enjeu patrimonial							
		1	2	3	4	5	6	7	8
A.1.1	Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques)								
A.2.1	Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture								
A.2.2	Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture								
A.2.3	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes								
A.2.4	Gestion extensive des pelouses calcicoles								
A.2.5	Entretien et restauration de points d'eau								
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies								
A.2.7	Raisonnement de la lutte phytosanitaire								
A.2.8	Réhabilitation sylvopastorale de parcours boisés								
A.2.9	Entretien des chemins de randonnée balisés								
A.2.10	Entretien et restauration de murets								
B.1.1	Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture								
B.1.2	Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture								
B.1.3	Réouverture de pelouses et landes embroussaillées pour une remise en pâturage								
B.1.4	Mise en place d'équipements pastoraux pour une remise en pâturage								
B.2.1	Entretien mécanique des landes et pelouses								
B.2.2	Création et restauration de points d'eau								
B.2.3	Entretien et réhabilitation des haies								
B.2.4	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire								
B.3.1	Réalisation de diagnostics forestiers individuels								
B.3.2	Favoriser le développement du bois sénescant								
B.3.3	Travaux de taille sans enjeux de production et/ou de travaux de marquage et d'abattage sans enjeu de production								
B.3.4	Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive								
B.3.5	Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire								
C.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire								
D.1.1	Veille et animation foncières sur le site								
D.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire								
D.1.3	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels								
D.1.4	Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon								
D.2.1	Mise en valeur de la production ovine « Natura 2000 »								
D.3.1	Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et de développement communal								
D.3.2	Étude expérimentale sur deux communes du site d'intégration des enjeux environnementaux, dont Natura 2000, en préalable à l'élaboration de Documents d'urbanisme								
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées								
E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion								
E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes du site								
E.1.4	Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants								
E.1.5	Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site								
E.1.6	Actualisation et animation du classeur de liaison								
E.2.1	Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages								

F.1.1	Etude complémentaire « chiroptères »							
F.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire							
F.1.3	Etude complémentaire « coléoptères »							
F.1.4	Suivi du Circaète Jean-le-blanc et étude complémentaire							
F.2.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols des habitats majeurs pour le site							
F.2.2	Suivi des mares à la suite de travaux de restauration et/ou de désenvasement							
G.1.1	Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs							
Nombre d'actions prenant en compte de façon prioritaire l'enjeu patrimonial :		28	12	13	8	20	8	8
Nombre d'actions prenant en compte de façon secondaire l'enjeu patrimonial :		0	1	22	2	2	2	13

Enjeux de conservation du site :

- 1 : Pelouse sèches et landes ;
- 2 : Points d'eau ;
- 3 : Grottes et chiroptères ;
- 4 : Tillaie ;
- 5 : Insectes forestiers ;
- 6 : Prairie naturelle de fauche ;
- 7 : Végétation chasmophytique ;
- 8 : Ecaille chinée.

Tableau n° 16 : Récapitulatif des actions par financeur potentiel

Actions		Financeurs potentiels				
Code	Intitulés	Europe	Etat	Région	Départ.	Autres
A.1.1	Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques)		100% FGMN			
A.2.1	Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.2	Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.3	Gestion extensive des pelouses sèches et des landes	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.4	Gestion extensive des pelouses calcicoles	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.5	Entretien et restauration des mares et points d'eau	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.7	Raisonnement de la lutte phytosanitaire	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.8	Réhabilitation sylvopastorale de parcours boisés	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.9	Entretien des chemins de randonnée balisés	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.10	Entretien et restauration de murets	50% FEOGA	50% FFCAD			
B.1.1	Ouverture de pelouses et landes fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture	50% FEOGA	50% FGMN			
B.1.2	Ouverture de pelouses et landes moyennement embroussaillées et maintien de l'ouverture	50% FEOGA	50% FGMN			
B.1.3	Réouverture de pelouses et landes embroussaillées pour une remise en pâturage	50% FEOGA	50% FGMN			
B.1.4	Mise en place d'équipements pastoraux pour une remise en pâturage	50% FEOGA	50% FGMN			
B.2.1	Entretien mécanique des landes et pelouses	50% FEOGA	50% FGMN			
B.2.2	Création et restauration de points d'eau	50% FEOGA	50% FGMN			
B.2.3	Entretien et réhabilitation des haies	50% FEOGA	50% FGMN			
B.2.4	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitats d'intérêt communautaire	50% FEOGA	50% FGMN			
B.3.1	Réalisation de diagnostics forestiers individuels	50% FEDER	50% MAAPR			
B.3.2	Favoriser le développement du bois sénescant	50% FEOGA	50% FGMN			
B.3.3	Travaux de taille sans enjeux de production et/ou de travaux de marquage et d'abattage sans enjeu de production	50% FEOGA	50% FGMN			
B.3.4	Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive	50% FEOGA	50% FGMN			
B.3.5	Mise en défens de types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	50% FEOGA	50% FGMN			
C.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection des gîtes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris d'intérêt communautaire	50% FEOGA	50% FGMN			
D.1.1	Veille et animation foncières sur le site				100%	
D.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire				100%	
D.1.3	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ponctuels				100%	
D.1.4	Animation foncière de valorisation pastorale de surfaces abandonnées ou en voie d'abandon				100%	
D.2.1	Mise en valeur de la production ovine « Natura 2000 »			?	?	?
D.3.1	Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et de développement communal	50% FEDER	50% FGMN			
D.3.2	Etude expérimentale sur deux communes du site d'intégration des enjeux environnementaux, dont Natura 2000, en préalable à l'élaboration de Documents d'urbanisme			?	?	?
E.1.1	Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	50% FEDER	50% FGMN			
E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion	50% FEDER	50% FGMN			
E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes du site	50% FEDER	50% FGMN			
E.1.4	Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information relatifs à des circuits déjà existants	50% FEDER	50% FGMN			
E.1.5	Participation à l'organisation de visites à vocation pédagogique sur le site	50% FEDER	50% FGMN			
E.1.6	Actualisation et animation du classeur de liaison	50% FEDER	50% FGMN			
E.2.1	Réalisation d'une plaquette d'information sur les insectes forestiers saproxylophages	50% FEDER	50% FGMN			

F.1.1	Etude complémentaire « chiroptères »	30% FEDER	50% FGMN	20%		
F.1.2	Suivi des stations connues de chiroptères d'intérêt communautaire	30% FEDER	50% FGMN	20%		
F.1.3	Etude complémentaire « coléoptères »	30% FEDER	50% FGMN	20%		
F.1.4	Suivi du Circaète Jean-le-blanc et étude complémentaire	30% FEDER	50% FGMN	20%		
F.2.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols des habitats majeurs pour le site	30% FEDER	50% FGMN	20%		
F.2.2	Suivi des mares à la suite de travaux de restauration et/ou de désenvasement	30% FEDER	50% FGMN	20%		
G.1.1	Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs	50% FEDER	50% FGMN			

Liste des Cartes

- **Carte n° 1** : Cartographie de localisation du site
- **Carte n° 2** : Cartographie des périmètres de protection
- **Carte n° 3** : Cartographie des milieux naturels
- **Carte n° 4** : Cartographie des habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- **Carte n° 5** : Cartographie des statuts des habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- **Carte n° 6** : Cartographie relative aux chiroptères inscrits dans l'annexe II et/ou IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- **Carte n° 7** : Cartographie de l'utilisation agricole
- **Carte n° 8** : Cartographie des Plans Simples de Gestion forestière
- **Carte n° 9** : Cartographie des sites potentiels pour la pratique de la Spéléologie

Liste des Graphiques

- **Graphique n° 1** : Implication du site sur les communes
- **Graphique n° 2** : Répartition par classe d'âge des chefs d'exploitation enquêtés et concernés par le site natura 2000
- **Graphique n° 3** : Assolement moyen sur l'ensemble des 46 exploitations enquêtées
- **Graphique n° 4** : Parcs pâturés clôturés
- **Graphique n° 5** : Entretien mécanique des parcs pâturés
- **Graphique n° 6** : La fréquentation de l'OT de Labastide-Murat (Demandes touristiques du 1er juin 2003 au 30 juin 2004)
- **Graphique n° 7** : Les catégories socioprofessionnelles
- **Graphique n° 8** : La fréquentation touristique annuelle
- **Graphique n° 9** : Les hébergements fréquentés
- **Graphique n° 10** : L'éventail des activités artisanales sur la zone du Causse Central

- **Tableau n° 1** : Natura 2000, les textes de référence
- **Tableau n° 2** : Implication des communes sur le site
- **Tableau n° 3** : Les milieux naturels du site
- **Tableau n° 4** : Synthèse des habitats présents sur le site Natura 2000 « Zone centrale du Causse de Gramat »
- **Tableau n° 5** : Critères étudiés lors de l'analyse écologique
- **Tableau n° 6** : Récapitulatif de l'analyse écologique des Habitats naturels d'intérêt communautaire
- **Tableau n° 7** : Récapitulatif de l'analyse écologique des Espèces d'intérêt communautaire
- **Tableau n° 8** : Liste des cavités les plus fréquentées sur la zone ENS Causse Central
- **Tableau n° 9** : L'évolution des familles d'activités
- **Tableau n° 10** : Proposition de mesures de gestion forestière
- **Tableau n° 11** : Hiérarchisation des enjeux de conservation
- **Tableau n° 12** : Synthèse des objectifs de gestion par enjeu de conservation
- **Tableau n° 13** : Articulation entre les axes de travail et les lignes d'action
- **Tableau n° 14** : Récapitulatif des fiches actions retenues dans le DOCOB
- **Tableau n° 13** : Récapitulatif des actions par enjeu de conservation
- **Tableau n° 14** : Récapitulatif des actions par financeur potentiel

Bibliographie relative à l'inventaire du Patrimoine Naturel

- Alet B., Heaulmé V. & Régnier D. (AREMIP/Lot Nature), 1988.- *Fiche ZNIEFF n° 730010330 : Friches et bois de la Braunhie* - DIREN Midi-Pyrénées.
- Angélibert S., 1998.- *Étude physico-chimique et contribution à la typologie des micro-zones humides des Causses du Quercy. Rapport d'étude préliminaire au DEA* - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Angélibert S., 1999.- *Des écosystèmes aquatiques originaux : les « Lacs de St-Namphaise » du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Etude morphométrique, physico-chimique et premières données faunistique*. Mémoire de DEA - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Angélibert S., Cayrou J., Céréghino R. & Giani N., ?.- *Biodiversité de trois mares de type Saint-Namphaise du Parc naturel régional des Causses du Quercy* - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Angélibert S., 2001.- *Inventaire de la zoocénose (macro-invertébrés et amphibiens) de 14 mares du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dans un objectif d'évaluation des travaux de restauration réalisés et à venir* - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Angélibert S., Céréghino R. & Giani N., 2004.- *Seasonal variations in the physical and chemical characteristics of ponds : implications for biodiversity conservation. Aquatic conservation: marine and freshwater ecosystems*. 13: 2004 - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Arthur L. & Lemaire M., 1999.- *Les chauves-souris, maîtresses de la nuit, description, mœurs, observation, protection...* - Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne (Switzerland)/Paris - 265p.
- Azémar F., 2000.- *Structure des peuplements zooplanctoniques des mares à intérêt patrimonial du Parc naturel régional des Causses du Quercy*. Mémoire de DESU - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Bellmann H. & Luquet G., 1995.- *Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale* - Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne (Switzerland)/Paris - 383p.
- Billy F., 2002.- *Végétations pionnières en Basse-Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest. Nouvelle Série. N° spécial 22* - 190 p.
- Bissardon M. & Guibal L., 1997.- *CORINE biotopes (version originale). Types d'habitats français* - Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts - 175p.
- Boulet V., 1986.- *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Essai de synthèse phytosociologique*. Thèse Doct. 3^{ème} cycle - Lille - 329 p + annexe (48 tableaux).
- Burle F., Delpy D. & Canou G. (Lot Nature), 1997.- *Evaluation de l'intérêt patrimonial des coléoptères du territoire du projet de Parc naturel régional des Causses du Quercy* - Syndicat mixte des Causses du Quercy - 46p.
- Céréghino R., Giani N. & al., 2002.- *Projet de recherche appliquée sur le fonctionnement écologique des mares du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Phase I : Etude approfondie de trois mares types* - Université Paul Sabatier Toulouse et CNRS, CESAC.
- Céréghino R., Giani N. & al., 2003.- *Projet de recherche appliquée sur le fonctionnement écologique des mares du Parc naturel régional des Causses du Quercy, Phase II : Etude et fonctionnement d'un réseau de mares* - Université Paul Sabatier Toulouse et CNRS, CESAC.
- Colas S., Muller F., Meuret M. & Agreil C., 2002.- *Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre*. Programme Life-Nature « Protection des pelouses relictuelles de France » - Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels - 152p.
- Commission européenne / DG XI, 1997.- *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Version EUR 15*.

- Conseil Général du Lot, 2001.- *Site du Massif de la Braunhie, Contrat Espace Naturel Sensible* - Conseil Général du Lot - 35p.
- Corillon R., 1975.- *Flore des Charophytes (Characées) du massif armoricain et des contrées voisines d'Europe occidentale. Flore et végétation du Massif armoricain, tome IV* - Jouve Editeurs, Paris - 208 p.
- Corriol G., inédit.- *Clé typologique des habitats naturels de Midi-Pyrénées. Pelouses basophiles, collinéennes à montagnardes : Festuco valesiacae-Brometea erecti Br.-Bl. & Tüxen ex Br.-Bl.* Document de travail - Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées - 11p.
- Coste H. abbé, 1998.- *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, Tomes I, II et III* - Librairie scientifique et technique Albert Blanchard - Tome I : 416p, Tome II : 627p, Tome III : 807p.
- Defaut B., 2003.- *Liste rouge et espèces déterminantes en Midi-Pyrénées, 2. Résultats pour les orthoptères. Matériaux orthoptériques et entomocénétiques.* Tome 8 : 39-73.
- Deharveng L. & Bariviera G., ?.- *Invertébrés cavernicoles et collemboles des Causses du Quercy.* Rapport pour le Parc naturel régional des Causses du Quercy - 39p.
- Dejean S., Médard P., Guibert E., 1997.- *Etude chiroptérologique sur le Massif de la Braunhie* - Bureau d'Etudes Faunistiques d'Espaces Nature Environnement / Association de Préfiguration du Parc naturel régional des Causses du Quercy, programme Espaces Naturels Sensibles - p: 1 à 9.
- Delpy D., 1996.- *Note sur un inventaire préliminaire de la coléoptérofaune des vieux chênes de Nougayrac (Braunhie, commune de Fontanes-du-Causse).*
- Dubreuil P., Marchal O., 2001.- *Expertise écologique des cloups et des points d'eau. Diagnostic préalable aux travaux de réhabilitation* - Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Fare A., Dutartre A. & Rebillard J.-P., 2001.- *Les Principaux végétaux aquatiques du Sud-Ouest de la France* - Agence de l'Eau Adour-Garonne - 190p.
- Gabet T., 1998.- *Inventaire batracologique de 32 lacs et lavoirs des Causses du Quercy* - Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Gabet T. / Parc naturel régional des Causses du Quercy, 1999.- *Suivi ornithologique de six sites lotois susceptibles d'être intégrés au réseau Natura 2000.* Rapport d'étude - 12 p. + 9 cartes en annexe.
- Gabet T. / Parc naturel régional des Causses du Quercy, 1999.- *Contribution à la connaissance du Lézard ocellé Lacerta lepida dans le Lot. Essai de synthèse des connaissances sur la distribution de l'espèce dans le Lot. Suivi de l'espèce sur les communaux de Caniac-du-Causse (période 1996-1999).* Rapport d'étude - 20 p.
- Gournay A., 2000.- *Utilisation et partage des ressources alimentaires chez quelques invertébrés prédateurs des mares du Parc naturel régional des Causses du Quercy.* Mémoire de DESU - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- Guerlesquin M. & Meriaux J.-L., 1981.- *Characées et végétations associées des milieux aquatiques du nord de la France.* Colloques phytosociologiques, X «Les végétations aquatiques et amphibies» (Lille 1981) : 415-444 - J. Cramer, Vaduz.
- Heaulmé V., 1994.- *Inventaire qualitatif et principes de gestion conservatoire du patrimoine naturel d'intérêt communautaire des 3 sites d'intervention principaux et de différentes zones éligibles comme sites d'intervention secondaires.* Programme LIFE Nature des Causses du Quercy - 15 p.
- Heaulmé V., 1994.- *Caractérisation, localisation et évaluation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire ou remarquable des milieux naturels pastoraux semi-ouverts à ouverts de la Braunhie.* Programme Life Nature des Causses du Quercy - 14 p. + cartes et tableaux d'évaluation patrimoniale en annexe.
- Heaulmé V., 1995.- *Localisation et évaluation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire ou remarquable des milieux naturels pastoraux semi-ouverts à ouverts de secteurs limitrophes de la*

Braunhie. Programme Life Nature des Causses du Quercy - 15 p. + cartes et tableaux d'évaluation patrimoniale en annexe.

- **Heulmé V., 1996.-** *Caractérisation, localisation et évaluation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire ou remarquable des milieux naturels pastoraux semi-ouverts à ouverts du Causse de Lunegarde et du Bastit.* Programme Life Nature des Causses du Quercy - 20 p. + cartes et relevés floristiques et faunistiques en annexe.
- **Heulmé V., 2003.-** *Bilan des suivis botaniques et faunistiques réalisés sur un échantillon de 16 parcelles ou groupes de parcelles pâturés. Suivi écologique des opérations locales Limogne-Lalbenque et Causse central et du Programme Life Nature I des Causses du Quercy* - ADASEA du Lot et Parc naturel régional des Causses du Quercy - 43p + annexes.
- **Heulmé V., 2003.-** *Suivi de la végétation de pelouse sèche ou de la flore remarquable d'un échantillon de 13 parcelles ou groupes de parcelles pâturés. Suivi écologique des opérations locales Limogne-Lalbenque et Causse central et du Programme Life Nature I des Causses du Quercy* - ADASEA du Lot et Parc naturel régional des Causses du Quercy - 34p + annexes.
- **Jovet P., Vilmorin (de) R. & al., 1984 -1990.-** *Suppléments à la flore descriptive et illustrée de l'Abbé H. Coste, fasc. 1 à 7* - Librairie Albert Blanchard, Paris - 875p.
- **Julve P., 1993.-** *Synopsis phytosociologique de la France (Communautés de plantes vasculaires)* - éditions Lejeunia, nouvelle série n° 140 - 162p.
- **Julve P., 1996.-** *Les pelouses sèches relictuelles en France - Hermine* - Espaces Naturels de France - 102 p.
- **Kerguélen M., 1998.-** *Index synonymique de la Flore de France* - Version informatique.
- **Laclos (de) E. & Royer J.- M., 2001.-** *Etude phytoécologique des dépressions des dalles calcaires à Deschampsia media et divers Juncus de Bourgogne et du sud du Jura.* *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest.* Nouvelle Série. Tome 32 - p.53-72.
- **Lafranchis T., 1998.-** *Les odonates de quelques mares du Parc naturel régional des Causses du Quercy* - Rapport d'étude réalisé pour le Syndicat Mixte des Causses du Quercy
- **Lafranchis T., 1999.-** *Répartition, écologie et biologie de quelques lépidoptères remarquables du Parc Naturel des Causses du Quercy.* Rapport d'étude réalisé pour le Syndicat Mixte des Causses du Quercy - 38 p. + 23 cartes en annexe.
- **Lafranchis T., 2000.-** *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles* - Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, 448p.
- **Lafranchis T., 2001.-** *Ecologie et biologie de l'Hermite (Chazara briseis Linné, 1758) sur les causses du Quercy (Lot, France), (Lepidoptera : Nymphalidae, Satyrinae)* - *Linneana Belgica*, Pars XVIII, n° 2, juin 2001 - p: 65-72.
- **Lot Nature, inédit.-** *Atlas des oiseaux nicheurs du Lot* - Travail collectif de l'association Lot Nature.
- **Lot Nature, inédit.-** *Atlas des reptiles et amphibiens du Lot* - Travail collectif de l'association Lot Nature.
- **Marty P., 2000.-** *Les populations d'adultes de Tritons marbrés et palmés des mares rocheuses des Causses du Quercy. Etude préliminaire de la biologie, de l'écologie, du régime alimentaire et de leur place au sein du réseau trophique.* Mémoire de DEA - Université Paul Sabatier Toulouse, CESAC.
- **Maurin H. (Dir.), 1994.-** *Inventaire de la faune menacée de France. Le Livre Rouge.* Ouvrage collectif. Editions Nathan/Muséum d'Histoire Naturelle/Fonds Mondial pour la Nature-France. Paris - 176 p.
- **Muller F. et al., 2002.-** *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches* - Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France - 132p.

- Ouvrage collectif, 2002.- *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides* - La Documentation française. Paris - 457 p.
- Parc naturel régional des Causses du Quercy, 2004.- *Carte de localisation des « lacs » (mares abreuvoirs) du site Natura 2000 de la zone centrale du Causse de Gramat* - Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Parc naturel régional des Causses du Quercy, 2004.- *Carte de localisation de plusieurs espèces d'oiseaux remarquables du site Natura 2000 de la zone centrale du Causse de Gramat* - Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Pottier G., 2001.- *Répartition et habitat du Lézard ocellé (Lacerta lepida Daudin, 1802) sur les causses du Lot*. Rapport final - Nature Midi-Pyrénées - 37 p + annexes.
- Pottier G., 2003.- *Guide des reptiles & amphibiens de Midi-Pyrénées* - Nature Midi-Pyrénées - 138p.
- Rameau J.-C., 1994.- *Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial. Tome 3-2*. ENGREF / DERF.
- Rameau J.-C., Chevallier H. & al., 2001.- *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers, vol. 1* - La Documentation française. Paris - 329 p.
- Rameau J.-C., Gauberville C. & Drapier N., 2000.- *Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Domaine atlantique français* - ENGREF, IDF et ONF.
- Rameau J.-C., Mansion D. & Dume G., 1989-1993.- *Flore forestière française. Guide écologique illustré, 1 & 2* - Institut pour le Développement Forestier.
- Remaury M., 1998.- *La Braunhie, Espace Naturel Sensible du Lot* - Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999.- *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation* - Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris - 560 p.
- Royer J.-M., 1982.- *Contribution à l'étude phytosociologique des pelouses du Périgord et des régions voisines* in Gehu J.-M., Pedroti F. - Documents phytosociologiques, Nouvelle série, Volume VI - p: 203 à 220.
- Royer J.-M., 1984.- *Caractérisation, répartition et origine du Xerobromion* in Gehu J.-M. - Colloques Phytosociologiques XI : la végétation des pelouses calcaires, Strasbourg 1982 - p: 243 à 267.
- Schober W. & Grimmberger E., 1991.- *Guide des chauves-souris d'Europe, Biologie, Identification, Protection* - Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne (Switzerland)/Paris - 265p.
- Seronie-Vivien M., 1996.- *Exceptions floristiques sur le causse de Gramat : les dépressions karstiques de la Braunhie* - *Quercy-Recherche*, n° 84 - p. 28-39.
- Syndicat mixte des Causses du Quercy, 1999.- *Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy* - syndicat mixte des Causses du Quercy, travail collectif - 202p.
- Taisne J., 1995.- *Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot*. Edité par le Comité départemental de spéléologie du Lot. Spelunca Librairie - 96p. + 165 plans en annexe.
- Teissier-Ensmeinger A. & Sajaloli B. (Dir.), 1997.- *Radioscopie des mares*. Editions L'Harmattan. Collection Environnement - 285 p.
- Verrier J.-L., 1982.- *Etudes phytosociologiques sur les pelouses calcicoles du Quercy* in Gehu J.-M., Pedroti F. - Documents phytosociologiques, Nouvelle série, Volume VI - p: 407 à 441.

Bibliographie relative à l'inventaire des Activités Humaines

- Agence Lotoise de Développement, 2004.- Le Lot, économique et social 2003 / 2004. Rapport d'étude.
- Agence Lotoise de Développement, 2002.- Le Lot, économique et social 2001 / 2002. Rapport d'étude.
- Bellomo F., 2001.- Natura 2000 : un nouvel essor pour la gestion et la protection des pelouses sèches dans le Quercy Blanc. Rapport de stage de DESS - Université Paul Valéry, Montpellier III.
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, 2003.- Réseau routier départemental 807. Déviation du Bastit et de Péchaud : éléments de comparaison des variantes. Rapport d'étude.
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, 1999.- Syndicat Mixte des Causses du Quercy : inventaire des points noirs paysagers et des vues remarquables. Rapport d'étude.
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, 1997.- Les sous-entités paysagères du département du Lot. Rapport d'étude.
- Chambre d'Agriculture de Midi-Pyrénées, 1995.- Les grands ensembles morpho-pédologiques de la région Midi-Pyrénées. Rapport d'étude.
- Chambre des Métiers du Lot, 2004.- Diversité de l'artisanat sur la canton de Labastide-Murat en 2003. Rapport d'étude.
- Conseil Général du Lot, 2001.- Contrat ENS « Site du Massif de la Braunhie ». Rapport d'étude.
- Comité Départemental de Tourisme du LOT, 2001.- Le tourisme dans le Lot en 2000. Rapport d'activité.
- Comité Départemental de Tourisme du LOT, 2004.- L'année touristique 2003 dans le Lot. Rapport d'activité.
- Comité Départemental de Tourisme du LOT, 2001.- La clientèle touristique dans le Lot en 2000. Rapport d'activité.
- Direction Départementale de l'Équipement du Lot, Conseil Général du Lot, 2004.- Recensement de la circulation en 2003. Rapport d'activité.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Recensement de la population, mars 1999.
- Association Marchéage pour l'Environnement (MARGE), 2004.- Agenda 21 Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat. Rapport d'étude.
- Merit M., 2001.- Une nouvelle dynamique pour la revalorisation des surfaces abandonnées. Rapport de stage du BTSa. Ecole Saint-Christophe, Masseube.
- Meunier C., 1999.- Mise en œuvre de la Directive Habitats sur le site expérimental Madrès-Coronat. Rapport de stage de DESS - Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse II.
- Parc naturel régional des Causses du Quercy, avril 2002.- Site des « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires ». Bulletin de liaison Natura 2000 n° 1.
- Parc naturel régional des Causses du Quercy, août 2002.- Site des « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires ». Bulletin de liaison Natura 2000 n° 2.
- Parc naturel régional des Causses du Quercy, 1999.- Les Causses du Quercy, un territoire de qualité ! Plaquette d'information.

- **Servière L., 2002.- Contribution pour la réalisation du DOCOB du site Natura 2000 « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre Haute et du Crabère ».** Rapport de stage de DESS - Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse II.
- **78^{ème} Promotion de l'école supérieure d'agriculture de Purpan, 1999.- Diagnostic territorial sur les cantons de Lalbenque et de Limogne-en-Quercy.** Rapport d'étude. Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan, Toulouse.

A

Acteurs locaux :

Personnes et structures concernées par la gestion d'un site particulier : collectivités locales, agriculteurs, sylviculteurs, associations, usagers, propriétaires...

Aménagement forestier :

Document sur lequel s'appuie la gestion durable d'une forêt domaniale ou relevant du régime forestier. À partir d'une analyse approfondie du milieu naturel et du contexte socio-économique, il fixe les objectifs à moyen et long terme, et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux...) pendant une durée de 10 à 25 ans, à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement (révision d'aménagement).

Si les premiers aménagements forestiers ne prévoyaient que les dates et lieux de coupes, ce document a beaucoup évolué pour intégrer maintenant l'ensemble des composantes des écosystèmes forestiers, ainsi que l'ensemble des fonctions que la société attend de la forêt. (Source: ONF Sud-Ouest).

B

Biodiversité :

Diversité biologique ou diversité du vivant couvrant la variété de la vie (végétale, animale, bactérienne...) sur Terre, au niveau des gènes, des espèces animales et végétales, des écosystèmes, des paysages..., et prenant également en compte toutes les échelles géographiques.

C

Charte :

Document contractuel par lequel un ensemble de partenaires (Etat, collectivités, usagers...) s'engage à respecter des règles (comportements, actions...) pour atteindre un objectif commun. (D'après le SDAGE Adour - Garonne).

Coléoptères saproxylophages :

Coléoptères dont le régime alimentaire est basé sur la consommation de bois en décomposition.

Comité de pilotage :

Organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet l'opérateur d'un document d'objectifs. Réuni en formation plénière, il sera appelé à valider le document final.

Concertation :

« La concertation constitue un niveau d'information et de consultation d'organismes et de particuliers afin de limiter, par la suite, tout frein à la mise en œuvre d'un programme et de justifier les prérogatives de celui-ci. Elle a pour finalités d'expliquer les solutions retenues, de permettre un choix mieux éclairé, et de tenir compte d'intérêts ou de suggestions dont la prise en compte ne remet pas en cause l'essentiel». (D'après «Le Guide de référence des programmes d'aménagement des parcs nationaux», atelier technique des espaces naturels 2001).

Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS):

Au niveau départemental, le Préfet s'entoure de cette structure qui regroupe différents acteurs concernés par la faune sauvage et qui émet des avis, notamment sur les dates d'ouverture de la

chasse, la liste départementale des espèces nuisibles, et les plans de chasse (Décret n° 2001-553 du 27 juin 2001).

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) :

Constitué de spécialistes de disciplines des sciences de la vie et de la nature, le CSRPN est chargé de donner des avis dans les domaines de la connaissance, de la protection et de la gestion des milieux naturels. (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et arrêté préfectoral du 17 janvier 1994 modifié).

Contrat de rivière :

Ce programme d'action sur cinq ans est destiné à restaurer et valoriser une rivière et son bassin versant. Cette procédure volontaire, concertée, coordonnée sur un périmètre d'intervention, a pour principaux volets la restauration de la qualité des eaux et des milieux, la mise en valeur des milieux aquatiques, la gestion équilibrée des ressources en eau, ainsi qu'un programme et une organisation de l'entretien. (D'après le SDAGE Adour- Garonne).

Convention sur la diversité biologique :

Adoptée au niveau mondial en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, cette convention affirme la conservation de la biodiversité comme «préoccupation commune à l'humanité» et indissociable des processus de développement. Elle fixe trois objectifs principaux, confirmés en 2002 par la communauté internationale à Johannesburg: conserver la biodiversité, utiliser durablement ses éléments constitutifs, et partager de manière juste et équitable les coûts de la conservation et les avantages de l'exploitation des ressources génétiques.

Convention de Berne :

Cette convention internationale couvre tous les aspects de la conservation du patrimoine naturel, afin d'assurer une protection complète de la biodiversité. Entrée en vigueur le 1er juin 1982, elle consacre d'importantes dispositions à la conservation des espèces et des habitats (articles 4 à 10). Diverses annexes complètent ces dispositions, dont l'annexe I (liste de 573 espèces végétales strictement protégées), l'annexe II (liste de 582 espèces animales strictement protégées), l'annexe III (espèces animales protégées mais dont la chasse peut être autorisée) et l'annexe IV (moyens et méthodes de chasse interdits pour les mammifères et les oiseaux).

Convention de Bonn :

Cette convention internationale, datée du 23 juin 1979 mais seulement ratifiée par la France en 1989, traite de la conservation des espèces migratrices. Une protection intégrale associée à la conservation et la restauration de leurs habitats est prévue pour les espèces mentionnées en annexe I. Pour les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable, mentionnées en annexe II, la conclusion d'accords régionaux est également envisagée.

Convention de Washington :

Cette convention internationale du 3 mars 1973 concerne le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. Ses textes visent à réglementer les échanges internationaux des espèces figurant dans les annexes de la convention, dont l'annexe I (échanges internationaux interdits sauf exception) et l'annexe II (échanges internationaux nécessitant un double permis Cites, pour l'importation et l'exportation).

Convention de Ramsar :

Ce traité intergouvernemental de 1971 réunit 70 parties contractantes ayant désigné plus de 500 zones humides d'importance internationale sur une liste dite «Liste Ramsar». Les quatre obligations principales des parties contractantes sont de désigner au moins une zone humide d'importance internationale sur la Liste Ramsar, de promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides, de se consulter notamment dans le cas de zones humides partagées, et de créer des réserves naturelles de zones humides.

Corridor écologique :

Ensemble d'habitats, de mosaïques d'habitats, ou d'éléments paysagers, reliés entre eux et permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales.

D

DDAF :

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Détérioration d'habitat :

«Toute action de gestion qui modifie l'habitat d'une espèce». (MATE-DNP 1998).

Directive faune- flore- habitats :

Cette directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites (dits «Natura 2000») abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire qu'il convient de maintenir dans un état de conservation favorable ou de restaurer. Les listes d'habitats et d'espèces concernés sont dans l'annexe II (espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC), l'annexe IV (espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte) ou l'annexe V (espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion).

Directive oiseaux :

Cette directive européenne du 2 Avril 1979 prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'union européenne, et inscrites à son Annexe 1. Chaque Etat membre a pour obligation de définir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ce zonage constitue une base de réflexion pour la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS), dans lesquelles sont prises des mesures de protection et /ou de restauration des populations d'oiseaux.

DIREN :

Direction Régionale de l'environnement.

Diversité Biologique :

Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,...

DOCOB :

Documents d'Objectifs.

Doline :

Sur les causses, dépression circulaire dans laquelle la terre s'accumule; le sol plus profond a toujours été cultivé par l'homme et les pierres extraites ont permis de réaliser des murets protecteurs. Ces dolines (ou « cloups » sur les Causses) sont ainsi riches d'un patrimoine traditionnel culturel et bâti, mais aussi biologique.

Durable - Durabilité :

Qui répond aux critères du développement durable: «Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.» (Rapport Brundtland 1987). Ce type de développement doit être écologiquement viable, économiquement efficace, et socialement acceptable. Il implique de négocier un ensemble de compromis entre des acteurs aux intérêts, aux perceptions, aux connaissances, aux méthodes et aux cultures différentes, rassemblés autour d'une même réalité, leur environnement.

E

Endémisme :

Une espèce endémique (par opposition à pandémique) se développe dans une région géographique spécifique et généralement restreinte, et s'avère donc caractéristique de cette région.

Enjeu :

« Question environnementale considérée comme importante au regard de la situation du territoire concerné ». (Source: Michel-Bceom 2001).

Espèces d'Intérêt Communautaire :

Espèces en danger ou vulnérables ou rares ou endémiques (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Etat de conservation :

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant, sur un habitat naturel ou une espèce, peuvent affecter à plus ou moins long terme cet habitat ou cette espèce. L'état de conservation sera considéré comme favorable quand la surface occupée par un habitat naturel ou une espèce est stable ou en voie d'extension, et que toutes les conditions nécessaires à un bon développement de cet habitat ou de cette espèce sont réunies.

Etude d'impact :

L'étude d'impact est la règle pour tous les projets de travaux, d'ouvrage et d'aménagements, ainsi que pour les programmes de travaux, entrepris par une collectivité publique et nécessitant une autorisation ou une décision d'approbation. Sont assujetties à l'étude d'impact les catégories d'aménagement listées dans l'annexe III du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977, et les autres catégories d'aménagement dont le coût est égal ou supérieur à 190 000 € TTC, dès lors qu'elles ne bénéficient pas d'une dispense spécifique indiquée dans les annexes I et II du même décret. (Source: Michel-Bceom 2001).

F

G

Gestion contractuelle :

Gestion d'un site passant par des contrats entre l'Etat ou l'opérateur local et le propriétaire ou le gestionnaire d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles. Par exemple : l'opérateur peut passer un contrat avec un agriculteur pour que celui-ci fasse pâturer une pelouse pendant une période définie.

H

Habitat d'espèce :

Le milieu défini par des facteurs liés à la localisation géographique, au climat, aux propriétés physico-chimiques du sol et aux espèces animales et végétales qui s'y développent, dans lequel vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son cycle de développement.

Habitats d'Intérêt Communautaire :

Habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Habitat naturel :

Milieu terrestre ou aquatique, qui se distingue par sa localisation géographique, les propriétés physiques et chimiques du sol et/ou de l'eau et le type d'espèces animales et végétales qui s'y développent.

I

Intérêt communautaire :

Sont considérés comme d'intérêt communautaire, les habitats naturels et les espèces cités dans les annexes de la « Directive européenne Habitats », c'est-à-dire ceux qui sont menacés de disparition à plus ou moins long terme et ceux qui sont particulièrement caractéristiques de certains types de milieux, à l'échelle de la Communauté Européenne.

Inventaire :

«Recensement le plus exhaustif possible d'un ensemble de données taxonomiques sur une aire géographique précise et durant une période de temps limité». (Source: Fiers-Aten).

J
K

L

Lande :

Formation végétales plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces ligneuses basses, transitoire entre la pelouse sèche et la forêt.

LIFE :

Instrument financier communautaire d'appui à la politique européenne de l'environnement. Cet instrument financier a un volet spécifiquement affecté au financement du réseau Natura 2000.

Ligneux :

Désigne une espèce végétale qui renferme du bois dans ses organes.

M

Mitage :

Urbanisation anarchique de l'espace rural, ou dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant notamment une détérioration du paysage et des risques de pollution du milieu naturel. (Source: site internet www.presse-francophone.org/afpa/defi/M/MITAGE.htm).

N

O

Opérateur local :

Structure chargée d'élaborer le document d'objectifs d'un site Natura 2000, sous l'autorité de l'Etat. Pour le site « Zone centrale du Causse de Gramat », c'est l'ADASEA du Lot qui est opérateur local du document d'objectifs, sous l'autorité du Sous-Préfet de Gourdon. On parle aussi parfois « d'opérateur technique ».

P

Perturbation :

Une perturbation «intéresse les seules activités humaines permanentes ou périodiques qui s'exercent dans le site (...). Elle a un effet sur les espèces seules. Un effet significatif à moyen terme est une diminution durable des effectifs par modification d'au moins un paramètre de la dynamique de la population de l'espèce, une réduction ou un morcellement, une fragmentation de l'aire de répartition (...). Le terme de perturbation s'applique principalement à des actes ne modifiant pas directement le milieu ou au dérangement induit par des actes de gestion du milieu». (Mate-Dnp 1998).

Plan simple de gestion :

Document définissant la gestion des propriétaires forestiers en forêt privée pour une période de 10 à 20 ans. Il est obligatoire pour les forêts d'une surface supérieure à un minimum fixé dans chaque département par arrêté préfectoral après avis du centre régional de la propriété forestière, le seuil est actuellement fixé à 25 hectares d'un seul tenant. Le PSG présente les objectifs décidés par le propriétaire pour la forêt et donne le programme des coupes et travaux à effectuer.

Plan de Gestion des Haies (PGH) :

Outil d'inventaire, de diagnostic et d'orientation du devenir des haies réalisé avec l'agriculteur. Il fixe, à partir d'un diagnostic, les règles de gestion appropriées dans le respect du paysage, de l'agriculture et de la faune sauvage. (Source: «Bocage, haie et faune sauvage - Gestion pratique», Oncfs).

Prioritaire :

Sont considérés comme prioritaires, les habitats naturels et les espèces pour lesquels le risque de disparition est particulièrement fort, à l'échelle de la Communauté Européenne. Ces habitats naturels et ces espèces sont signalés, dans les annexes de la « Directive Habitats».

Programme européen des forêts certifiées (PEFC) :

Système de certification forestière qui s'appuie sur les références internationales élaborées par les conférences interministérielles pour la protection des forêts en Europe (Helsinki 1993). Il a pour but de garantir que les forêts certifiées sont gérées durablement, c'est-à-dire selon des gestions propres à satisfaire les besoins économiques, écologiques et sociaux de nos sociétés, pour le présent comme pour l'avenir. L'adhésion est volontaire et implique de s'engager à respecter un code de bonnes pratiques de gestion durable.

Q

R

Réseau des espaces naturels de Midi-Pyrénées :

Coordonné par Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, ce réseau permet de rassembler et de mettre en commun des initiatives individuelles autour de la notion de conservatoire. Il a également pour objet de permettre et favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre des gestionnaires. L'adhésion est volontaire et est suivie d'une visite du site concerné qui est l'occasion de proposer au gestionnaire des actions pertinentes en termes de préservation ou restauration, ainsi qu'une méthode simple de suivi des résultats de sa gestion. Des mesures d'accompagnement et de soutien pour le montage de projets peuvent également être apportées (dossier de Réserve Naturelle Volontaire, recherche de financement pour des travaux...). (Source: Espaces Naturels de Midi-Pyrénées).

Réseau Natura 2000 :

Réseau européen de sites naturels protégés, qui vise à préserver des habitats naturels et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle de l'Union européenne, en tenant compte des activités socio-économiques. Ces habitats naturels et ces espèces sont précisés dans les annexes des Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».

S

Sport de Nature :

Activités physiques et sportives, aériennes, souterraines, terrestres, nautiques, et aquatiques qui se déroulent en milieu naturel.

Surface toujours en herbe (STH) :

Surface en herbe, naturelle ou semée depuis au moins cinq ans.

T

Taxon :

Le taxon est un groupe d'organismes apparentés tel qu'une espèce ou une sous-espèce (Source: Laboratoire informatique et systématique, Université Pierre et Marie Curie).

U
V
W

Z

Zone Naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) :

La présence sur un site d'espèces et de milieux dits « déterminants », c'est-à-dire particulièrement intéressants sur le plan patrimonial pour la région considérée, constitue le fondement de l'argumentaire d'une Znieff. La liste d'espèces déterminantes d'une région est élaborée par des spécialistes reconnus au niveau régional, à partir de deux types de critères complémentaires: la rareté et le degré de menaces qui pèsent sur l'espèce au niveau régional, d'une part, la responsabilité de la région par rapport aux populations nationales, d'autre part.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :

Site d'Importance Communautaire désigné au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive "Habitats" par les Etats membre par un acte réglementaire, administratif ou contractuel, où sont appliquées les mesures nécessaires à la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) :

Site désigné par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive "Oiseaux".

Préfecture du Lot
Place Chapou
46009 CAHORS Cedex
Tél : 05 65 23 10 00

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bd Armand DUPORTAL
Bât G - 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Lot
Cité administrative II - 120 rue des Carmes - BP 274
46005 CAHORS Cedex 9
Tél : 05 65 20 43 43

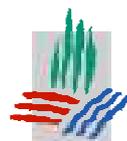


Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Maison de l'Agriculture
430, avenue Jean-Jaurès
BP 199
46 004 Cahors Cédex 9
Tél : 05 65 20 39 30



Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
du LOT*